EESE business, create jobs

Enabling Environment for Sustainable Enterprises

CNPB

CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABE

BIT

Bureau international du Travail

Genève

L'environnement propice aux entreprises durables au Burkina Faso

2017

2017

L’environnement propice aux entreprises durables au Burkina Faso

Département des Entreprises

Bureau pour les Activités des Employeurs

Copyright © Organisation internationale du Travail 2018
Première édition 2018

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel à rights@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Consultez le site http://www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

ISBN : 978-92-2-031048-9 (print)
978-92-2-031049-6 (web pdf)

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail, consultez notre site Web www.ilo.org/publns.

Imprimé en Suisse

Préface

Le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB), conformément à sa mission de contribuer à l'instauration au Burkina et dans la sous-région d'un environnement propice à l'expansion du secteur privé, en vue de promouvoir le développement économique et social, a fait appel au BIT pour l'aider à évaluer le climat actuel des affaires au Burkina Faso et à identifier les domaines à améliorer.

L'évaluation a été réalisée conformément à la méthodologie du BIT d'évaluation de l'environnement propice aux entreprises durables (EESE) qui examine les dimensions politiques, économiques, sociales et environnementales de l'environnement des entreprises. Cette méthodologie a été développée en réponse à la discussion sur la promotion des entreprises durables à la Conférence Internationale du Travail de 2007, qui a notamment appelé au renforcement des institutions et des systèmes de gouvernance qui encouragent les entreprises. Les conclusions de cette discussion fournissent des orientations sur la manière de promouvoir le développement des entreprises afin de combiner la croissance de l'entreprise avec les objectifs de développement durable et la création d'emploi productif et de travail décent. Elles identifient également les 17 piliers d'un environnement favorable à la promotion d'entreprises durables, qui constituent la base de la méthodologie EESE. Le processus d'amélioration de l'environnement favorable aux entreprises durables selon la méthodologie EESE favorise le dialogue social et renforce le tripartisme en tant que moyen de parvenir à un consensus, de promouvoir le développement économique et social et la bonne gouvernance.

Ce rapport analyse la performance du Burkina Faso par rapport à chaque pilier, dans le but d'évaluer les forces et les faiblesses relatives de l'environnement pour les entreprises durables et l'emploi dans le pays. Le rapport reflète les informations recueillies grâce à un examen des données secondaires et les résultats d'une enquête de perception auprès des entreprises et des employés de huit des treize régions du Burkina Faso qui regroupent 95% des entreprises. Cette enquête met l'accent sur 10 des 17 piliers, à savoir la bonne gouvernance, le dialogue social, l'environnement juridique et réglementaire propice, une concurrence loyale, l'accès aux services financiers, les infrastructures physiques, les TIC, l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie, la justice sociale et l'inclusion sociale et la gestion responsable de l'environnement.

L'analyse de l'environnement des affaires réalisée permet de stimuler le débat et fournit au CNPB un point d'entrée pour le développement de positions politiques et d'efforts de plaidoyer structurés et basés sur des données factuelles.

Ce rapport a été rédigé par un consultant externe, Professeur Idrissa Ouédraogo, sous la supervision technique de Judith Van Doorn de l'Unité des Petites et Moyennes Entreprises du BIT Genève en collaboration avec Julie Kazagui, Spécialiste pour les Activités des Employeurs (ACT/EMP) au BIT Dakar, avec la participation de Cheikh Badiane Spécialiste Entreprises au BIT Dakar. Mr. Dramane Haidara, Directeur du Bureau Pays de l'OIT couvrant le Burkina Faso, doit être remercié pour la contribution du Bureau à l'organisation et au financement des activités.

Un plan d'action complémentaire, établi par un comité tripartite EESE sur la base des conclusions de ce rapport, assurera, sous le leadership du CNPB, la mise en œuvre de mesures spécifiques axées sur le plaidoyer politique et la réforme.

Deborah France Massin
Directrice ACT/EMP

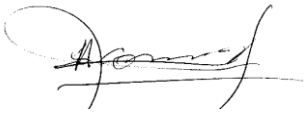

Appolinaire Timpiga Compaore
Président du CNPB

Vic Van Vuuren
Directeur Entreprises

Table des matières

Préface iv

Abréviations et Acronymes vi

Résumé Exécutif ix

Eléments Politiques ix

Eléments Economiques x

Eléments Sociaux xi

Eléments Environnementaux xii

Résultats de l'évaluation et perspectives d'avenir xii

1. Introduction 1

2. Eléments Politiques 6

2.1. La paix et la stabilité politique 7

2.2. La bonne gouvernance 9

2.3. Dialogue Social 18

2.4. Le respect des droits de l'homme universels et des normes internationales du travail 26

3. Eléments Economiques 29

3.1. Une politique macroéconomique saine et stable et une bonne gestion de l'économie 33

3.2. Commerce et intégration économique durable 38

3.3. Environnement juridique et réglementaire favorable 42

3.4. Etat de droit et protection des droits de propriété 49

3.5. Concurrence loyale 51

3.6. Technologies de l'Information et de la communication 56

3.7. Accès aux services financiers 62

3.8. Infrastructure physique 68

4. Éléments sociaux 73

4.1. Culture entrepreneuriale 75

4.2. Education, apprentissage et formation continue 77

4.3. Justice et inclusion sociales 91

4.4. Protection sociale adéquate 101

5. Éléments environnementaux 109

5.1. Gestion responsable de l'environnement 110

6. Résultats de l'évaluation et perspectives d'avenir 118

Bibliographie 119

Abréviations et Acronymes

ANPE	:	Agence Nationale pour l'Emploi
API-BF	:	Agence de Promotion des Investissements du Burkina Faso
ASCE	:	Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat
ASCE-LC	:	Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption
APEX-Burkina	:	Agence pour la promotion des exportations du Burkina
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIT	:	Bureau International du Travail
CASEM	:	Conseil d'administration du Secteur Ministériel
CBC	:	Conseil Burkinabè des Chargeurs
CCIBF	:	Chambre de Commerce et de l'Industrie du Burkina Faso
CEFAC	:	Centre de Facilitation des Actes de Construire
CEFORE	:	Centre de Formalité des Entreprises
CES	:	Conseil Economique et Social
CIT	:	Conférence Internationale du Travail
CMA-BF	:	Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso
CNEV	:	Conseil National des Entreprises Voltaïques
CNPB	:	Conseil National du Patronat Burkinabé
CNSS	:	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CO2	:	Dioxyde de Carbone
CRA	:	Les Chambres Régionales d'Agriculture du Burkina Faso
CSI	:	Contribution du Secteur Informel
CSLP	:	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
DGEP	:	Direction Générale des études et de la Planification
DUDH	:	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
EESE	:	Environnement Favorable aux Entreprises Durables
EFP	:	Empreinte écologique totale

EICVM	:	Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages
EMC	:	Rapport de l'Enquête multisectorielle continue
EPI	:	Indice de Performance Totale
FPDCT	:	Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales
GUF	:	Guichet Unique du Foncier
HCDS	:	Haut conseil du dialogue social
HCJ	:	Haute Cour de Justice
IDE	:	Investissement Direct Etranger
IDH	:	Indice de Développement Humain
IDI	:	Indicateur de développement des TIC
INSD	:	Institut National des Statistiques et de la Démographie
IPC	:	Indice de perception de la corruption
MEBF	:	Maison de l'Entreprise du Burkina Faso
OHADA	:	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIT	:	Organisation Internationale du Travail
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
OST	:	Office de la Santé des Travailleurs
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PM2,5	:	Microgrammes par Mètre cube
PME	:	Petites et moyennes entreprises
PNBG	:	Politique nationale de bonne gouvernance
PNDES	:	Plan national de développement économique et social
PNPS	:	Politique Nationale de Protection Sociale
PNUD	:	Programme des Nation Unies pour le Développement
PRODIAF	:	Promotion du Dialogue Social en Afrique Francophone
RSE	:	Responsabilité Sociale des Entreprises
SCADD	:	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable

SNPG	:	Stratégie nationale de promotion de la bonne gouvernance
SNSC	:	Système National de Suivi de la Corruption
TIC	:	Technologie de l'Information et de la Communication
UAS	:	Unité d'Action Syndicale
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

Résumé Exécutif

En juin 2007, la Conférence internationale du Travail (CIT) a discuté de la promotion d'entreprises durables, appelant au renforcement des institutions et des systèmes de gouvernance qui soutiennent les entreprises. Les marchés solides et efficaces ont besoin d'institutions solides et efficaces. La promotion des entreprises durables est une question de développement durable où les résultats économiques, sociaux et environnementaux sont recherchés et où les ressources humaines, financières et naturelles sont combinées équitablement et efficacement afin de parvenir à l'innovation et à une productivité accrue.

Les conclusions de cette discussion identifient 17 piliers d'un environnement favorable à la promotion d'entreprises durables et donnent des orientations aux gouvernements et aux partenaires sociaux sur leurs rôles respectifs dans la promotion d'entreprises durables. Ce rapport est basé sur ces conclusions. Il analyse la performance du Burkina Faso par rapport à chaque pilier, dans le but d'évaluer les forces et les faiblesses du pays au regard des critères de l'environnement favorable aux entreprises durables et à l'emploi. L'évaluation est basée sur des données secondaires, une revue de la littérature, des discussions de groupe et des entretiens approfondis avec les parties prenantes nationales concernées. Il est également fondé sur les résultats d'une enquête de perceptions réalisées au Burkina Faso entre août et septembre 2017 et qui portait sur 10 des 17 piliers.

Eléments Politiques

L'histoire politique du Burkina Faso renseigne sur le fait que, depuis son indépendance en 1960, sa stabilité politique a été régulièrement éprouvée par des remous sociopolitiques. L'adoption de la constitution de 1991 a permis d'instaurer une relative stabilité dans le pays avec la tenue régulière d'élections présidentielles, législatives et municipales. Mais à partir de 2011, cette stabilité a été altérée avec une série de marches et contremarches dont l'épilogue a été l'insurrection populaire des 30 et 31 Octobre 2014.

Au plan sécuritaire, le Burkina Faso est fortement affecté par le climat d'insécurité qui règne dans la sous-région ouest africaine. Les différentes attaques terroristes et la recrudescence du grand banditisme que le pays connait sont l'illustration de la montée de l'insécurité qui fait peser des menaces sur le développement du pays. Cette situation a eu des répercussions négatives sur les performances économiques du pays.

Les dysfonctionnements du système judiciaire font que les performances du secteur de la justice sont très en-deçà des attentes. L'ingérence dans les procédures de certaines autorités publiques, d'organisations de la société civile et même d'acteurs judiciaires, met en doute l'indépendance et la crédibilité de la justice[1]. Les populations ont le sentiment que l'impunité est très dominante dans le pays. Ce sentiment conforte la perception que la corruption est un phénomène répandu dans le

[1] cf Plan d'action du Ministère de la justice, des droits humains, et de la promotion civique pour la mise en œuvre du pacte National pour le renouveau de la justice (2015-2019). Voir notamment la Section 1 : Etat des lieux de la justice au Burkina Faso (pp. 7-13).

secteur de la justice. La plupart des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête EESE perçoivent la corruption comme un fléau qui affecte négativement l'économie et la société.

Sur l'engagement du gouvernement à lutter contre la corruption, 49,8% des entreprises interrogées lors de l'enquête EESE estiment que le gouvernement est rarement engagé ou pas du tout engagé, contre 46,2% des entreprises qui soutiennent que le gouvernement est très engagé ou en partie engagé.

Au Burkina Faso, le dialogue social a toujours eu un sens dans les activités quotidiennes des sociétés. Les conflits de toutes natures trouvaient des solutions sous « l'arbre à palabre ». Mais en dépit de cette tradition, la formalisation du dialogue social dans l'Etat moderne a débuté en 1996 avec le Programme du BIT pour la Promotion du Dialogue social en Afrique francophone (BIT - PRODIAF). Aujourd'hui, le dialogue social est opérationnalisé au Burkina Faso à travers trois types d'instruments, à savoir, les instruments de la coopération tripartite (Etat, travailleurs, employeurs), les instruments de la coopération bipartite Etat/ Travailleurs et les instruments de la coopération bipartite du secteur privé.

Eléments Economiques

Les initiatives de promotion du secteur privé ont débuté au Burkina Faso avec l'avènement des Programmes d'ajustement structurel (PAS) au début des années 90. Les insuffisances constatées des PAS ont conduit le pays à la mise en œuvre successive du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) 2000-2010 et de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) 2011-2015.

Les performances macroéconomiques enregistrées grâce à la mise en œuvre de ces politiques n'ont pas engendré une transformation profonde du bien-être des burkinabé. L'Indice de Développement Humain (IDH) était de 0,420 en 2014 tandis que l'incidence de la pauvreté, qui est la proportion des pauvres dans la population au niveau national, était de 40,1% avec une dominance rurale. Il y a donc un contraste au Burkina Faso entre les conditions macroéconomiques favorables et la persistance de la pauvreté.

Les chocs internes et externes caractérisés notamment par les remous sociopolitiques et la baisse du cours de l'or ont eu un impact négatif ces dernières années sur la croissance économique au Burkina Faso. L'activité économique a enregistré une stagnation en 2015. Le taux de croissance économique est passé de 4,2% en 2014 à 4% en 2015. De plus, le taux de croissance du PIB connait une baisse tendancielle au Burkina Faso depuis 2010.

Depuis 2013, le Burkina Faso a connu une baisse de sa capacité à offrir aux investisseurs des conditions d'accueil suffisamment intéressantes pour les inciter à y localiser leurs projets. En effet, les flux nets des IDE ont connu une baisse de 61,85% sur la période 2013-2015.

Le Gouvernement a effectué un toilettage du Code des impôts qui a abouti à une réforme fiscale en 2010. Le code issu de ce toilettage prévoit des incitations fiscales plus généreuses. Cette réforme a également permis de créer un impôt sur les sociétés et de passer d'un taux d'imposition de 30% à 27,5%. Cependant, il ressort des résultats de l'enquête EESE que deux entreprises sur trois jugent que le gouvernement burkinabé favorise plus les investisseurs étrangers à travers ces réformes.

L'enquête EESE a révélé qu'au Burkina Faso les problèmes importants affectant les entreprises sont la fiscalité, la corruption et l'accès limité aux services financiers abordables et pertinents. Ensuite, les dispositifs législatif et règlementaire relatifs à la concurrence ne sont pas efficaces dans la prévention de la concurrence déloyale. De plus, une entreprise formelle sur deux se sent affectée par la concurrence des entreprises informelles. Enfin, les politiques du secteur financier ne sont pas favorables à la croissance des entreprises au Burkina Faso.

Les infrastructures de base restent insuffisantes et/ou de mauvaise qualité au Burkina Faso. Les coûts des TIC sont considérés par les entreprises comme très élevés. Les infrastructures de base telles que les routes et l'électricité sont en mauvais état et/ou insuffisantes. En effet, 32,3% des entreprises interrogées dans l'enquête EESE trouvent la qualité des routes très mauvaises et 40,8% les trouvent médiocre. De plus, l'approvisionnement en électricité est jugé très mauvais par 28,2% des entreprises et médiocres par 42,1% des entreprises.

Enfin, en 2016, le Burkina Faso a amorcé une transformation structurelle de son économie dans le cadre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES). Le PNDES se fixe comme objectif global de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social. Le PNDES vise une croissance économique annuelle moyenne de 7,7% et une incidence de la pauvreté de moins de 35% d'ici 2020.

Eléments Sociaux

Sur le plan social, la situation du Burkina Faso présente un certain nombre de défis. Même lorsqu' on le compare aux pays voisins tels que le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal, on constate une contre-performance dans certains indicateurs. Les contre-performances sociales du Burkina Faso peuvent s'apprécier à travers les faibles niveaux des indicateurs liés à l'éducation tels que la part des dépenses publiques d'éducation dans le PIB, l'indice d'éducation et le taux d'analphabétisme, ainsi que la productivité du travail qui est faible comparativement aux pays de références (Bénin, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal).

En matière de justice et d'inclusion sociale, on note que dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle, des inégalités et disparités flagrantes sont observées, particulièrement en défaveur des femmes.

En matière de protection sociale adéquate, on retiendra que les employés bénéficient rarement d'assurances santé et d'avantages pour la santé. La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO), les structures qui couvrent surtout les travailleurs du secteur formel, éprouvent des difficultés à étendre leurs prestations au secteur informel du fait généralement de l'absence des contrats de travail écrits, et de l'irrégularité des revenus qui caractérisent ces secteurs économiques. L'enquête EESE révèle que seuls 13,3% des employés interrogés bénéficient d'assurances santé.

En exemple, on retiendra que dans le cadre de l'enquête EESE, 51,6% des entreprises interrogées ne partagent pas l'idée d'un traitement égal de tous les citoyens par la justice et 43% ne partagent pas l'idée d'une égalité de chance dans l'accès au travail pour tous les citoyens.

Notons cependant que 71,3% des entreprises jugent que l'accès à l'enseignement formel est égalitaire entre les hommes et les femmes et que 47,3% des entreprises interrogées jugent l'accès aux opportunités est égal entre les hommes et les femmes.

Eléments Environnementaux

Au plan environnemental, 41,7% des entreprises soutiennent que les problèmes environnementaux sont une préoccupation mais ne sont pas traités de manière adéquate dans le milieu des affaires. 65% des entreprises interrogées expriment que le cadre législatif de protection de l'environnement existe mais est appliqué de manière médiocre.

La Cote d'Ivoire est le meilleur exemple comparativement aux autres pays dans le groupe considéré en ce sens qu'elle exhibe de meilleures performances sur les critères tels que la pollution (exposition annuelle) en termes de population exposée à des niveaux dépassant le seuil et du point de vue de l'empreinte écologique totale.

Quant au Burkina Faso, il affiche des contre-performances sur la presque totalité de ces indicateurs environnementaux. Il fait face à des problèmes écologiques dont, notamment, la désertification et la dégradation des terres et des ressources naturelles. A cet effet, le pays a entrepris des actions au niveau national et ratifié des conventions internationales qui énoncent les principes fondamentaux de la gestion durable de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement et l'amélioration du cadre de vie.

Résultats de l'évaluation et perspectives d'avenir

L'analyse du climat des affaires au Burkina Faso laisse percevoir que, même si des efforts sont faits dans ce pays pour promouvoir un environnement favorable aux entreprises durables, beaucoup de choses restent à faire. En effet, les résultats de l'évaluation de l'environnement favorable aux entreprises durables au Burkina Faso indiquent qu'il est toujours possible d'améliorer la situation dans l'ensemble des 17 conditions définies par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et qui ont été approuvées à la Conférence internationale du Travail en 2007.

Pour une plus grande efficacité et dans le souci de conduire une évaluation centrée sur les préoccupations des acteurs, 10 des 17 conditions ont été identifiées par les différentes parties prenantes lors de l'atelier tenu les 19 et 20 juin 2017 à Ouagadougou pour faire l'objet d'une analyse approfondie. Ces choix ont été principalement motivés par le souci de mener une évaluation qui porte sur des points où des interventions d'amélioration sont les plus nécessaires et qui pourraient conduire à des résultats probants à même d'aider à la prise de décision de politique publique. Les 10 piliers retenus au Burkina Faso sont :

- la bonne gouvernance ;
- le dialogue social ;
- l'environnement juridique et réglementaire propice ;
- une concurrence loyale ;
- l'accès aux services financiers ;
- l'infrastructure physique ;

- les TIC ;
- l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie ;
- la justice sociale et l'inclusion sociale ;
- la gestion responsable de l'environnement.

Les sept autres piliers de la méthodologie EESE qui n'ont pas été retenus pour l'étude au Burkina Faso sont :

- La paix et la stabilité politique ;
- Le respect des droits de l'homme universels et des normes internationales du travail ;
- La culture d'entreprise ;
- Une politique macroéconomique saine et stable et une bonne gestion de l'économie ;
- Le commerce et l'intégration économique durable ;
- L'environnement juridique et réglementaire propice ;
- L'état de droit et la protection des droits de propriété.

Les conclusions préliminaires de l'évaluation globale ont été présentées, discutées et validées lors d'un atelier tripartite tenu à Ouagadougou. Plusieurs questions ont été discutées et indiquées comme des contraintes majeures pour un environnement favorable aux affaires au Burkina Faso. Il a retenu que la situation sociopolitique et sécuritaire actuelle n'est pas propice à la création d'entreprises et à la croissance. La corruption, la fiscalité, l'accès limité aux services financiers et les défaillances du dispositif législatif et règlementaire relatif à la concurrence sont d'autres facteurs qui entravent le développement des entreprises. Il a été convenu que les efforts visant à améliorer l'environnement des affaires devraient être concentrés sur des domaines qui sont essentiels pour l'OIT et ses mandants et qui ne sont pas au centre des actions déjà entreprises par les parties prenantes nationales et les bailleurs internationaux. L'accent sur les actions futures d'amélioration a donc été placé sur les conditions prioritaires suivantes :

- L'environnement légal et règlementaire
- L'accès aux services financiers ;
- L'éducation, l'apprentissage et la formation continue.

Un plan d'action avec des résultats spécifiques et des acteurs clés pour la mise en œuvre des activités a été rédigé par les participants à l'atelier. Le plan d'action sera finalisé et adopté lors d'un atelier de diffusion qui se tiendra en présence de décideurs politiques de haut niveau. La mise en œuvre du plan d'action abordera certaines des principales questions soulevées par cette évaluation et contribuera à l'amélioration de l'environnement favorable aux entreprises durables au Burkina Faso.

1. Introduction

Au Burkina Faso, il a fallu attendre la libéralisation opérée à travers les programmes d'ajustement structurel du début des années 90 pour voir se développer des initiatives de promotion du secteur privé comme moteur de développement. Ces entreprises évoluent dans un environnement contraignant, à la fois sur le plan économique (marchés étroits et concurrence forte), financier (pas d'accès au crédit), social (obligations sociales parfois difficiles à conjuguer avec une gestion rigoureuse) et institutionnel (réglementation et fiscalité inadaptées).

Au cours des dernières années, la croissance a été tirée principalement par les secteurs tertiaire et primaire et, dans une moindre mesure, par le secteur secondaire. Cette situation est la résultante des insuffisances structurelles du système productif national fortement exposé aux chocs exogènes, notamment aux aléas climatiques et à la volatilité des prix des principaux produits d'exportation (or et coton). Le nouveau référentiel de développement du Burkina Faso, le Plan national de développement économique et social (PNDES), relève entre autres insuffisances le déclin du secteur manufacturier lié à la faible compétitivité des industries existantes et au faible développement de l'agro-industrie, la prédominance de l'économie informelle, et le faible accès des opérateurs économiques, notamment les petites et moyennes entreprises (PME), aux services financiers, l'insuffisance de ressources humaines de qualité adaptées aux besoins de la transformation structurelle de l'économie.

C'est au regard de ces contre-performances et faisant suite aux conclusions de la discussion sur la promotion des entreprises durables à la Conférence Internationale du Travail (CIT) en 2007 que le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) a sollicité l'appui technique du BIT pour réaliser une évaluation de l'environnement propice aux entreprises durables au Burkina Faso (EESE). A l'occasion de cette CIT, des orientations ont été fournies sur ce qui constitue un environnement favorable aux entreprises durables. Ces conclusions sont basées sur le constat qu'un tel environnement combine la recherche légitime du profit à la nécessité d'un développement qui respecte la dignité humaine, la durabilité environnementale et le travail décent. Elles soulignent le principe selon lequel les entreprises durables ont besoin de sociétés durables et les affaires sont florissantes là où les sociétés sont prospères et vice-versa.

Les conclusions de cette discussion de la CIT de 2007 identifient 17 piliers d'un environnement favorable à la promotion d'entreprises durables et donnent des orientations aux gouvernements et aux partenaires sociaux sur leurs rôles respectifs dans la promotion d'entreprises durables.

L'outil "Environnement favorable aux entreprises durables" (EESE) évalue l'environnement propice au développement des entreprises d'un pays au moyen de mesures et s'appuie sur :

- Le recueil de données secondaires ;
- Une enquête pour collecter des données primaires des employeurs (y compris propriétaires et gérants des entreprises) et des employés ;
- Des groupes de discussions et des interviews ;
- Un rapport final d'évaluation EESE contenant toutes les informations listées ci-dessus.

Une enquête devant permettre de collecter les données primaires en vue d'alimenter le rapport d'évaluation de l'environnement propice aux entreprises durables au Burkina Faso (EESE) a été

réalisée. Une méthodologie rigoureuse allant de la rencontre de cadrage, à la collecte, le traitement et l'analyse des données primaires a été mise en œuvre pour obtenir les données primaires de l'évaluation EESE.

Huit régions sur un total de 13 ont été considérées dans la construction de l'échantillon au lieu de deux régions comme initialement prévu dans la méthodologie. Ces huit régions sont le Centre, les Hauts-Bassins, le Centre-Est, les Cascades, le Nord, le Centre-Nord, l'Est et la Boucle du Mouhoun. Elles permettent de rassembler plus de 95% des entreprises du Burkina Faso, soit un échantillon suffisamment représentatif pour que les informations collectées reflètent largement les points de vue de l'ensemble des entreprises du pays. Le cadre d'échantillonnage est organisé en trois secteurs d'activités : commerce, industrie et service. Chaque secteur est subdivisé en branches d'activités. A l'intérieur de chaque secteur d'activité, on distingue les grandes, les moyennes et les petites entreprises. Chaque secteur a une certaine proportion dans le fichier global. Ces poids ont été considérés par la suite dans la répartition de l'échantillon par secteur d'activités. Autrement dit, la répartition de l'échantillon dans les différents secteurs d'activités s'est faite au prorata des poids relatifs de ces secteurs. L'étude prend en compte le secteur formel et le secteur informel et des employés. Au total 431 entreprises et 115 employés ont été interviewés. Mais pour certaines entreprises (une dizaine d'entreprises), la branche d'activités n'a pu être retrouvée, de sorte que dans les outils (tableaux et graphiques) présentant des indicateurs désagrégés selon la branche d'activités, celles-ci n'ont pas été prises en compte.

La définition retenue pour l'entreprise formelle est la suivante : une entreprise formelle est une entreprise qui est enregistrée administrativement (qui possède les numéros suivants : IFU, RCCM, CNSS, CPC) et/ou qui tient une comptabilité à valeur formelle. Elle sera dite informelle si tous ces documents ne sont pas acquis et en partie formelle si certains des critères sont vérifiés. Cette définition est une adaptation de celle retenue dans le cadre du Recensement Industriel et commercial (RIC) conduit par l'INSD. En effet, dans le RIC, une entreprise formelle est une entreprise qui est enregistrée administrativement (qui possède un des numéros suivants : IFU, RCCM, CNSS) et/ou qui tient une comptabilité à valeur formelle.

Tableau 1 : Répartition des entreprises formelles et informelles enquêtées selon secteur d'activités et taille

Entreprises Formelles															
Industrie				Commerce				Service				Branche non connue			
Petite entreprise		Moyenne et Grande entreprise		Petite entreprise		Moyenne et Grande entreprise		Petite entreprise		Moyenne et Grande entreprise		Petite entreprise		Moyenne et Grande entreprise	
M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
75	6	6	0	73	9	6	1	107	20	15	0	5	1	2	0
											Total Formelles				**326**

Entreprises Informelles							
Industrie		Commerce		Service		Branche non connue	
Petite entreprise	Moyenne et Grande entreprise	Petite entreprise	Moyenne et Grande entreprise	Petite entreprise	Moyenne et Grande entreprise	Petite entreprise	Moyenne et Grande entreprise
33	0	31	0	39	0	2	0
					Total Informelles		**105**

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Il en ressort que 88,4% des propriétaires d'entreprises interrogés sont des hommes contre 11,6% de propriétaires de sexe féminin. On retiendra aussi que 66,7% des employés interrogés sont de sexe masculin contre 33,3% pour le sexe féminin. Cela correspond bien au quota genre au Burkina Faso qui veut que chacun des deux sexes soit représentés au minimum à 30%.

Pour ce qui est du niveau d'éducation des propriétaires d'entreprise, l'enquête révèle que ceux ayant atteint un niveau universitaire sont les plus représentés (33,2%) parmi les entrepreneurs/employeurs, suivis du secondaire (30,3%). Les responsables d'entreprise n'ayant aucun niveau représentent 14,7%. Il ressort que près de 42% des entreprises interviewées opèrent dans le secteur industriel. Le commerce et les services enregistrent une représentation équitable à hauteur de 27,8% chacun.

S'agissant des employés, on retiendra qu'en majorité, les personnes interrogées sont alphabétisées. Les employés ayant un niveau secondaire sont les plus représentés (43%). Les femmes représentent 38,5% des employés ayant un niveau secondaire contre 45,3% d'hommes. Ils sont ensuite suivis des employés ayant un niveau universitaire (35,1%), puis un niveau primaire (19,3%). Les femmes représentent 43,6% des employés ayant un niveau universitaire et 15,4% des employés ayant un niveau primaire. Par contre, les employés n'ayant aucun niveau d'éducation représentent seulement 1,8% des personnes interrogées. Ceux-ci sont pour l'essentiel constitués des individus de sexe masculin. Toutefois, les individus de sexe féminin interrogés au cours de l'enquête ont un niveau d'éducation relativement supérieur aux individus de sexe masculin.

Graphique 1: répartition des répondants et des propriétaires d'entreprise selon du sexe

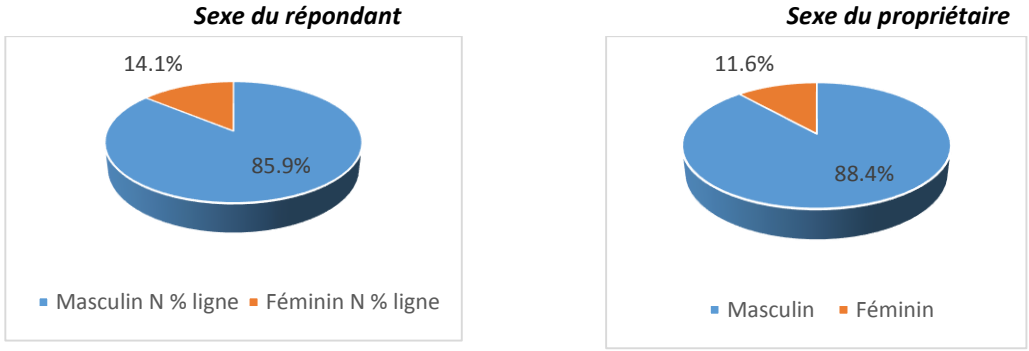

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Graphique 2 : Fonction du répondant

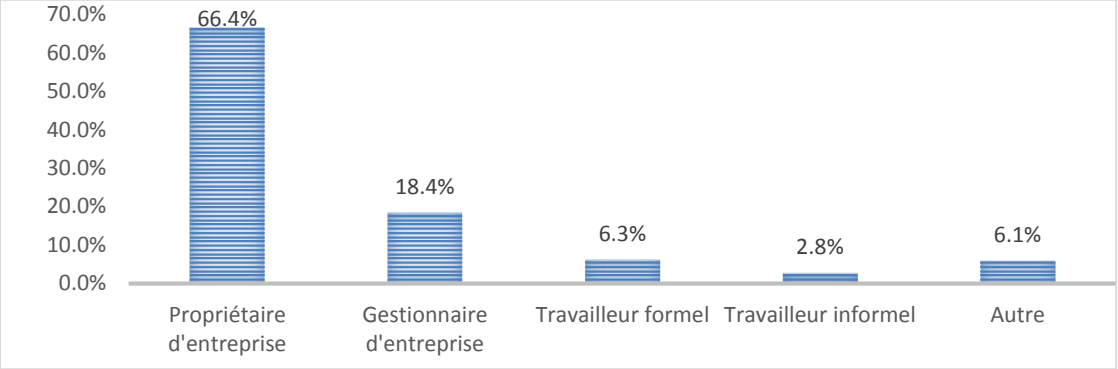

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Graphique 3 : Niveau d'instruction du propriétaire

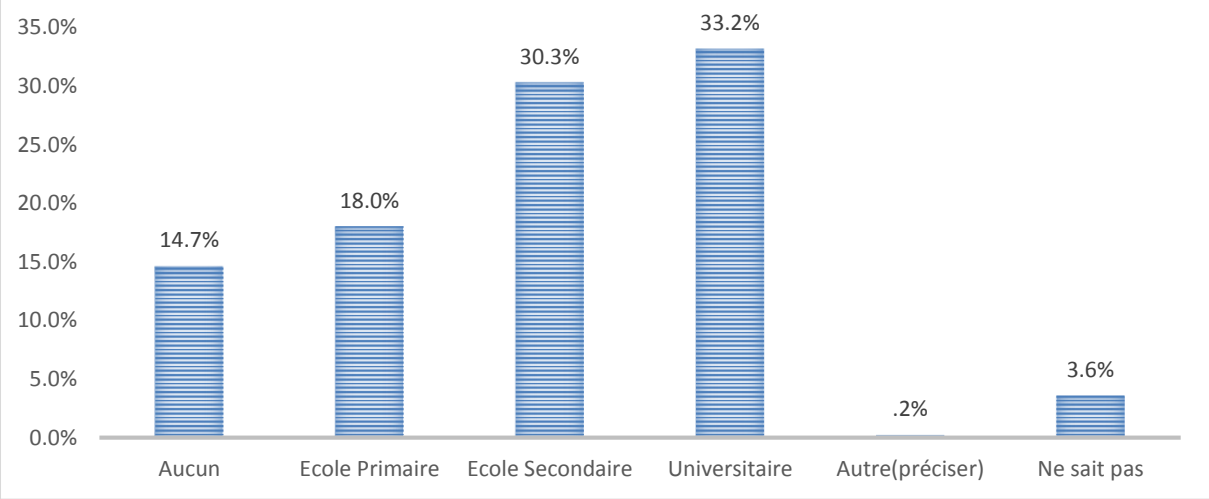

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Graphique 4 : Répartition des entreprises enquêtées par secteur d'activités

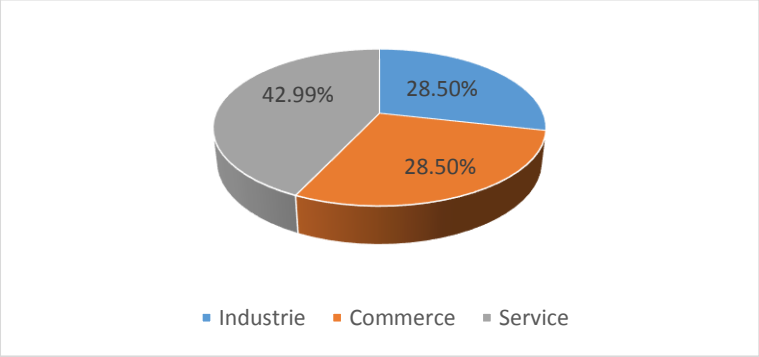

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Un recueil de données secondaires a également été effectué afin de procéder à une comparaison entre les pays sur la base des mêmes indicateurs et critères de mesure provenant de sources fiables et impartiales. Ces données secondaires pour les 17 conditions de l'Environnement favorable aux entreprises durables au Burkina Faso ont été collectées de même que celles de quatre pays voisins utilisés pour la comparaison. Il s'agit du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Sénégal.

Ces données secondaires sont intégrées aux données primaires et ont permis de dégager des tendances pour faire des analyses et procéder à des comparaisons internationales dont les résultats font l'objet du présent rapport, structuré en six sections. La section 2 discute des aspects politiques de l'évaluation. La troisième section est consacrée éléments économiques et la quatrième aux aspects sociaux. La section 5 analyse les questions environnementales de l'évaluation. La section 6 est dédiée à la conclusion et aux perspectives d'avenir.

2. Eléments Politiques

Graphique 5 : Indicateurs politiques

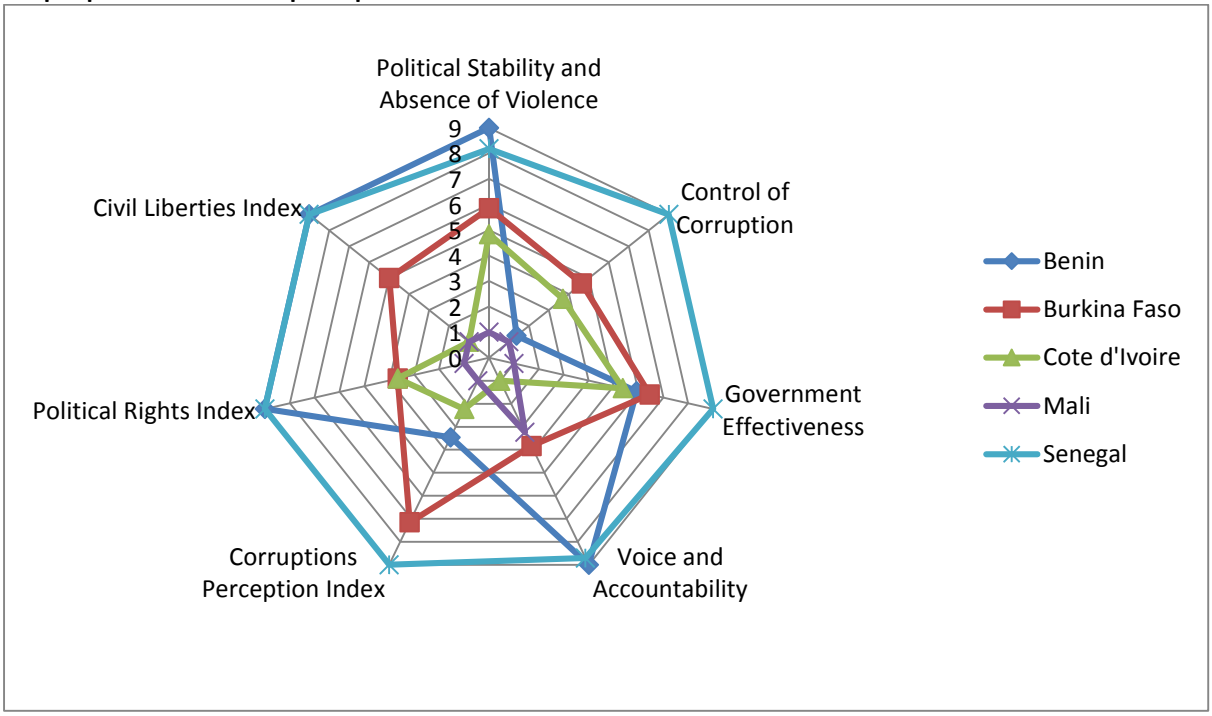

Sources: - World Bank, Governance Matters database; Transparency International

Principaux résultats

- Au Burkina Faso, la stabilité politique a été régulièrement éprouvée depuis son accession à l'indépendance.
- Au plan sécuritaire, le Burkina Faso est fortement affecté par le climat d'insécurité qui règne dans la sous-région ouest africaine.
- L'activité économique au Burkina Faso s'est déroulée, ces dernières années, dans un climat politique et sécuritaire assez difficile. Cette situation a eu des répercussions négatives sur les performances économiques du pays.
- Les dysfonctionnements du système judiciaire font que les performances du secteur de la justice sont très en-deçà des attentes. L'ingérence dans les procédures de certaines autorités publiques, d'organisations de la société civile et même d'acteurs judiciaires, met en doute l'indépendance et la crédibilité de la justice.
- Le sentiment commun au niveau des populations est que l'impunité est très dominante dans le pays. Ce sentiment conforte la perception que la corruption est un phénomène développé dans le secteur de la justice.
- Les résultats de l'enquête EESE menée au Burkina Faso, suggèrent que la plupart des personnes interrogées perçoivent la corruption comme un fléau qui affecte négativement l'économie et la société.
- Sur l'engagement du gouvernement à lutter contre la corruption, 49,8% des entreprises interrogées lors de l'enquête EESE estiment que le gouvernement est rarement engagé ou pas du tout engagé contre 46,2% des entreprises qui soutiennent que le gouvernement est très engagé ou en partie engagé.

2.1. La paix et la stabilité politique

Contexte

La paix et la stabilité politique sont aujourd'hui considérées comme des facteurs essentiels à la promotion et au développement d'un environnement propice aux entreprises durables. Ceci est d'autant plus fondé pour les autorités du Burkina Faso que ces questions occupent une place de premier ordre dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), le nouveau référentiel de développement adopté par le Gouvernement. L'axe 1 du PNDES, *Réformer les institutions et moderniser l'administration*, vise, entre autre, à garantir la paix, la sécurité, la justice et les droits humains.

Au Burkina Faso, la stabilité politique a été régulièrement éprouvée depuis son accession à l'indépendance. De 1960 à nos jours, le pays a connu sept coups d'Etat (dont un non abouti) et une insurrection populaire. L'adoption d'une nouvelle constitution en 1991 a permis d'instaurer une relative stabilité dans le pays avec la tenue régulière d'élections présidentielles, législatives et municipales. Cette stabilité a cependant été altérée à partir de 2011 par des remous sociopolitiques qui traduisaient très clairement le ressentiment des populations à l'égard du régime en place. En 2011, on a assisté à des protestations de plusieurs couches sociales qui se sont attaquées à des biens privés et aux symboles de l'Etat. Le ressentiment était si profond que certains membres des forces de défense et de sécurité n'ont pas hésité à se lancer dans le mouvement et même à troubler l'ordre public par des revendications corporatistes et des mutineries violentes.

Après la crise de 2011, le pays a dû faire face aux remous sociopolitiques nés des velléités du régime Compaoré de modifier l'article 37 de la constitution dans le but d'accorder un nouveau mandat au Président Compaoré aux termes de ses mandats constitutionnels. Cela a fortement radicalisé les positions des forces en présence qui se sont affrontées par l'entremise de marches et contremarches, dont l'épilogue a été l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 et le coup d'Etat manqué de septembre 2015. Cependant, la tenue des élections présidentielles et législatives en novembre 2015 et municipales en mai 2016 a permis au pays de renouer avec une vie constitutionnelle normale. Les deux dernières années ont été marquées par une fronde sociale sans précédent. En effet, depuis bientôt deux ans, le Burkina Faso connait une vague de grèves qui touche quasiment tous les secteurs d'activités du pays.

Au plan sécuritaire, le Burkina Faso est fortement affecté par le climat d'insécurité qui règne dans la sous-région ouest africaine. Les différentes attaques terroristes et la recrudescence du grand banditisme illustre la montée d'une insécurité qui menace le développement du pays. Les attaques terroristes du 15 janvier 2016 et du 13 août 2017 au cœur de la capitale ont particulièrement marqué l'opinion nationale et internationale.

L'activité économique au Burkina Faso s'est donc déroulée, ces dernières années, dans un climat politique et sécuritaire assez difficile. Cette situation a eu des répercussions négatives sur les performances économiques du pays. L'activité économique a enregistré, entre 2012 et 2016, une tendance à la baisse, pour preuve son taux de croissance, qui est passé de 6,5% en 2012, à 5,7% en 2013, à 4,2% en 2014 puis à 4,0% en 2015 avant de remonter à 5,9% en 2016[2]. Le taux de croissance

[2] DGEP : notes de cadrage macroéconomique des années 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017.

économique moyen sur la période est de 5,2%. Il est en dessous de la moyenne de l'UEMOA, qui est de 6,6%.

Cette situation fait du Burkina Faso, l'un des pays dont le taux de pauvreté est le plus élevé au monde. Avec une économie fortement dominée par l'agriculture et l'élevage, qui emploient près de 80% de la population active, le Burkina Faso a un revenu national brut par habitant estimé à 615 dollars US en 2015 et l'incidence de pauvreté de la population y est de 40.1%[3]. Selon le rapport sur l'Indice de Développement Humain (IDH) 2016 du PNUD, le Burkina Faso est classé 185ème /188 avec une valeur de 0,402.

Principaux Indicateurs

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent les indicateurs de «la stabilité politique et l'absence de violence » qui se mesurent sur une échelle de -2,5 à 2,5. Les valeurs les plus élevées correspondent à de meilleures performances. Sur cette base, les données du tableau indiquent que le niveau de la stabilité politique au Burkina Faso s'est détérioré d'année en année depuis 2010. Des quatre pays considérés, le Bénin présente les meilleures performances. Le Mali et la Côte d'Ivoire semble être les pays les plus instables des quatre pays analysés.

Graphique 6: Stabilité politique et absence de violence

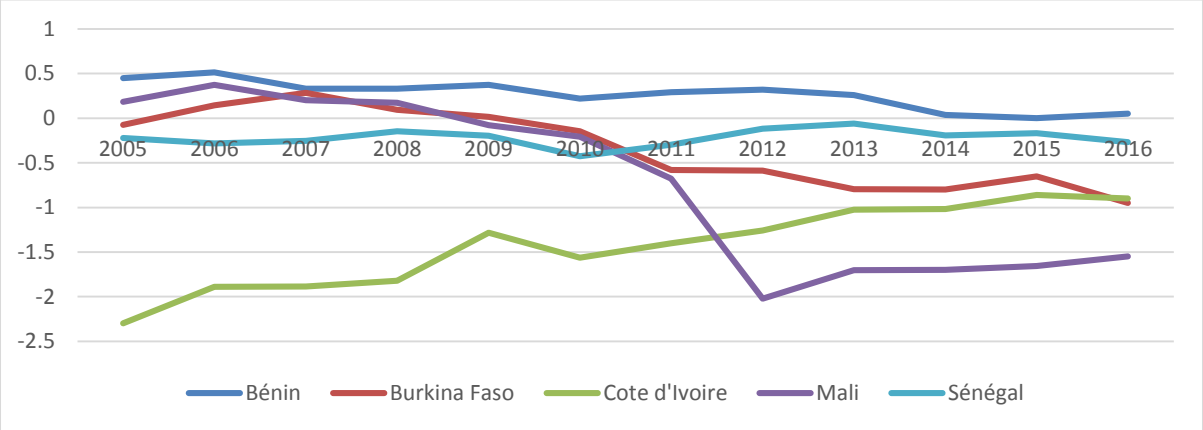

Source: World Bank, Governance Matters database

Tableau 2 : Stabilité Politique et absence de violence /Terrorisme

Stabilité politique et absence de violence et/ou terrorisme		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Mesure les perceptions de la probabilité d'instabilité politique ou de violence de source politique y compris le terrorisme	Bénin	0,26	0,32	0,36	0,30	0,03	-0,01	0,05
	Burkina Faso	-0,12	-0,56	-0,57	-0,76	-0,79	-0,61	-0,95
	Côte d'Ivoire	-1,58	-1,41	-1,26	-1,05	-1,04	-0,83	-0,90
	Mali	-0,18	-0,71	-2,03	-1,72	-1,71	-1,69	-1,55
	Sénégal	-0,42	-0,28	-0,11	-0,06	-0,20	-0,12	-0,27
	Se détermine sur une échelle de – 2,5 à 2,5. Les valeurs élevées correspondent à une meilleure performance.							

Source: World Bank, Governance Matters database; http://info.worldbank.org/governance/wgi/index.aspx#reports

[3] Burkina Faso, INSD, Rapport sur les conditions de vie des ménages, 2014, p. 29.

2.2. La bonne gouvernance

Contexte

La bonne gouvernance est un facteur de stabilité politique et de renforcement de l'Etat de droit et de la démocratie. Elle accorde de l'importance au respect des institutions et à la préservation de la sécurité et de la paix. En cela, une bonne gouvernance, l'absence de corruption et des institutions efficaces encouragent l'esprit d'entreprise et favorisent la croissance et le développement du secteur privé. La question de la gouvernance semble être une préoccupation majeure pour les autorités burkinabè, tout au moins dans le discours. Des efforts sont faits dans ce domaine et certains actes laissent penser que le Burkina Faso est soucieux du respect des principes de base de la bonne gouvernance dans ses différentes dimensions. Le Burkina Faso a en effet été l'un des premiers Etats africains à adopter officiellement, en 1998, un Plan national de bonne gouvernance (PNBG) qui couvrait la période 1998-2003. A la lumière de l'évaluation dudit plan en mars 2003, le Gouvernement a confirmé sa volonté de promouvoir les principes de bonne gouvernance au Burkina Faso à travers l'élaboration d'une Politique nationale de bonne gouvernance (PNBG) qui a couvert la période 2005-2015. En mai 2017, un projet de Stratégie nationale de promotion de la bonne gouvernance (SNPG) pour la période 2017-2026 a fait l'objet d'une validation.

La mise en place de ce dispositif et les différentes actions entreprises pour la promotion de la bonne gouvernance ont permis d'engranger de relatifs succès. Dans le domaine de la gouvernance politique, les progrès enregistrés portent, notamment, sur la création et le renforcement des institutions républicaines, la professionnalisation de la défense et de la sécurité, la consolidation de l'État de droit et le renforcement des droits humains. Concernant la gouvernance économique, on notera les progrès réalisés dans le domaine du pilotage et la gestion de l'économie, ainsi que dans celui de la gestion des finances publiques. Pour ce qui est de la gouvernance locale et la décentralisation, on pourra retenir l'effectivité de la communalisation intégrale du territoire, le transfert de compétences aux collectivités territoriales et l'accompagnement des entités décentralisées à travers la déconcentration des services de l'administration centrale.

Malgré la mise en œuvre effective de ces dispositions, le pays rencontre des difficultés qui se traduisent, entre autres, par une inadéquation et une insuffisance des moyens humains et financiers transférés, et ce, en dépit de la mise en place du Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales (FPDCT). Il faut dire que cette situation est aggravée par le fait que les populations n'ont pas encore réellement internalisé le processus de décentralisation, et aussi par la faible capacité de gestion de la plupart des élus locaux et la faible implication de la société civile et des populations dans de nombreuses municipalités.

Le secteur judiciaire est un secteur tout aussi déterminant pour la paix sociale et le développement socio-économique que pour la croissance et le développement du secteur privé. Au Burkina Faso, de nombreuses actions ont été entreprises ces dernières années pour rassurer le monde des affaires sur la crédibilité de la justice. En vue d'attirer de nombreux investisseurs, le Gouvernement a adopté une série de textes législatifs tendant à assurer un environnement juridique sécurisé et propice aux affaires en harmonie avec le droit OHADA. Sur le plan institutionnel, on a pu observer la création et l'autonomisation de deux tribunaux de commerce, à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso, pour permettre une plus grande efficacité dans leur fonctionnement et dans la gestion des dossiers

commerciaux. On notera aussi l'adoption de la loi portant prévention et répression de la corruption et de ses décrets d'application, ainsi que l'opérationnalisation de la Haute Cour de Justice (HCJ), dans le but de rassurer les justiciables sur la disponibilité de la justice à lutter contre l'impunité.

Ces bonnes pratiques sont cependant affectées par les dysfonctionnements du système judiciaire. Les performances du secteur de la justice s'avèrent très en-deçà des attentes. Les nombreuses réformes annoncées dans ce secteur tardent à se mettre en place. De fait, les populations ont très peu confiance en la justice[4]. Le sentiment commun est que l'impunité et la corruption gangrènent le secteur de la justice**.**

Depuis le début des années 2000, le gouvernement burkinabé s'est engagé dans la lutte contre la corruption. En 2000, le Plan national de bonne gouvernance en a fait une question d'importance nationale. En 2006, le Burkina Faso a ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption et a adopté une stratégie nationale de lutte contre la corruption. De plus, des organes de contrôle interne (l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption / ASCE-LC) et externe (Cour des comptes) ont été mis en place et renforcés. Dans ce contexte, l'ASCE a décidé de développer un système national de suivi de la corruption (SNSC) qui serait l'outil de pilotage de la lutte contre la corruption au Burkina Faso. Cet engagement est relayé au niveau politique par un discours engagé et volontariste. Plus récemment, le PNDES prévoit dans le cadre de son axe 1, de porter l'Indice de perception de la corruption (IPC) de 38/100 en 2015 à 60/100 en 2020 et l'indice Ibrahim pour la gouvernance en Afrique de 52,2/100 en 2015 à 65/100 en 2020 (PNDES).

La lutte contre la corruption était aussi au centre des préoccupations du pouvoir de la transition qui s'est établi au Burkina Faso après l'insurrection populaire d'octobre 2014. En 2015, le Conseil National de la Transition, qui faisait office de parlement pendant la transition, avait procédé à une relecture de la loi portant création de l'ASCE. Son adoption a permis un changement de dénomination de l'institution (qui devient l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption / ASCE-LC), l'ouverture de l'ASCE-LC à d'autres structures de l'Etat, du secteur privé et à la société civile, et à la révision des modalités de recrutement des membres de l'ASCE-LC ainsi que des délais de prescription pour les infractions en matière de corruption. Ces dispositions avaient pour but de renforcer l'indépendance de la structure et de la rendre beaucoup plus opérationnelle et plus efficace. Le Contrôleur général d'Etat n'est plus nommé de façon discrétionnaire par l'exécutif, mais sur appel à candidature. De plus, les Contrôleurs d'Etat ont désormais le statut de police judiciaire, c'est-à-dire que les actes qu'ils vont poser permettront de saisir la justice. Ils peuvent perquisitionner, entendre des personnes et permettre des garde-à-vue. En mars 2015, une loi spécifique, la loi 04-2015/CN, intitulée « loi portant Prévention et répression de la corruption au Burkina Faso », criminalise la corruption aussi bien dans le secteur privé que dans la fonction publique. Elle définit, en ses articles 41 à 82, les différents types de corruption et les sanctions y afférentes. Au nombre de ces délits de corruption, on note, entre autres, le détournement de biens publics (article 59), la divulgation d'informations (article 66), l'acceptation de cadeaux indus (article 67), le blanchiment de produit de crime (article 73), etc…

[4] Cf Plan d'action du Ministère de la justice, des droits humains, et de la promotion civique pour la mise en œuvre du pacte National pour le renouveau de la justice (2015-2019). Voir notamment la Section 1 : Etat des lieux de la justice au Burkina Faso (pp. 7-13).

Les différentes mesures ont permis d'améliorer l'Indice de perception de la corruption de Transparency International. Le Burkina Faso est passé de la 85ème place en 2014 sur 174 pays[5] à la 76ème en 2015 sur 167 pays[6], et à la 42ème en 2016[7] sur 176 pays. Il convient de noter que dans le classement de Transparency International, le Burkina Faso apparaît comme le 10ème pays le moins corrompu sur le continent africain et le 2ème dans l'espace UEMOA, après le Sénégal qui est classé 7ème. En Afrique, le Bénin est classé 16ème, la Côte d'Ivoire 19ème et le Mali 23ème. Même si le Burkina se situe favorablement par rapport aux autres pays de la sous-région, la corruption y demeure un phénomène préoccupant qui pénalise fortement le développement du pays. Il importe à ce niveau, de signaler que la corruption est porteuse de risques réels de déstabilisation. Si ce phénomène n'est pas jugulé à temps, il peut être à la source de mouvements sociaux d'ampleur, susceptibles d'affecter durablement la stabilité économique et de mettre en danger toute stratégie de développement.

Les résultats de l'enquête

Les résultats de l'enquête EESE menée au Burkina Faso suggèrent que la plupart des personnes interrogées perçoivent la corruption comme un fléau qui affecte négativement l'économie et la société. Interrogé sur les nuisances de la corruption sur l'économie ou la société, une large majorité des répondants juge le niveau de nuisance très élevé (62,2%) ou élevé (26,3%). Cela représente 88,5% des entreprises enquêtées. Par contre, 1,2% jugent que la corruption nuit à peine à l'économie ou la société et 0,5% jugent qu'elle n'a pas du tout d'incidence sur l'économie ou la société. Ceux qui estiment que la corruption affecte dans une certaine mesure l'économie représentent 7,9% des répondants. Quand on désagrège les réponses selon la nature des entreprises (formelle/informelle) ou selon le secteur d'activité, les réponses sont identiques à celles décrites ci-dessus.

Graphique 7 : Nuisance de la corruption sur l'économie selon la formalité

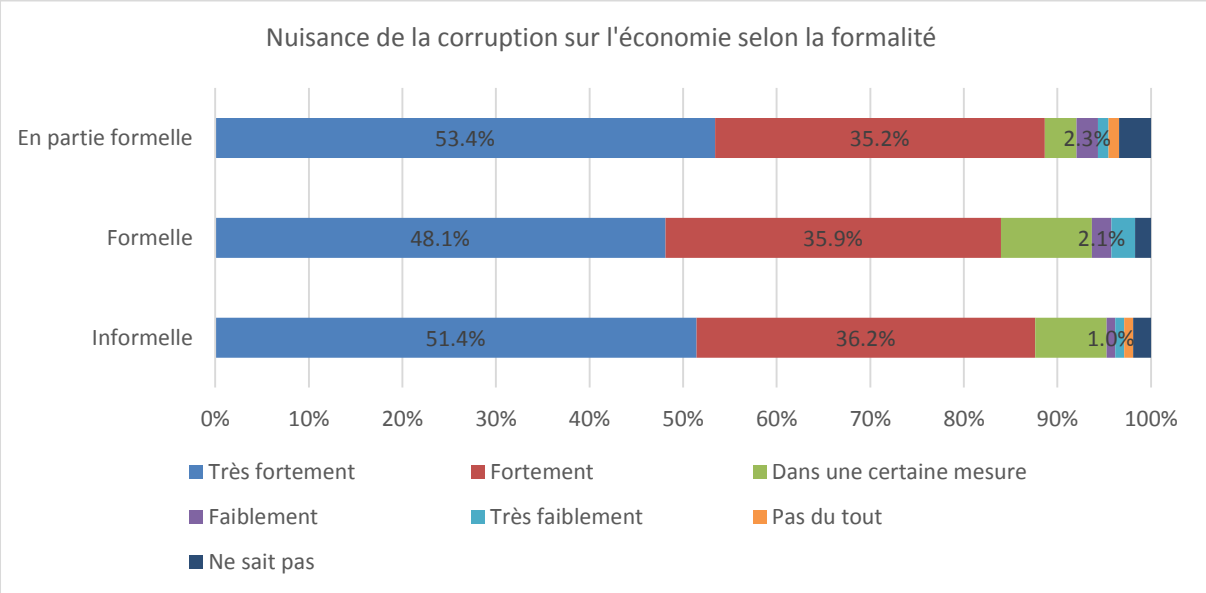

Source : Enquête EESE Burkina Faso

[5] https://www.transparency.org/cpi2014/results
[6] https://www.transparency.org/cpi2015
[7] https://www.transparency.org/news/feature/corruption_perceptions_index_2016#table

Graphique 8 : Nuisance de la corruption sur l'économie selon le secteur d'activités

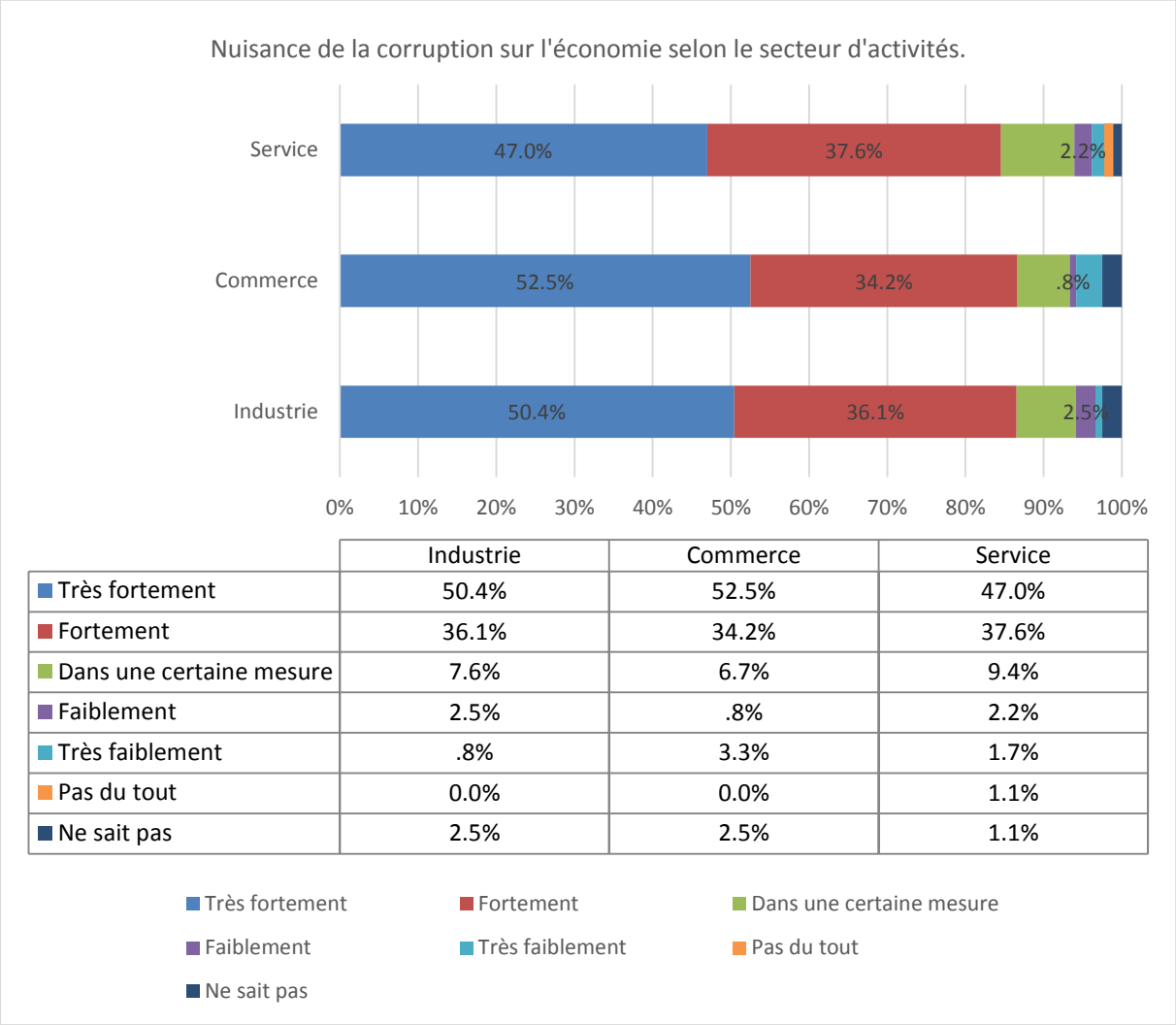

	Industrie	Commerce	Service
Très fortement	50.4%	52.5%	47.0%
Fortement	36.1%	34.2%	37.6%
Dans une certaine mesure	7.6%	6.7%	9.4%
Faiblement	2.5%	.8%	2.2%
Très faiblement	.8%	3.3%	1.7%
Pas du tout	0.0%	0.0%	1.1%
Ne sait pas	2.5%	2.5%	1.1%

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Quand on demande l'avis des enquêtés sur l'engagement du gouvernement à lutter contre la corruption, on note que 49,8% des entreprises estiment que le gouvernement est rarement engagé (21,4%) ou pas du tout engagé (28,4%), contre 46,2% des entreprises qui soutiennent que le gouvernement est très engagé (7,7%) ou en partie engagé (38,5%). Lorsqu'on désagrège les réponses selon la nature de l'entreprise (cf. graphique ci-dessous), les données indiquent que tant les entreprises formelles que les entreprises informelles croient peu à un très fort engagement du gouvernement dans la lutte contre la corruption. On retiendra que 58,7% des entreprises informelles et 54% de celles qui sont en partie formelles affirment que le gouvernement est rarement ou pas du tout engagé dans la lutte contre la corruption contre 44,3% des entreprises du formelles qui expriment le même sentiment.

Graphique 9 : Engagement du gouvernement dans la lutte contre la corruption (%)

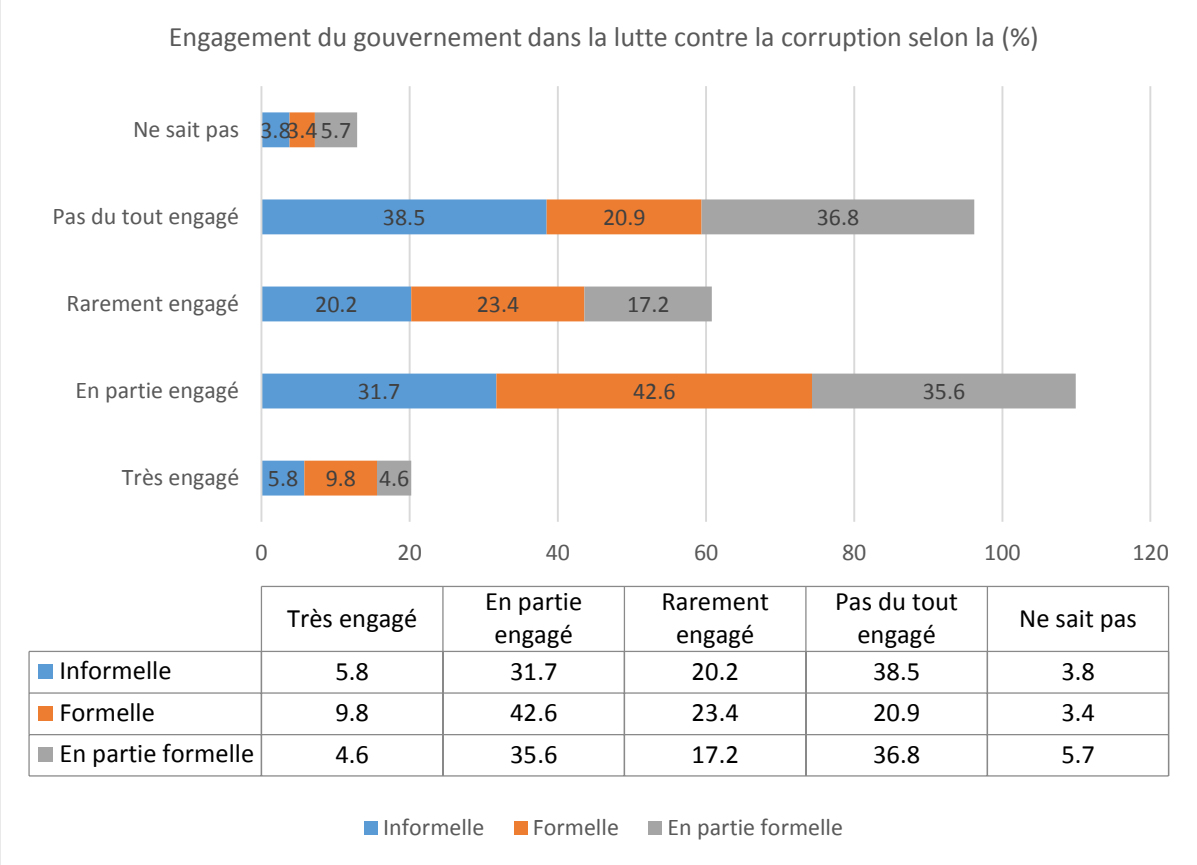

	Très engagé	En partie engagé	Rarement engagé	Pas du tout engagé	Ne sait pas
Informelle	5.8	31.7	20.2	38.5	3.8
Formelle	9.8	42.6	23.4	20.9	3.4
En partie formelle	4.6	35.6	17.2	36.8	5.7

Source : Enquête EESE Burkina Faso

L'enquête EESE s'est aussi intéressée à l'appréciation des entreprises sur les effets de la fraude sur l'économie ou la société. Les résultats indiquent que 50% des entreprises affirment que la fraude nuit très fortement à l'économie et 35,8% disent qu'elle nuit fortement à l'économie ou la société. Cependant, 1,9% jugent que sa nuisance est faible et 1,9 % aussi jugent qu'elle nuit très faiblement. Ceux qui estiment que la fraude ne nuit pas du tout à l'économie ou la société représentent 0,5% des entreprises.

L'efficacité du gouvernement mesure la qualité des services publics, la capacité de la fonction publique et son indépendance vis-à-vis des pressions politiques, la qualité de la formulation et de la mise en œuvre des politiques et la crédibilité de l'engagement du gouvernement. Elle est mesurée sur une échelle de valeurs allant de -2,5 à 2,5, avec les valeurs les plus élevées qui indiquent de meilleures performances. A regarder l'évolution de cet indicateur, on retiendra qu'entre 2010 et 2016, l'ensemble des quatre pays de référence ont des valeurs négatives, traduisant ainsi une faible efficacité des politiques publiques. Le Burkina Faso semble faire mieux que la Côte d'Ivoire et le Mali. Le Sénégal et le Bénin déploient les politiques publiques les plus efficaces, même si à partir de 2015 la situation du Burkina se présente mieux que celle du Bénin.

Graphique 10 : Efficacité du Gouvernement

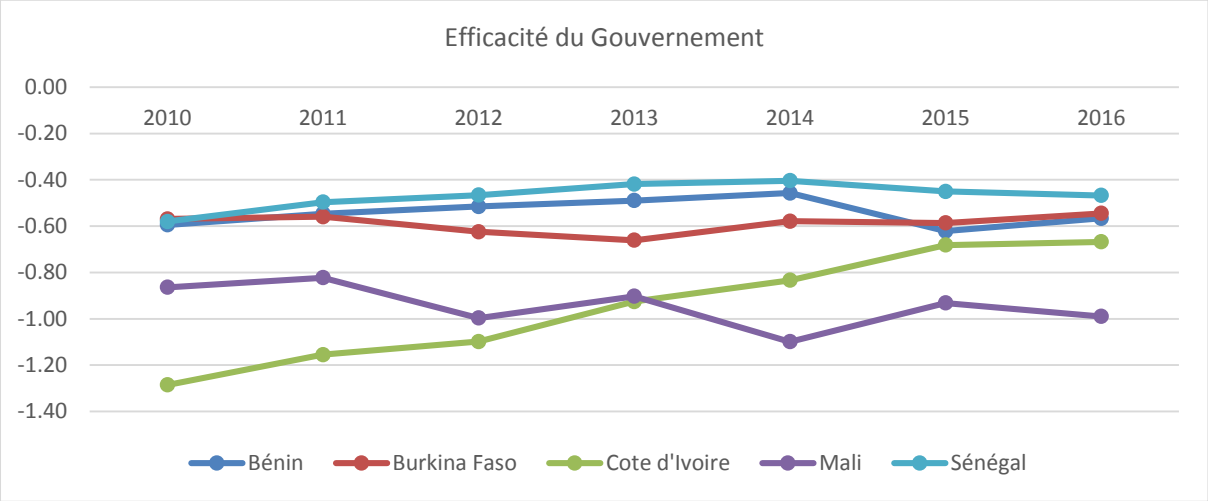

Source: World Bank, Governance Matters database; http://info.worldbank.org/governance/wgi/index.aspx#reports

L'enquête EESE a demandé aux répondants leur opinion sur l'efficacité des politiques et réglementations gouvernementales en termes d'amélioration du rendement du marché. En réponse à cette question, les entreprises ont des appréciations mitigées. En effet, pendant que 2,6% des entreprises les trouvent très efficaces pour améliorer le rendement du marché et 6,1% les jugent généralement efficaces, 23,2% d'elles trouvent qu'elles sont rarement efficaces, 19% jugent qu'elles sont tout simplement inefficaces et 37,3% estiment qu'elles sont parfois efficaces. Ces résultats étaient quasi identiques quelle que soit la nature de l'entreprise (formelle, informelle en partie formelle).

Graphique 11 : Liens entre politiques et règlementations gouvernementales et efficacité de rendement du marché

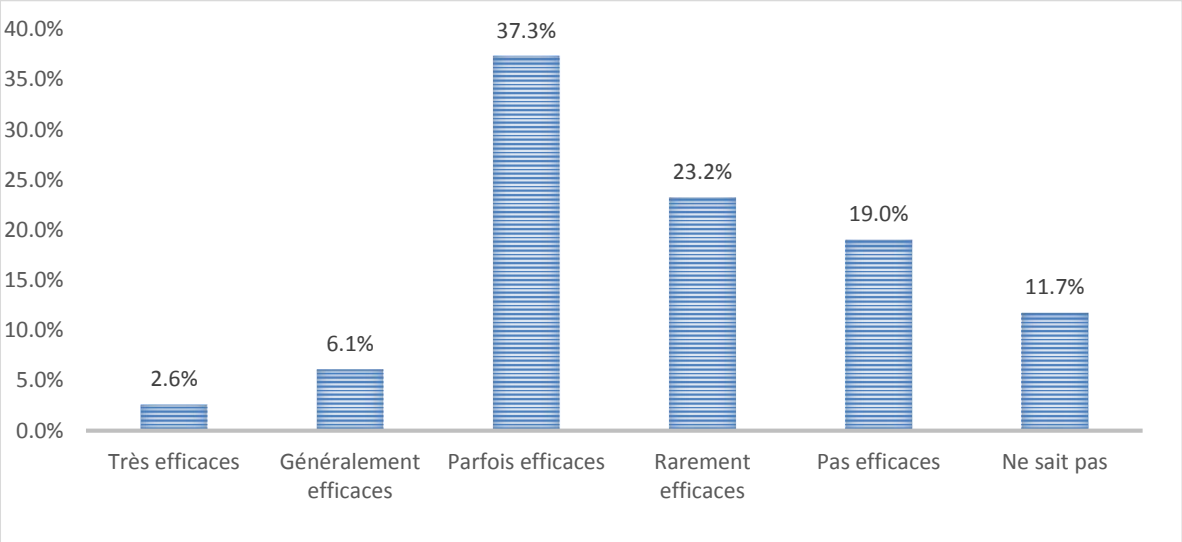

Source : Enquête EESE Burkina Faso

S'agissant de Responsabilité sociale des entreprises (RSE) on retiendra de l'enquête EESE que 23,4% des répondants s'affirment très responsables et 28,4% d'elles se déclarent généralement responsables. Par contre, il y a 8,5% des entreprises qui se disent rarement responsables et 9,2%

déclarent n'être pas responsables. La répartition en fonction de la nature de l'entreprise, indique pendant que les entreprises informelles estiment à 46,6% des répondants que les entreprises sont très responsables ou généralement responsables, les entreprises formelles sont 54,9% à affirmer leur responsabilité. Celles qui sont en partie formelles sont 51,8% à affirmer être responsables.

L'indicateur "Voix et responsabilité" mesure le niveau d'implication des citoyens dans le choix de leur gouvernement, ainsi que la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté des médias. Encore une fois, le Bénin et le Sénégal déclinent les meilleures performances, avec le Bénin en tête. Le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire ont des scores négatifs, excepté en 2016 pour le Burkina Faso.

A la question de savoir dans quelle mesure les citoyens jouissent de la liberté de créer ou de s'affilier à des organisations syndicales/professionnelles, on note que 16,6% des entreprises jugent qu'il n'y a aucune restriction à la création ou à l'affiliation à une organisation et que 30,7% d'entre elles la trouvent élevée. Par contre, 12% des entreprises trouvent qu'elles jouissent d'une faible liberté de création et d'affiliation à des organisations/syndicats et 2,6% avancent que cela est non autorisé, sauf pour certains organismes publics.

Principaux Indicateurs

Graphique 12 : Contrôle de la Corruption

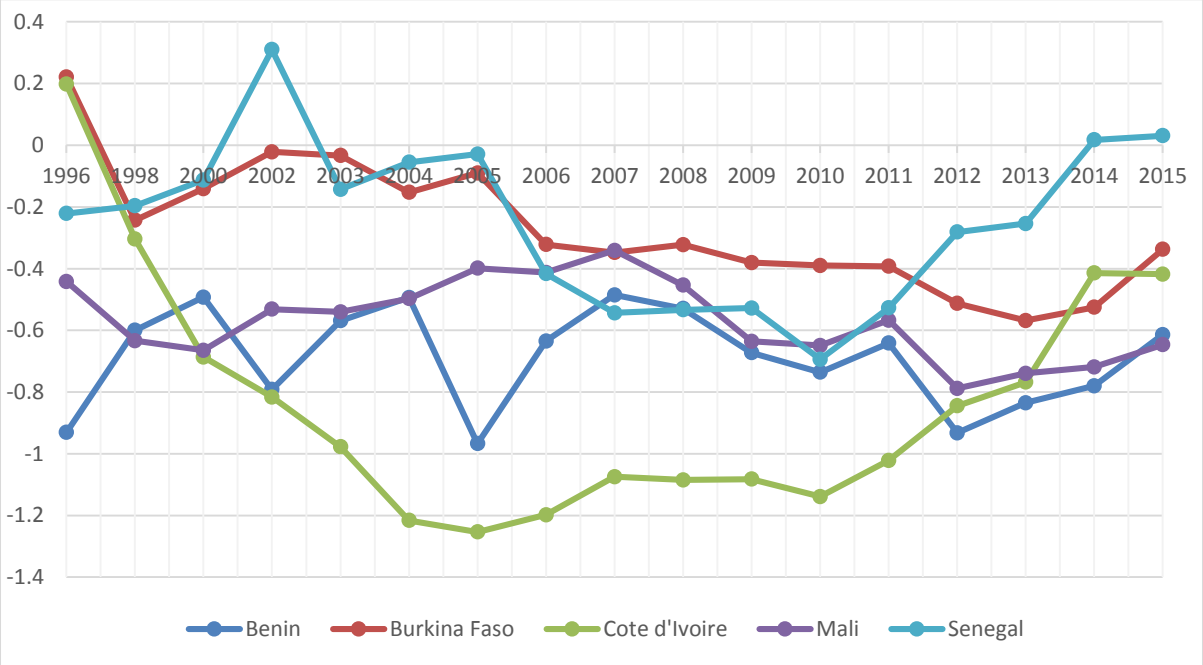

Source: World Bank, Governance Matters database

"Le Contrôle de la corruption" évalue dans quelle mesure le pouvoir public est exercé à des fins privées et dans quelle mesure il y a capture de l'État par les élites et les intérêts privés. Cet indicateur est mesuré sur une échelle de -2,5 à 2,5, les valeurs les plus élevées reflétant une meilleure gouvernance. Le Burkina Faso obtient des résultats assez faibles pour cet indicateur mais ceux-ci s'améliorent progressivement. Ils sont néanmoins meilleurs que ceux du Bénin, de la Côte d'Ivoire et du Mali. Le Sénégal est le pays qui obtient les meilleurs résultats même si ceux-ci sont devenus négatifs en 2016.

Graphique 13 : Indice de Perception de la Corruption (IPC)

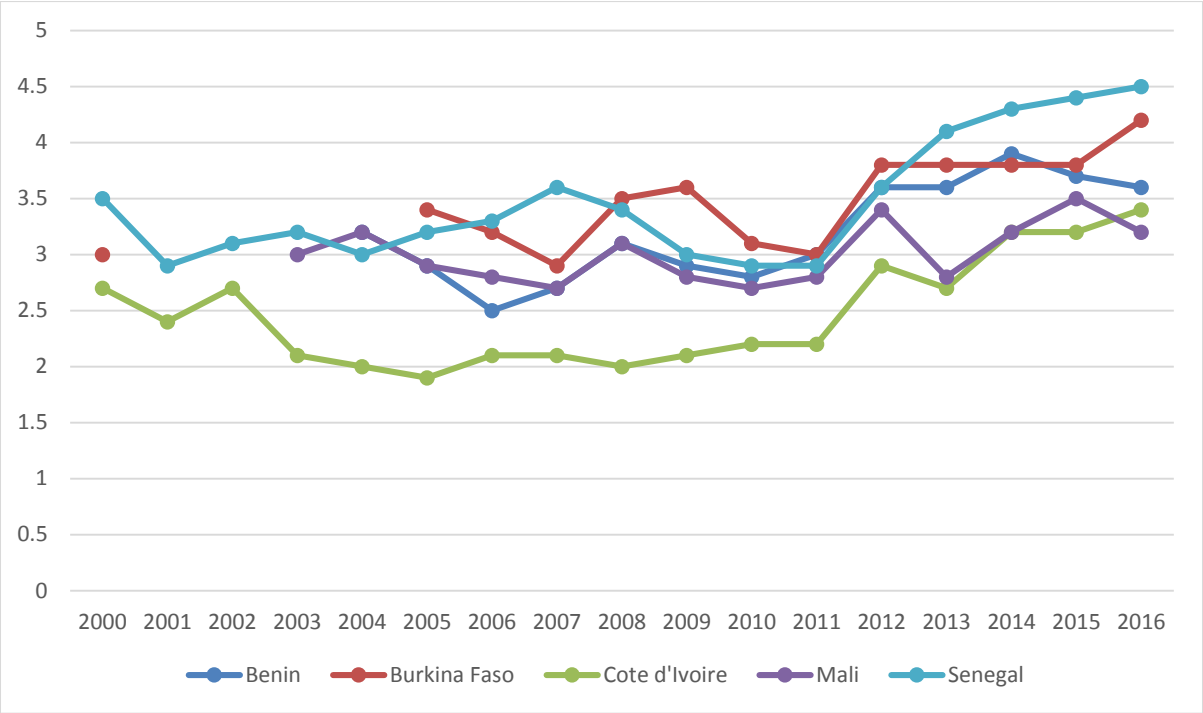

Source: World Bank, Governance Matters database

Le Burkina Faso obtient des résultats assez faibles sur la période même si ceux-ci sont en amélioration en ce qui concerne « l'Indice de Perception de la Corruption » (IPC). Sur une échelle allant de zéro (fortement corrompu) à dix (très propre), le résultat du Burkina Faso était de 4,2 en 2016. Le Sénégal avait un résultat de 4,5 alors que le Bénin était à 3,6, la Côte d'Ivoire à 3,4 et le Mali à 3,2 à la même période.

Indicateurs clés

Tableau 3 : Contrôle de la corruption

Contrôle de la corruption		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dans quelle mesure le pouvoir public est exercé à des fins privées, y compris les petites et les grandes formes de corruption, ainsi que la «capture» de l'État par les élites et les intérêts privés.	Bénin	-0,66	-0,59	-0,86	-0,74	-0,67	-0,56	-0,48
	Burkina Faso	-0,35	-0,37	-0,48	-0,52	-0,46	-0,28	-0,13
	Côte d'Ivoire	-1,16	-1,01	-0,83	-0,74	-0,42	-0,43	-0,54
	Mali	-0,68	-0,64	-0,83	-0,79	-0,75	-0,69	-0,67
	Sénégal	-0,64	-0,50	-0,26	-0,19	0,06	0,06	-0,03
	Se détermine sur une échelle de - 2,5 à 2,5. Les valeurs élevées correspondent à une meilleure performance.							

Source: World Bank, Governance Matters database, http://info.worldbank.org/governance/wgi/index.aspx#reports

Tableau 4 : Indice de la corruption

Indice de la corruption		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
L'IPC de Transparency International mesure les niveaux perçus de la corruption dans le secteur public tels que perçus par les hommes d'affaires et les analystes de pays dans un pays donné. Il s'agit d'un indice composite reposant sur différentes enquêtes auprès des experts et des entreprises.	Bénin	2.8	3.0	3.6	3.6	3.9	3.7	3.6
	Burkina Faso	3.1	3.0	3.8	3.8	3.8	3.8	4.2
	Côte d'Ivoire	2.2	2.2	2.9	2.7	3.2	3.2	3.4
	Mali	2.7	2.8	3.4	2.8	3.2	3.5	3.2
	Sénégal	2.9	2.9	3.6	4.1	4.3	4.4	4.5
	Les scores se mesurent sur une échelle allant de zéro (fortement corrompu) à dix (très propre).							

Source: World Bank, Governance Matters database, http://info.worldbank.org/governance/wgi/index.aspx#reports

Tableau 5 : Efficacité du Gouvernement

Efficacité du Gouvernement		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
La qualité des services publics, la capacité de la fonction publique et son indépendance, la qualité de la formulation et de la mise en œuvre des politiques et la crédibilité de l'engagement du gouvernement.	Bénin	-0,59	-0,55	-0,52	-0,49	-0,46	-0,62	-0,57
	Burkina Faso	-0,57	-0,56	-0,62	-0,66	-0,58	-0,59	-0,55
	Côte d'Ivoire	-1,29	-1,16	-1,10	-0,93	-0,83	-0,68	-0,67
	Mali	-0,86	-0,82	-1,00	-0,90	-1,10	-0,93	-0,99
	Sénégal	-0,58	-0,50	-0,47	-0,42	-0,40	-0,45	-0,47
	Se détermine sur une échelle de - 2,5 à 2,5. Les valeurs élevées correspondent à une meilleure performance.							

Source: World Bank, Governance Matters database, http://info.worldbank.org/governance/wgi/index.aspx#reports

Tableau 6 : Voix et responsabilité

Voix et responsabilité		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dans quelle mesure les citoyens d'un pays peuvent participer au choix de leur gouvernement, ainsi que la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté des médias.	Bénin	0,31	0,17	0,12	0,16	0,27	0,30	0,50
	Burkina Faso	-0,25	-0,28	-0,30	-0,26	-0,35	-0,11	0,04
	Côte d'Ivoire	-1,05	-1,08	-0,78	-0,75	-0,51	-0,41	-0,28
	Mali	0,16	0,17	-0,50	-0,28	-0,16	-0,20	-0,18
	Sénégal	-0,27	-0,22	0,00	0,06	0,29	0,28	0,37
	Se détermine sur une échelle de - 2,5 à 2,5. Les valeurs élevées correspondent à une meilleure performance.							

Source: World Bank, Governance Matters database, http://info.worldbank.org/governance/wgi/index.aspx#reports

2.3. Dialogue Social

Contexte

Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), « le dialogue social inclut toutes formes de négociations, de consultations ou simplement d'échanges d'informations entre représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs qui portent sur des questions d'intérêts communs liées à la politique économique et sociale »[8]. Le dialogue social est, avec la liberté d'association et le droit à la négociation collective, fondamental pour parvenir à des résultats efficaces, équitables et mutuellement bénéfiques pour les mandants de l'OIT et la société dans son ensemble.

Le Burkina Faso a ratifié les principaux instruments de l'OIT dont les huit conventions fondamentales et les quatre conventions de gouvernance, considérées comme prioritaires. Dans le cadre de cette évaluation, on retiendra particulièrement la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (ratifié le 21 novembre 1960), la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (ratifié le 16 avril 1962), et la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976 (ratifié le 25 juillet 2001). Au Burkina Faso, le dialogue social a toujours eu un sens dans les activités quotidiennes des sociétés. Les conflits de toutes natures trouvaient des solutions sous « l'arbre à palabre ». Mais en dépit de cette tradition, la formalisation du dialogue social dans l'Etat moderne a débuté en 1996 avec le Programme du BIT pour la Promotion du Dialogue social en Afrique francophone (BIT - PRODIAF).

La liberté d'association, et donc syndicale, est consacrée par la constitution du Burkina Faso. En effet, la Constitution du 2 Juin 1991 (Révisée par les lois n°002/97/ADP du 27 janvier 1997 et la loi n°003-200/AN du 11 avril 1997) indique en son article 21 que *« La liberté d'association est garantie. Toute personne a le droit de constituer des associations et de participer librement aux activités des associations créées. Le fonctionnement des associations doit se conformer aux lois et règlements en vigueurs. La liberté syndicale est garantie. Les syndicats exercent leurs activités sans contrainte et sans limitation autres que celles prévues par la loi. ».* L'article 22 précise que *« le droit de grève est garanti. Il s'exerce conformément aux lois en vigueur. ».* En 2015, à la faveur de la transition, le Conseil National de la Transition a adopté la LOI N° 064-2015/CNT portant liberté d'association qui aujourd'hui, régit entre autres, les libertés syndicales.

Le Burkina Faso compte aujourd'hui 170 syndicats nationaux et d'entreprise, dont certains se sont regroupés pour constituer les 6 centrales syndicales du pays. Pour plus d'efficacité dans la conduite de la lutte syndicale, les syndicats burkinabè ont jugé utile de s'organiser à travers l'Unité d'Action Syndicale (UAS). L'UAS regroupe les 6 centrales syndicales et 12 syndicats autonomes.

Le mouvement syndical burkinabè est relativement dynamique, combatif et très politisé. Quand on regarde l'histoire politique du Burkina Faso indépendant, on note que le mouvement syndical a toujours joué un rôle moteur dans les tournants décisifs de l'histoire du pays. Déjà au lendemain des indépendances de 1960, le mouvement populaire du 3 janvier 1966, qui a eu raison du régime du président Maurice Yaméogo, était mû et dirigé par les syndicats. Il en était de même pour les grèves générales des 17 et 18 décembre 1975 contre l'instauration d'un parti unique en haute volta par le président Sangoulé Lamizana. On retiendra aussi les prises de position du mouvement syndical contre

[8] https://www.ilo.org/ifpdial/areas-of-work/social-dialogue/lang--fr/index.htm

l'assassinat des enfants de Garango le 15 juin 1995, contre l'assassinat de Norbert Zongo le 13 décembre 1998 et pour l'élucidation de l'assassinat du président Thomas Sankara. Plus récemment, le mouvement syndical burkinabè a largement participé aux différentes manifestations qui ont abouti à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 et emporté le régime du Président Compaoré. Il s'est aussi opposé, à travers une grève générale, au putsch du 16 septembre 2015.

Du côté des employeurs, le pays ne compte qu'une seule organisation, le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB). Créé en 1974 sous l'appellation « Conseil National des Entreprises Voltaïques » (CNEV), cette structure du patronat burkinabè a connu des mutations successives qui ont abouti à sa structuration actuelle et à sa nouvelle dénomination : Conseil National du Patronat Burkinabé. Le CNPB est constitué de groupements, associations et syndicats professionnels dont les membres de base sont des entreprises. Il compte aujourd'hui plus de quatre-vingts groupements et associations professionnels qui ont pour membres de base de grandes, petites, moyennes et micro entreprises actives dans tous les secteurs de l'économie burkinabè.

Aujourd'hui, le dialogue social est opérationnalisé au Burkina Faso à travers plusieurs types d'instruments: les instruments de la coopération quadripartite (Etat, travailleurs, employeurs, société civile), ceux de la coopération tripartite (Etat, travailleurs, employeurs), les instruments de la coopération bipartite (Etat/Travailleurs), Patronat/centrales syndicales et les instruments de la coopération bipartite du secteur privé avec l'Etat (gouvernement/secteur privé et Gouvernement/Patronat), ainsi que les instruments entre acteurs du secteur privé (CNPB, CCIBF, MEBF, CBC, API, APEX, CMA-BF, CRA (cadre de concertation des structures d'appui du secteur privé).

A cet effet, des cadres ont été mis en place dans le but de favoriser la concertation et le dialogue. Il s'agit notamment, au niveau du Code du travail, de la Commission consultative du travail, du Comité technique national consultatif de sécurité et santé au travail, du Conseil national de l'emploi et de la formation professionnelle, des comités de sécurité et santé au travail le cadre de concertation Gouvernement/patronat (qui a été créée en mai 2017). La mise en place de la Commission mixte paritaire patronat/centrales syndicales de négociations salariales du secteur privé en mai 2008 a permis de dissocier les augmentations de salaires dans le secteur privé de celles du secteur public. Néanmoins, les syndicats de travailleurs demandent depuis 2016 sa suppression et le retour à l'ancien système. Tous ces cadres de dialogue social ne fonctionnent pas bien, pour diverses raisons parmi lesquelles : i) la faiblesse des ressources financières qui sont allouées par l'Etat ou les partenaires sociaux ; ii) La qualification insuffisante des acteurs qui les animent ; iii) le non-respect de la périodicité de tenue des rencontres desdits cadres et le suivi insuffisant des recommandations formulées.

Au plan national, des cadres ont été également institués pour discuter des préoccupations générales entre les acteurs. On citera ainsi, la rencontre Gouvernement/Syndicats des travailleurs qui se tient une fois par an et le cadre bipartite permanent de concertation Patronat/Centrales syndicales. Une rencontre annuelle gouvernement/secteur privé ouverte à toutes les composantes du secteur privé est également organisée mais elle ne satisfait pas les employeurs, dans la mesure où elle ne traite que brièvement des questions économiques, fiscales et financières, en omettant notamment les questions sociales et relatives au travail. C'est la raison pour laquelle le CNPB plaide en faveur de la mise en place effective d'un cadre de concertation patronat/gouvernement.

Il conviendra aussi de noter la création, en 2016, du Haut conseil pour la réconciliation et l'unité nationale (HCRUN), qui est une autorité administrative indépendante dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, et qui a pour mission de créer les conditions favorables à la réconciliation et à l'unité nationale et à la cohésion sociale. Ses membres ont prêté serment devant le Conseil Constitutionnel le 10 février 2016 et ont été installés officiellement par le président du Burkina Faso le 22 mars 2016.

Plus récemment, lors du conseil des ministres du 9 mars 2017, le gouvernement a adopté un décret relatif à la création, aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement du Haut conseil du dialogue social (HCDS). Le HCDS, composé de représentants des employeurs, des travailleurs et du gouvernement, vise à promouvoir le dialogue social et à contribuer à la recherche de solutions appropriées aux conflits sociaux à caractère national relevant du monde du travail[9]. Le Burkina Faso fait en effet face depuis plusieurs années à des conflits sociaux récurrents, liés à des revendications pour des conditions de travail et de rémunération meilleures, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, et qui impactent négativement sur les performances des entreprises.

Résultats de l'enquête

A la question de savoir si le gouvernement s'engage activement pour la promotion du dialogue social tripartite et s'il l'utilise dans la prise de décisions politiques, 1,2% des entreprises estiment que le gouvernement s'implique très activement et 10,9% pensent qu'ils s'impliquent activement. La grande proportion des entreprises (37,4%) jugent que le gouvernement promeut moyennement le dialogue social tripartite. Cependant, 7,7% des entreprises trouvent qu'il ne s'implique pas du tout dans la promotion du dialogue social tripartite. Une répartition des réponses par type d'entreprise laisse percevoir que de façon consensuelle, les entreprises formelles ou informelles estiment que le gouvernement promeut moyennement le dialogue social. Pour ce qui concerne l'appréciation des efforts de prévention des conflits liés au travail par le gouvernement, les travailleurs et les employeurs, 1,4% des entreprises estiment que l'ensemble des acteurs intervient très activement et 16,1% jugent qu'ils interviennent activement. A contrario, 27,3% des entreprises estiment que les différents acteurs interviennent dans une certaine mesure.

Graphique 14 : Promotion du dialogue social tripartite et son utilisation dans le processus de la prise de décisions politiques

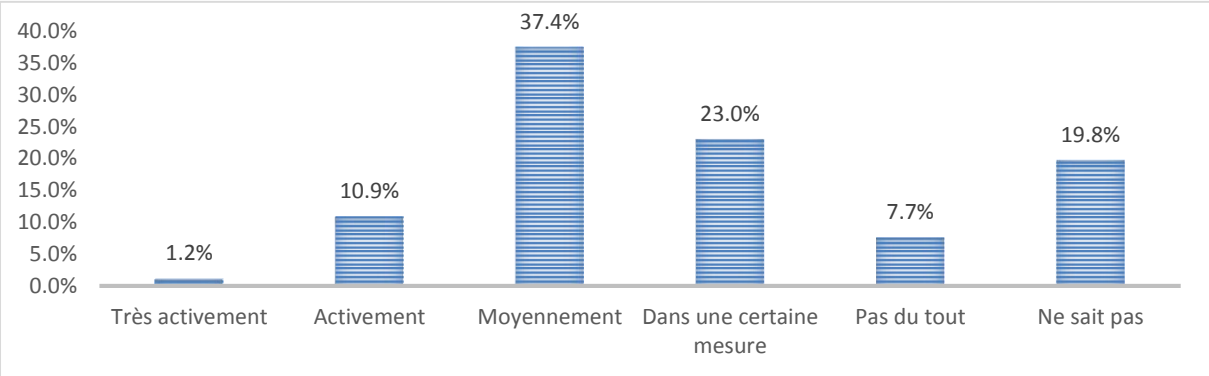

Source : Enquête EESE Burkina Faso

[9] Il convient de signaler que les syndicats étaient contre la création de ce cadre et que, jusqu'à une date récente la CGTB avait refusé d'y siéger. Le CNPB i a toujours été favorable à la mise en place de ce cadre et a fourni au Ministère plusieurs documents pour la concrétisation du projet.

Le graphique ci-dessous présente les réponses à une question relative à la liberté de créer ou de s'affilier à des organisations syndicales/professionnelles. On note à travers ce graphique que 16,6% des entreprises jugent qu'il n'y a aucune restriction à la création ou à l'affiliation à des organisations syndicales ou professionnelles. Par contre, 12% des entreprises trouvent qu'elles jouissent d'une faible liberté de création et d'affiliation à des organisations syndicales/professionnelles et 2,6% avancent que cela n'est pas autorisé, sauf pour certains organismes publics.

Graphique 15 : Jouissance de la liberté de créer ou de s'affilier à des organisations syndicales ou professionnelles

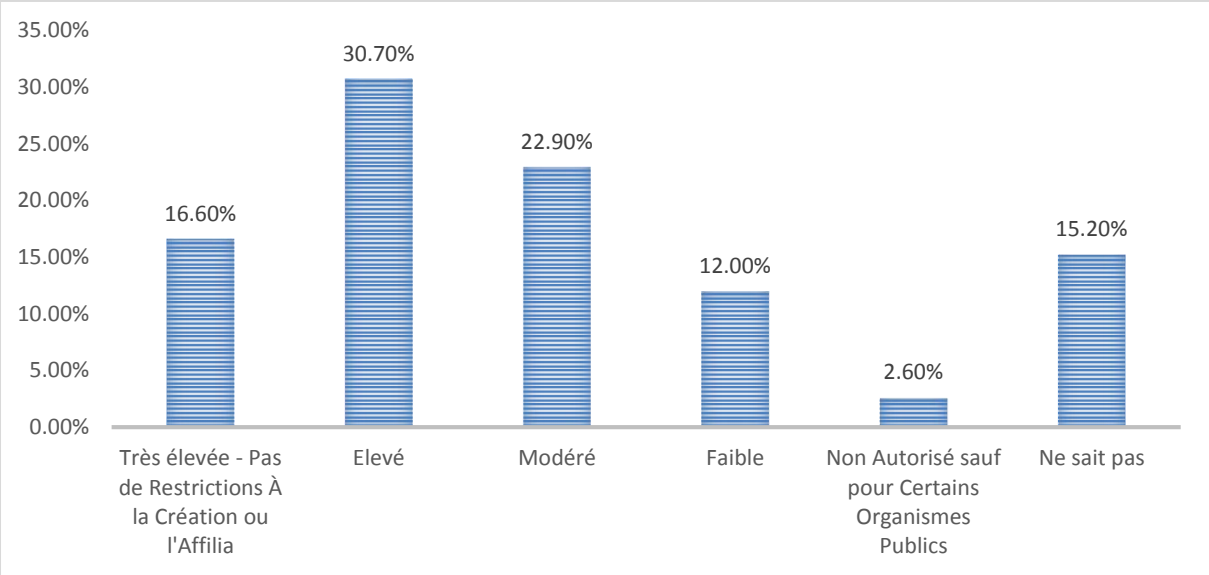

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Mais, en dépit de cette liberté de création ou d'affiliation à une organisation syndicale ou professionnelle, les employés estiment pour une large part d'entre eux (83,5%) qu'aucune structure syndicale n'existe dans les entreprises dans lesquelles ils travaillent. Seulement 9% des employés affirment qu'il existe un syndicat au sein de l'entreprise à laquelle il appartient.

Il est important de signaler que dans les entreprises au sein desquelles il existe un syndicat, 70,6**%** des employés n'en sont pas membres, contre 23,3% qui déclarent être syndiqués. Ainsi, la plupart des employés rencontrés dans les entreprises où se trouve un syndicat ne sont pas syndiqués. Les employés de la branche d'activité « commerce » sont les moins syndiqués (100%), suivis des employés de la branche d'activité « industrie » (75%), puis la branche d'activité « services » (70%).

Quand on demande aux employés membres de syndicats d'indiquer leur niveau de satisfaction vis-à-vis de leur syndicat ou de leur représentant, il ressort que 66,7% des employés sont toujours satisfaits des résultats obtenus par les syndicats ou les représentants. Pour le reste, ils sont souvent satisfaits.

On retiendra aussi que 80% des salariés affirment que les salaires ne sont pas négociés par les syndicats, contre 20% qui affirment le contraire. Cette situation se comprend aisément dans la mesure où la plupart des employés ont affirmé qu'il n'existe pas de syndicat ou de représentant des employés au sein de leur entreprise.

Quand on interroge les entreprises sur les cas de conflit lié au travail en leur sein, il ressort que 63,5% des entreprises n'ont jamais enregistré de cas de conflit lié au travail, et 18,1% d'elles connaissent rarement des conflits de ce type. Toutefois, 8,9% connaissent parfois ce type de conflit, et 5,6% des entreprises affirment en enregistrer souvent.

Ces résultats sont confortés par les réponses fournies par les employés interrogés dans le cadre de l'enquête EESE. En effet, à la question de savoir si l'employé a expérimenté, au cours des 18 derniers mois, une grève dans l'entreprise dans laquelle il travaille, 96,5% des enquêtés répondent négativement. Les cas de grève ont été répertoriés dans seulement 0,9% des entreprises d'appartenance des employés enquêtés. Dans les autres cas, l'employé n'a pas connaissance de ce type d'évènement (2,6%). La principale raison de grève est l'irrégularité dans le paiement des salaires des employés.

Le graphique ci-dessous présente le style de management du dirigeant de l'entreprise, et répertorie les réponses fournies par les employés sur la question de savoir s'ils sont consultés en cas de modifications importantes dans l'entreprise. Il en ressort que 33,9% des employés sont toujours consultés lorsque l'entreprise fait des modifications importantes. De plus, 34,8% des employés sont souvent consultés lorsque l'entreprise fait des modifications importantes. Par contre, 17,4% des employés sont rarement consultés et 11,3% ne sont pas du tout consultés.

Il y a une disparité de sexe dans le processus de consultation des employés en cas de modifications importantes. On constate que 76,3% des employés de sexe masculin sont consultés en cas de modifications importantes contre 53,8% des employés de sexe féminin. Par ailleurs, dans la branche d'activité « commerce », les employés sont moins consultés (57,6%) que dans les branches d'activité « industrie » (75%) et « service » (74%).

Par conséquent, la plupart des employés sont consultés lorsque leur entreprise d'appartenance fait des modifications importantes. Cette situation peut permettre aux employés d'être au même niveau d'information que les dirigeants.

Graphique 16 : Consultation des employés en cas de modifications importantes

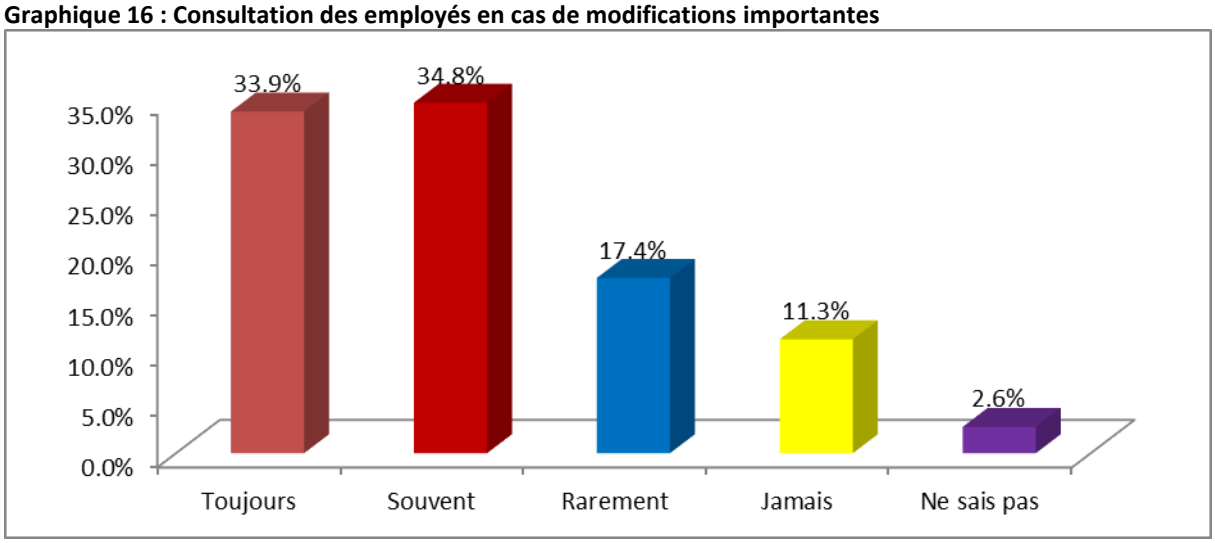

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Pour ce qui est de leur appréciation sur l'efficacité des institutions et règlementations légales du travail dans la gestion des conflits et la résolution des différends du travail, on retient que 2,3% et

12,8% des entreprises les jugent respectivement très efficaces et efficaces tandis que 22,8% et 6,7% soutiennent qu'elles sont respectivement rarement efficaces et pas du tout efficaces (voir graphique 11). Mais la principale tendance (34% des entreprises) est que ces institutions et règlementations légales sont parfois efficaces dans la gestion des conflits et la résolution des différends du travail. L'éclatement des réponses par type d'entreprise confirme ce résultat. Les entreprises formelles et informelles estiment dans des proportions presque identiques que le dispositif institutionnel et règlementaire du travail dans la gestion des conflits et la résolution des différends de travail est parfois efficace (voir tableau 6).

Graphique 17 : Degré d'efficacité des institutions et règlementations légales du travail dans la gestion des conflits et la résolution des différends de travail

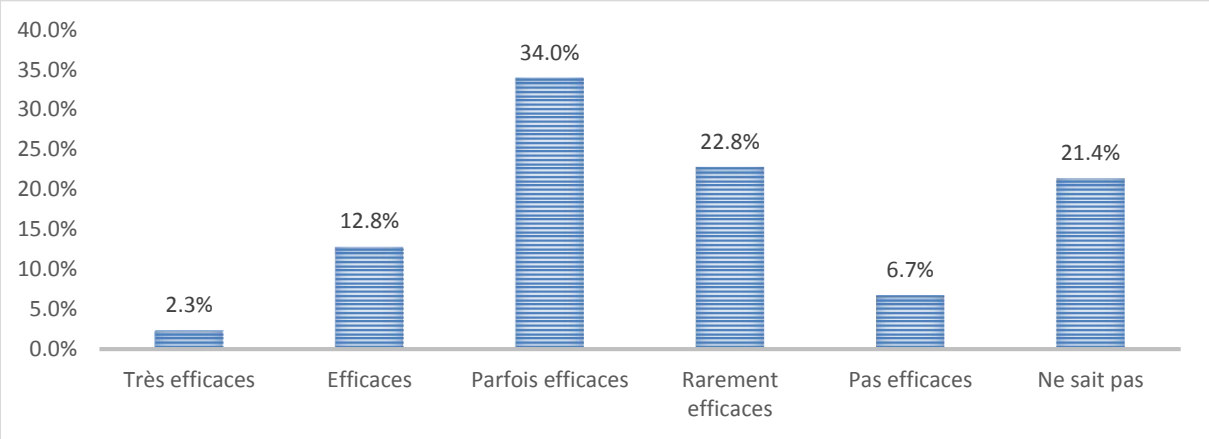

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Tableau 7 : Degré d'efficacité des institutions et règlementations légales du travail dans la gestion des conflits et la résolution des différends de travail

Degré d'efficacité	Très efficaces	Efficaces	Parfois efficaces	Rarement efficaces	Pas efficaces	Ne sait pas
Informelle	2,9%	11,4%	34,3%	19,0%	5,7%	26,7%
Formelle	2,5%	16,9%	38,8%	20,7%	6,8%	14,3%
En partie formelle	1,1%	3,4%	20,5%	33,0%	8,0%	34,1%
ENSEMBLE	2,3%	12,8%	34,0%	22,8%	6,7%	21,4%
Khi-deux=35,341			ddl=10		prob=0,000	

Source : Enquête EESE Burkina Faso

A la question relative à leur appréciation de la possibilité pour les travailleurs de jouir du droit de négociation collective, il ressort des réponses que dans 16,9% des entreprises, on négocie très facilement et dans 58% des entreprises, on négocie facilement. Cependant, il y a 6,3% des entreprises où la négociation se mène difficilement et dans 2,3% des entreprises, il est impossible de négocier.

A la question de savoir si les syndicats représentent adéquatement les intérêts des employés/travailleurs durant les débats nationaux concernant les entreprises et l'économie, les répondants affirment respectivement, pour 6,1% et 12,1%, être tout à fait d'accord et assez d'accord. Par contre, 12,6% des entreprises ne sont pas d'accord pour dire que les syndicats représentent adéquatement les intérêts des employés ou des travailleurs.

Concernant la représentation adéquate des intérêts des petites entreprises par les associations/organisations professionnelles au niveau local, il ressort des réponses que l'appréciation des petites entreprises formelles est similaire à celle des petites entreprises informelles. En effet 2,3% des petites entreprises (formelles et informelles) sont tout à fait d'accord avec l'idée que les associations/organisations professionnelles représentent de façon adéquate les intérêts des petites entreprises au niveau local. Par contre, 25,1% des petites entreprises informelles et 16,3% de celles formelles ne sont pas d'accord avec cette idée. Au niveau provincial, on note une similitude d'appréciation. En effet, 1,2% des petites entreprises informelles et 2,1% des petites entreprises formelles sont tout à fait d'accord avec l'idée que les associations/organisations professionnelles représentent de façon adéquate les intérêts des petites entreprises au niveau provincial. A contrario, 22,4% des petites entreprises informelles et 16,9% de celles formelles ne sont pas d'accord avec cette opinion. Pour ce qui est du niveau national, on retiendra que l'appréciation des petites entreprises formelles et des petites entreprises informelles pour le niveau national est similaire à celle des niveaux sous-nationaux.

De fait, le sentiment global des entreprises, formelles ou informelles, est plutôt mitigé sur la représentation adéquate des intérêts des petites entreprises par les associations et/ou organisations professionnelles au niveau local. Les acteurs du secteur informel sont à 59,6% à être un peu ou pas d'accord sur le fait que ces structures défendent correctement leurs intérêts. Les entreprises formelles sont à 48,5% d'entre elles à exprimer les mêmes opinions. Celles qui sont en partie formelles et qui partagent le même point de vue sont dans une proportion de 56,5% des répondants.

Principaux Indicateurs

"La coopération dans les relations Employeurs-Travailleurs" détermine si les relations entre employeurs et travailleurs sont conflictuelles ou coopératives sur une échelle de 1 à 7, avec les valeurs les plus hautes indiquant des niveaux plus élevés de coopération. Les données existantes indiquent au Burkina Faso une détérioration des niveaux de coopération de 2008 à 2011, puis des niveaux relativement stables de 2011 à 2015. Durant la même période, les résultats ont été meilleurs en Côte d'Ivoire ainsi qu'au Mali et au Sénégal malgré de légères baisses.

Graphique 18 : Coopération dans les relations Employeurs Travailleurs

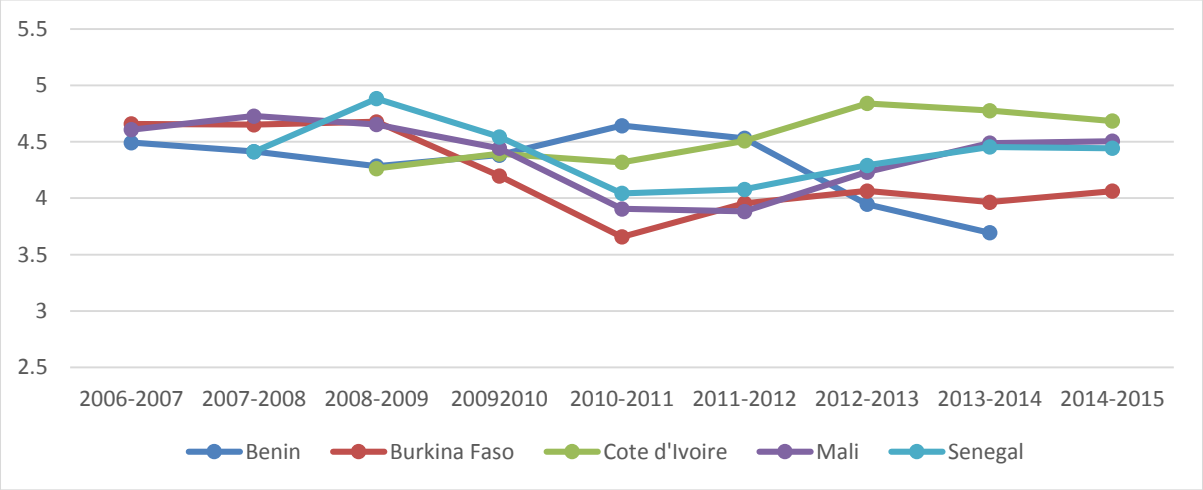

Source: World Economic Forum Executive Opinion Survey

Tableau 8 : Coopération dans les relations Employeurs - Travailleurs

Coopération dans les relations Employeurs - Travailleurs		2011/ 2012	2012/ 2013	2013/ 2014	2014/ 2015	2015/ 2016	2016/ 2017	2017/ 2018
L'enquête du Forum économique mondial a demandé aux chefs d'entreprise de fournir leurs opinions d'experts sur la question. Dans votre pays, comment caractérisez-vous les relations entre employeurs et travailleurs ?	Bénin	4,5	3,9	-	-	4,3	4,1	4,5
	Burkina Faso	4,0	4,1	4,1	4,1	-	-	-
	Côte d'Ivoire	4,5	4,8	4,7	4,7	4,5	4,5	-
	Mali	3,9	4,2	4,5	4,1	4,3	4,3	4,0
	Sénégal	4,1	4,3	4,4	4,4	4,4	4,3	4,3
	1 = généralement conflictuel ; 7 = généralement coopérative.							

Source: World Economic Forum Executive Opinion Survey, http://www.weforum.org/issues/global-competitiveness

2.4. Le respect des droits de l'homme universels et des normes internationales du travail

Le respect des droits de l'homme universels et des normes internationales du travail est un trait distinctif des sociétés qui ont intégré avec succès la durabilité et le travail décent dans leurs économies. Les crises sociopolitiques et les conflits de divers ordres, qui ont occasionné à travers le monde des violations graves des droits humains, ont mis à rude épreuve la paix et la sécurité internationales. Les conséquences de ces crises ont été fortement ressenties dans certains pays, notamment à travers une remise en cause du système de gouvernance politique qui a parfois entraîné des changements de régimes et des atteintes graves aux droits humains. Cette situation a placé la protection des droits humains et le renforcement de la justice au cœur des préoccupations de la communauté internationale.

Au Burkina Faso, les remous sociopolitiques que le pays a connus ces dernières années traduisent les attentes des populations burkinabè pour une meilleure gouvernance politique et administrative, un meilleur fonctionnement de la justice, une effectivité des droits humains et une amélioration des conditions de vie. Ces crises ont mis en évidence des faiblesses dans le domaine de la justice et des droits humains. La montée des actes de violences et d'incivisme que le Burkina Faso connait depuis la crise socio-politique de 2011 et leurs conséquences sur les droits humains, les biens publics et la quiétude des citoyens, ont amené le Gouvernement du Burkina Faso à organiser en mai 2013 un forum national sur le civisme, dont certaines recommandations engagent l'ensemble des acteurs en faveur de la préservation de la cohésion nationale. Mais l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 a mis au jour un décalage entre les résolutions prises et les actions effectivement mises en œuvre. L'ensemble de ces actions traduisent assez bien la prise de conscience par les citoyens burkinabè de l'importance d'une justice indépendante et de la préservation des droits humains et civiques. C'est en réponse à ces préoccupations que le Gouvernement de la Transition a organisé des états généraux de la justice en mars 2015. Ils ont abouti à l'adoption du Pacte national pour le renouveau de la justice, dont la mise en œuvre a favorisé la déconnexion du pouvoir judiciaire de l'exécutif à l'occasion de la révision constitutionnelle intervenue en 2015.

La constitution du Burkina Faso consacre le respect des droits humains dès son préambule. En effet, il est y clairement stipulé que le peuple burkinabè s'engage à édifier un Etat de droit garantissant l'exercice des droits collectifs et individuels. Dans son titre I, la Constitution garantit aux citoyens le droit à la liberté, la dignité, la sûreté, le bien-être, le développement, l'égalité et la justice.

Au niveau régional, le Burkina Faso a aussi adhéré à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples en 1986. En outre, il a ratifié le 26 mai 2010 la charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et est partie au Traité du 17 octobre 1993 relatif à l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires.

Au niveau international, le Burkina Faso est partie prenante des conventions et traités dans le domaine de la justice et des droits humains, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) du 10 décembre 1948, les conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels. Le pays a ratifié les neuf principaux traités internationaux relatifs aux droits humains comme le Bénin, le Mali

et le Sénégal. Seule la Côte d'Ivoire n'a pas encore ratifié la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Tous les cinq pays ont ratifié les conventions fondamentales de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (Convention n°87), sur le droit d'organisation et de négociation collective, (Convention n° 98), sur l'abolition du travail forcé (Conventions (n° 29 et 105), sur le travail des enfants (Conventions n° 138 et n° 182), sur l'égalité de rémunération (Convention n° 100) et sur la discrimination en matière d'emploi et de profession (Convention n° 111)**.**

Une révision du Code du travail est en cours pour mettre la législation et la pratique nationales en conformité avec les conventions fondamentales et les conventions prioritaires de l'OIT.

Principaux Indicateurs

Tableau 9 : Ratification des Conventions sur les droits humains

Ratification des Conventions sur les droits humains		
Indique le statut des conventions sur les droits humains. On se réfère ici à la ratification des 9 conventions suivantes : (i) Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; (ii) Convention relative aux droits de l'enfant ; (iii) Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; (iv) Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ; (v) Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide ; (vi) Pacte international relatif aux droits civils et politiques ; (vii) Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; (viii) Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et (ix)Convention relative aux droits des personnes handicapées.	**Bénin**	9
	Burkina Faso	9
	Côte d'Ivoire	8
	Mali	9
	Sénégal	9
	Nombre de conventions ratifiées (sur 9)	

Source: United Nations Treaty Collection Multilateral Treaties Deposited with the Secretary General (UNTC)
https://treaties.un.org/Pages/Treaties.aspx?id=4&subid=A&lang=fr

Tableau 10 : Ratification des Conventions fondamentales de l'OIT

Ratification des Conventions fondamentales de l'OIT		
Indique le statut des conventions sur les droits du travail. On se réfère ici à la ratification des 8 conventions suivantes : Liberté syndicale et la protection du droit syndical et les négociations collectives (Convention 87, 98), le travail forcé et son abolition (29, 105), Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession (Convention 100, 111), Abolition du travail des enfants (Convention 138, 182).	**Bénin**	8
	Burkina Faso	8
	Côte d'Ivoire	8
	Mali	8
	Sénégal	8
	Nombre de conventions ratifiées (sur 8)	

Source : ILO ; http://www.ilo.org/ilolex/english/docs/declworld.htm

Tableau 11 : Indice des droits politiques

Indice des droits politiques		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
L'indice des droits politiques mesure le degré de liberté dans le processus électoral, le pluralisme politique et la participation, et le fonctionnement du gouvernement	Bénin	2	2	2	2	2	2	2
	Burkina Faso	5	5	5	5	6	4	4
	Côte d'Ivoire	7	6	5	5	5	4	4
	Mali	2	2	7	5	5	5	5
	Sénégal	3	3	2	2	2	2	2
	Freedom House mesure les libertés politiques sur une échelle de 1 à 7, avec 1 représentant le niveau le plus élevé de liberté et 7 représentant le niveau le plus faible de liberté.							

Freedom House, The Freedom in the World Survey http://www.freedomhouse.org/report-types/freedom-world

Tableau 12 : Indice des libertés civiles

Indice des libertés civiles		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
L'indice des libertés civiles mesure la liberté d'expression, de réunion, d'association et de religion	Bénin	2	2	2	2	2	2	2
	Burkina Faso	3	3	3	3	3	3	3
	Côte d'Ivoire	6	6	5	4	4	4	4
	Mali	3	3	5	4	4	4	4
	Sénégal	3	3	3	2	2	2	2
	Freedom House mesure les libertés civiles sur une échelle de 1 à 7, avec 1 représentant le niveau le plus élevé de liberté et 7 représentant le niveau le plus faible de liberté							

Source: Freedom House, The Freedom in the World Survey,
https://freedomhouse.org/report-types/freedom-world

Tableau 13 : Efficacité du cadre juridique dans le règlement des litiges

Efficacité du cadre juridique dans le règlement des litiges		2011/ 2012	2012/ 2013	2013/ 2014	2014/ 2015	2015/ 2016	2016/ 5017	2017/ 2018
L'enquête du Forum économique mondial a demandé aux chefs d'entreprise de fournir leurs opinions d'experts sur la question. Dans votre pays, quel est l'efficacité du cadre réglementaire pour les entreprises privées dans le règlement des litiges ?	Bénin	3,5	2,3	3,3	-	3,2	3,5	3,7
	Burkina Faso	3,4	3,6	3,3	3,5	-	-	-
	Côte d'Ivoire	2,8	2,9	3,4	3,7	4,6	4,2	-
	Mali	3,5	3,5	3,1	3,4	3,8	3,7	3,4
	Sénégal	3,3	3,7	3,9	3,8	4,3	4,5	4,3
	1 = extrêmement inefficace ; 7 = extrêmement efficace							

Source: World Economic Forum Executive Opinion Survey,
http://www.weforum.org/issues/global-competitiveness

3. Eléments Economiques

Graphique 19 : Indicateurs macroéconomiques

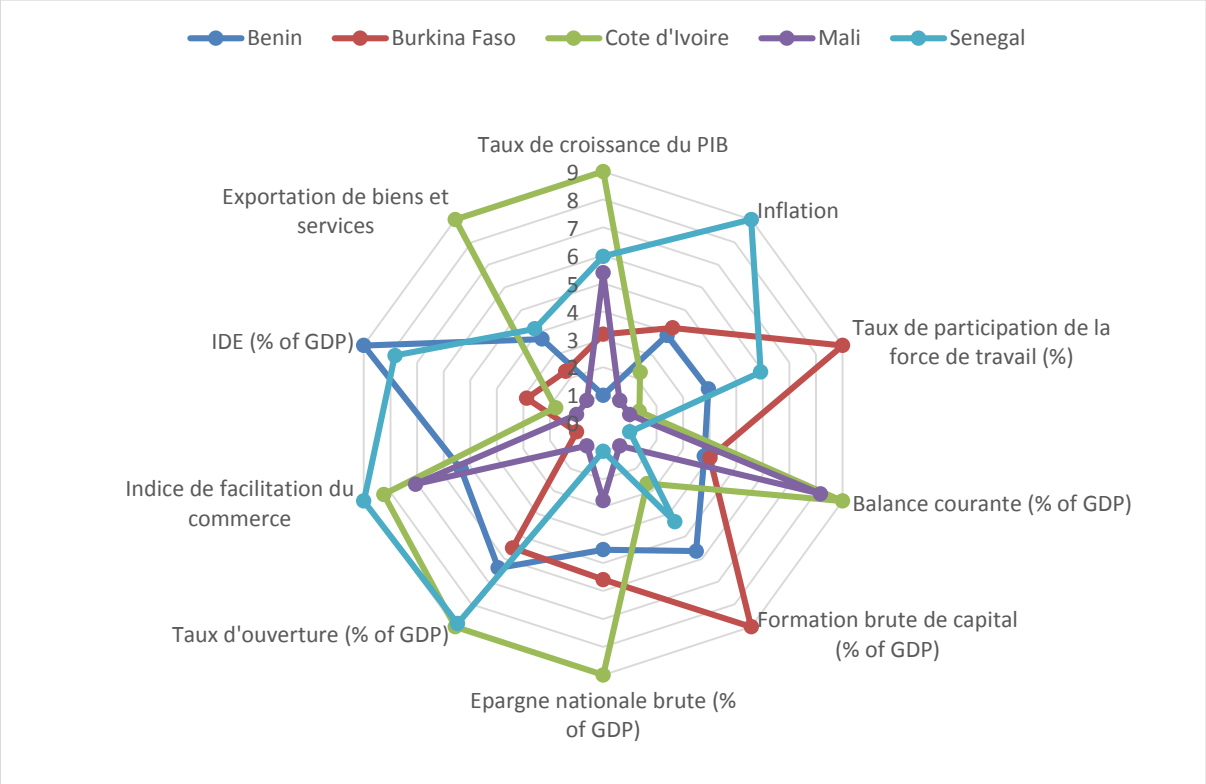

Source : Base de données en ligne des indicateurs de développement dans le monde de la Banque Mondiale

Principaux résultats

- En 2015, le Burkina Faso a connu un ralentissement du rythme de croissance de son activité économique. Le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 4,0% en 2015 comme en 2014. La croissance économique en 2015 a été soutenue par les secteurs secondaire et tertiaire avec des croissances des valeurs ajoutées de 4,0% pour le secteur secondaire et 6,5% pour le tertiaire. Après avoir atteint en moyenne 4% sur la période 2014–15, la croissance du PIB réel s'est accélérée à 5,9 % en 2016 sous l'effet d'une augmentation de la production de coton et d'or. Le taux de participation de la population active durant la période 2010-2015 est resté globalement inchangé au Burkina Faso.
- La période 2013-2015 a été caractérisée par une baisse de 61,85% en des flux nets d'IDE en direction du Burkina Faso. Cette baisse traduit une forte diminution de l'attractivité du Burkina Faso. Elle est due aux remous sociopolitiques qu'a connus le pays durant cette période. En 2016, le Burkina Faso a amorcé une nouvelle orientation de son économie avec la mise en œuvre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) dont l'objectif est de réduire le taux de pauvreté à moins de 35 % en 2020.

Graphique 20 : Indicateurs d'accès au crédit, de droits de propriété et de concurrence

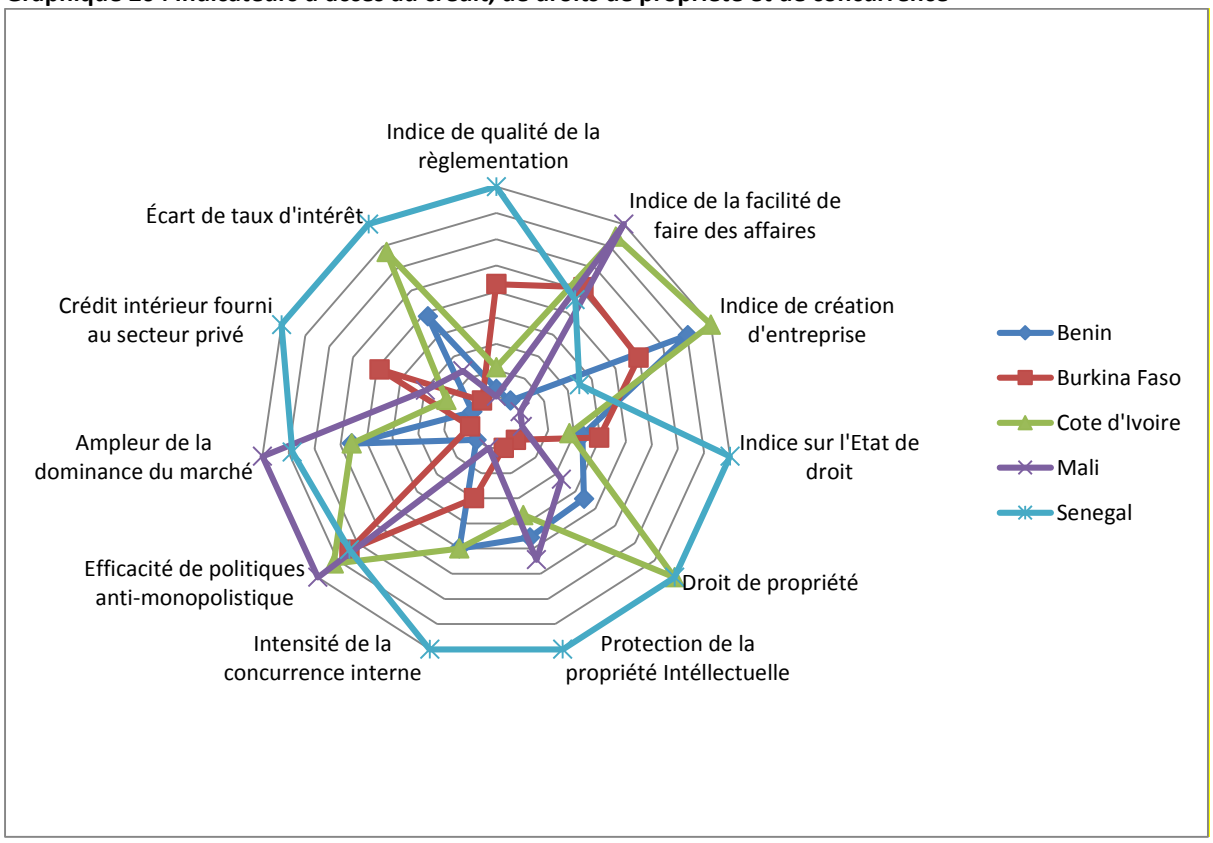

Source : Base de données en ligne des indicateurs de gouvernance de la Banque Mondiale

Principaux résultats

- Le crédit intérieur fourni au secteur privé en pourcentage du PIB est faible au Burkina Faso comparativement à la moyenne de l'Afrique subsaharienne.
- Le coût d'intermédiation est élevé au Burkina Faso. Cela s'explique par l'asymétrie de l'information entre les banques et les emprunteurs, qui entraine des écarts entre rémunération des dépôts et taux des prêts.
- Les entreprises considèrent que les politiques relatives au secteur privé ne sont pas très favorables à leur croissance au Burkina Faso. La plupart des entreprises qui ont demandé un crédit à une institution financière ne l'ont pas obtenu. Les principales raisons du refus sont l'insuffisance des garanties, le taux d'endettement élevé et le mauvais montage du plan d'affaires.
- En cas de besoin de crédit, les entreprises du Burkina Faso tendent à privilégier d'abord les fonds propres. Le deuxième choix est la banque pour ce qui concerne les moyennes et grandes entreprises formelles et la famille et les amis pour les petites entreprises informelles et les petites entreprises formelles.
- Grâce à des réformes courageuses et adaptées, le Burkina Faso engrange de nouveau des points et se classe en 2015, 1er pays de l'espace UEMOA en matière de climat des affaires. Cependant, le classement Doing business 2017 positionne le Burkina Faso derrière le Mali, la Côte d'Ivoire et le Sénégal. Ce recul est dû à la non adoption des réformes de 2ème génération qui devraient accompagner celles de la 1ère génération. Le classement du Burkina Faso en termes de facilité des affaires, durant la période 2006-2016, est resté globalement meilleur par

rapport à ceux du Bénin, de la Côte d'Ivoire, Mali et Sénégal.

- Le Burkina Faso a enregistré une meilleure performance en termes de la qualité de la règlementation par rapport au Bénin, à la Côte d'Ivoire, Mali et Sénégal jusqu'en 2011. Depuis 2012, le Sénégal a enregistré la meilleure performance parmi les pays du groupe de comparaison.
- A partir de 2013, l'Etat de droit au Burkina Faso s'est relativement dégradé par rapport au Sénégal, mais reste supérieur à ceux du Bénin, de la Côte d'Ivoire et du Mali.
- Interrogées sur les principaux obstacles à leur fonctionnement et à leur croissance, les entreprises ont indiqué que la fiscalité, la corruption et l'accès limité aux services financiers constituent des entraves majeures à leur développement.
- Les principaux obstacles qui entravent la formalisation des entreprises au Burkina Faso sont les impôts et taxes, la méconnaissance du processus d'enregistrement et la lourdeur des procédures d'enregistrement

Graphique 21: Indicateurs de TIC et infrastructures

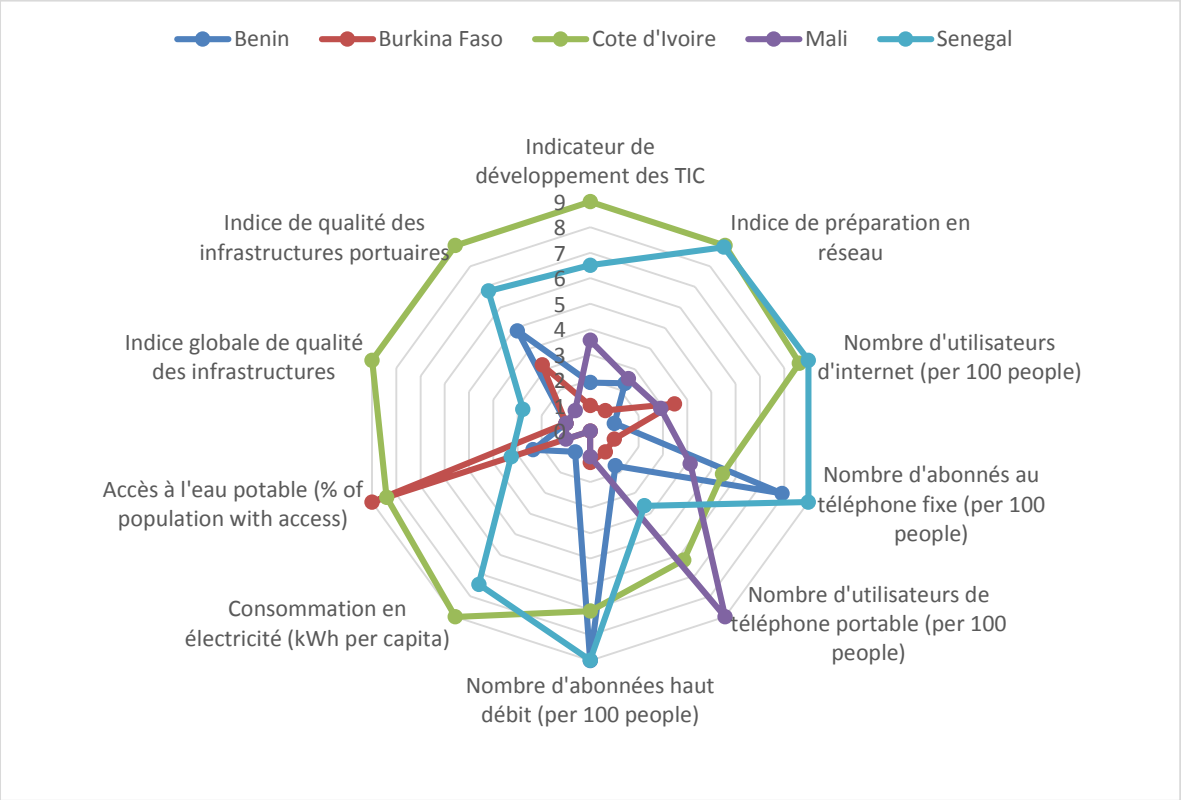

Source: Base de données en ligne des indicateurs du Committed to connecting the world Search, World Economic Forum

Principaux résultats

- Plus d'une entreprise sur deux affirme que les lois sur les TIC sont insuffisantes au Burkina Faso. De plus, les coûts des TIC sont élevés au Burkina Faso.
- La plupart des entreprises jugent que les coûts des TIC sont élevés, ce qui ne favorise pas leur utilisation pour accroitre leurs capacités à innover.
- Les TIC sont faiblement développées au Burkina Faso comparativement au Bénin, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal.
- Le nombre "de lignes téléphoniques" au Burkina Faso est bas, comparativement au Bénin, à la Côte d'Ivoire, au Mali etau Sénégal.
- Les infrastructures de base, telles que les routes et l'électricité, sont jugées en mauvais état et/ou insuffisantes par les entreprises au Burkina Faso. De plus, l'approvisionnement en électricité est considéré comme très mauvais par les entreprises burkinabè.

3.1. Une politique macroéconomique saine et stable et une bonne gestion de l'économie

Contexte

Les politiques macroéconomiques doivent garantir des conditions économiques stables et prévisibles. La gestion saine de l'économie devrait permettre à la fois de créer plus d'emplois et de meilleure qualité, d'atteindre des niveaux d'inflation relativement faibles et de mettre en œuvre des politiques et de réglementations stimulant des investissements productifs à long terme.

Le Burkina Faso est un pays sahélien enclavé avec une population estimée en 2016 à 19 034 397 habitants et pourrait atteindre 21'510'181 d'habitants en 2020. Cette population est caractérisée par son extrême jeunesse. En effet, 47% de la population est âgée de moins de 15 ans, 67% de moins de 25 ans et 33,2% des jeunes ont un âge compris entre 15 et 35 ans[10]. Le secteur agricole occupe près de 84% de la population burkinabé. Ainsi, 17,9% des terres sont allouées à l'agriculture et 39% à l'élevage. Les activités agricoles sont dominées par une agriculture de subsistance à l'échelle des petites exploitations familiales[11].

Les déséquilibres macroéconomiques internes et externes caractérisés par un faible dynamisme du potentiel productif, et un progrès social mitigé, ont conduit le Burkina Faso à la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel (PAS) au début de la décennie 1990[12]. Les insuffisances constatées des PAS ont conduit le pays à la mise en œuvre successive du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) 2000-2010 et de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) 2011-2015.

Les politiques menées au Burkina Faso depuis les PAS n'ont pas permis une transformation structurelle de l'économie burkinabé. Cette économie est essentiellement basée sur les services. En effet, la part du secteur tertiaire dans la formation du PIB en 2015 est de 45,41% contre 21,80% et 21,78% pour le secteur secondaire et le secteur primaire, respectivement[13].

Bien que ces politiques aient permis au Burkina Faso de connaître une croissance économique moyenne d'au moins 5% depuis 1994[14], les conditions de vie des Burkinabè n'ont pas subi de modifications profondes. En effet, l'Indice de Développement Humain (IDH)[15] était de 0,420 en 2014[16] tandis que l'incidence de la pauvreté, qui est la proportion des pauvres dans la population au niveau national, était de 40,1% avec une dominance rurale[17]. Il y a donc un contraste au Burkina Faso entre les conditions macroéconomiques favorables et la persistance de la pauvreté.

[10] PNDES (2016)
[11] INSD (2015)
[12] J.P Lachaud (2007)
[13] Annuaire statistique de l'économie et des finances (2016)
[14] PNDES (2016)
[15] L'IDH est mesuré selon une échelle de 0 à 1. Les pays qui ont un niveau de développement humain supérieur à 0,8 sont assimilés aux pays développés.
[16] PNUD (2015)
[17] INSD (2015)

En 2016, le Burkina Faso a amorcé un nouveau cheminement de son économie avec la mise en œuvre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) dont l'objectif global est de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social[18]. Par conséquent, le PNDES cible une forte accélération de la croissance économique et une réduction du taux de pauvreté à moins de 35 % en 2020.

Indicateurs clés

La croissance économique du Burkina Faso est passée de 8,45% en 2010 à 4,02% en 2015 comme en 2014. Le taux de croissance du PIB y connait une baisse tendancielle depuis 2010, avec une reprise en 2016. En comparaison, le Bénin a connu une hausse régulière de son taux de croissance entre 2010 et 2013, et il a ensuite baissé pour s'établir à 2,1% en 2015. Après une forte baisse de sa croissance économique en 2011, la Côte d'Ivoire a connu forte croissance économique en 2012, avec un taux de croissance qui est passé de -4,4% en 2011 à 10,7% en 2012, et qui est resté par la suite stable sur la période 2012-2015. Le Mali et le Sénégal ont connu des taux de croissance du PIB supérieurs à ceux de 2010. Toutefois, si l'on considère la moyenne de la période, le Burkina Faso est le pays qui a le taux de croissance moyen le plus élevé, soit 5,88%.

Graphique 22: Croissance du PIB de 2010-2016 (%)

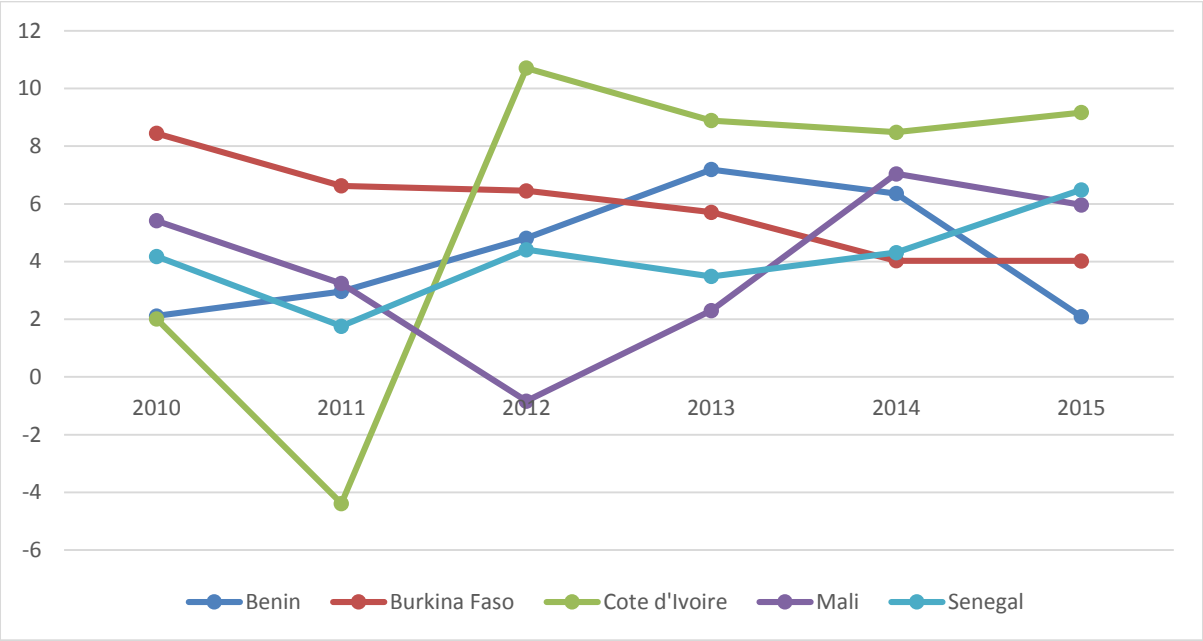

Source : Base de données de la Banque Mondiale, Indicateurs de Développement dans le monde en ligne

L'épargne nationale brute mesure la capacité d'un pays à investir dans le capital fixe et la croissance économique. Le Burkina Faso a une épargne brute positive sur l'ensemble de la période 2010 à 2015, ce qui traduit une capacité avérée à investir dans la formation du capital fixe et dans le développement économique et social. En effet, l'épargne nationale brute du Burkina Faso en pourcentage du PIB est passée de 16,52% en 2010 à 17,05% en 2014, pour atteindre 16,71% en 2015. Ainsi, parmi les pays

[18] PNDES (2016)

sélectionnés pour la comparaison, le Burkina Faso apparait comme le deuxième pays (après la Côte d'Ivoire) en termes de capacité à mobiliser l'épargne intérieure.

Graphique 23: Epargne nationale brute de 2010-2015 (en %PIB)

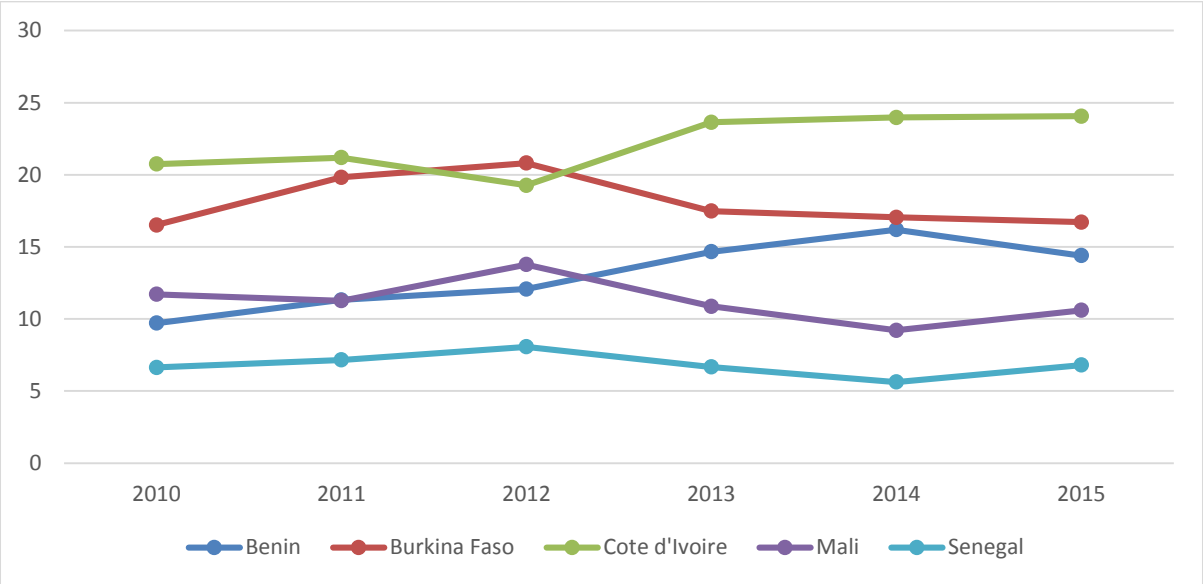

Source : Base de données de la Banque Mondiale, Indicateurs de Développement dans le monde en ligne

En 2016, la population active représentait 35,4% de la population burkinabè et se composait de 93,4% de travailleurs et de 6,6% de chômeurs. Elle était composée de 52,2% d'hommes et 47,8% de femmes[19]. Selon les données de la Banque mondiale, le taux de participation de la population active durant la période 2010-2015 est resté globalement inchangé. Le niveau de cet indicateur est le plus élevé au Burkina Faso comparativement aux autres pays sélectionnés pour la comparaison.

Tableau 14 : Taux de croissance du PIB de 2010 à 2016 (%)

Taux de croissance du PIB, de 2010 à 2016 (%)		**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**
Le taux de croissance annuel du PIB en franc constant. Le PIB est la somme de la valeur ajoutée créée par les agents économiques résidents dans l'économie, plus tous les droits et taxes, moins les subventions non incluses dans la valeur des produits. Cet indicateur permet de mesurer la richesse créée dans une économie au cours de la période donnée.	Bénin	2,117	2,963	4,810	7,193	6,358	2,094	3,981
	Burkina Faso	8,446	6,627	6,453	5,709	4,030	4,021	5,916
	Côte d'Ivoire	2,018	-4,387	10,707	8,889	8,486	9,163	8,336
	Mali	5,413	3,240	-0,836	2,304	7,043	5,963	5,800
	Sénégal	4,179	1,761	4,411	3,485	4,311	6,485	6,742
	Afrique subsaharienne	5,39	4,32	3,72	4,76	4,59	3,01	1,22

Source : Base de données de la Banque Mondiale World Bank Databank, Indicateurs de Développement dans le monde en ligne

[19] INSD (2015)

Tableau 15 : Taux de participation de la population active de 2010 à 2014

Taux de participation de la population active, 2010-2014		2010	2011	2012	2013	2014
Le taux de participation de la population active est la proportion de la population de 15-64 ans qui est économiquement active : tous les gens qui fournissent de la main d'œuvre pour la production de biens et services pendant une période donnée.	Bénin	73,60	73,60	73,70	73,70	73,70
	Burkina Faso	85,20	85,20	85,10	85,10	85,00
	Côte d'Ivoire	67,90	67,90	67,90	67,90	67,90
	Mali	66,70	66,80	66,90	67,00	67,10
	Sénégal	77,80	77,90	77,90	78,00	78,10
	Source: Base de données de la Banque Mondiale, Indicateurs de Développement dans le monde en ligne.					

Tableau 16 : Balance courante de 2009 à 2015 (en % du PIB)

Balance courante (% du PIB)		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
La balance courante est la somme des exportations nettes de biens et services, du revenu net et des transferts actuels nets. Il enregistre les transactions d'un pays avec le reste du monde et permet de montrer si un pays vit au-dessus de ses moyens. La balance des paiements est basée sur le principe de comptabilité en partie double. Toutes les transactions sont enregistrées deux fois – une fois comme un crédit et une fois comme un débit. En principe, le solde net devrait être égal à zéro, mais en pratique, les comptes ne s'équilibrent pas souvent.	Bénin	-8,29	-8,23	-7,29	-7,44	-8,04	-8,7	-10,53
	Burkina Faso	-4,71	-2,23	-1,49	-7,19	-11,03	-8,04	-6,41
	Côte d'Ivoire	6,67	1,86	10,36	-1,19	-2,023	1,50	-1,80
	Mali	-10,81	-10,72	-5,06	-2,19	-2,87	-4,69	-5,09
	Sénégal	-6,68	-4,39	-8,05	-10,81	-10,43	-8,94	-7,56
	Source: Fonds Monétaire International, World Economic Outlook Database[20]							

[20] http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2010/01/weodata/index.aspx

Autres indicateurs utiles

Tableau 17 : Formation brute de capital de 2011 à 2015 (en % du PIB)

Formation brute de Capital (% du PIB)		2011	2012	2013	2014	2015
La formation brute de capital est constituée par des immobilisations dans l'économie plus les variations nettes des niveaux de stock. Les immobilisations incluent des aménagements de parcelles (des barrières, des fossés, des évacuations, etc.) ; achats d'usine, machines et d'équipement ; et la construction de routes, voies ferrées, etc, y compris des écoles, bureaux, hôpitaux, logements résidentiels privés et constructions commerciales et industrielles. Les stocks sont des biens détenus par des entreprises pour faire face à des fluctuations provisoires ou imprévues de la production ou des ventes et « des travaux en cours. » La formation brute du capital (appelée aussi le taux d'investissement ou l'investissement intérieur brut), est, avec l'investissement étranger direct, essentielle pour la croissance économique et le développement économique. Le niveau élevé de formation brute de capital au cours d'une période donnée se réfère à l'augmentation de la valeur des stocks. Un niveau élevé de formation brute de capital ou d'investissement favorise le développement économique	Bénin	24,13	22,56	27,81	28,57	25,97
	Burkina Faso	27,97	32,45	32,43	31,23	31,79
	Côte d'Ivoire	4,70	15,12	20,71	18,96	20,79
	Mali	19,72	17,18	18,40	18,11	17,89
	Sénégal	25,50	29,10	27,54	24,80	23,72
	Afrique subsaharienne	20,43	21,03	21,27	21,59	20,54
	Taux de croissance annuel du PIB. Source : Base de données Banque Mondiale, Indicateurs du Développement dans le monde, Base de données Banque Mondiale, Indicateurs du Développement dans le monde Online[21].					

Tableau 18 : Epargne nationale brute de 2011 à 2015 (en % du PIIB)

Epargne Nationale Brute (% du PIB)		2011	2012	2013	2014	2015
L'épargne nationale brute est calculée en déduisant les dépenses de consommation finale totales du PIB aux prix courant. Un taux d'épargne intérieure brute élevé indique généralement le potentiel élevé d'investissement d'un pays. L'épargne peut donc être vitale pour le financement du montant du capital fixe disponible, qui à son tour peut contribuer à la croissance économique. Cependant, l'augmentation de l'épargne ne correspond pas toujours à une hausse de l'investissement. Si l'épargne n'est pas déposée auprès d'un intermédiaire financier comme une banque, il n'y a aucune chance que cette épargne puisse financer les besoins en investissement des entreprises. Cela signifie que l'épargne peut augmenter sans augmenter l'investissement, causant probablement un déficit de demande plutôt que la croissance économique. À court terme, si l'épargne est inférieure à l'investissement, elle peut entraîner une croissance de la demande globale et un boom économique. À long terme, si l'épargne est inférieure à l'investissement, elle finit par réduire les investissements et nuire à la croissance future.	Bénin	11,32	12,07	14,66	16,20	14,40
	Burkina Faso	19,82	20,81	17,48	17,05	16,71
	Côte d'Ivoire	21,19	19,26	23,65	23,97	24,06
	Mali	11,26	13,78	10,87	9,21	10,60
	Sénégal	7,16	8,07	6,67	5,63	6,80
	Afrique subsaharienne	21.73	21.59	18.23	18.44	15.38
	Un taux d'épargne nationale brut élevé indique le fort potentiel d'un pays à investir. Source : Base de données de la Banque Mondiale, Indicateurs de Développement dans le monde en ligne					

[21] http://databank.worldbank.org/data/home.aspx

3.2. Commerce et intégration économique durable

Contexte

Depuis le début des années 1960, l'intégration régionale et la coopération sont considérées comme une meilleure opportunité d'insertion des pays africains au marché mondial[22]. Ainsi, la nécessité de l'intégration régionale a été reconnue dès les indépendances par les Etats africains. Les pays de l'Afrique de l'Ouest ont concrétisé leurs ambitions communautaires avec la création de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) en 1962 et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 1975. Le Burkina Faso est membre de ces deux organisations sous régionales depuis leur création.

L'UMOA, dont la banque centrale est la BCEAO, a évolué en 1994 pour devenir l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). L'UEMOA est aujourd'hui constituée par le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo et la Guinée-Bissau. Ces pays partagent une monnaie commune qui est le F CFA.

La coopération initiée par les pays membres de l'UEMOA, dont le Burkina Faso, a permis l'instauration de la libre circulation des personnes, une relative harmonisation des politiques, le développement de synergies entre les Etats, la mise en œuvre d'un programme de suppression des barrières commerciales, l'adoption d'un tarif extérieur commun, l'instauration d'un tarif extérieur commun, ainsi que le lancement d'un dispositif de fiscalité communautaire sur les importations en provenance des pays tiers, au taux de 0,5%[23].

Ces réformes entamées par les pays de l'UEMOA devraient accroître la taille des marchés domestiques, favoriser la réalisation d'économies d'échelle, diminuer les coûts de transaction et améliorer l'allocation des ressources. Elles devraient aussi créer un environnement concurrentiel stimulant l'innovation, la baisse des coûts et des prix. Cette perspective représente une source potentielle de prospérité pour les entreprises.

Cependant, la plupart des initiatives d'intégration fondées sur les échanges n'ont à l'heure actuelle apporté qu'une faible contribution, voire pas de contribution du tout, au développement économique et commercial des pays de l'UEMOA. En effet, les échanges entre les pays de l'UEMOA demeurent inférieurs à 15% de leur commerce total en 2014[24]. Ainsi, les réformes adoptées par les pays de l'UEMOA n'ont pas favorisé le commerce intra régional. Cette situation concourt à atténuer la dynamique de l'Union[25].

Une explication liée à la faiblesse des échanges entre les pays de l'UEMOA serait que les économies de ces pays sont dépendantes du commerce de quelques matières premières, notamment du cacao, du café, du coton et de l'or, exportées vers les autres continents à l'état brut, avec une faible valeur ajoutée.

[22] GBETNKOM et AVOM (2005)
[23] Condé (2013)
[24] CNUCED, 2014
[25] Tanimoune et Plane (2011)

Afin de renforcer l'ouverture de son économie, le Burkina Faso a réduit en 2011 les exigences de documentation pour les importateurs et les exportateurs. Il a aussi facilité l'exécution des contrats en mettant sur pied un tribunal de commerce spécialisé et en abolissant les frais d'enregistrement des décisions de justice[26]. De plus, le Code des Investissements et le Code Minier du Burkina Faso offrent d'énormes opportunités aux entreprises en création et/ou en développement. En effet, des avantages fiscaux sont accordés aux entreprises pendant la phase « investissement » et pendant la phase « exploitation ». L'Agence de Promotion des Investissements du Burkina Faso (API-BF) a été créée le 7 mars 2013 par décret n°2013-107/PRES/PM/MICA/MEF. Elle a pour principal objectif de promouvoir les investissements privés étrangers et nationaux de gros volume, et de maximiser leur impact sur l'économie nationale[27]. Les conditions-cadres pour une meilleure exécution des partenariats public-privé (PPP) ont été renforcées avec l'adoption de deux lois : la loi n°20-2013/AN du 23 mai 2013 portant régime juridique du partenariat public-privé au Burkina Faso et la loi n°042-2017/AN du 3 juillet 2017 portant allègement des procédures de contractualisation du programme des projets de partenariat public-privé.

Indicateurs

Le taux d'ouverture mesure la somme des exportations et des importations des biens et services en pourcentage du PIB. Le taux d'ouverture de l'économie burkinabé connaît une tendance à la hausse. Il est passé de 35,54% en 2005 à 65,41% 2015, soit une hausse de 29,88 points de pourcentage. Les taux d'ouverture du Burkina et du Mali restent les moins importants par rapport aux pays retenus pour la comparaison. La Côte d'Ivoire présente un taux d'ouverture supérieur à ceux des pays retenus pour la comparaison. Toutefois, le taux d'ouverture de la Côte d'Ivoire a une tendance à la baisse. Il est passé de 93,91% en 2005 à 75,71% en 2015.

Graphique 24: Taux d'ouverture de 2005 à 2015 (%)

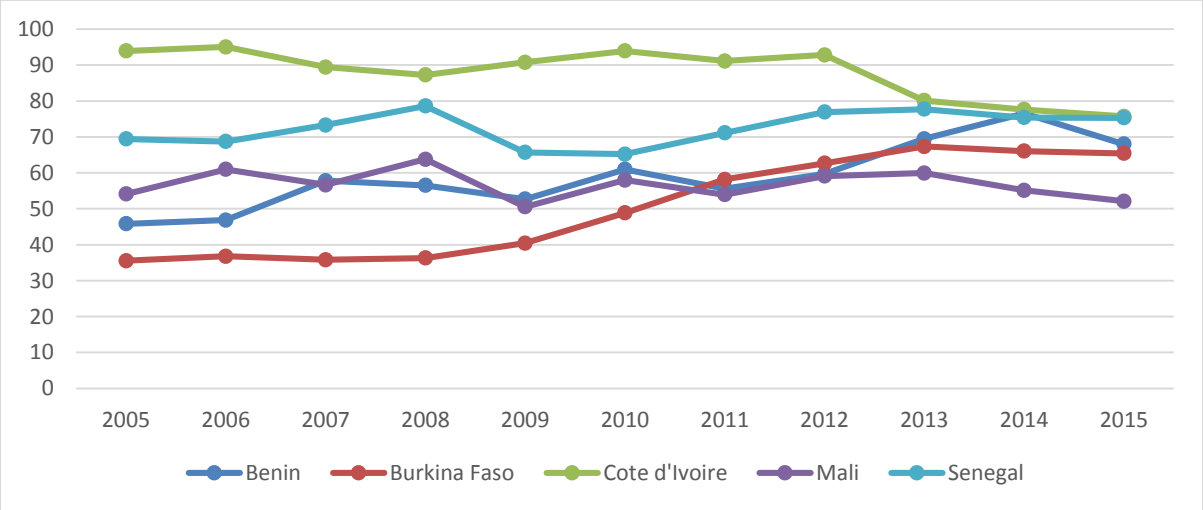

Source : Base de données Banque Mondiale, Indicateurs du Développement dans le monde en ligne

L'Indice de facilitation du commerce mesure les facteurs, les politiques et les services qui facilitent les flux de marchandises au niveau des frontières et à la destination finale. Le Forum Economique Mondial a changé sa méthodologie en 2014, ainsi les données récentes ne peuvent pas être comparées à celles

[26] Rapport Doing Business 2011
[27] Présidence du Faso (2016)

antérieures à 2014. Sur une échelle de 1 à 7, la valeur la plus élevée indique des meilleures performances dans la facilitation du libre-échange. En 2014, le Burkina Faso a enregistré un indice de 2,9. Cette situation traduit une faiblesse du Burkina Faso dans la facilitation du commerce. Par conséquent, il occupe le dernier rang parmi les pays sélectionnés pour la comparaison. Le premier rang est occupé par le Sénégal, suivi de la Côte d'Ivoire, puis viennent le Benin et le Mali.

Le flux net d'IDE en direction du Burkina Faso a connu une évolution régulière entre 2009 et 2013. En effet, les IDE se sont accrus à un rythme moyen annuel de 27,9% sur la période 2009-2013. Cependant, ce flux a connu une baisse de 61,85% sur la période 2013-2015. Cette baisse traduit une diminution de la capacité du territoire burkinabé à offrir aux investisseurs des conditions d'accueil suffisamment intéressantes pour les inciter à y localiser leurs projets, de préférence à un autre territoire[28]. Le flux net d'IDE a atteint sur la période 2009-2015 un pic en 2013, avec 4,11% du PIB. En 2015, les pays qui se sont révélés être les plus attractifs parmi ceux sélectionnés pour la comparaison sont le Bénin avec 2,76% du PIB, et le Sénégal avec 2,54% du PIB. Le Burkina Faso vient en troisième position avec une part de 1,57% du PIB.

L'indice des exportations des biens et services mesure les exportations d'un pays en pourcentage de son PIB. En 2015, le Burkina Faso a enregistré un indice des exportations des biens et services de 25,16%, ce qui est inférieur aux résultats de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Bénin dont les indices des exportations sont respectivement de 39,49%, 29,19% et 28,22%. Le Mali occupe la dernière place avec 22,41%.

Indicateurs clés

Tableau 19 : Taux d'ouverture de 2009 à 2015 (%)

Taux d'ouverture 2009-2015 (en %)		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Le taux d'ouverture commerciale est la somme d'exportations et des importations de marchandises et des services mesurés en % du PIB. NB: le ratio commercial en % du PIB se réfère à la somme des importations et des exportations et pourrait donc excéder 100 %.	Bénin	52,70	60,99	55,58	59,67	69,46	76,53	68,02
	Burkina Faso	40,42	48,87	58,15	62,68	67,34	66,06	65,41
	Côte d'Ivoire	90,78	93,96	91,15	92,81	80,13	77,64	75,71
	Mali	50,57	57,99	53,91	59,12	59,93	55,13	52,11
	Sénégal	65,70	65,20	71,13	76,93	77,72	75,40	75,30
	Afrique subsaharienne	64.46	62.27	66.65	64.11	60.80	59.94	54.95
	Ratio commercial en % du PIB.							

Source: World Bank Databank World Development Indicators Online[29]

[28] Hatem, 2005

[29] http://databank.worldbank.org/data/home.aspx

Tableau 20 : Indice de facilitation du commerce (ETI) de 2008 à 2016

Indice de Facilitation du Commerce (ETI) 2008-2016		Report 2008	Report 2009	Report 2010	Report 2012	Report 2014*	Report 2016
L'Indice de facilitation du commerce mesure les facteurs, les politiques et les services qui facilitent le flux des marchandises au niveau des frontières et à la destination finale. L'indice divise les catalyseurs du commerce en quatre thématiques : (1) l'accès au marché, (2) l'administration des frontières, (3) l'infrastructure des transports et des communications et (4) l'environnement des affaires.	Benin	3,34	2,6	3,49	3,39	3,1	3,48
	Burkina Faso	3,33	2,58	3,41	3,15	2,9	
	Côte d'Ivoire		2,7	2,9	3,02	3,3	3,87
	Mali	3,42	2,4	3,39	3,18	3,1	3,71
	Senegal	3,33	3,01	3,74	3,72	3,6	3,97
	*: Rapport 2014: nouvelle méthodologie Note : Suite aux changements méthodologiques introduits dans le rapport 2014, les résultats ne sont pas strictement comparables dans le temps. Source: Global Enabling Trade Reports World Economic Forum[30]						

Tableau 21 : Flux net d'IDE de 2009 à 2015 (en % PIB)

Flux net d'IDE de 2009 à 2015 (% du PIB)		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
L'investissement étranger direct représente les flux nets d'investissement dans les entreprises locales (10 % ou plus d'actions avec droit de vote) réalisés par des investisseurs étrangers. C'est la somme des capitaux propres, du réinvestissement des bénéfices, des autres capitaux à long terme et des capitaux à court terme, comme indiqué dans la balance des paiements. Cette série présente les entrées nettes dans l'économie concernée et est divisée par le PIB.	Bénin	-0,264	0,767	2,062	3,454	3,934	4,174	2,765
	Burkina Faso	0,693	0,432	1,337	2,949	4,109	2,911	1,568
	Cote d'Ivoire	1,631	1,439	1,188	1,221	1,303	1,282	1,354
	Mali	6,351	3,480	4,285	3,198	2,403	1,028	1,200
	Sénégal	2,585	2,105	2,357	1,946	2,102	2,634	2,536
	Afrique subsah arienne	3,63	2,10	2,68	2,28	2,27	2,51	2,61
	Source : Base de données de la Banque Mondiale, Indicateurs de Développement dans le monde en ligne [31]							

[30] 2008 Report http://www3.weforum.org/docs
[31] http://databank.worldbank.org/data/home.aspx

Autres Indicateurs Utiles

Tableau 22 : Exportation des biens et services (% du PIB)

Indice de propension à l'exportation des biens et services (% du PIB)		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Les exportations de biens et de services représentent la valeur de tous les biens et autres services marchands fournis au reste du monde. Ils comprennent la valeur de la marchandise, du fret, de l'assurance, du transport, des voyages, des redevances, des droits de licence et d'autres services tels que les services de communication, de construction, d'information, et les services financiers, commerciaux, personnels et gouvernementaux. Ils excluent les revenus du travail et de la propriété (anciennement appelés services aux facteurs) ainsi que les paiements de transfert.	Bénin	20,37	23,79	21,38	24,59	28,15	32,08	28,22
	Burkina Faso	12,70	19,23	25,00	25,52	26,19	25,94	25,17
	Cote d'Ivoire	50,85	50,63	53,82	48,48	41,53	41,33	39,49
	Mali	21,73	22,84	22,73	27,86	26,20	23,12	22,41
	Sénégal	24,41	24,90	26,39	27,95	28,42	28,11	29,19
	Afrique subsaharienne	30,79	31,74	33,97	32,33	28,86	28,37	24,88
	Source : Base de données de la Banque Mondiale, Indicateurs de Développement dans le monde en ligne							

3.3. Environnement juridique et réglementaire favorable

Contexte

La promotion des start-ups et le développement des entreprises nécessitent un environnement juridique et réglementaire qui encourage l'activité des entreprises, avec l'appui d'institutions fortes dotées de pouvoirs de contrôle et de sanction efficaces.

Le Burkina Faso a opté depuis les trois dernières décennies pour des politiques de promotion du secteur privé. Une place prépondérante a été consacrée au secteur privé, depuis la mise en œuvre des Programmes d'Ajustement Structurels jusqu'au Plan National de Développement Economique et Social (PNDES). Ainsi, le Burkina Faso a engagé un nombre croissant de réformes dans le but de reformer son environnement juridique et réglementaire pour qu'il soit plus favorable au développement d'entreprises et à l'émergence de start-ups. Ces réformes touchent la justice, la fiscalité, les procédures auxquelles sont soumises les investisseurs et la mise en place d'institutions efficientes et transparentes.

Depuis 2004, le Burkina Faso a entrepris plus de 200 réformes pour améliorer l'environnement juridique et règlementaire des affaires, notamment par la mise en œuvre des textes adoptés dans le cadre de l'OHADA, dont le pays est membre fondateur depuis 2004[32]. Ces réformes ont permis au

[32] OHADA.COM

Burkina Faso de recevoir la reconnaissance de la Banque Mondiale en 2007 à travers son prix d'encouragement. Le pays s'est ainsi positionné parmi les dix meilleurs réformateurs du monde selon le rapport « Doing Business » 2009. Depuis cette année, le Burkina Faso a amélioré son rang de deux places et prend la 146ème place sur 189 en 2016, après une petite période de traversée de désert entre 2011-2014.

Dans le but d'améliorer et d'accélérer les procédures de règlement des différends commerciaux, le Burkina Faso dispose depuis 2007 d'un centre d'arbitrage, de médiation et de conciliation (CAMCO) auprès de la Chambre de commerce et d'industrie à Ouagadougou. De plus, le Burkina Faso a procédé à l'opérationnalisation des tribunaux de commerce composés de juges consulaires à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso. Malgré les efforts engagés par le Burkina Faso, il ressort que la lenteur du système judiciaire représente toujours une contrainte majeure à l'investissement[33].

Le Gouvernement a effectué un toilettage du Code des impôts qui a abouti à une réforme fiscale en 2010. Le nouveau Code issu de ce toilettage prévoit des incitations fiscales plus généreuses. Cette réforme a également permis de créer un impôt sur les sociétés et de passer d'un taux d'imposition de 30% à 27,5%[34]. A ces incitations s'ajoutent les mesures fiscales dérogatoires prévues par des textes autonomes comme le Code des investissements, le Code minier ainsi que d'autres textes.

En décembre 2017, un projet de loi portant Code général des impôts (CGI) soumis au Parlement, après examen et amendement, a été adopté à l'unanimité. Cette loi vise à corriger les distorsions créées par la multiplicité de textes qui gouvernent la matière fiscale au Burkina Faso[35], en améliorant la lisibilité de la loi fiscale, en adaptant le style de certaines dispositions à la terminologie fiscale consacrée de nos jours, mais aussi en renforçant les droits des contribuables, par l'encadrement de la durée de la vérification sur place, la mise en place d'une procédure détaillée de rescrit fiscal et la clarification des conditions d'exercice des recours gracieux. L'adoption du CGI a aussi permis d'internaliser les nouvelles dispositions du Système comptable révisé de l'OHADA (SYSCOHADA), lequel est conforme aux normes internationales en matière de tenue et de présentation des documents comptables. L'adoption de ces normes permettra d'instituer un langage comptable commun favorable à l'accroissement du flux net d'IDE au Burkina Faso[36].

Les autorités burkinabé ont simplifié ou centralisé les procédures de création d'entreprise (création ou reprise d'entreprise, opérations foncières, permis de construction, agrément aux régimes incitatifs, etc.) en réponse à la lourdeur des procédures administratives régissant l'établissement des investisseurs[37]. A ce titre, le centre de formalités des entreprises (CEFORE), le Centre de Facilitation des Actes de Construire (CEFAC) et les Guichets Uniques du Foncier (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) ont été créés.

Les autorités sont ouvertes au dialogue avec les acteurs du secteur privé. A cet effet, plusieurs cadres de concertations ont été mis en place, parmi lesquels le Conseil présidentiel pour l'investissement (CPI) et les dialogues politiques de hauts niveaux tels que les "rencontres annuelles gouvernement-secteur privé". Les membres du Conseil présidentiel sont en mesures d'informer le pouvoir exécutif

[33] CSD (2017)
[34] KAFANDO (2012)
[35] MINEFID (2017)
[36] IFRS (International Financial Reporting Standards)
[37] CNUCED (2012)

des préoccupations du secteur privé et proposer des recommandations. Au cours des dialogues politiques, les acteurs du secteur privé ont la possibilité de soulever des problèmes qui entravent le développement des entreprises au Burkina Faso[38]. Le Conseil Présidentiel pour l'Investissement n'est plus fonctionnel. Quant aux rencontres annuelles gouvernement-secteur privé, elles gagneraient, selon le patronat, à être redynamisées pour plus d'efficacité.

Les autorités du Burkina Faso ont une volonté manifeste de poursuivre les reformes permettant d'améliorer l'environnement propice aux affaires à travers la promotion d'un partenariat multi-acteurs. Cette volonté est exprimée dans le Plan national de Développement économique et sociale (PNDES).

Résultats de l'enquête

Les résultats de l'enquête EESE révèlent que, pour tous les types d'accompagnement proposés par l'Etat pour l'assistance à la création d'entreprises, plus du tiers des entreprises interrogées jugent que le système d'accompagnement n'est pas bon, voire pas du tout bon. Les appréciations varient lorsqu'on tient compte du degré de formalité de l'entreprise. En effet, 56,3% des entreprises en partie formelles trouvent que les accompagnements proposés par l'Etat pour l'assistance à la création d'entreprises ne sont pas favorables, contre 42,2% pour les entreprises informelles et 32,9% pour les entreprises formelles. Ces différences d'appréciation entre les entreprises formelles et les entreprises informelles sont significatives. Autrement dit, il existe une forte corrélation, au seuil de 5%, entre l'appréciation de l'accompagnement et le fait que l'entreprise qui formule cette appréciation est une entreprise formelle ou informelle. Ces différences d'appréciation entre les entreprises formelles et informelles s'observent sur plusieurs types d'accompagnement, à savoir l'assistance au démarrage d'entreprise, la gestion et mentorat, l'information sur les marchés, l'information sur les obligations légales et la formation en gestion commerciale et financière. Par ailleurs, on constate également qu'il y a une forte proportion des entreprises informelles et en partie formelle qui ignorent les types d'accompagnement fournis par l'Etat pour l'assistance à la création d'entreprises, soit respectivement 41,2% et 32,2%.

Graphique 25 : Appréciation de l'accompagnement au démarrage selon le degré de formalité de l'entreprise

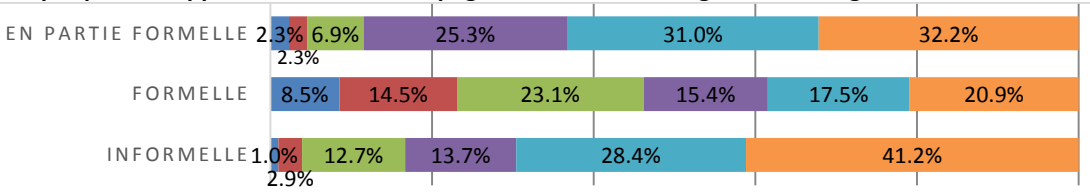

	Informelle	Formelle	En partie formelle
Très bon	1.0%	8.5%	2.3%
Bon	2.9%	14.5%	2.3%
Assez bon	12.7%	23.1%	6.9%
Pas bon	13.7%	15.4%	25.3%
Pas du tout bon	28.4%	17.5%	31.0%
Ne sait pas	41.2%	20.9%	32.2%

Source : Burkina Faso, Enquête EESE

[38] Ibid.

Quant au niveau de fourniture du service public d'assistance aux petites entreprises, 32,24% des entreprises soutiennent que ledit service est fourni au niveau national, tandis que 9,59% des citations le perçoivent au niveau communal. Cette tendance reste la même pour les services publics tels que les procédures d'enregistrement simplifiées, l'accès aux financements des PME, l'accès aux offres de marché, les avantages fiscaux, les aides sociales et les programmes de formation des travailleurs.

L'enquête EESE révèle que 29,8% des entreprises formelles considèrent la fiscalité comme le premier obstacle à leur développement, tandis que 15,4% pensent qu'il s'agit de la corruption. Certaines entreprises formelles, soit 25%, considèrent que la fiscalité est le deuxième obstacle à leur émergence alors que 17,5% indiquent la corruption. Enfin, 15,1% des entreprises formelles trouvent que la corruption est le troisième problème qui entrave leur développement. Par contre, 13,3% trouvent que l'accès limité aux services financiers constitue le troisième problème. En somme, il ressort de cette analyse que la fiscalité et la corruption apparaissent de façon récurrente comme des principaux obstacles au développement des entreprises formelles au Burkina Faso.

Graphique 26: les six principaux problèmes qui affectent le plus les entreprises formelles au Burkina Faso

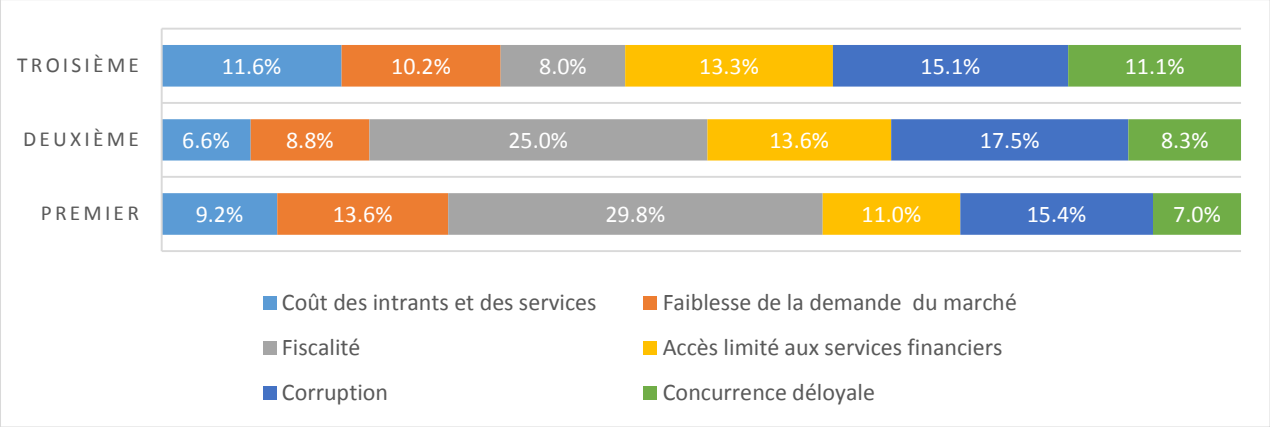

Source : Burkina Faso, Enquête EESE

Les entreprises en partie formelles considèrent que la fiscalité est le premier obstacle à leur développement tandis que 23,4% pensent qu'il s'agit de la faiblesse de la demande sur le marché. 22,6% des entreprises formelles considèrent la corruption comme le deuxième obstacle alors que 20,2% pensent qu'il s'agit de la fiscalité. La corruption et la fiscalité apparaissent toujours comme le troisième problème affectant les entreprises en partie formelles au Burkina Faso.

Graphique 27 : les cinq principaux problèmes qui affectent les entreprises en partie formelle au Burkina Faso

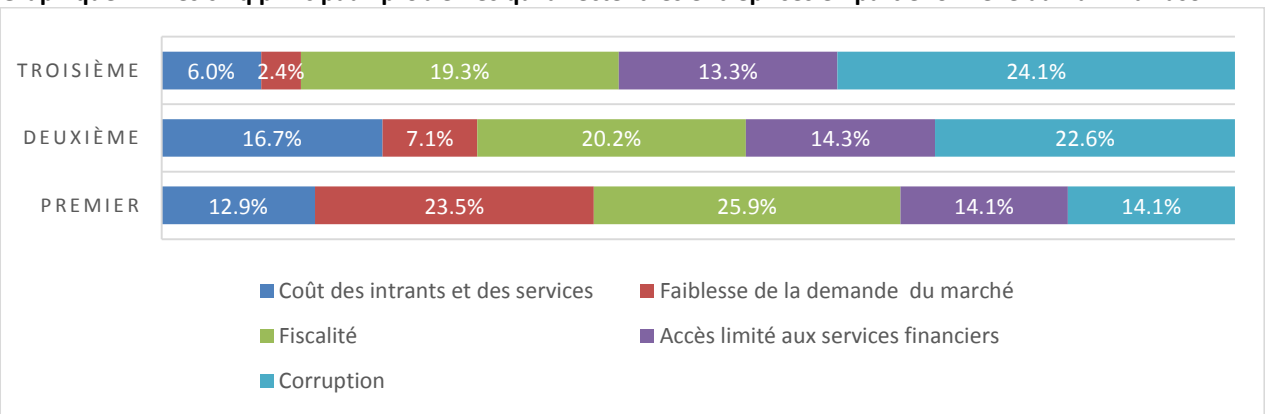

Source : Burkina Faso, Enquête EESE

Graphique 28: les cinq principaux problèmes qui affectent le plus les entreprises informelles au Burkina Faso

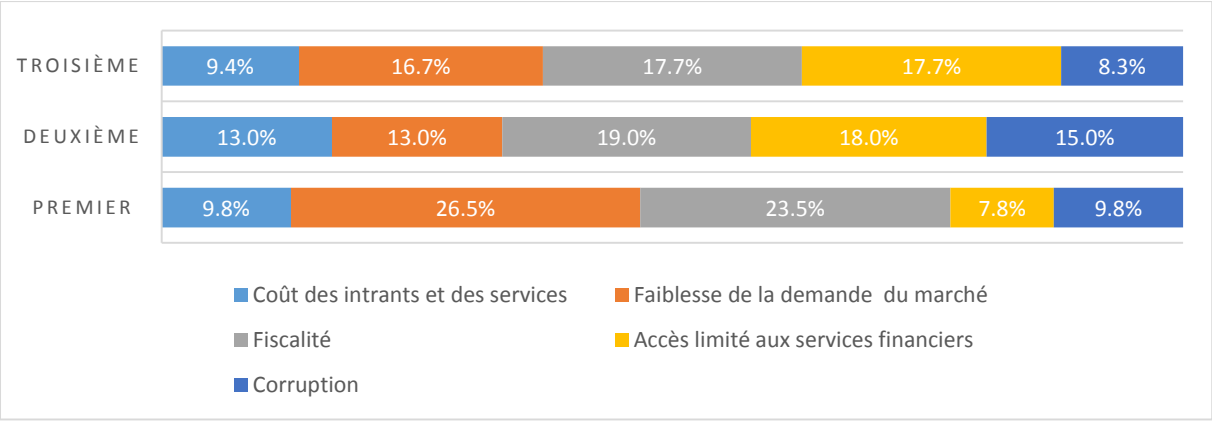

Source : Burkina Faso, Enquête EESE

Les informations statistiques issues de l'enquête EESE montrent que 26,5% des entreprises formelles considèrent la faiblesse de la demande sur le marché comme le premier obstacle à leur émergence, alors que 23,5% pensent que c'est la corruption. 19% des entreprises informelles considèrent toujours la fiscalité comme le deuxième problème affectant leur développement, alors que 18% indiquent qu'il s'agit de leur accès limité à des services financiers. La fiscalité et l'accès limité à des services financiers apparaissent toujours comme le troisième problème qui limite le développement des entreprises informelles. Contrairement aux autres catégories d'entreprises, l'accès à des services financiers adaptés est une contrainte majeure au développement des entreprises informelles.

En somme, en agrégeant les résultats précédents, il ressort par ordre d'importance que la fiscalité (21,1% des citations), la corruption (15,6% des citations) et l'accès limité aux services financiers abordables et pertinents (13,3%) sont les principaux obstacles à l'émergence des entreprises au Burkina Faso**.**

De façon récurrente, le secteur privé indique l'insuffisance des incitations fiscales comme étant une lacune majeure du système fiscal burkinabè. Les personnes enquêtées estiment qu'à part les dispositions ponctuelles concernant notamment les achats de produits des Technologies de l'Information et de la Communication et de renouvellement du parc automobile, il n'existe pas de mécanisme d'incitations fiscales pour le secteur privé. En effet, même si le Code des investissements et le Code minier prévoient des exonérations d'impôts aussi bien en phase de démarrage qu'en phase d'exploitation, il importe de noter que les activités pouvant bénéficier de ces faveurs sont limitativement énumérées par les différentes lois, lesquelles ne prennent pas en compte un certain nombre d'activités, en nombre croissant, relevant du domaine des prestations de services.

Les entreprises font face au Burkina Faso à un certain nombre d'obstacles dans leur formalisation. Le premier obstacle le plus fréquemment évoqué est le paiement des impôts et taxes (24% des citations). Le fait de ne pas savoir comment s'enregistrer est aussi cité comme obstacle, soit 18% des citations. Pour d'autres entreprises, il y a trop de procédures pour enregistrer une entreprise (cités dans 21% des cas).

Graphique 29: les trois plus grands obstacles à la formalisation d'une entreprise au Burkina Faso

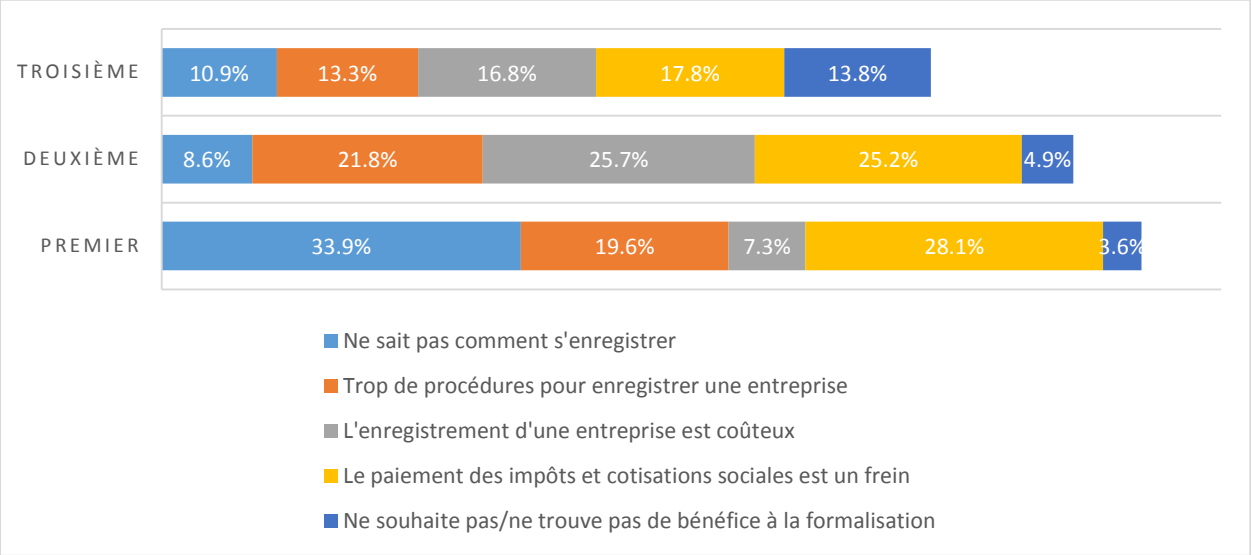

Source : Burkina Faso, Enquête EESE

Il est cependant important de noter que d'importants efforts sont faits au Burkina Faso pour alléger le processus de création d'entreprise à travers le Système Intégré des Guichets Uniques. Les réformes entreprises pour l'amélioration du climat des affaires ont permis la mise en place de trois guichets uniques : le Guichet Unique du Foncier (GUF), le Centre de Facilitation des Actes de Construire (CEFAC) et le Centre de Formalité des Entreprises (CEFORE). Si, en dépit de ce dispositif, les entreprises continuent à évoquer la complexité des procédures comme un obstacle majeur, il importe de s'interroger sur l'efficacité des réformes adoptées.

Indicateurs

Graphique 30: Indice de facilité de faire des affaires de 2006 à 2016

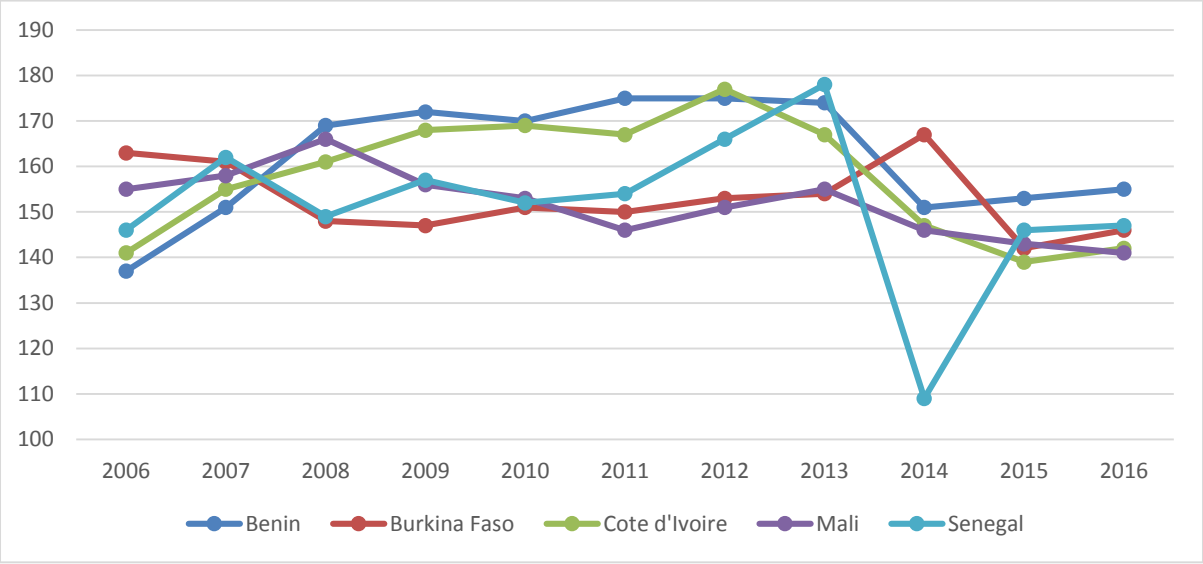

Source : Banque Mondiale, Projet Doing Business

L'indice de facilité des affaires (Ease of Doing Business, collecté par la Banque Mondiale) mesure la capacité d'un gouvernement à mettre en œuvre des politiques saines et des mesures règlementaires pour la promotion du secteur privé. L'indice de facilité des affaires permet de classer les pays membres

de 1 à 189, où la première place est attribuée au meilleur réformateur. C'est un indice synthétique de dix sujets différents. Cet indicateur présente un classement, par conséquent un indice bas correspond à une bonne performance. Le climat des affaires est relativement plus favorable au Burkina Faso que dans les autres pays sélectionnés pour la comparaison. Le classement du Burkina Faso, durant la période 2006-2016, est resté globalement meilleur par rapport à ceux des autres pays sélectionnés.

L'indice de qualité de la règlementation est négatif dans tous les pays sélectionnés pour la comparaison, ce qui traduit une faiblesse de la qualité de la règlementation dans ces pays. Mais cette faiblesse est à relativiser. En effet, le Burkina Faso a enregistré une meilleure performance par rapport aux autres pays retenus pour la comparaison jusqu'en 2011. Depuis 2012, le Sénégal a enregistré la meilleure performance parmi les pays du groupe de comparaison.

Tableau 23 : Indice de qualité de la règlementation de 2009 à 2016

Indice de qualité de la règlementation		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
La capacité du gouvernement à mettre en œuvre des politiques saines et les mesures règlementaires qui permettent et promeuvent le développement du secteur privé.	Bénin	-0,33	-0,32	-0,33	-0,38	-0,40	-0,56	-0,56	-0,53
	Burkina Faso	-0,09	-0,14	-0,16	-0,11	-0,17	-0,29	-0,36	-0,40
	Côte d'Ivoire	-0,95	-0,91	-0,86	-0,76	-0,73	-0,58	-0,52	-0,36
	Mali	-0,39	-0,48	-0,38	-0,41	-0,49	-0,59	-0,57	-0,59
	Sénégal	-0,29	-0,27	-0,21	-0,08	-0,05	-0,21	-0,18	-0,14
	Cet indicateur s'évalue sur une échelle d'environ-2.5 à 2.5. Des valeurs plus hautes correspondent à une meilleure gouvernance.								

Source: World Bank, Worldwide Governance Indicators[39]

Autres indicateurs utiles

Tableau 24 : Facilité de création d'entreprise de 2011 à 2016

Facilité de création d'entreprise (Rang)		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
L'Indice de facilité de création d'entreprise mesure toutes les procédures qui sont officiellement exigées pour un entrepreneur pour démarrer et exploiter formellement une activité industrielle ou commerciale. Celles-ci incluent l'obtention de toutes les licences et permis nécessaires et l'achèvement de toutes les notifications, vérifications ou inscriptions exigées pour l'entreprise et ses salariés auprès des autorités compétentes.	**Bénin**	116	153	139	117	117	57	56
	Burkina Faso	116	120	125	153	77	72	74
	Côte d'Ivoire	170	176	115	44	44	50	44
	Mali	115	118	136	169	172	108	104
	Sénégal	93	102	110	90	82	90	63
	L'Indice classe des économies de 1 à 189, avec la première place étant la meilleure. Source: World Bank, Doing Business project[40].							

[39] http://databank.worldbank.org/data/views/variableselection/selectvariables.aspx?source=worldwide-governance-indicators#c_s

[40] http://www.doingbusiness.org/EconomyRankings/

3.4. Etat de droit et protection des droits de propriété

Contexte

Un système légal formel et efficace qui garantit que les contrats sont honorés et respectés, que l'état de droit est respecté et que les droits de propriété sont sécurisés, constitue une condition essentielle pour attirer les investissements et instaurer l'équité dans une société. Le respect de l'état de droit est essentiel pour créer un environnement de confiance pour les entreprises et les investisseurs.

L'Etat de droit au Burkina Faso a souvent été mis en cause par la population burkinabé du fait de certains dossiers de crimes de sang, de crimes économiques et financiers, qui sont longtemps restés sans suite judiciaire. Le principal grief à l'endroit du système judiciaire burkinabé est son manque d'impartialité et sa lenteur dans le traitement des dossiers.

Cette situation a favorisé la montée des remous sociopolitiques caractérisés par des revendications, la défiance vis-à-vis de l'autorité judiciaire, l'incivisme grandissant et la violation flagrante de la règle de droit. Elle est également à l'origine de la succession des crises qui ont perturbé la quiétude des Burkinabé : les crises en 2011, l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 et la résistance populaire au putsch de septembre 2015. La population burkinabé est à la recherche d'un meilleur fonctionnement de la justice et d'une effectivité des droits de l'homme. Cette situation n'est pas favorable aux investissements et au développement d'entreprises.

Afin d'apporter une réponse aux attentes des justiciables, les autorités du Burkina Faso ont organisé en 2015 des états généraux de la justice. Cette démarche avait pour but de réaliser un diagnostic participatif du système et de proposer des actions de renforcement de capacités du système judiciaire. Les travaux des états généraux ont abouti à l'adoption du Pacte national pour le renouveau de la justice, dont la mise en œuvre a favorisé la déconnexion du pouvoir judiciaire de l'exécutif à l'occasion de la révision constitutionnelle intervenue en 2015[41].

Le Burkina Faso est engagé dans la protection des droits de propriété. En effet, le code des investissements du Burkina Faso accorde un certain nombre de garanties de traitement et de protection à l'ensemble des investisseurs, sans distinction de nationalité[42]. Le Burkina Faso est également membre de plusieurs organisations et conventions qui promeuvent la protection des droits de propriété, notamment de la convention établissant l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), de l'Organisation mondiale de propriété intellectuelle (OMPI) et de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). A travers l'OAPI, le droit de propriété intellectuelle bénéficie d'une protection importante au Burkina Faso[43]. De plus, l'AMGI permet de couvrir les investisseurs contre des risques majeurs tels que l'expropriation et les restrictions en matière de transfert de devises.

Indicateurs

L'Etat de droit dans les cinq pays sélectionnés pour l'analyse est relativement faible. L'Indice sur l'état de droit dans ces pays est négatif sur toute la période 2005-2015. De 2005 à 2008, l'Indice sur l'Etat de droit au Burkina Faso est resté inférieur à ceux du Sénégal et du Mali. Entre 2009 et 2011, le Burkina

[41] CSD (2017)
[42] Nations Unies (2009)
[43] CNUCED (2012)

Faso avait l'Indice sur l'Etat de droit le plus élevé parmi les cinq pays, ce qui signifie que l'Etat de droits s'est relativement amélioré au Burkina Faso comparativement aux autres pays de la base de comparaison. A partir de 2013, l'Etat de droit s'est relativement dégradé par rapport au Sénégal mais reste supérieur aux trois autres pays.

Graphique 31: Indice sur l'Etat de droit de 2005 à 2015

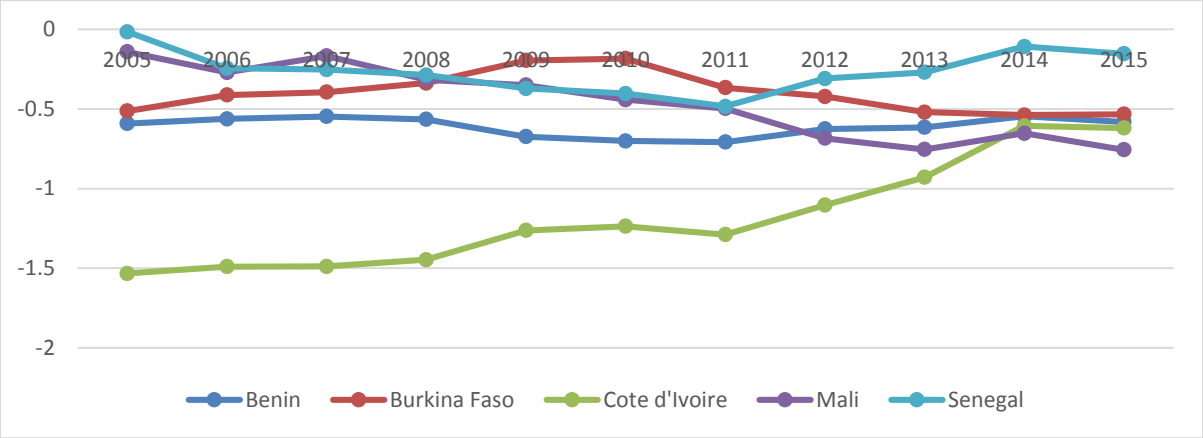

Source : Banque Mondiale

L'Indicateur sur le droit de propriété mesure comment les droits de propriété sont définis et protégés par la loi sur une échelle de 1 à 7, où les valeurs les plus élevées indiquent que les droits sont clairement définis et protégés par la loi. A cet égard, le Burkina Faso a perdu 0,2 point en 2014 comparativement à l'année 2013. Cet indicateur n'a pas pu être renseigné en 2015 et 2016. Il est important de signaler que les pays dans lesquels les droits de propriété sont clairs et suffisamment protégés sont la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

L'Indicateur sur la protection de la propriété intellectuelle évalue si la protection de la propriété intellectuelle est faible ou élevée, sur une échelle de 1 à 7. Les valeurs élevées signifient une meilleure performance. L'indicateur sur la protection de la propriété intellectuelle est resté inchangé au Burkina Faso entre 2013 et 2014. L'indicateur n'a pas été renseigné en 2015 et 2017, ce qui n'offre pas une possibilité de comparaison avec les autres pays.

Indicateurs clés

Tableau 25 : Indice sur l'Etat de droit de 2009 à 2015

Indice sur l'Etat de droit		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Cet indicateur évalue dans quelle mesure les agents ont confiance et respectent les règles de la société, y compris la qualité de l'exécution des contrats et des droits de propriété, la police et les tribunaux, ainsi que la probabilité de criminalité et de violence.	Bénin	-0,67	-0,70	-0,71	-0,62	-0,62	-0,55	-0,58
	Burkina Faso	-0,20	-0,18	-0,37	-0,42	-0,52	-0,54	-0,53
	Côte d'Ivoire	-1,26	-1,24	-1,29	-1,10	-0,93	-0,61	-0,62
	Mali	-0,35	-0,44	-0,50	-0,68	-0,75	-0,65	-0,76
	Sénégal	-0,37	-0,40	-0,48	-0,31	-0,27	-0,11	-0,15
	L'indice est mesuré sur une échelle de -2.5 à 2.5. Des valeurs élevées correspondent à la meilleure performance. *Source: World Bank Databank, Worldwide Governance Indicators*[44]							

[44] http://databank.worldbank.org/data/views/variableselection/selectvariables.aspx?source=worldwide-governance-indicators

Tableau 26 : Droits de propriété de 2013 à 2017

Droits de propriété		GC Report 2013/14	GC Report 2014/15	GC Report 2015/16	GC Report 2016/17
L'enquête du Forum Économique Mondial a demandé aux dirigeants d'entreprise de fournir leurs avis d'experts sur la question suivante : "les Droits de propriété dans votre pays, y compris sur des actifs financiers, sont 1 = mal définis et non protégés par la loi, 7=clairement définis et bien protégés par la loi.	Bénin	3,4		3,9	3,8
	Burkina Faso	3,7	3,5		
	Côte d'Ivoire	3,4	3,5	4,2	4,2
	Mali	3,3	3,4	3,7	3,7
	Sénégal	4	3,9	4,2	4,2
	1 = mal défini et non protégé par la loi, 7=clairement défini et bien protégé par la loi.				

Source: World Economic Forum, The Global Competitiveness Report[45].

Tableau 27 : Protection de la propriété intellectuelle de 2013 à 2017

Protection de la propriété intellectuelle		GC Report 2013/14	GC Report 2014/15	GC Report 2015/16	GC Report 2016/17
L'enquête du Forum Économique Mondial a demandé aux chefs d'entreprise de fournir leurs avis d'experts sur la question suivante : "les mesures de protection de la Propriété intellectuelle et de la contrefaçon dans votre pays sont : 1= Faibles et non appliquées , 7=Elevées et appliquées	Bénin	3,1		3,8	3,8
	Burkina Faso	3,4	3,4		
	Côte d'Ivoire	2,7	3,1	3,9	3,7
	Mali	2,7	3	3,6	3,9
	Sénégal	3,2	3,4	3,9	4,3
	1= Faibles et non appliquées, 7=Elevées et appliquées.				

Source: World Economic Forum, The Global Competitiveness Report[46].

3.5. Concurrence loyale

Contexte

La concurrence, lorsqu'elle est bien régulée dans une économie de marché, permet de stimuler et accroitre l'efficience des économies tout en protégeant les entreprises et les consommateurs. Mais elle peut être préjudiciable lorsque les agents sont laissés à eux-mêmes. Pour que le secteur privé et les entreprises puissent pleinement participer au développement et à la croissance, il est important de mettre en place un système législatif et règlementaire adéquat pour réguler la concurrence et aussi, adopter des règles pour assurer le respect continu des normes sociales et de travail. De plus, des pratiques anticoncurrentielles au niveau national doivent être éliminées.

Le Burkina Faso a entrepris une privatisation de plusieurs entreprises publiques, et une libéralisation des prix et du commerce dans le cadre des Programmes d'Ajustement Structurels. Le pays a choisi le

[45] http://www.weforum.org/issues/global-competitiveness
[46] http://www.weforum.org/issues/global-competitiveness

principe de la liberté de concurrence, qui a conduit les autorités à adopter la loi n° 15/94/ADP du 5 mai 1994 portant organisation de la concurrence, modifiée par la loi n°033-2001/AN du 1er décembre 2001. Dans le souci d'adaptation au contexte actuel, le Burkina Faso a adopté en avril 2017 la loi N°016-2017/AN portant organisation de la concurrence au Burkina Faso. Cette loi a pour objet d'une part, de préserver et de favoriser la concurrence, et d'autre part, de protéger le consommateur. Ce qui traduit la volonté du gouvernement de favoriser un espace de libre concurrence. Divers services de l'Etat interviennent pour veiller à l'application de cette loi : l'Inspection générale des Affaires économiques, les tribunaux et surtout la Commission Nationale de la Concurrence et de la Consommation (CNCC)[47].

Le Burkina Faso est membre de plusieurs organisations internationales qui œuvrent pour l'intégration des économies des pays de l'Afrique de l'Ouest. Notamment, ce sont l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA) et la Commission économiques des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ces organisations veulent faire de leur espace un marché commun, ouvert et concurrentiel, doté d'un environnement juridique harmonisé. Par exemple, l'UEMOA s'est doté en 2002 de règlements qui portent sur les pratiques anticoncurrentielles telles que les ententes anticoncurrentielles, les abus de position dominante, les aides d'Etat et les pratiques anticoncurrentielles imputables aux Etats. Dans cette même veine, la CEDEAO a introduit en 2008 dans son dispositif communautaire un acte qui porte sur les règles communautaires de la concurrence et leurs modalités d'application en son sein[48].

Résultats de l'enquête

Les résultats de l'enquête EESE révèlent que 50,1% des entreprises interrogées jugent que les dispositifs législatifs et règlementaires relatifs à la concurrence ne sont pas efficaces dans la prévention de la concurrence déloyale. Cette perception est plus élevée chez les entreprises du secteur du secteur du commerce (51,7%), suivi du secteur de l'industrie (50%) et du secteur du service (48,6%). Par contre, 1,6% des entreprises les trouvent très efficaces. Par ailleurs, 5,2% des entreprises ignorent l'existence de ce dispositif. Il est important de signaler ici qu'à plusieurs reprises, notamment, lors des rencontres annuelles Gouvernement - Secteur Privé, le secteur privé a dénoncé la concurrence déloyale et ses effets négatifs sur les activités. Les pratiques déloyales, telles que l'utilisation pour l'hébergement de touristes de villas privées ou de Centres d'accueil des Structures de l'Etat prévus pour le personnel, ont souvent été indexées tout comme la mise sur les marchés de produits de consommations courantes (huiles, sucre, riz, piles etc..) frauduleusement importés à grande échelle.

[47] CUTS (2010)
[48] CUTS (2010)

Graphique 32: Appréciation des politiques et de la législation relative à la concurrence

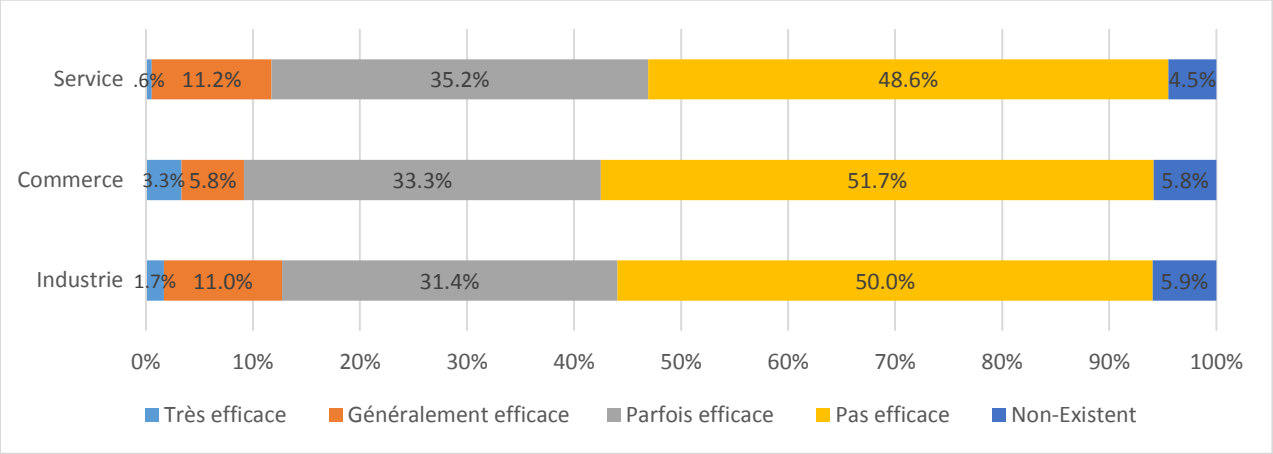

Source : Burkina Faso Enquête EESE

Concernant l'avis des entreprises sur l'encouragement des investisseurs étrangers par rapport aux investisseurs nationaux, il ressort des résultats de l'enquête EESE que 65,1% des entreprises jugent que le gouvernement favorise les investisseurs étrangers par rapport aux investisseurs nationaux en leur offrant de meilleures conditions et des incitations. Cette perception est plus prononcée chez les entreprises appartenant à la branche d'activité « industrie » (69,2%). Aux niveaux des branches d'activité « services » et « commerce », les entreprises qui ont cette même perception sont de l'ordre de 63,3% et 63,5%, respectivement. Par contre, 8,6% des entreprises estiment qu'il n'y a généralement pas de faveurs pour les investisseurs étrangers par rapport aux nationaux. Il y a 16,4% des entreprises qui trouvent qu'il n'y a ni faveurs ni désavantages. Cette réponse globale cache des différences de point de vue.

Le fait qu'une grande portion des entreprises enquêtées (65,1%) estime que le gouvernement favorise les investisseurs étrangers par rapport aux investisseurs nationaux tient certainement au fait que les différentes exonérations fiscales sont principalement utilisées par les entreprises étrangères notamment, à travers le Code des investissements et le Code minier. Les entreprises nationales, du fait de leurs faibles capacités financières, sont très peu nombreuses à utiliser ces dispositifs.

Graphique 33: Avis sur l'encouragement des investisseurs étrangers par rapport aux investisseurs nationaux

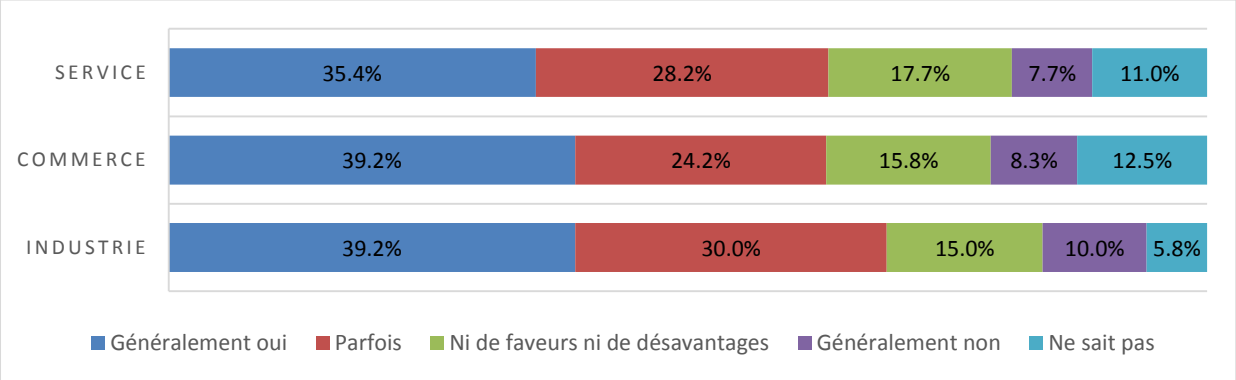

Source : Burkina Faso Enquête EESE

Il existe une relation entre l'appréciation et la nature de l'entreprise, ce qui signifie que l'appréciation des entreprises formelles diffère substantiellement de celle des entreprises informelles. On note que 71,4% des entreprises informelles et 65,2% des entreprises en partie informelles pensent que le

gouvernement favorise parfois ou souvent les entreprises étrangères, les acteurs du secteur formel sont dans une proportion de 63,5% à avoir ce sentiment. Cela laisse penser qu'en dépit du sentiment global de favoritisme à l'égard des entreprises étrangères, les acteurs du secteur formel ont une meilleure appréciation que ceux du secteur informel.

En s'intéressant à l'effet de la concurrence des entreprises informelles sur les activités des entreprises formelles ou en partie formelles, la question a été posée à ces dernières. Les résultats montrent que 19,9% des entreprises formelles se sentent très affectées par la concurrence des entreprises informelles et 33,8% se sentent affectées. De plus, 41,9% des entreprises en partie formelles se sentent au moins affectées par la concurrence des entreprises informelles. Par contre, 16,5% des entreprises formelles et 14% des entreprises en partie formelle ne se sentent pas affectées par la concurrence des entreprises informelles. Toutefois, on retient que 27,8% des entreprises formelles affirment que la concurrence des entreprises informelles n'a pas empêché leur croissance. Par contre 32,5% jugent qu'elle les a affectées de manière assez significative et 6,3% déclarent être affectées de manière très significative.

Graphique 34: Effets de la concurrence des entreprises informelles sur les entreprises formelles et en partie formelles

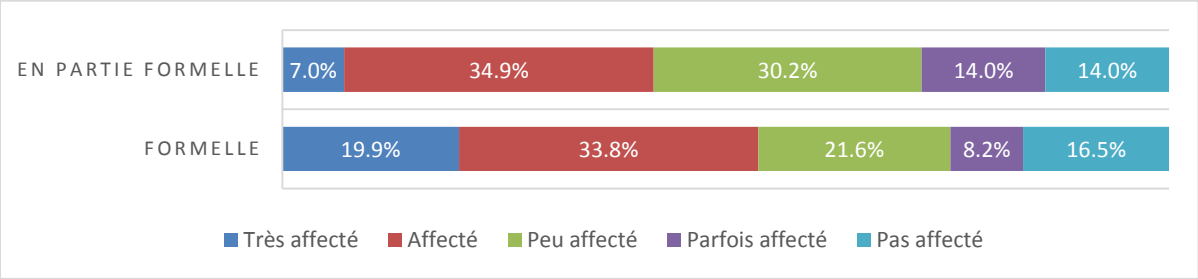

Source : Burkina Faso Enquête EESE

Au Burkina Faso, les entreprises du secteur informel sont soumises à un impôt spécifique, la Contribution du Secteur Informel (CSI), dont les taux sont relativement bas par rapport à ceux appliqués dans le secteur formel[49]. De nombreuses entreprises formelles notamment celles du secteur des transports pensent que cette situation favorise les acteurs du secteur informel et les expose de fait à une concurrence déloyale.

Indicateurs

L'Indicateur sur l'intensité de la concurrence locale mesure le niveau de concurrence sur des marchés locaux de 1 à 7, avec 1 représentant une concurrence limitée et 7 se référant à une concurrence intense dans la plupart des industries. En 2014 le Burkina Faso apparaissait comme un pays ayant une

[49] La Contribution du Secteur Informel (CSI) est un régime fiscal pour les entreprises de très petite taille. Il s'agit d'un impôt synthétique qui englobe tous les impôts et taxes applicables aux personnes physiques (entreprises individuelles) dont le chiffre d'affaires global annuel est inférieur à 30 000 000 F CFA, lorsqu'elles exercent des activités commerciales, et 15 000 000 F CFA, lorsqu'elles délivrent des prestations de service ou des activités mixtes (commerce et prestations de service). Sont exclus du régime de la CSI : le secteur boisson, le secteur de l'élevage, la location d'immeubles, les importateurs et les personnes physiques soumises à l'Impôt sur les Bénéfices non Commerciaux.

faible intensité de la concurrence interne. Cet indicateur n'a pas été renseigné en 2015 et 2016, ce qui n'offre pas une possibilité de comparaison avec les autres pays.

L'Indicateur sur l'efficacité des politiques anti monopolistiques reflète le niveau d'efficacité des politiques dans la promotion de la concurrence sur la base d'une échelle de 1 à 7, avec des valeurs élevées correspondant à la meilleure performance. Le score du Burkina Faso s'est détérioré entre 2012 et 2014, il est passé de 4,1 à 3,5. Par contre, il est resté constant ou a évolué dans les autres pays de la base de comparaison.

Graphique 35: Efficacité de politique anti-monopolistique

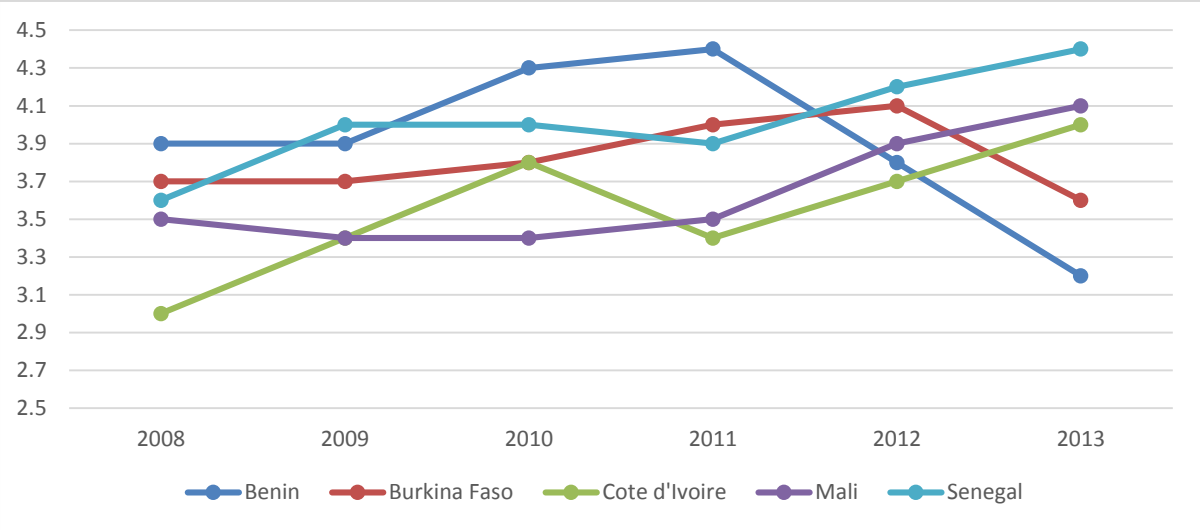

Source: World Economic Forum Executive Opinion Survey, The Global Competitiveness Report

L'indicateur sur la dominance du marché indique si l'activité économique est dominée par quelques entreprises ou un groupe d'entreprises ou est étendu à plusieurs entreprises. L'échelle de mesure de cet indicateur varie entre 1 et 7, avec des valeurs élevées correspondant à une situation de non concentration de l'activité économique dans les mains de quelques entreprises ou groupes d'entreprises. Cet indicateur est en baisse au Burkina Faso sur la période 2012-2014 alors qu'il en hausse en Côte d'Ivoire, au Mali et au Sénégal sur la même période.

Indicateurs clé

Tableau 28 : Intensité de la concurrence interne 2012-2016

Intensité de la concurrence interne 2012-2016		GC Report 2012/2013	GC Report 2013/14	GC Report 2014/15	GC Report 2015/16	GC Report 2016/17
	Bénin	4,5	4,7		4,9	4,8
	Burkina Faso	4,3	4,4	4,6		
	Côte d'Ivoire	4,7	5	4,6	4,6	4,8
	Mali	4,2	4,5	4,7	4,5	4,4
	Sénégal	5,1	5,1	4,9	4,9	5,2
	1=limitée dans la plupart des industries et la réduction de prix est rare, 7=intense dans la plupart des industries. Source: World Economic Forum Executive Opinion Survey, The Global Competitiveness Report[50].					

[50] http://www.weforum.org/issues/global-competitiveness

Tableau 29 : Efficacité des politiques anti-monopolistiques de 2012 à 2016

Efficacité des politiques anti monopolistiques	Rapport GC 2012/13	Rapport GC 2013/14	Rapport GC 2014/15	Rapport GC 2015/16	Rapport GC 2016/17
Bénin	3,8	3,2		3	2,7
Burkina Faso	4,1	3,6	3,5		
Côte d'Ivoire	3,7	4	3,9	4	3,6
Mali	3,9	4,1	4	3,8	3,7
Sénégal	4,2	4,4	4,2	3,8	3,5
1=Non efficace à la promotion de la concurrence, 7=effective et promeut la concurrence.					

Source: World Economic Forum Executive Opinion Survey, The Global Competitiveness Report[51].

Tableau 30 : Ampleur de la dominance du Marché de 2012 à 2016

Ampleur de la dominance du Marché	GC Report 2012/13	GC Report 2013/14	GC Report 2014/15	GC Report 2015/2016	GC Report 2016/17
Bénin	3,8	3,4		3,8	3,5
Burkina Faso	3,2	2,7	2,7		
Côte d'Ivoire	3,1	3,2	3,4	3,6	3,5
Mali	3,7	4	4,2	4,2	4,1
Sénégal	3,7	3,8	3,8	4	3,9
1 = dominé par quelques groupes d'entreprises, 7 = comporte beaucoup d'entreprises.					

Source: World Economic Forum Executive Opinion Survey, The Global Competitiveness Report[52].

3.6. Technologies de l'Information et de la communication

Contexte

L'accès aux Technologies de l'information et de la communication (TIC) est essentiel pour le développement d'entreprises durables. Les TIC permettent la réduction des asymétries d'information. Ainsi, elles facilitent l'accès des entreprises à l'information sur des paramètres utiles pour leur croissance telles que les prix, les débouchés, la fiscalité etc. Par conséquent, les TIC constituent un important vecteur de croissance des entreprises.

Pour cette raison, le Burkina Faso a entamé depuis les années 90 une transformation du secteur de la télécommunication à travers l'amélioration du cadre légal règlementaire encadrant le secteur de l'économie numérique. A cet effet, le Burkina Faso a adopté deux principales lois. Il s'agit de la Loi n°051/98/AN du 4 décembre 1998 portant réforme du secteur des télécommunications et de la Loi n°061 2008/AN du 27 novembre 2008 portant réglementation générale des réseaux et services de communications électroniques au Burkina Faso. L'adoption de la dernière loi s'est faite dans le cadre de la concrétisation de la lettre de politique sectorielle de 2006 qui avait pour ambition de, non seulement, créer un cadre attractif mais aussi de développer à l'échelle nationale une infrastructure de qualité et accessible à des coûts abordables. Par ailleurs, le Burkina Faso a également transposé les

[51] http://www.weforum.org/issues/global-competitiveness
[52] Ibid.

principales directives et règlements de l'UEMOA ainsi que les actes additionnels de la CEDEAO relatifs à l'économie numérique.

Cependant, ces actions n'ont pas permis de créer les conditions requises pour des avancées dans les chantiers qui visaient à accompagner le développement de l'infrastructure de base par celui de l'administration électronique, du commerce électronique, du téléenseignement. C'est ainsi que le gouvernement a élaboré en 2016 une politique de développement de l'économie numérique qui a pour objectif de faire du numérique un levier essentiel de la transformation structurelle de l'économie et de la société burkinabè, contribuant à une croissance forte, résiliente, inclusive et créatrice d'emplois décents pour tous[53].

Au Burkina Faso, il existe de nombreux acteurs intervenant dans le domaine de l'économie numérique. La Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso (CCI-BF) a estimé en 2013 que près de deux mille sept cent quatre-vingt-quatorze (2794) entreprises opéraient dans le domaine des télécoms/TIC[54]. Ces acteurs sont dans les branches d'activité telles que la vente et maintenance de matériels et de logiciels, les études en TIC, le développement d'applications, la réseautique, la formation, les services à valeur ajoutée. Les principaux acteurs publics du secteur de l'économie numérique sont le Ministère du développement de l'économie numérique et des postes (MDENP), le Ministère de la communication chargé des relations avec le parlement, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), tandis que les principaux acteurs privés sont les opérateurs de téléphonie fixe et mobile (ONATEL, TELECEL, ORANGE). Certains de ces opérateurs proposent des services financiers tels que le transfert et le paiement mobiles (Mobicash pour l'ONATEL et Orange Money pour ORANGE).

Résultats d'enquête

Tableau 31 : Appréciation des lois relatives à l'usage des technologies de l'information

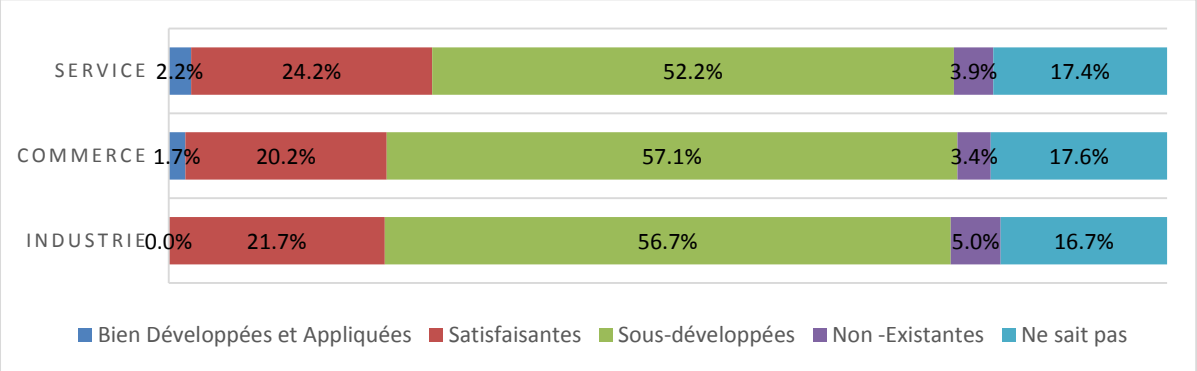

Source : Burkina Faso Enquête EESE

L'enquête EESE permet d'apprécier la perception des entreprises sur les lois relatives à l'usage des technologies de l'information (par exemple commerce électronique, protection des données, signatures digitales). Il ressort que seulement 1,4% des entreprises estiment que les lois sur les TIC sont bien développées et appliquées. Par contre, 54,7% des entreprises affirment que ces lois sont insuffisantes. Cette perception est forte chez les entreprises appartenant à la branche d'activité commerce (57,1%). Elles sont suivies des entreprises de la branche d'activité industrie puis celles de

[53] MDENP (2016)
[54] Ibid.

la branche d'activité services (52,2%). Par ailleurs, 4% des entreprises interrogées ignorent l'existence des lois relatives à l'usage des TIC au Burkina Faso.

En matière d'utilisation des TIC par les petites entreprises, l'enquête EESE révèle que seulement 8,2% des entreprises enquêtées pensent que les petites entreprises utilisent très facilement les TIC pour leurs activités. On note aussi que 42,7% des entreprises déclarent que l'utilisation des TIC pour les activités se fait facilement. Cependant, 40,8% des entreprises déclarent que cela se fait difficilement et 3,5% pensent que l'utilisation est impossible. Le niveau élevé de ceux qui pensent que l'utilisation des TIC se fait facilement ou très facilement (50,9%) est certainement lié au développement et à l'expansion des services et produits des TIC dans le pays. Par ailleurs, il existe une différence significative de cette appréciation selon la branche d'activité au seuil de 5%. On note que ce sont les entreprises qui exercent leurs activités dans la branche des services qui sont les plus nombreuses (58%) à estimer que l'utilisation des TIC se fait facilement ou très facilement. Celles du commerce sont 53,4% à le penser. En effet, de nombreuses activités de ces deux branches requièrent l'utilisation de TIC. Ce qui est cependant surprenant, est la proportion relativement basse des entrepreneurs de la branche des industries (36,6%) qui pensent que l'utilisation des TIC se fait facilement ou très facilement.

Tableau 32 : Facilité de l'utilisation des TIC par les petites entreprises pour leurs activités

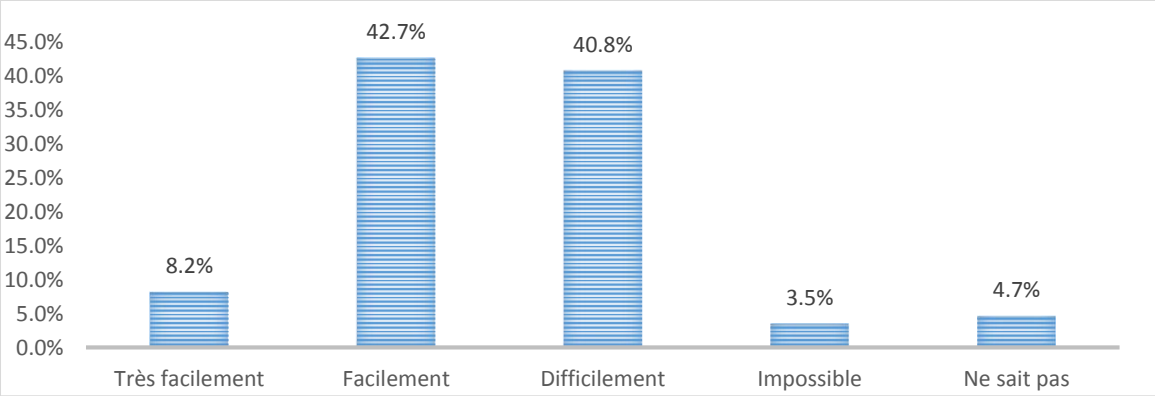

Source : Burkina Faso Enquête EESE

S'agissant de l'appréciation des entreprises sur les coûts des TIC, les résultats de l'enquête montrent que 24,2% des entreprises enquêtées trouvent que les coûts des TIC sont très élevés et 41,5% pensent qu'ils sont élevés. A contrario, seulement 4,2% et 0,5% estiment que les coûts sont respectivement bas et très bas. Cela témoigne des difficultés d'accès aux TIC aux Burkina Faso.

Indicateurs

L'Indice sur le développement des TIC est un indice composite combinant 11 indicateurs dans une seule mesure qui peut être utilisée comme un outil global d'analyse comparative (à l'échelle mondiale), au niveau régional et national. Il intègre plusieurs indicateurs, comme le nombre de ménages qui possèdent un ordinateur, le nombre d'internautes, les niveaux d'alphabétisation, etc. L'appréciation se fait sur une échelle de 1 à 10, avec des valeurs élevées indiquant les meilleures performances. Cet indicateur a augmenté au Burkina Faso entre 2010 et 2016, passant de 1,13 en 2010 à 1,8 en 2016. Il demeure cependant le plus faible parmi les pays sélectionnés pour la comparaison.

Le Networked Readiness Index (NRI) évalue dans quelle mesure un pays s'appuie sur les TIC pour accroitre sa compétitivité. L'appréciation se fait sur une échelle de 1 à 7 avec des valeurs élevées qui correspondent à meilleure performance, le score du Burkina Faso s'est amélioré légèrement de 2,72 en 2012 à 2,78 en 2014. Le Burkina Faso a le plus faible niveau sur toute la période d'analyse. Le nombre "d'internautes" pour 100 personnes au Burkina Faso a augmenté de 0,9% en 2008 à 11,4% en 2015, ce qui reste inférieur à la Côte d'Ivoire, qui est passée de 1,9 en 2008 à 21% en 2015 et au Sénégal, qui est passé de 7,1 en 2008 à 21,7% en 2015. Le Benin était au plus bas niveau avec 6,8% en 2015, tandis que le Mali avait 10,3% de la population étant des internautes la même année.

Tableau 33 : Nombre d'utilisateurs d'internet de 2005 à 2015

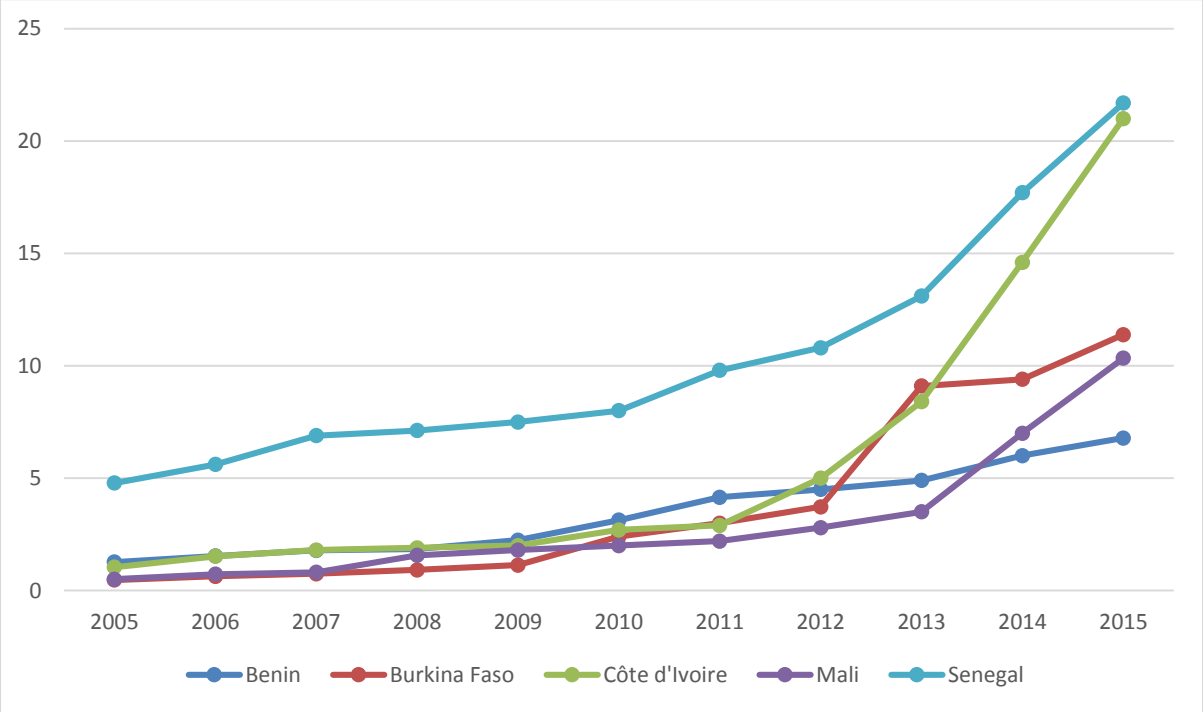

Source: World Bank Databank, World Development Indicators

Le nombre de lignes téléphoniques au Burkina Faso est bas. Il se situe à 0,42 pour 100 personnes en 2015, ce qui reste le plus faible dans les pays sélectionnés pour la comparaison. Le nombre d'abonnements téléphoniques mobiles au Burkina Faso en 2015 était de 80,64% de la population, ce qui demeure encore le plus faible parmi les pays de comparaison. Le pays qui a le nombre d'utilisateurs de téléphone mobile le plus élevé est le Mali avec un taux de 139% en 2015. Le nombre "d'abonnés d'Internet haut débit fixes" pour 100 personnes au Burkina a baissé, allant de 0.08 en 2009 à 0,04 en 2015.

Indicateurs clés

Tableau 34 : Indicateur de développement des TIC (IDI) de 2010 à 2016

Indicateur de développement des TIC (IDI)		2010	2011	2012	2013	2015	2016
L'indice de développement des TIC (IDI) est un indice composite combinant 11 indicateurs en une mesure de référence qui sert à suivre et à comparer l'évolution des technologies de l'information et de la communication (TIC) entre les pays. L'indice combine 11 indicateurs en une seule mesure qui peut être utilisée comme outil d'analyse comparative au niveau mondial, régional et national. Ceux-ci sont liés à l'accès aux TIC, l'utilisation et les compétences, tels que les ménages avec un ordinateur, le nombre d'utilisateurs d'Internet et les niveaux de connaissances en informatique.	Bénin	1,63	1,57	1,75	1,84	1,83	1,92
	Burkina Faso	1,13	1,11	1,35	1,56	1,6	1,8
	Côte d'Ivoire	1,74	1,66	1,74	1,8	2,43	2,86
	Mali	1,46	1,43	1,86	2,04	2	2,14
	Sénégal	1,8	1,88	2,2	2,46		
	Echelle de 1 à 10 avec, les bas scores représentant de bas niveaux de développement. Source: Measuring the Information Society Reports, International Telecommunication Union [55].						

Tableau 35 : Networked Readiness Index (NRI) de 2011 à 2016

Networked Readiness Index (NRI)		GITR 2010-2011	GITR 2012-2013	GITR 2013-2014	GITR 2014-2015	GITR 2015-2016
Le NRI mesure dans quelle mesure les pays développés et en développement à travers le monde utilisent les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour améliorer leur compétitivité. L'indice comprend trois sous-indices qui mesurent l'environnement des TIC, ainsi que l'état de préparation et l'utilisation par les principales parties prenantes, avec un total de neuf piliers et 71 variables.	Bénin	3,05	2,97	2,82		2,89
	Burkina Faso	2,72	2,80	2,78	2,79	
	Côte d'Ivoire	2,98	3,00	3,14	3,23	3,39
	Mali	2,93	2,97	3,00	2,98	2,90
	Sénégal	3,42	3,33	3,30	3,34	3,38
	Source: World Economic Forum, The Global Information Technology Report [56].					

[55] http://www.itu.int/pub/D-IND, http://www.itu.int/en/ITU/Statistics/Documents/publications/mis2014/MIS2014_without_Annex_4.pdf

[56] http://www.weforum.org/issues/global-information-technology

Autres indicateurs utiles

Tableau 36 : Nombre d'utilisateurs d'internet (pour 100 personnes) de 2008 à 2015

Nombre d'utilisateurs d'internet (pour 100 personnes)		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Les internautes sont des personnes qui ont utilisé Internet (depuis n'importe quel endroit au cours des 12 derniers mois.) Internet peut être utilisé via un ordinateur, un téléphone mobile, un assistant numérique personnel, une console de jeux, une télévision numérique, etc.	Bénin	1,9	2,2	3,1	4,1	4,5	4,9	6,0	6,8
	Burkina Faso	0,9	1,1	2,4	3,0	3,7	9,1	9,4	11,4
	Côte d'Ivoire	1,9	2,0	2,7	2,9	5,0	8,4	14,6	21,0
	Mali	1,6	1,8	2,0	2,2	2,8	3,5	7,0	10,3
	Sénégal	7,1	7,5	8,0	9,8	10,8	13,1	17,7	21,7
	Source: World Bank Databank, World Development Indicators[57].								

Tableau 37 : Nombre d'utilisateurs de téléphone fixe (pour 100 personnes) de 2008 à 2015

Nombre d'utilisateurs de téléphone fixe (pour 100 personnes)		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de souscripteurs pour 100 personnes	Bénin	1,28	1,38	1,40	1,56	1,56	1,54	1,85	1,79
	Burkina Faso	1,01	1,01	0,93	0,88	0,86	0,81	0,72	0,42
	Côte d'Ivoire	1,95	1,52	1,49	1,43	1,39	1,34	1,17	1,30
	Mali	0,62	0,63	0,82	0,73	0,75	0,83	0,98	1,04
	Sénégal	1,94	2,21	2,64	2,60	2,48	2,43	2,14	2,01
	Source: Base de données Banque Mondiale, Indicateurs du Développement dans le monde[58].								

Tableau 38 : Nombre d'utilisateurs de téléphone mobile (pour 100 personnes) de 2009 à 2015

Nombre d'utilisateurs de téléphone mobile (pour 100 personnes)		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de souscripteurs pour 100 personnes	Bénin	54,47	74,40	79,40	83,65	93,26	81,71	85,64
	Burkina Faso	25,33	36,73	48,03	60,61	66,38	71,73	80,64
	Côte d'Ivoire	70,88	82,20	89,45	91,23	95,45	106,25	119,31
	Mali	32,90	53,20	75,07	98,38	129,07	149,07	139,61
	Sénégal	54,83	64,43	70,16	83,57	92,93	98,84	99,95
	Source: Base de données Banque Mondiale, Indicateurs du Développement dans le monde[59]							

[57] http://databank.worldbank.org/data/views/reports/tableview.aspx
[58] Ibid.
[59] Ibid.

Tableau 39 : Nombre d'abonnés haut débit (pour 100 personnes) de 2009 à 2015

Nombre d'abonnés haut débit (pour 100 personnes)		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Les abonnés à l'Internet haut débit fixe sont le nombre d'abonnés à large bande avec une ligne d'abonné numérique, un modem câble ou une autre technologie à haute vitesse. (Nombre de souscripteurs pour 100 personnes).	**Bénin**	0,21	0,28	0,38	0,42	0,41	0,43	0,67
	Burkina Faso	0,08	0,09	0,09	0,09	0,08	0,03	0,04
	Côte d'Ivoire	0,05			0,23	0,28	0,61	0,52
	Mali	0,06	0,06	0,06	0,03	0,02	0,02	0,02
	Sénégal	0,47	0,61	0,70	0,70	0,76	0,71	0,67
	Source: World Bank Databank, World Development Indicators[60].							

3.7. Accès aux services financiers

Contexte

L'accès aux crédits renvoie aux demandes de crédit ayant abouti à un accord de prêt. Il s'agit donc des tous les prêts accordés par les institutions formelles et non formelles. Le manque d'accès au financement constitue une contrainte majeure pour la croissance des entreprises en Afrique subsaharienne, mais limite aussi de façon significative la création d'emplois, la croissance économique et l'émergence d'une prospérité partagée[61].

L'indisponibilité du financement est un obstacle majeur à l'accroissement des investissements productifs et donc à la croissance économique dans les pays membres de l'UEMOA. De ce fait, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest a entrepris un assainissement du système bancaire au début des années 90. Ces réformes ont porté sur la rénovation du cadre de la politique monétaire et la libéralisation des conditions bancaires. Elles avaient pour but de libéraliser l'activité dans la sphère financière et ont été consacrées à l'abandon des procédures administratives d'encadrement du crédit au profit de la promotion de la responsabilisation des acteurs dans le cadre du libre jeu des forces du marché.

La libéralisation du secteur financier a entrainé l'émergence de plusieurs institutions financières. L'offre de services financiers au Burkina Faso est fournie par le système bancaire et le système financier décentralisé. Selon les statistiques de la BCEAO, le pays comprenait, fin 2016, 74 Institutions de microfinance (IMF) et 460 points de services pour 1'632'773 clients/membres. Le réseau bancaire du Burkina Faso est composé de 13 banques, 4 établissements financiers et 243 guichets. Il existe également de nombreux fonds publics qui octroient des crédits aux entreprises. Il s'agit du Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF), du Fonds d'appui aux Secteur Informel (FASI), du Fonds d'appui aux Initiatives des jeunes (FAIJ), du Fonds d'appui à la Promotion de l'emploi (FAPE), de l'Agence de Financement et de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (AFP-PME) et du Fonds burkinabè pour le développement économique et social (FBDES).

Malgré l'existence de nombreuses institutions financières et les efforts consentis par le Burkina Faso pour améliorer l'accès des entreprises aux services financiers, la contribution du secteur bancaire au

[60] http://databank.worldbank.org/data/views/reports/tableview.aspx
[61] IFC (2013)

financement de l'économie du pays et l'accès de la population aux services financiers restent faibles. A l'instar des autres pays de l'UEMOA, le Burkina Faso enregistre un faible taux de bancarisation. Selon les données de la BCEAO le taux de bancarisation est passé de 11,14% en 2014 pour s'établir à 13,14% en 2015. Le Burkina Faso affiche ainsi un taux de bancarisation inférieur à la moyenne de l'UEMOA qui est de 14,35% en 2015. Les facteurs explicatifs sont le faible revenu des populations, l'analphabétisme, la méconnaissance du système bancaire, l'éloignement des structures, les longues procédures, les coûts élevés de service et souvent aussi le manque d'information.

Résultats d'enquête

Quand on demande aux entreprises si les politiques du secteur financier sont favorables à la croissance des entreprises, seulement 0,7% des entreprises jugent ces politiques respectivement très favorables et 6,8% favorables, alors que 43,9% trouvent qu'elles ne sont pas favorables et 42,9% les trouvent peu favorables. Lorsqu'on analyse la perception des entreprises selon leur branche d'activité, il ressort que 46,4% des entreprises de la branche d'activité services interrogées pensent que les politiques du secteur financier sont peu favorables, tandis que 41,9% affirment que ces politiques ne sont pas favorables à la croissance des entreprises. Concernant les entreprises de la branche d'activité commerce, les statistiques indiquent que 37,6% des entreprises pensent que les politique du secteur financier sont peu favorables et 44,4% trouvent qu'elles ne sont pas favorables. Les statistiques révèlent également que dans la branche d'activité industrie, 44,9% des entreprises sont convaincues que les politiques du secteur financier sont peu favorables contre 44,1% qui les trouvent inefficaces.

Graphique 36 : Avis sur l'efficacité des politiques du secteur financier sur la croissance des entreprises

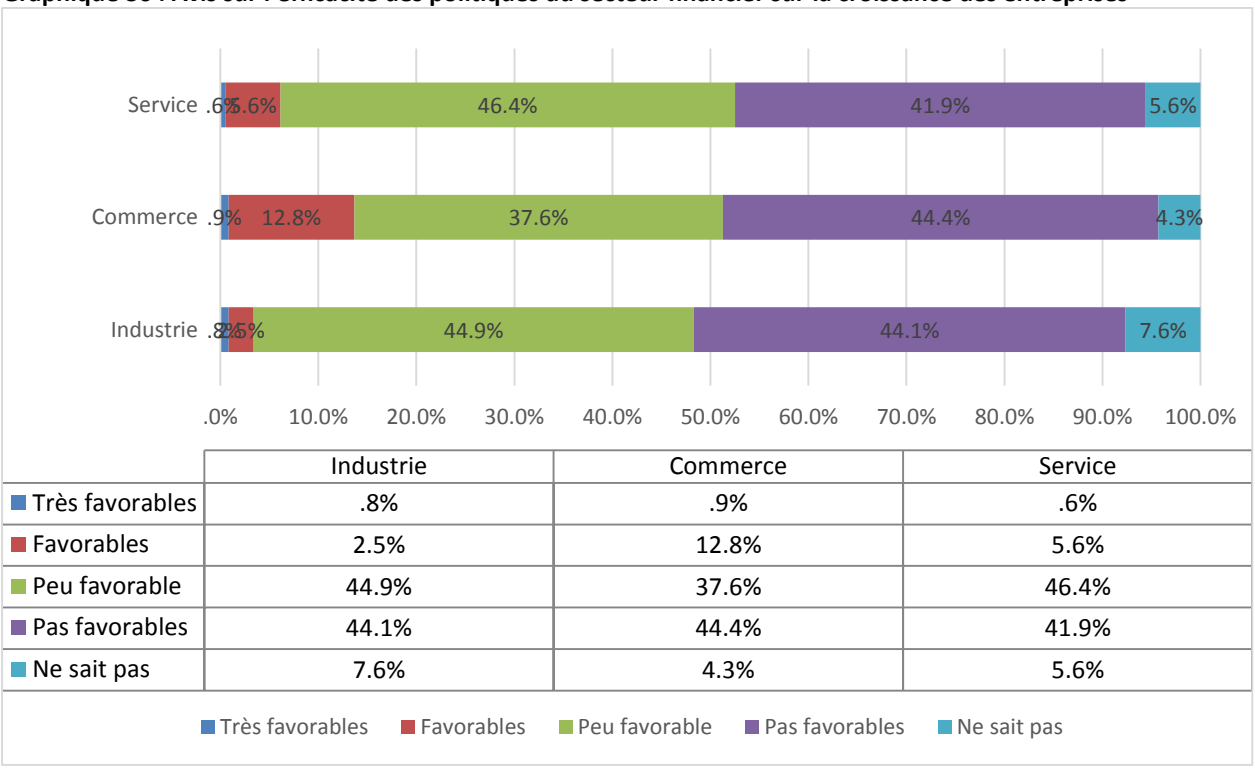

	Industrie	Commerce	Service
Très favorables	.8%	.9%	.6%
Favorables	2.5%	12.8%	5.6%
Peu favorable	44.9%	37.6%	46.4%
Pas favorables	44.1%	44.4%	41.9%
Ne sait pas	7.6%	4.3%	5.6%

Source : Burkina Faso, Enquête EESE

Il ressort des résultats de l'enquête EESE que seules 30,8% des entreprises qui ont demandé un crédit l'ont obtenu. Par contre 69,2% des entreprises demandeuses de crédit n'ont pas été satisfaites. Les entreprises qui ont obtenu du crédit ont affirmé que le crédit a permis d'augmenter leur chiffre

d'affaires (27,1% des cas), la production (24,84% des cas) et l'amélioration de la qualité des produits (19,03%). Celles qui n'ont pas obtenu du crédit ont évoqué comme raisons l'insuffisance des garanties (44,55% des cas de refus), le taux d'endettement élevé (19,8% des cas) et le mauvais montage du plan d'affaires (11,88%). 69,2% des entreprises ayant obtenu du crédit ont trouvé que l'obtention du prêt était difficile, contre 1,5% des entreprises qui ont trouvé que c'était très facile.

Graphique 37 : Expériences par rapport à l'accès au crédit bancaire

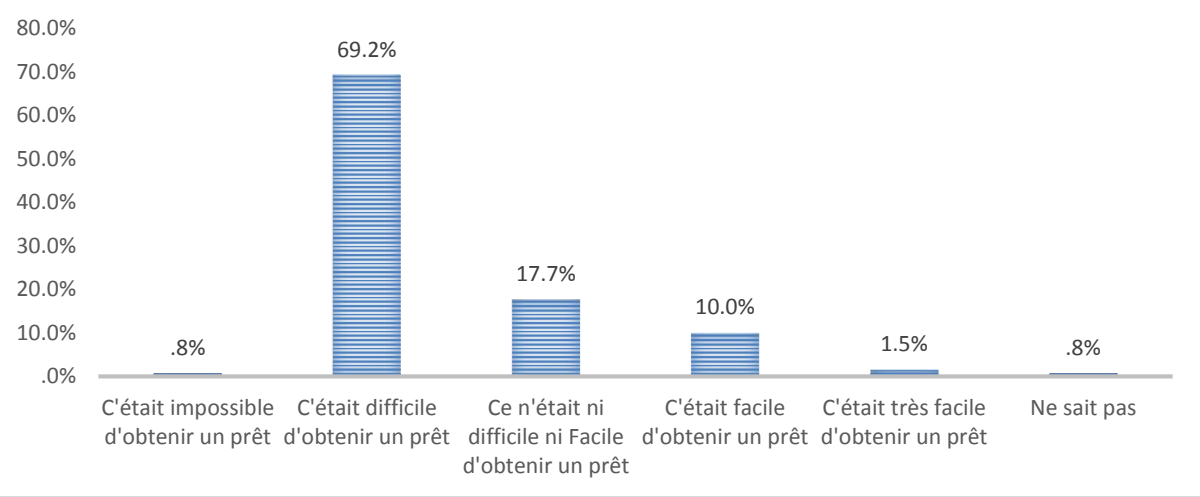

Source : Burkina Faso Enquête EESE

S'agissant de la difficulté pour les petites entreprises formelles et informelles d'obtenir un prêt commercial, 7% des entreprises enquêtées jugent qu'il est facile pour une petite entreprise formelle d'obtenir un prêt commercial contre 0,9% pour les petites entreprises informelles. Il faut ajouter aussi que 11,7% des entreprises interrogées soutiennent qu'il est très difficile pour les petites entreprises formelles d'obtenir un prêt tandis celles qui pensent que l'obtention est très difficile pour les petites entreprises informelles représentent 30,8% des entreprises interrogées. Il apparait donc que, de façon générale, il n'est pas simple d'obtenir un prêt commercial et que les petites entreprises informelles rencontrent plus de difficultés comparativement aux petites entreprises formelles.

La tendance concernant la difficulté pour les petites entreprises d'obtenir un capital social est similaire à celle du crédit commercial. En effet, tandis que 10% des entreprises indiquent qu'il est facile pour les petites entreprises formelles d'obtenir un capital social, 1,2% des entreprises interviewées soutiennent cette idée pour les entreprises informelles. L'obtention est très difficile est une idée soutenue par 11,2% des entreprises interrogées concernant les petites entreprises formelles et 25,2% concernant les petites entreprises informelles. Il faut ajouter aussi que 1,7% des entreprises pensent qu'il est impossible pour une petite entreprise formelle d'obtenir un capital social contre 13,4% pour les petites entreprises informelles qui pensent la même chose. Il apparait également qu'il est plus simple pour les petites entreprises formelles d'obtenir un capital social que pour les petites entreprises informelles.

Concernant la difficulté pour les petites entreprises formelles et informelles d'obtenir un crédit-bail, 7% des petites entreprises formelles contre 0,9% des informelles jugent l'obtention du crédit-bail facile, 12,9% des formelles et 27,5% des informelles la trouvent très difficile. On peut ajouter aussi que 3,5% des formelles contre 18,8% des informelles affirment qu'il est impossible d'obtenir du crédit-

bail. On retient donc qu'il est plus simple pour les petites entreprises formelles que les petites entreprises informelles d'obtenir un crédit-bail.

Les tendances pour les autres produits financiers (assurance, garanties de prêt, crédit d'investissement) sont également similaires à la description faite plus haut. Pour l'obtention de ces différents éléments, on note toujours qu'il est plus compliqué pour les petites entreprises informelles que pour les petites entreprises formelles d'obtenir ces produits financiers. En nous intéressant à l'appréciation de la difficulté d'obtenir une garantie de prêt en lien avec la nature formelle ou informelle des entreprises, il ressort pour les garanties de prêt, que l'appréciation des difficultés connait des différences fondées sur le caractère formel ou informel des entreprises. En effet, 14,9% des entreprises formelles pensent qu'il est facile d'obtenir une garantie de prêt contre 78,3% qui pensent le contraire. Sur 100 entreprises informelles, 3,9 pensent qu'il est facile d'obtenir une garantie de prêt contre 87,9 qui ont un avis contraire. Cette tendance montre qu'il est plus facile pour une entreprise formelle d'obtenir une garantie de prêt qu'une entreprise informelle.

Graphique 38 : Appréciation de l'accès des petites entreprises formelles et des entreprises informelles à une garantie de prêt

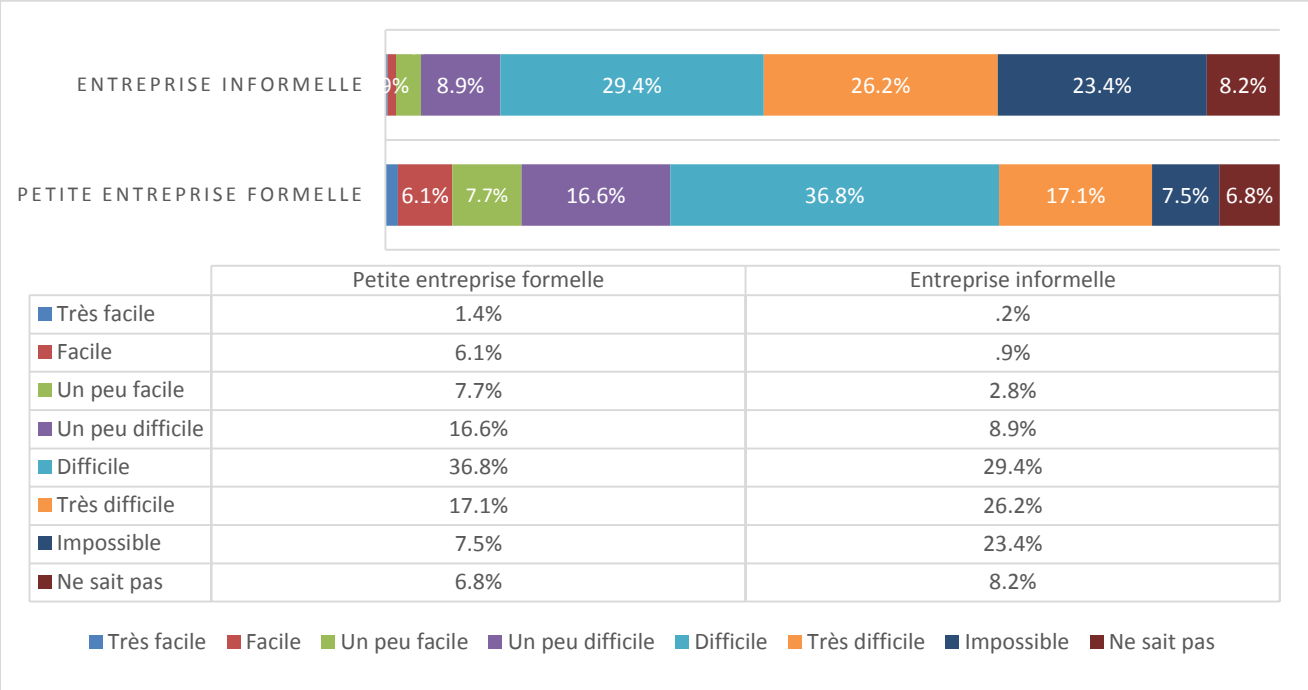

	Petite entreprise formelle	Entreprise informelle
Très facile	1.4%	.2%
Facile	6.1%	.9%
Un peu facile	7.7%	2.8%
Un peu difficile	16.6%	8.9%
Difficile	36.8%	29.4%
Très difficile	17.1%	26.2%
Impossible	7.5%	23.4%
Ne sait pas	6.8%	8.2%

Source : Burkina Faso, Enquête EESE

Pour 21,6% des entreprises, les jeunes sont le moins susceptibles d'avoir accès audit financement formel, suivis des femmes (17,4%). Cependant, 20,7% des entreprises soutiennent qu'il n'y a aucune différence d'accès au crédit.

En cas de besoin de crédit, les petites entreprises au Burkina Faso privilégient le fonds propre (64,8%). La famille et amis (39,7%) viennent en deuxième choix, et la banque en dernier (23,8%).

Graphique 39 : Choix privilégiés des petites entreprises au Burkina Faso en cas de besoin de crédit

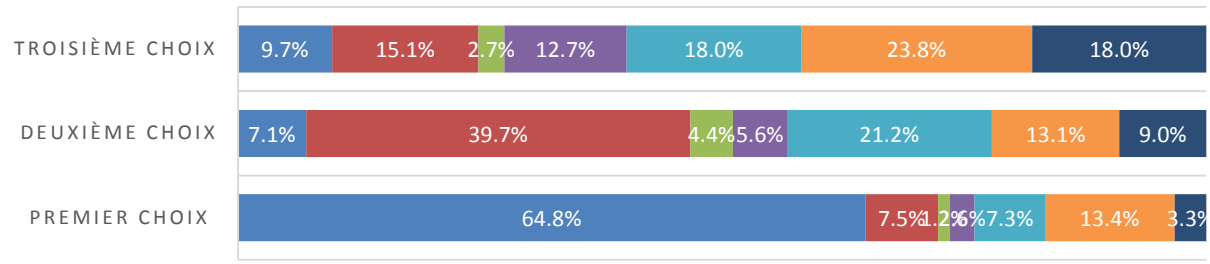

	Premier choix	Deuxième choix	Troisième choix
Fonds propre	64.8%	7.1%	9.7%
Famille et Amis	7.5%	39.7%	15.1%
Prêteur sur gage	1.2%	4.4%	2.7%
Groupe informel de crédit et de financement	2.6%	5.6%	12.7%
Institution de microfinance	7.3%	21.2%	18.0%
Banque	13.4%	13.1%	23.8%
Autres	3.3%	9.0%	18.0%

Source : Burkina Faso, Enquête EESE

A l'instar des petites entreprises, lorsque les moyennes et les grandes entreprises au Burkina Faso ont besoin de crédit, leur premier recours est le fonds propre (70%), le deuxième choix est la famille et amis (40%) mais avec des proportions relatives élevées pour les banques et institutions financières. Le dernier choix des moyennes et grandes entreprises est la banque.

Graphique 40 : Choix privilégié des moyennes et grandes entreprises en cas de besoin de crédit

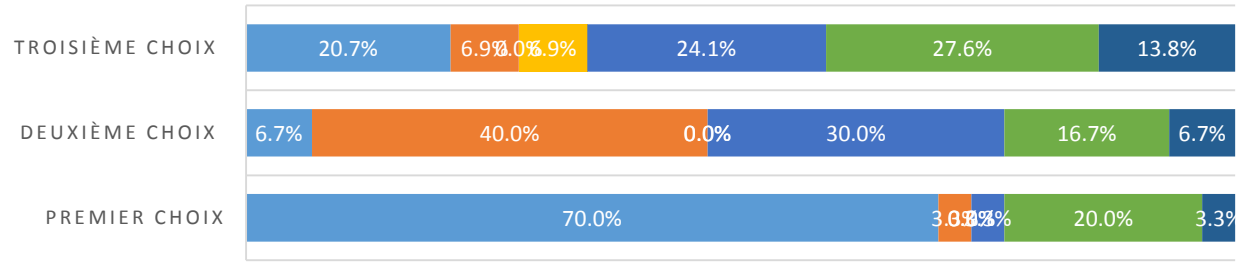

	Premier choix	Deuxième choix	Troisième choix
Fonds propres	70.0%	6.7%	20.7%
Famille et Amis	3.3%	40.0%	6.9%
Prêteur sur gage	0.0%	0.0%	0.0%
Groupe informel de crédit et de financement	0.0%	0.0%	6.9%
Institution de microfinance	3.3%	30.0%	24.1%
Banque	20.0%	16.7%	27.6%
Autres	3.3%	6.7%	13.8%

Source : Burkina Faso, Enquête EESE

En somme, il ressort assez clairement que les banques et institutions de microfinance ne sont pas les premiers recours pour le financement de l'économie. Cette situation est certainement liée au fait que

de nombreux entrepreneurs ont la conviction que le système bancaire est très sélectif avec des conditions prohibitives. Les problèmes d'asymétrie d'information constituent la principale cause de rationnement de crédit aux PME sur les marchés du crédit[62]. En effet, en cas d'asymétrie de l'information, les banques sont dans l'incapacité de gérer les risques de crédit. De plus, les banques développent des préjugés envers les PME du fait de cette asymétrie. Une telle situation rend les banques méfiantes et les découragent à investir dans la recherche d'informations rares et coûteuses, ou les incite tout simplement à cesser de viser les PME.

Indicateurs

Le crédit intérieur fourni au secteur privé au Burkina Faso, en pourcentage du PIB, est passé de 16,64% en 2009 à 27,53% en 2016, soit une hausse de 11 points de pourcentage. Le Sénégal présente le meilleur résultat, avec un taux de 33,27% en 2016. Le crédit intérieur fourni au secteur privé en % du PIB dans les pays sélectionnés pour la comparaison est bas comparativement à la moyenne de l'Afrique subsaharienne qui s'établie à 45,59% en 2016.

L'indicateur sur l'écart des taux d'intérêt mesure la différence entre le taux de dépôt et le taux de prêt. Le Burkina Faso était à 3,68% en 2015, avec le Mali à 3,21%, le Bénin à 2,35%, la Côte d'Ivoire à 1,34% et le Sénégal, le plus bas, à 0,9% pendant la même année. Tous ces taux sont en dessous du taux moyen des pays d'Afrique au sud du Sahara qui est de 6,77% en 2015.

Graphique 41 : Crédit intérieur fournit au secteur privé (en % du PIB) de 2009 à 2016

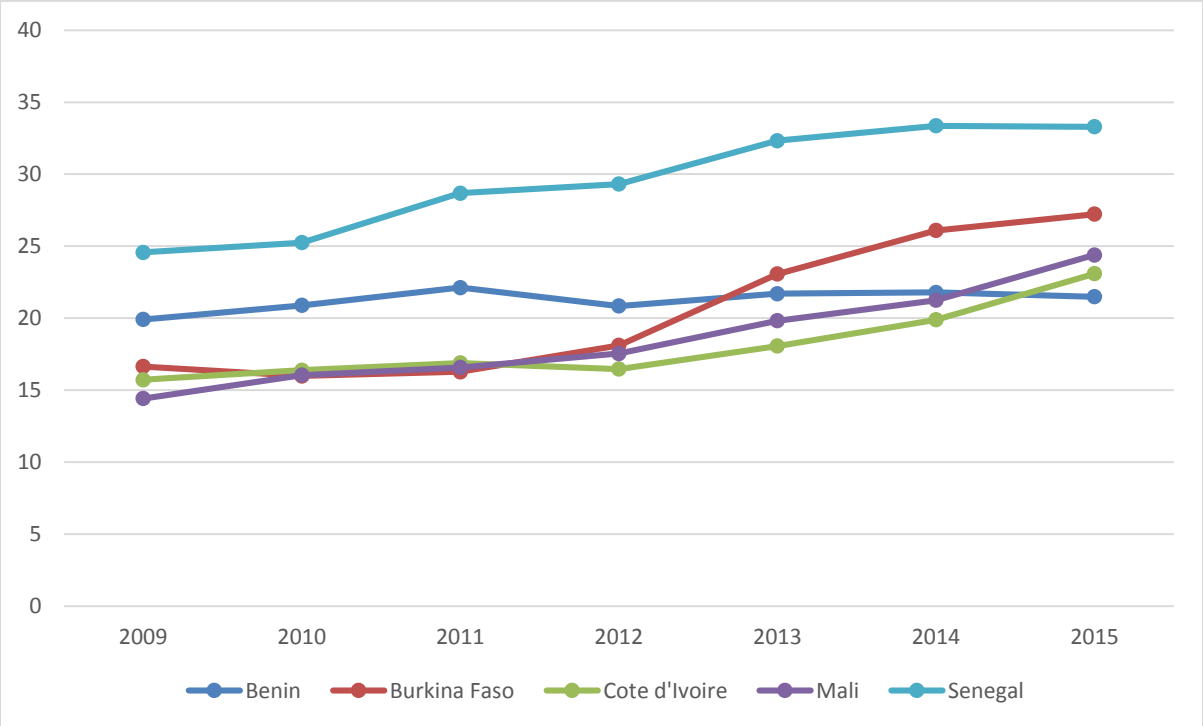

Source : Base de données Banque Mondiale, Indicateurs du Développement dans le monde en ligne

[62] Stiglitz et Weiss (1981)

Indicateurs clés

Tableau 40 : Crédit intérieur fourni au secteur privé (% du PIB) 2009-2015

Crédit intérieur fourni au secteur privé (% du PIB) 2009-2015		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Le crédit intérieur au secteur privé fait référence aux ressources financières fournies au secteur privé, telles que les prêts, les achats de titres non boursiers et les crédits commerciaux et autres comptes débiteurs qui établissent une demande de remboursement. Pour certains pays, ces créances comprennent des crédits aux entreprises publiques.	Bénin	19,91	20,89	22,12	20,85	21,70	21,79	21,49	21,76
	Burkina Faso	16,64	15,99	16,28	18,11	23,07	26,09	27,23	27,53
	Côte d'Ivoire	15,72	16,39	16,89	16,46	18,07	19,89	23,09	22,53
	Mali	14,42	16,05	16,58	17,54	19,82	21,25	24,39	25,46
	Sénégal	24,57	25,25	28,68	29,32	32,33	33,36	33,30	33,27
	Afrique Subsaharienne	60,42	54,70	50,40	49,44	46,74	45,44	45,98	45,59
	Source: Base de données Banque Mondiale, Indicateurs du Développement dans le monde Online[63]								

Tableau 41 : Ecart des taux d'intérêts de 2010 à 2015

Ecart des taux d'intérêts		2010	2011	2012	2013	2014	2015
L'écart des taux d'intérêt (taux de prêt moins taux de dépôt) est le taux d'intérêt appliqué par les banques sur les prêts aux clients principaux moins le taux d'intérêt payé par les banques commerciales ou similaires pour les dépôts à vue, les livrets d'épargne et les dépôts à terme.	Bénin	6,17	2,73	3,55	1,74	1,78	2,35
	Burkina Faso	3,27	3,04	4,64	3,09	2,70	3,68
	Côte d'Ivoire	2,62	2,37	2,49	0,45	1,10	1,34
	Mali	3,38	3,56	5,14	3,30	3,52	3,21
	Sénégal	1,71	1,84	1,25	1,17	0,80	0,90
	Afrique Subsaharienne	7.98	8.18	6.86	7.07	7.21	6.77
	Source : Base de données Banque Mondiale, Indicateurs du Développement dans le monde Online[64].						

3.8. Infrastructure physique

Contexte

La quantité et la qualité des infrastructures physiques sont indispensables pour le développement d'entreprises durables. Les problèmes d'accès aux infrastructures constituent une entrave majeure à la croissance économique et au développement humain. Une infrastructure de mauvaise qualité entrave la croissance économique des pays ainsi que la compétitivité internationale[65]. Les insuffisances des infrastructures sont aussi une cause majeure de perte de qualité de vie, de maladie

[63] http://databank.worldbank.org/data/home.aspx
[64] http://databank.worldbank.org/data/home.aspx
[65] Banque mondiale (2006)

et de décès[66]. L'investissement public dans l'infrastructure est donc essentiel à la réduction de goulots d'étranglement à la croissance.

Les politiques de développement des infrastructures de base (électricité, eau, assainissement, route) sont gérées au Burkina Faso, respectivement par le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, le Ministère des infrastructures, du désenclavement et des transports et le Ministère de l'énergie. Le Burkina Faso a développé plusieurs stratégies et politiques dans ces secteurs, qui sont encadrées par de nombreux textes juridiques (les conventions, les accords, les traités et protocoles internationaux, la Constitution et les autres textes législatifs et réglementaires).

La mise en œuvre des actions de renforcement des infrastructures de base a permis d'engranger des succès significatifs. En effet, les importations et la production d'électricité par la SONABEL (Société Nationale d'Electricité du Burkina Faso) sont passées de 687,7 GWh en 2006 à 1'442,2 GWh en 2015[67]. La longueur du réseau de distribution est passée dans la même période de 6'841 km à 12'870 km. La capacité de stockage d'eau de surface s'est accrue de 30 millions de m3 entre 2011 et 2016. La mise en œuvre de l'IEC (Information, Education, Sensibilisation) a permis d'impulser une dynamique de changement de comportement en matière d'assainissement des eaux usées et excréta[68]. Le réseau routier classé du Burkina Faso a été estimé en 2012 à 15'304 km dont 3'642 km sont bitumés, soit 23,79% du réseau. Le réseau ferré total est long de 623 km, dont 518 km en exploitation. Le nombre d'aéroports desservis par vols direct à partir du Burkina Faso est de 18 en 2013[69].

Cependant, toutes ces infrastructures de bases sont insuffisantes ou en mauvais état. En effet, les statistiques indiquent qu'au Burkina Faso le taux d'accès à l'eau potable est passé de 58,5% en 2011 à 65,3% en 2016. En milieu urbain, il est passé de 80% en 2011 à 91% en 2016. En milieu rural, le taux d'accès à l'assainissement est passé de 0,8% en 2010 à 13,4% en 2016 ; celui du milieu urbain est passé de 24% en 2011 à 36,8% en 2016[70]. Le taux d'électrification est passé de 15,6% à 18,8% entre 2011 et 2015[71]. L'impraticabilité des routes en cas de pluies entrave l'accès des populations aux autres villes et aux centres économiques. Malgré l'importance des investissements en infrastructure réalisés par le secteur public au Burkina Faso, ils n'ont pas été à la hauteur de la demande de la population. Ainsi, les autorités burkinabé cherchent des méthodes permettant d'améliorer l'efficacité de la prestation de services d'infrastructure. Les partenariats public-privé (PPP) sont un des outils que le gouvernement du Burkina Faso a privilégié pour favoriser l'accroissement des investissements dans les services d'infrastructure et améliorer leur efficience.

La mauvaise performance des infrastructures au Burkina Faso reflète les défis omniprésents auxquels le gouvernement se trouve confronté, notamment la faiblesse des dépenses en infrastructure, les ressources limitées, l'analyse insuffisante des projets d'infrastructure lors de leur sélection. Les actifs liés à l'infrastructure sont souvent mal entretenus ou mal exécutés, ce qui a pour effet d'augmenter les coûts et de réduire les profits. Les PPP peuvent contribuer à surmonter ces défis omniprésents. En effet, les PPP peuvent permettre de mobiliser des sources supplémentaires de financement pour

[66] Willoughby (2004)
[67] Annuaire statistique 2015
[68] Politique sectorielle (2017-2026)
[69] MIDT (2015)
[70] Politique sectorielle (2017-2026)
[71] Annuaire statistique 2015

l'infrastructure, de contribuer, dans une certaine mesure, à l'amélioration de la sélection du projet et de mieux gérer les projets de construction plus que les contrats traditionnels de passation de marché[72]. Les projets PPP sont régis au Burkina Faso par la loi n°20-2013/AN du 23 mai 2013 portant régime juridique du partenariat public privé au Burkina Faso et la loi n°042-2017/AN du 3 juillet 2017 portant allègement des procédures de contractualisation du programme des projets de Partenariat Public-Privé.

Résultats d'enquête

Graphique 42 : Appréciation de la qualité des infrastructures/services

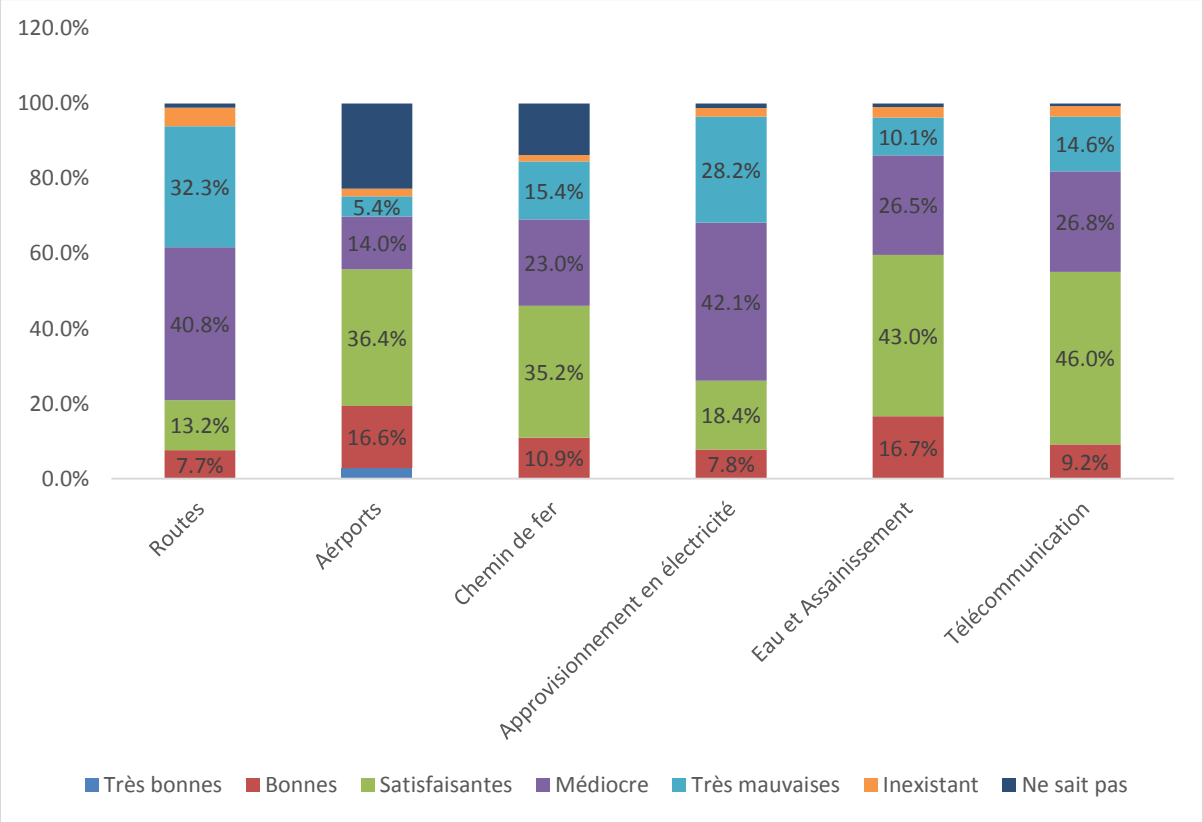

Source : Burkina Faso Enquête EESE

On s'intéresse ici à la qualité des infrastructures ou de la fourniture de certains services. Pour les routes, il ressort que 7,7% et 13,2% des entreprises les jugent respectivement bonnes et satisfaisantes tandis que 32,3% les trouvent très mauvaises et 40,8% les trouvent médiocres. Pour ce qui concerne les aéroports, 16,6% et 36,4% jugent que les infrastructures sont de qualité respectivement bonne et satisfaisante. L'approvisionnement en électricité est jugé par 7,8% et 18,4% des entreprises respectivement bon et satisfaisant tandis que 28,2% le trouve très mauvais et 42,1% le trouve médiocre.

[72] Guide de référence des PPP

Indicateurs

L'Indice global de la qualité des infrastructures essaye d'évaluer si l'infrastructure d'un pays est sous-développée ou vaste et efficace à une échelle de 1 à 7, avec des valeurs plus élevées indiquant la meilleure performance. L'indice du Burkina Faso est passé de 2,7 en 2011, à 2,4 en 2014, ce qui signifie que la qualité des infrastructures s'est dégradée au Burkina Faso. La qualité des infrastructures est également en baisse dans d'autres pays utilisés pour la comparaison tels que le Bénin, Mali et Sénégal. Cependant, elle est en hausse en Côte d'Ivoire où l'indice est passé de 3,6 en 2011 à 4,5 en 2015.

L'indice de qualité des infrastructures portuaires est également en baisse au Burkina Faso. En effet, le pays a connu une baisse de 0,6 point en 2014 par rapport à la valeur de 2011 qui est de 3,7. Cet indice est en hausse en Côte d'Ivoire et supérieur à ceux des autres pays utilisés pour la comparaison y compris le Burkina Faso.

Indicateurs clés

Tableau 42 : Accès à l'eau potable (% de personne ayant accès) 2010-2015

Accès à l'eau potable (% de personne ayant accès) 2010-2015		2010	2011	2012	2013	2014	2015
L'accès à une source d'eau améliorée se réfère au pourcentage de la population ayant un accès raisonnable à une quantité adéquate d'eau provenant d'une source améliorée, telle qu'une connexion domestique, une borne publique, un forage, un puits ou une source protégée et la collecte des eaux pluviales. Les sources non améliorées comprennent les vendeurs, les camions-citernes et les puits et sources non protégés. L'accès raisonnable est défini comme la disponibilité d'au moins 20 litres par personne et par jour d'une source à moins d'un kilomètre du logement.	Bénin	74,5	75,3	76,2	77	77,8	77,9
	Burkina Faso	78,2	80	81,7	81,9	82,1	82,3
	Côte d'Ivoire	80,7	80,9	81,2	81,5	81,8	81,9
	Mali	66,9	68,9	70,9	73	75	77
	Sénégal	74,8	75,6	76,3	77	77,8	78,5
	Afrique Subsaharienne	62.93	63.77	64.96	65.76	66.50	67.59
	Monde	88.39	88.90	89.49	90.06	90.55	90.97
	Source: Base de données Banque Mondiale, Indicateurs du Développement dans le monde Online[73]						

Tableau 43 : Indice global de qualité des infrastructures 2011-2016

Indice global de qualité des infrastructures 2011-2016		GC Report 2011/12	GC Report 2012/13	GC Report 2013/14	GC Report 2014/15	GC Report 2015/16	GC Report 2016/17
Données d'enquête : "L'infrastructure générale dans votre pays est: 1 = sous-développée, 7 = aussi étendue et efficace que le meilleur au monde".	Bénin	3,1	3,2	2,8		2,5	2,4
	Burkina Faso	2,7	2,7	2,5	2,4		
	Cote d'Ivoire	3,6	3,6	3,8	4	4,5	4,2
	Mali	3,6	3,8	3,8	3,6	3,2	2,4
	Sénégal	3,6	3,4	3,4	3,6	3,8	2,8
	1 = sous-développé, 7 = aussi élevé et efficace Source: World Economic Forum, The Global Competitiveness Report[74].						

[73] http://databank.worldbank.org/data/home.aspx
[74] http://www.weforum.org/issues/global-competitiveness

Tableau 44 : Indice de qualité des infrastructures portuaires 2011-2016

Indice de qualité des infrastructures portuaires 2011-2016		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Données d'enquête: «Les installations portuaires et les voies navigables intérieures de votre pays sont: 1 = sous-développées, 7 = aussi développées que les meilleures au monde. Pour les pays enclavés, cela mesure la facilité d'accès aux installations portuaires et aux voies navigables intérieures ".	Bénin	3,9	3,7	3,7		3,4	3,7
	Burkina Faso	3,7	3,6	3,5	3,1		
	Côte d'Ivoire	4,9	4,6	4,5	5,1	5,2	5,2
	Mali	3,7	4,1	4	3,1	2,5	2,3
	Sénégal	4,5	4,5	4,8	4,4	4,1	4,4

4. Éléments sociaux

Tableau 45 : Indicateurs sociaux

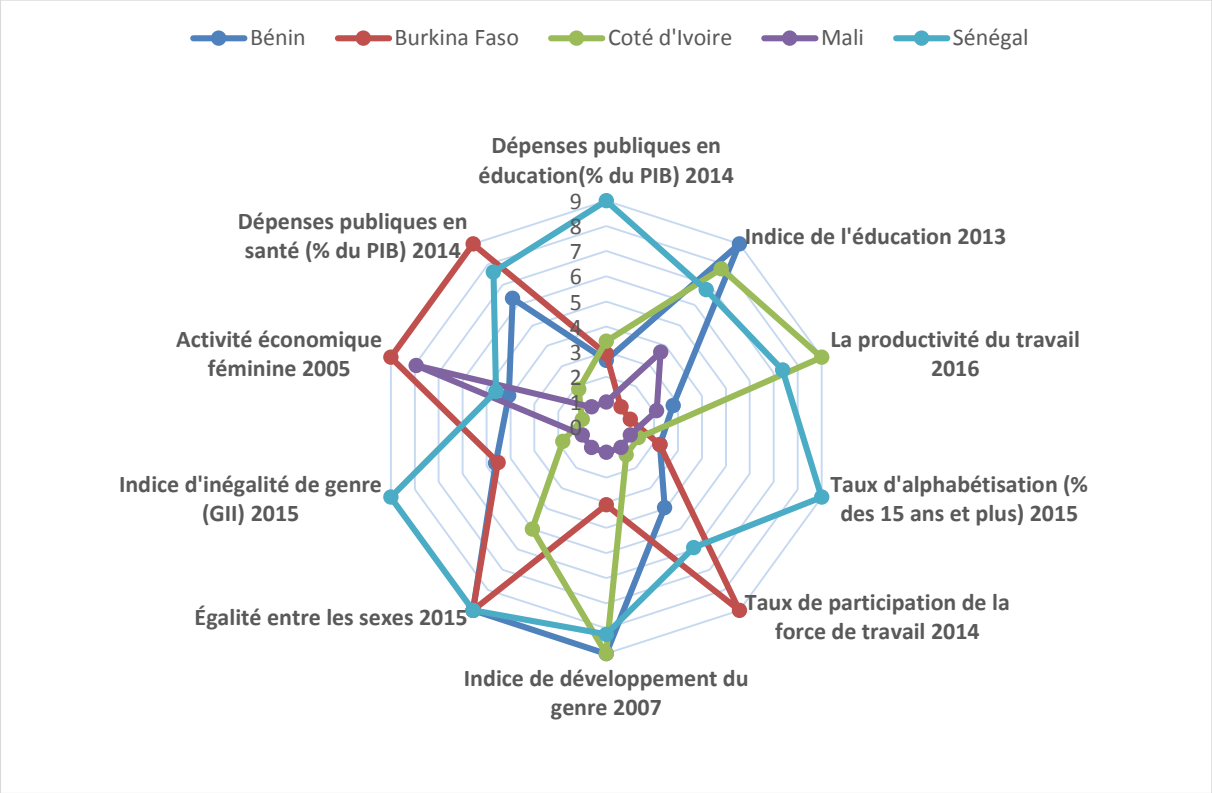

Sources : - Dépenses publiques en éducation, total (% du PIB) : World Development Indicators ; - Indice de l'éducation, Indice de développement lié au genre, - Indice d'inégalité de genre (GII), Activité économique féminine : UNDP, Human Development Report ; - Productivité du travail : ILO modeled estimates, Nov.2016 ; - Taux d'alphabétisation, total des jeunes (% des 15 ans et plus) : United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization (UNESCO) Institute for Statistics ; - Taux de participation à la population active : International Labour Organization, Key Indicators of the Labour Market database ; - Égalité entre les sexes : World Bank Group, CPIA database127 (World Development Indicators Online) ; - Dépenses publiques en santé (% du PIB) : World Health Organization Global Health Expenditure database (see http://apps.who.int/nha/database for the most recent updates).

Principales conclusions

- On retient globalement que le Sénégal présente une situation sociale plus appréciable que le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Mali. Le Mali est le pays le moins appréciable du point de vue social au regard du faible niveau des indicateurs sociaux retenus pour la comparaison.
- Le Burkina Faso est mieux classé que les autres pays de la comparaison sur les critères tels que le taux de participation à la force de travail, de l'activité économique des femmes et la part des dépenses publiques allouées à la santé dans le PIB.
- Les contre-performances sociales notoires du Burkina Faso s'apprécient surtout au regard des faibles niveaux des indicateurs liés à l'éducation tels que la part des dépenses publiques d'éducation dans le PIB, l'indice d'éducation et le taux d'analphabétisme, mais aussi à travers la plus faible productivité du travail comparativement aux autres pays.
- D'énormes défis se posent notamment en matière de justice et de droits humains. Il faut ajouter le regain de l'incivisme et de

l'intolérance. Tous ces éléments attestent de la nécessité de renforcer les actions et d'impulser une nouvelle dynamique au secteur.

- En matière de justice et d'inclusion sociale, on note que dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle, des inégalités et disparités flagrantes sont observées, particulièrement en défaveur des femmes.
- En matière de protection sociale adéquate, on note que les employés bénéficient rarement d'assurances santé et d'avantages pour la santé. La CNSS et la CARFO sont les structures qui couvrent surtout les travailleurs du secteur formel, mais éprouvent des difficultés à étendre leurs prestations au secteur informel, du fait généralement de l'absence de contrats de travail écrits, et de l'irrégularité des revenus qui caractérisent ces secteurs économiques.

4.1. Culture entrepreneuriale

Contexte

L'opinion nationale entretient une perception selon laquelle l'État est le premier pourvoyeur d'emplois au Burkina Faso. Si une telle perception est fondée, alors elle tiendrait probablement au manque d'esprit d'entreprise, c'est-à-dire de culture entrepreneuriale. En s'interrogeant sur l'origine de ce manque de culture entrepreneuriale, certains auteurs incriminent les caractéristiques culturelles dans les sociétés traditionnelles qui seraient incompatibles avec l'esprit d'entreprise. Mais cette idée est très vite battue en brèche, car sur la base de témoignages d'explorateurs, de données d'archives disponibles et de recherches d'historiens et d'anthropologues[75] , il est démontré que les sociétés indigènes possédaient non seulement un sens commercial aigu, mais également la capacité de le rendre opérationnel. En effet, ces investigations indiquent que ces valeurs existaient bien avant la période coloniale et se seraient même étendues, durant celle-ci, aux cultures d'exportation, aux cultures maraîchères pour les villes en croissance, aux transports, à la production industrielle et aux services modernes. Le réflexe communautaire qui caractérise la culture burkinabè n'est pas forcément un frein à l'éclosion de l'esprit d'entreprise[76]. L'auteur relève enfin que la question de l'entrepreneuriat au Burkina Faso ne devrait plus se poser en termes d'existence ou non d'un esprit d'entreprise, mais plutôt en termes d'identification des contraintes au développement des entreprises et de prise de mesures palliatives. C'est pourquoi, finalement, les regards sont tournés vers l'inadaptation du système éducatif qui serait largement plus théorique que pratique, si bien que les diplômés qui en sortent n'ont aucun savoir-faire concret leur permettant d'investir et de s'auto-employer. Ils sont donc animés non par l'esprit d'entreprendre mais plutôt par une attente d'assistance. La grande majorité est alors contrainte de se tourner vers le secteur public ou de rester au chômage par manque d'emploi. Si le système éducatif était plus pratique en incluant des modules de formation en entrepreneuriat, les jeunes diplômés sauraient se débrouiller seuls sans l'aide directe du gouvernement.

Le secteur privé constitue le moteur de développement de l'économie du pays. Il mène ses activités dans le respect des règles édictées par la puissance publique qui assure sa sécurité, crée les conditions propices à son émergence et prélève en contrepartie des taxes et impôts pour accomplir au mieux ses missions de services publics. Le secteur privé est le vecteur de création d'emplois et de richesses. A cet effet, de nombreuses actions ont été mises en œuvre par l'Etat burkinabè depuis l'adoption de l'option d'économie libérale en juin 1991 afin de promouvoir l'esprit entrepreneurial.

Les premières actions ayant marqué l'économie burkinabé étaient la reconnaissance de la liberté d'entreprise et les privatisations de certaines sociétés d'Etat, la création des Centres de Guichets Uniques du Commerce, le développement des projets et des fonds publics d'appui au secteur formel et informel (PAPME ; FAPE ; FASI, Fondation entreprendre, etc.…)[77]. Par la suite, pour répondre aux sollicitations de plus en plus accrues du secteur privé en matière d'appui, de conseil et de facilitation des affaires, les organisations d'accompagnement et de promotion du secteur privé ont été renforcées par de nouvelles structures à caractère plus spécifique. Parmi celles-ci, figurent la Maison de

[75] Hien (2002)
[76] Basga Emile DIALLA (2004)
[77] Etude sur la mortalité des entreprises créées dans les CEFORE du Burkina Faso entre 2006 et 2013

l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF), les Centres de Gestion Agréée (CGA), les Centres de Formalités des Entreprises (CEFORE), la Société de Financement, et de Garantie Interbancaire du Burkina (SOFIGIB), le Guichet Unique du Foncier (GUF). Outre ces nouvelles structures, il y a la Chambre de Commerce et d'Industrie Burkina Faso (CCI-BF) et le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) qui réalisent diverses activités pour la promotion et la défense des intérêts des Chefs d'entreprises et/ou opérateurs économiques. Depuis la création des CEFORE les données montrent une augmentation continue du nombre d'entreprises effectuant pour la première fois leur enregistrement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)[78].

Mais dans le cadre de l'EESE, ce thème n'a pas été retenu parmi les 10 piliers qui devront faire l'objet de collecte de données primaires sur la perception des entreprises en la matière. Il n'y a donc pas eu de données primaires sur l'esprit d'entreprise.

En matière de nouvelles créations d'entreprises, le graphique ci-dessous permet une comparaison entre le Burkina Faso et le Sénégal ; les autres pays de comparaison ne disposant pas de données en la matière. Cette comparaison conduit à dire que les populations du Burkina ont une culture entrepreneuriale moindre que celle du Sénégal.

Tableau 46 : Création de nouvelles entreprises (pour 1000 habitants de 15 à 64 ans)

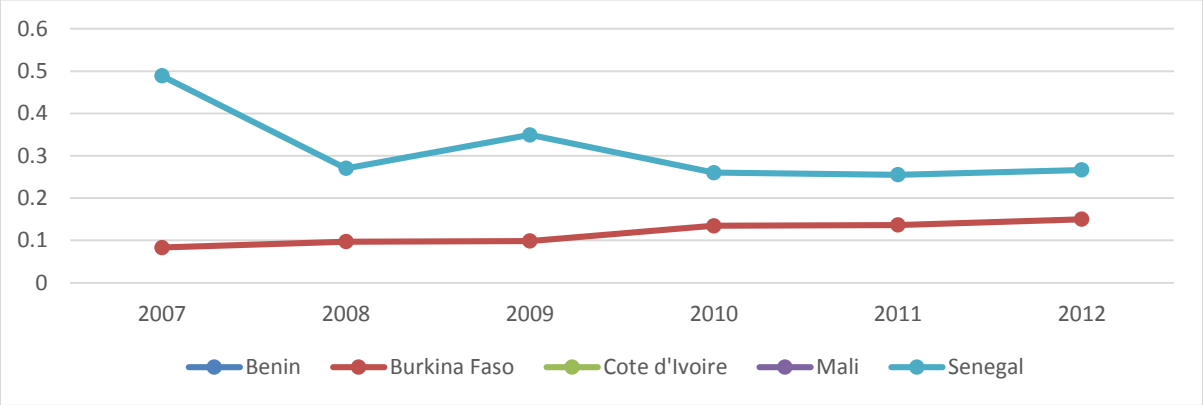

Source: World Bank's Entrepreneurship Survey and databa

Tableau 47 : Nombre de nouvelles entreprises

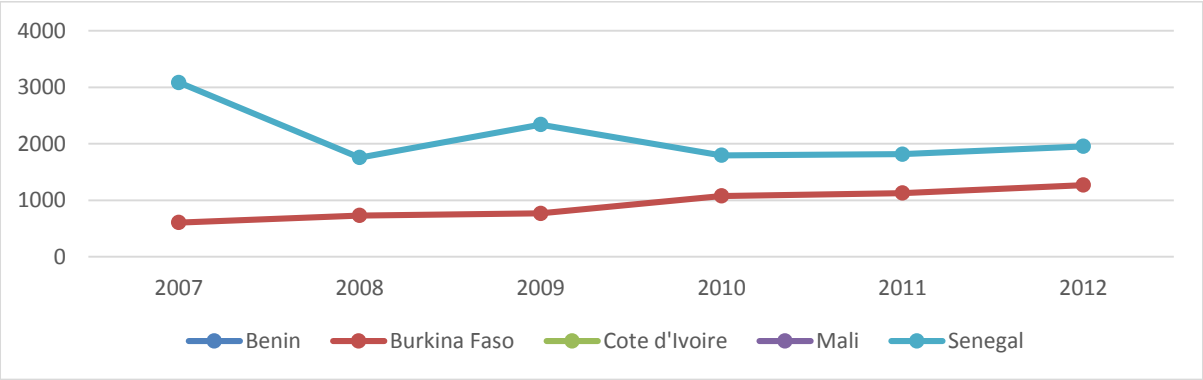

Source: World Bank's Entrepreneurship Survey and database

[78] Etude sur la mortalité des entreprises créées dans les CEFORE du Burkina Faso entre 2006 et 2013

Du point de vue du nombre des nouvelles entreprises, on note que le Sénégal se classe en première place avec généralement plus de 1500 nouvelles entreprises sont créées par an sur la période allant de 2007 à 2012. Le Burkina Faso enregistre un nombre de nouvelles entreprises en hausse continue ayant passé d'environ 600 en 2007 à plus de 1200 en 2012 soit un doublement en l'espace de 5 ans.

Indicateurs clés

Tableau 48 : Création de nouvelles entreprises

Création de nouvelles entreprises		2007	2008	2009	2010	2011	2012
Création pour 1000 habitants de 15 à 64 ans	Bénin	-	-	-	-	-	-
	Burkina Faso	0,08	0,1	0,1	0,13	0,14	0,15
	Côte d'Ivoire	-	-	-	-	-	-
	Mali	-	-	-	-	-	-
	Sénégal	0,49	0,27	0,35	0,26	0,26	0,27
	Cet indicateur prend des valeurs allant de 0 à 1. Les valeurs plus élevées correspondent à de meilleures performances en termes de créations de nouvelles entreprises						

Source: World Bank's Entrepreneurship Survey and database

Tableau 49 : Nombre de nouvelles créations d'entreprises

Nombre de nouvelles créations d'entreprises		2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de nouvelles entreprises créés par an	Bénin	-	-	-	-	-	-
	Burkina Faso	606	730	766	1076	1127	1268
	Côte d'Ivoire	-	-	-	-	-	-
	Mali	-	-	-	-	-	-
	Sénégal	3084	1757	2340	1794	1816	1954
	Les valeurs plus élevées correspondent à de meilleures performances en termes de créations de nouvelles entreprises						

Source: World Bank's Entrepreneurship Survey and database

4.2. Education, apprentissage et formation continue

La formation continue revêt une importance capitale et accrue au regard des changements rapides sur le plan technologique et organisationnel qui nécessitent une mise à jour continue des qualifications. Elle vise à donner des connaissances ou des qualifications nouvelles aux travailleurs dans le cadre de leur emploi du moment ou dans la perspective d'un emploi futur, mais aussi pour améliorer les salaires ou les possibilités de carrière dans l'emploi. Cette formation continue permet donc aux entreprises de disposer d'une main d'œuvre qualifiée et compétitive pour le déroulement de leur processus de production.

Le Rapport d'état du système éducatif national[79] au Burkina Faso souligne qu'en dépit des progrès enregistrés ces dix dernières années dans le secteur de l'éducation et de la formation, le système éducatif burkinabè demeure particulièrement généraliste, peu professionnalisant et surtout peu

[79] Rapport d'état du système éducatif national du Burkina Faso, Pour une politique nouvelle dans le cadre de la réforme du continuum d'éducation de base, Ministères en charge de l'Education et de la Formation, UNICEF, Pôle de Dakar de IIPE - UNESCO, 2017.

adapté aux besoins du marché de l'emploi et aux différents contextes socioculturels. Par conséquent, le profil du sortant du système éducatif burkinabè est loin de refléter le citoyen responsable, producteur et créatif prôné par la loi d'orientation de l'éducation de 2007. Ce système éducatif rencontre des difficultés majeures tant au niveau de la demande que du côté de l'offre éducative.

Au niveau de la demande, le même rapport indique que, du fait de la forte croissance démographique[80], la demande éducative devient très importante. En effet, le taux élevé de croissance démographique conduit en moyenne à 500 000 habitants supplémentaires par an. La hausse du nombre d'enfants en âge de fréquenter le primaire (les 6-11 ans) a des conséquences directes sur le système éducatif, notamment sur le nombre d'enfants que le système doit scolariser.

L'augmentation de la demande éducative du fait de la croissance démographique va de pair avec une croissance des besoins en termes d'enseignants à recruter et d'infrastructures scolaires à construire. Malheureusement, ces deux composantes de l'offre n'ont pas pu se développer corrélativement à la demande éducative, ce qui crée un déficit de l'offre, dégradant ainsi la qualité du système éducatif à travers des effectifs pléthoriques par classe et par enseignant.

L'éducation apparaît ainsi comme une priorité budgétaire pour l'Etat. En effet, le même rapport montre que l'éducation représente à elle seule près du tiers (30,2 %) des dépenses publiques courantes, et près de 5 % du PIB en 2013, traduisant ainsi une priorité budgétaire publique pour le secteur. Ce rapport souligne tout de même que l'allocation intra-sectorielle des dépenses publiques d'éducation reste largement favorable à l'enseignement primaire, les autres sous-secteurs étant défavorisés. Ce déficit de l'offre par rapport à la demande sociale crée des tensions sociales qui se traduisent par des revendications syndicales et des grèves, tant au niveau des enseignants qu'à celui des élèves et étudiants.

Sur le plan de la formation professionnelle, on note que le défi de l'emploi et de la productivité sont les principaux thèmes qui mobilisent les acteurs. Les entreprises, qu'elles soient petites ou grandes, ainsi que les structures du système éducatif doivent travailler ensemble et unir leurs forces pour relever ce défi, gage de la prospérité du pays et de son avenir. A cet effet, le pays adopte la Politique nationale d'emploi et de formation professionnelle, dont les orientations fondamentales visent les objectifs suivants : la normalisation du dispositif national de formation professionnelle et des curricula de formations, l'accès du plus grand nombre de Burkinabé à la formation professionnelle et la mise en place d'un dispositif de financement efficace et durable de la formation[81]. C'est dans l'opérationnalisation de cette politique que le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) a été mis en place, en vue de financer les actions individuelles ou collectives de formation professionnelle à finalité d'emploi[82]. Son public cible est constitué des entreprises privées et parapubliques, des associations socioprofessionnelles du secteur informel, de l'artisanat et du secteur agricole.

[80] Taux de croissance démographique de 3,1% par an issu des résultats du RGPH 2006
[81] Rapport de synthèse - Commission d'enquête parlementaire sur le système d'enseignement au Burkina Faso
[82] Ibnid.

Résultats de l'enquête

L'enquête EESE s'est intéressée à l'appréciation de l'adéquation entre la compétence des travailleurs et les besoins des entreprises. On retient que 41,9% des entreprises pensent que les travailleurs possèdent généralement les compétences requises par les entreprises et 28,8% estiment qu'il y a quelques déficits de compétences. Il y a 4,2% des entreprises qui jugent que les travailleurs ne possèdent généralement pas les compétences requises par les entreprises.

Graphique 43 : Appréciation de l'adéquation des compétences des travailleurs aux besoins des entreprises

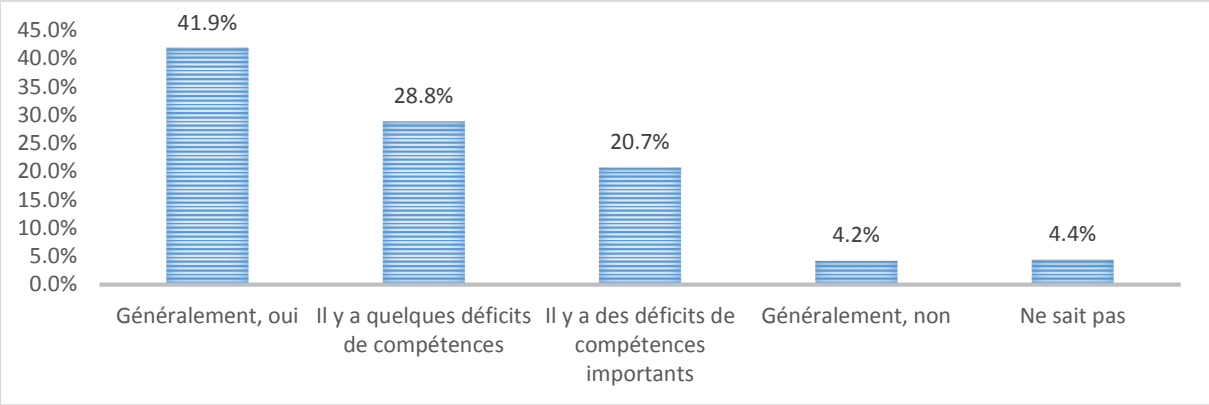

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Le graphique suivant permet d'apprécier la perception sur l'existence des compétences dont ont besoin les entreprises, en fonction de la formalité des entreprises. Il ressort que la tendance d'ensemble (35,6% des entreprises informelles et 39,5% des entreprises formelles) est que les travailleurs ont généralement les compétences dont ont besoin les entreprises. On note aussi que 25% des entreprises informelles et 33,2% des entreprises formelles ont exprimé qu'il y a quelques déficits de compétence tandis que 29,8% des entreprises informelles et 20,2% des entreprises formelles estiment qu'il y a des déficits de compétence importants.

Graphique 44 : Appréciation de l'adéquation des compétences des travailleurs aux besoins des entreprises selon leur formalité

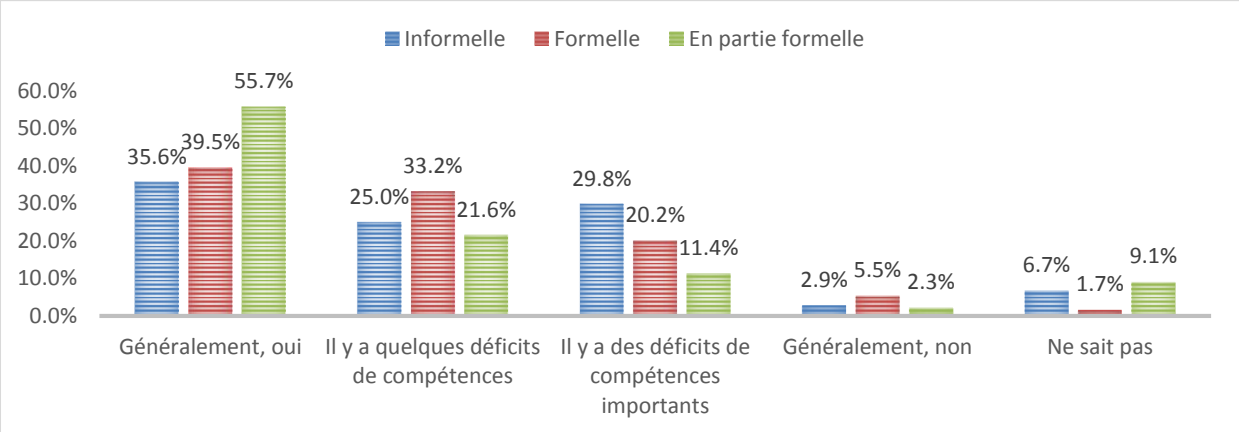

Source : Enquête EESE Burkina Faso

En ce qui concerne l'adéquation entre l'éducation supérieure et professionnelle et les besoins du milieu des affaires, le graphique ci-après montre que 17,2% des entreprises pensent que l'éducation supérieure répond à tous leurs besoins et 26,6% jugent qu'elle répond à la plupart des besoins. Par

contre, 9,6% des entreprises estiment que l'éducation supérieure et professionnelle ne répond pas aux besoins. Cette situation requiert de l'enseignement supérieur et professionnel la prise de mesures en vue d'adapter leur curricula de formation aux besoins spécifiques des entreprises pour mieux répondre à leurs exigences. Mais elle invite aussi le milieu des affaires à assurer la formation continue de leur personnel afin de le rendre plus opérationnel et plus apte à effectuer les tâches de l'entreprise.

Graphique 45 : Adéquation entre l'éducation supérieure et professionnelle et les besoins du milieu des affaires

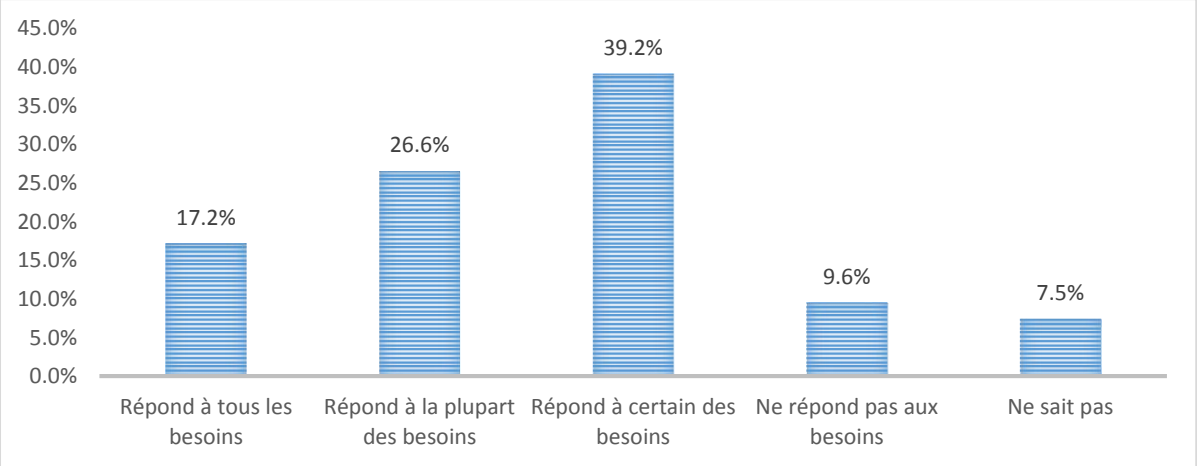

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Graphique 46 : Adéquation entre l'éducation supérieure et professionnelle et les besoins du milieu des affaires

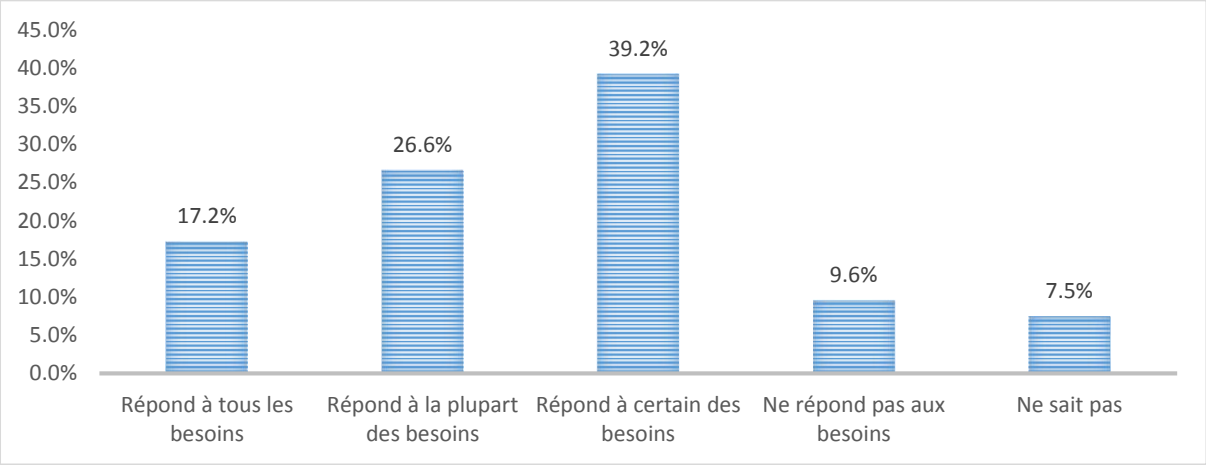

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Le tableau suivant porte sur l'appréciation de l'adéquation entre l'éducation supérieure et professionnelle et les besoins du milieu des affaires en fonction de la formalité de l'entreprise. Au seuil de 5%, on conclut, à l'aide du test d'indépendance de Khi-deux, qu'il existe un lien significatif entre cette appréciation et la nature formelle ou informelle de l'entreprise. Autrement dit, il y a une différence d'appréciation de l'adéquation de l'éducation supérieure et professionnelle aux besoins du milieu des affaires entre les entreprises formelles et les entreprises informelles. 44,2% des entreprises informelles et 43% des entreprises formelles (43%) estiment que l'éducation supérieure et professionnelle « répond à certains des besoins » du milieu des affaires. Par contre, chez les

entreprises en partie formelles, il ressort que la plus grande proportion (34,1%) pense que l'éducation supérieure et professionnelle « répond à la plupart des besoins » du milieu des affaires.

Tableau 50 : Adéquation entre l'éducation supérieure et professionnelle et les besoins du milieu des affaires

	Répond à tous les besoins	Répond à la plupart des besoins	Répond à certain des besoins	Ne répond pas aux besoins	Ne sait pas
Informelle	12,5%	26,0%	44,2%	3,8%	13,5%
Formelle	15,6%	24,1%	43,0%	13,5%	3,8%
En partie formelle	27,3%	34,1%	22,7%	5,7%	10,2%
ENSEMBLE	17,2%	26,6%	39,2%	9,6%	7,5%
Khi-deux=35,947		ddl=8		prob=0,000	

Source: Enquête EESE Burkina Faso

En ce qui concerne le niveau de contribution des entreprises au développement des ressources humaines via la formation interne, on note, à partir du graphique suivant, que 12,6% des entreprises affirment que les entreprises contribuent beaucoup au développement des ressources humaines via la formation interne. Toutefois, 32,6% et 10,7% des entreprises pensent respectivement que le milieu des affaires contribue peu et ne contribue pas du tout au développement des ressources humaines via la formation. Cette description rejoint le point évoqué plus haut et consolide la nécessité pour les entreprises d'accorder plus d'importance à la formation continue, à travers la mise à disposition de l'accompagnement dont les travailleurs ont besoin pour accéder à ces formations.

Graphique 47 : Niveau de contribution des entreprises au développement des ressources humaines via la formation interne

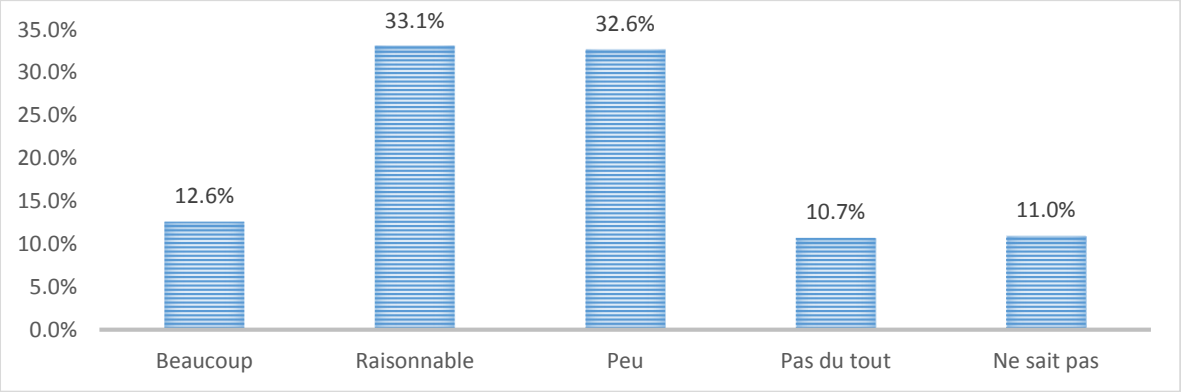

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Le tableau suivant est relatif à l'appréciation de la contribution des entreprises au développement des ressources humaines via la formation interne en fonction de la formalité de l'entreprise. Il ressort qu'il existe une différence d'appréciation de cette contribution entre les entreprises formelles et les entreprises informelles. En effet, au seuil de 5%, le test d'indépendance de Khi-deux indique qu'il existe une liaison significative entre l'appréciation de cette contribution et la nature formelle ou informelle de l'entreprise. On peut retenir que la tendance au niveau des entreprises informelles (35,2%) et celles en partie formelle (31%) va dans le sens d'entreprises qui contribuent « peu » au développement des ressources humaines via la formation interne. Quant aux entreprises formelles, 38% affirment que les entreprises ont une contribution « raisonnable » au développement des ressources humaines via la formation interne.

Tableau 51 : Niveau de contribution des entreprises au développement des ressources humaines via la formation interne

	Beaucoup	Raisonnable	Peu	Pas du tout	Ne sait pas
Informelle	8,6%	33,3%	35,2%	7,6%	15,2%
Formelle	16,0%	38,0%	32,1%	11,0%	3,0%
En partie formelle	8,0%	19,5%	31,0%	13,8%	27,6%
ENSEMBLE	12,6%	33,1%	32,6%	10,7%	11,0%
Khi-deux=51,147		ddl=8		prob=0,000	

Source : Enquête EESE Burkina Faso

En analysant le niveau de contribution des entreprises au développement des ressources humaines via la formation interne selon le secteur d'activités, il ressort que 35,8% des entreprises du secteur des services identifient une contribution « raisonnable » des entreprises au développement des ressources humaines via la formation interne. Parmi les entreprises des secteurs du commerce et des services, on note respectivement 37,5% et 33% qui soutiennent que les entreprises contribuent «peu» au développement des ressources humaines via la formation interne.

Graphique 48 : Niveau de contribution des entreprises au développement des ressources humaines via la formation interne selon le secteur d'activités

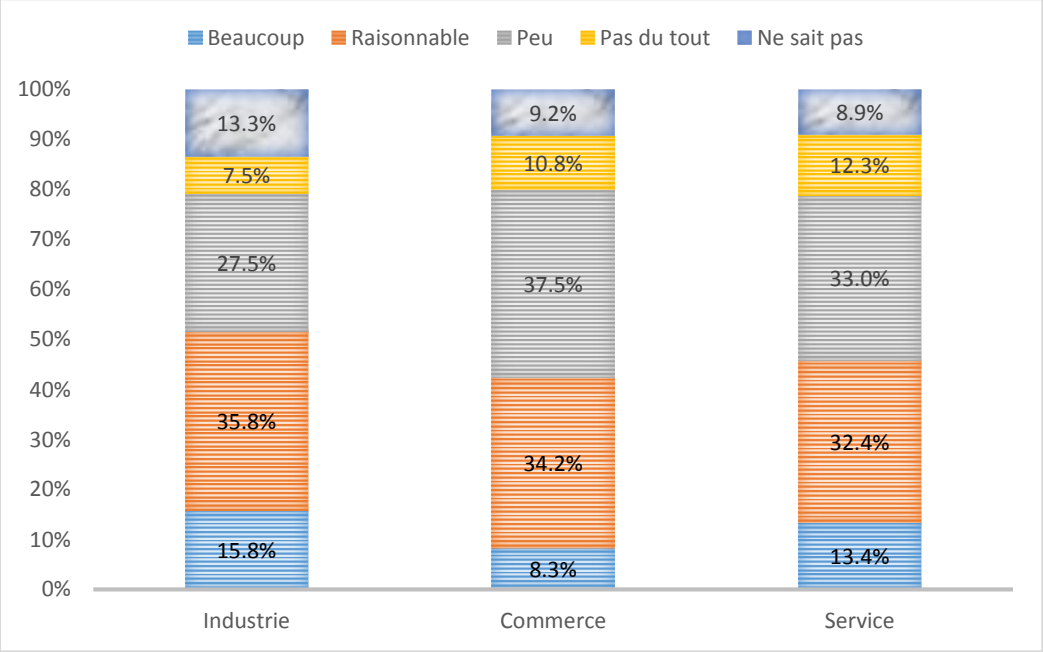

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Le graphique suivant est relatif à l'appréciation du niveau de contribution des entreprises au développement des ressources humaines via la formation interne selon le sexe du propriétaire de l'entreprise. On peut retenir que 1312,1% des entreprises dont le propriétaire est un homme, contre 18,6% des entreprises dont le propriétaire est une femme, indiquent que les entreprises y contribuent beaucoup. A contrario, 10,6% des entreprises dont le propriétaire est un homme et 12% des entreprises dont le propriétaire est une femme indiquent que les entreprises n'y contribuent pas du tout.

Graphique 49 : Niveau de contribution des entreprises au développement des ressources humaines via la formation interne selon le sexe du propriétaire de l'entreprise

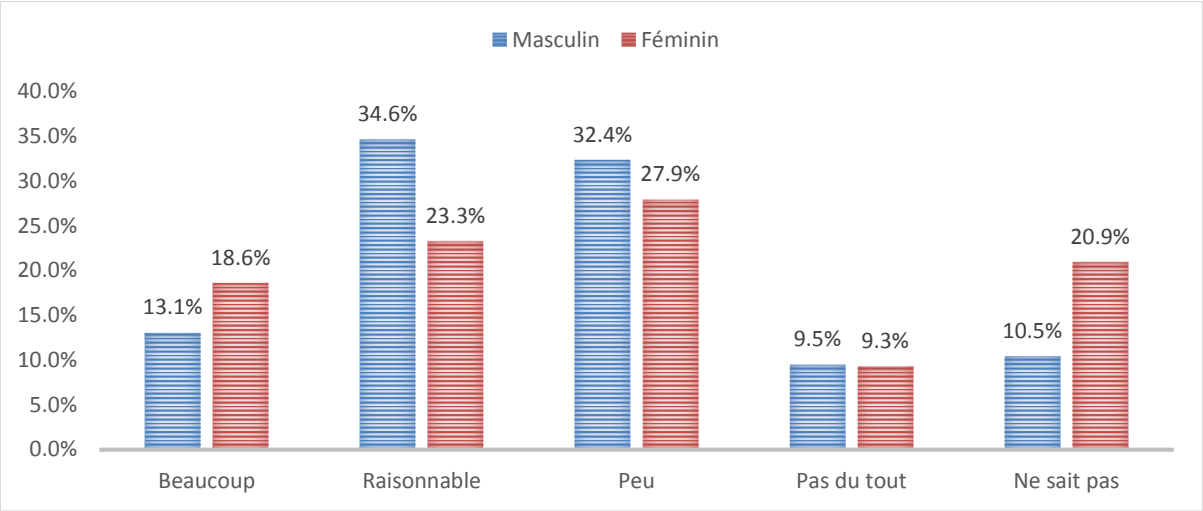

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Concernant le soutien financier pour la formation des employés au sein de l'entreprise, il ressort du graphique que 66,1% des employés enquêtés considèrent que leur entreprise n'offre pas de soutien financier pour la formation des employés, contre 24,3% qui reconnaissent que leur entreprise en offre. Cette situation rejoint un commentaire fait plus haut et confirme l'idée que les entreprises ne contribuent pas à la formation des ressources humaines et n'investissent pas non plus dans le développement des ressources humaines.

Le graphique suivant montre que 71,3% des employés enquêtés affirment que les entreprises dans lesquelles ils travaillent n'ont pas offert d'activités de formation au cours des 12 derniers mois contre 27,3% qui affirment le contraire.

Pour les entreprises qui ont formé des agents au cours des deux dernières années, 66,7% des répondants en ont bénéficié, contre 33,3% qui n'en ont pas bénéficié. Autrement dit, même là où des formations ont été initiées sur une période de deux ans, seulement deux personnes sur trois ont pu en bénéficier.

Graphique 50 : Appréciation du soutien financier de l'entreprise pour participer à une formation

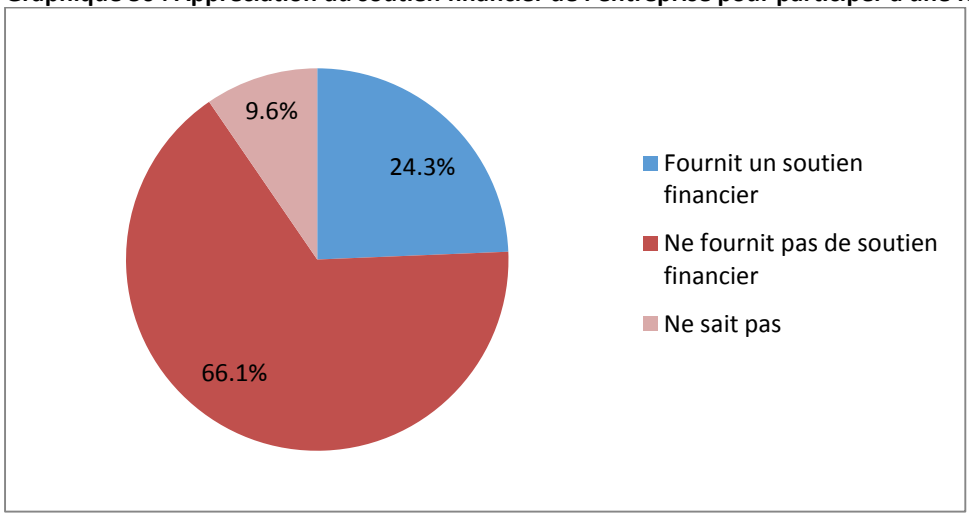

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Graphique 51: Appréciation de l'offre de formation de l'entreprise

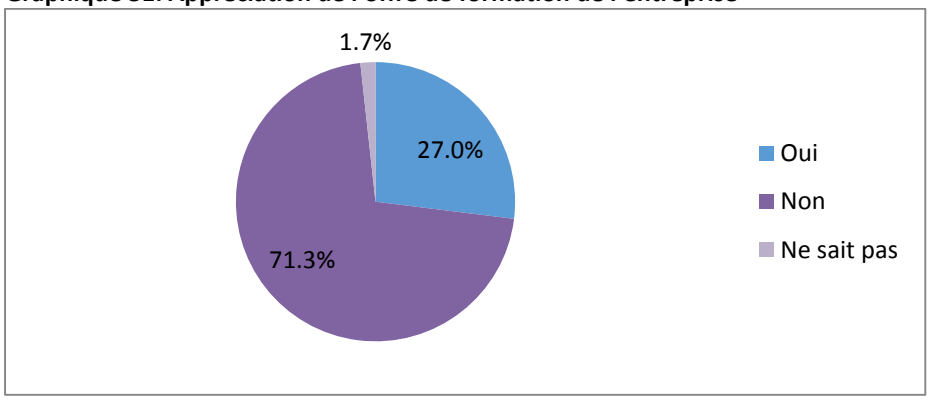

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Graphique 52 : Participation des employés à l'offre de formation

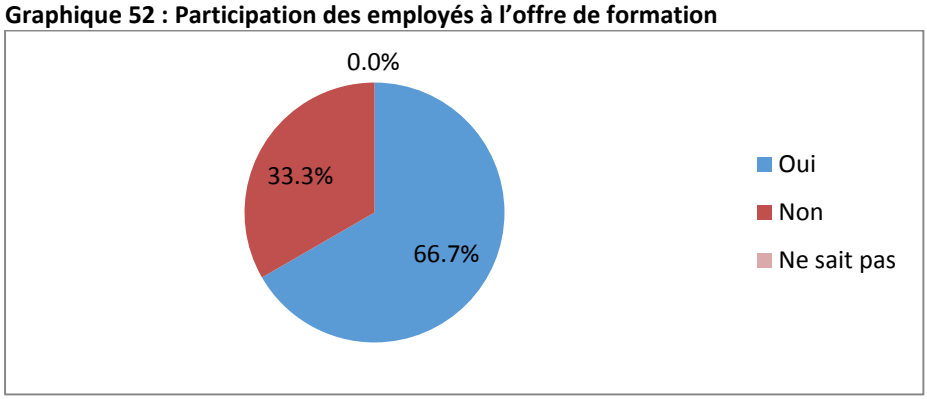

Source : Enquête EESE Burkina Faso

En matière d'investissement des entreprises pour le développement des ressources humaines via la formation externe, il ressort du graphique ci-dessous que 6,7% des entreprises pensent qu'il y a beaucoup d'investissement dans le développement des ressources humaines via la formation externe et 34,1% pensent à un niveau d'investissement raisonnable. Par contre, 13,2% des entreprises jugent qu'il n'y a pas du tout d'investissement des entreprises dans le développement des ressources humaines et 32,3% le jugent faible.

Graphique 53 : Niveau d'investissement des entreprises dans le développement des ressources humaines via la formation externe

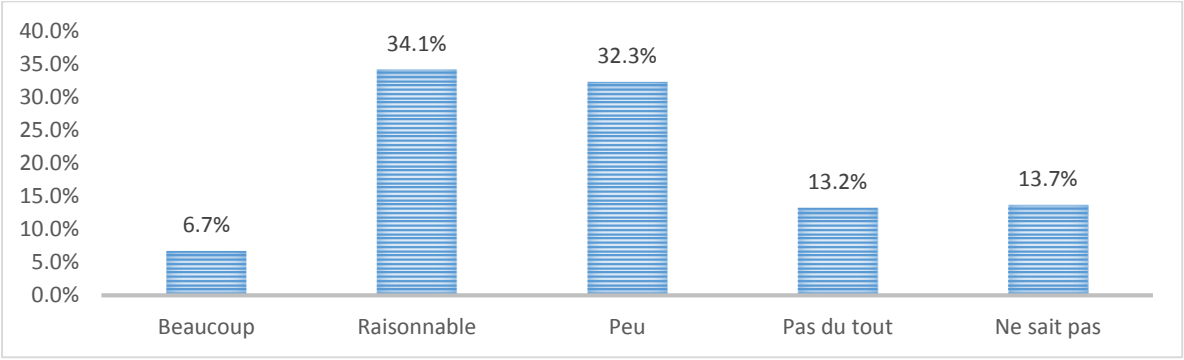

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Le graphique ci-après porte sur l'appréciation du niveau d'investissement des entreprises dans le développement des ressources humaines via la formation externe. Il ressort que 6,6% des

propriétaires d'entreprises hommes et 8% des propriétaires d'entreprises femmes expriment que les entreprises y investissent beaucoup. Toutefois, 13,4% des propriétaires d'entreprises hommes et 12% des propriétaires d'entreprises femmes indiquent que les entreprises n'investissent pas du tout dans le développement des ressources humaines via la formation externe.

Graphique 54 : Niveau d'investissement des entreprises dans le développement des ressources humaines via la formation externe

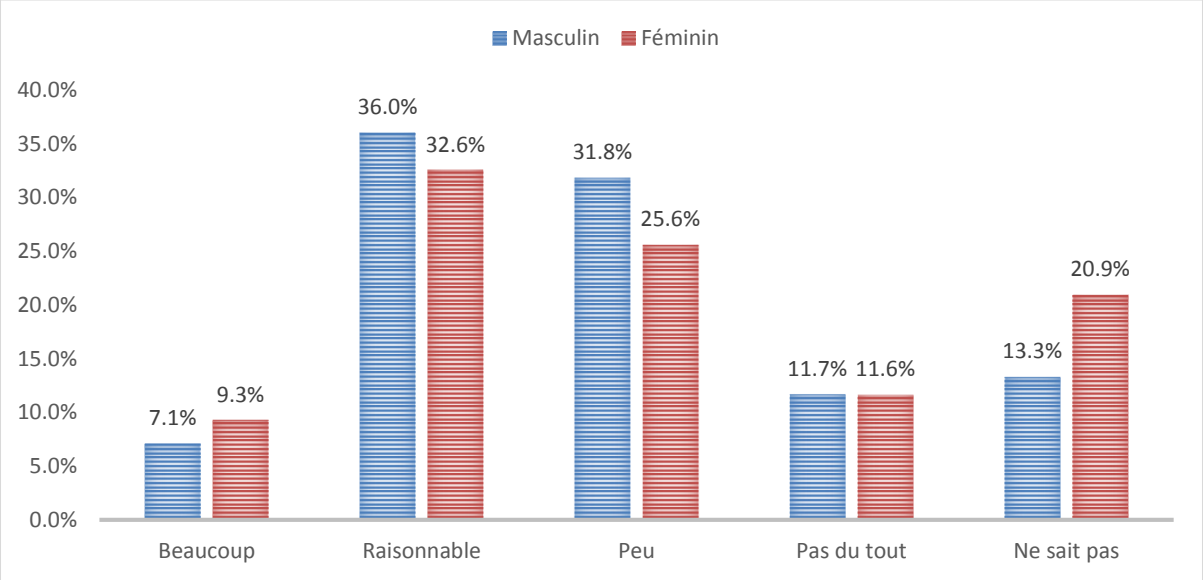

Source : Enquête EESE Burkina Faso

En analysant cette appréciation du niveau d'investissement dans le développement des ressources humaines via la formation externe selon le critère de la formalité de l'entreprise, on note une différence d'appréciation entre les entreprises formelles et les entreprises informelles : en effet, au seuil de 5%, le test d'indépendance de Khi-deux montre qu'il existe une liaison significative entre ces deux facteurs. En effet, les entreprises formelles ont globalement apprécié le niveau d'investissement des entreprises au développement des ressources humaines via la formation externe plus positivement que les entreprises informelles.

Tableau 52 : Niveau d'investissement des entreprises au développement des ressources humaines via la formation externe

	Beaucoup	Raisonnable	Peu	Pas du tout	Ne sait pas
Informelle	5,7%	29,5%	34,3%	9,5%	21,0%
Formelle	8,4%	40,3%	31,1%	13,4%	6,7%
En partie formelle	3,4%	22,7%	33,0%	17,0%	23,9%
ENSEMBLE	6,7%	34,1%	32,3%	13,2%	13,7%
Khi-deux=30,743		ddl=8		prob=0,000	

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Tableau 53 : Appréciation de la sécurisation de l'emploi dans l'avenir

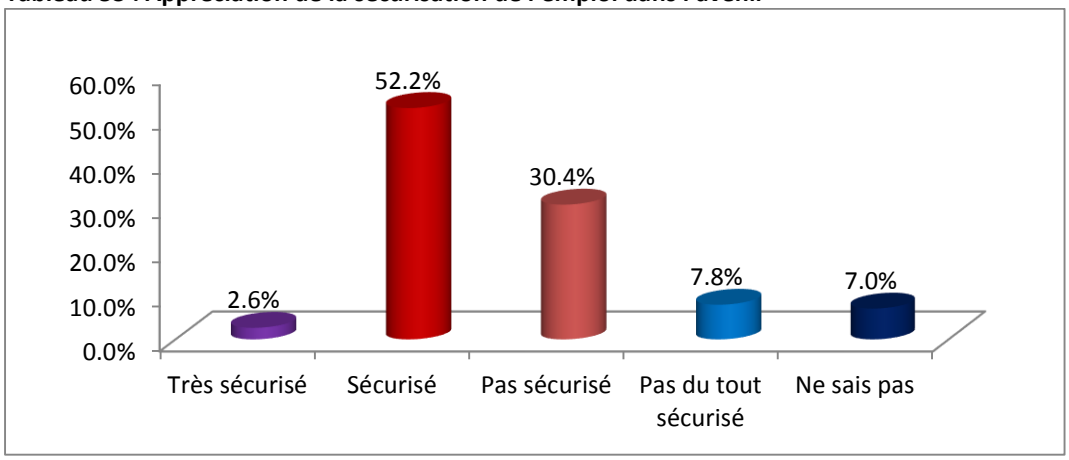

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Pour ce qui est de l'avenir des travailleurs, il leur a été demandé s'ils se sentent sécurisés par rapport à leur travail. Plus de la moitié des employés (52,2%) pensent que leur emploi est sécurisé dans l'avenir, et 2,6% qu'il est très sécurisé. Par contre 30,4% des employés pensent que leur emploi n'est pas sécurisé et 7,8% pas du tout sécurisé. Enfin, 7% des employés n'ont aucune idée sur la question. En d'autres termes, il y a environ 38% des employés qui se considèrent en situation de précarité dans l'emploi qu'ils occupent.

Pour ce qui concerne la fuite des cerveaux, le graphique ci-dessous montre que 18,5% et 28,3% des entreprises estiment qu'elle affecte respectivement très négativement et assez négativement les entreprises. Par contre, 15% pensent que cela joue positivement sur les entreprises.

Graphique 55 : La fuite des cerveaux affecte les entreprises du pays

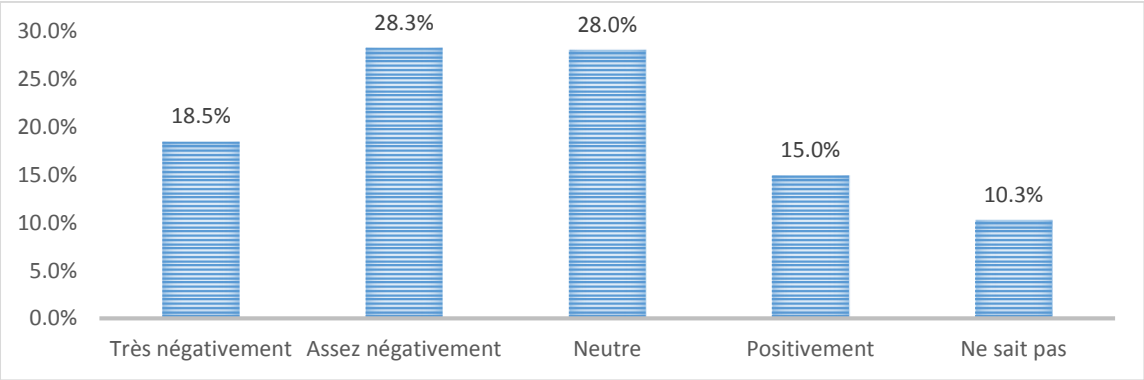

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Le tableau ci-dessous est relatif à l'appréciation de l'effet de ce que l'on peut appeler la fuite des cerveaux affecte les entreprises du pays en fonction de la nature formelle ou informelle de l'entreprise qui apprécie. Au seuil de 5%, il ressort qu'il existe une différence d'appréciation de l'impact de la fuite des cerveaux sur les entreprises : les entreprises informelles (28,6%) et les entreprises en partie formelles (39,8%) partagent l'idée qu'elle a un effet neutre sur les entreprises du pays. Quant aux entreprises formelles, leur opinion la plus partagée (30,6%) est que la fuite des cerveaux affecte assez négativement les entreprises du Burkina Faso.

Tableau 54 : La fuite des cerveaux affecte les entreprises du pays

	Très négativement	Assez négativement	Neutre	Positivement	Ne sait pas
Informelle	18,1%	26,7%	28,6%	12,4%	14,3%
Formelle	19,1%	30,6%	23,4%	18,7%	8,1%
En partie formelle	17,0%	23,9%	39,8%	8,0%	11,4%
ENSEMBLE	18,5%	28,3%	28,0%	15,0%	10,3%
Khi-deux=15,884		ddl=8		prob=0,044	

Source: Enquête EESE Burkina Faso

Les données de l'enquête sont complétées par les données secondaires à travers des indicateurs tels que les dépenses publiques d'éducation, l'espérance de vie scolaire, la productivité du travail, le taux de participation de la force de travail en pourcentage de la population de 15 à 64 ans et l'investissement dans la formation.

Quant aux dépenses publiques d'éducation, il faut souligner un manque de données, cependant les quelques années d'observation permettent de constater que le Burkina Faso fait partie des pays qui consacrent une faible part de son PIB aux dépenses d'éducation sur la période 2000 à 2013. Le Sénégal est le pays qui fait l'effort le plus important en la matière (plus de 7% en 2013) tandis que le Burkina ne consent que 4,5% la même année.

Graphique 56 : Dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB

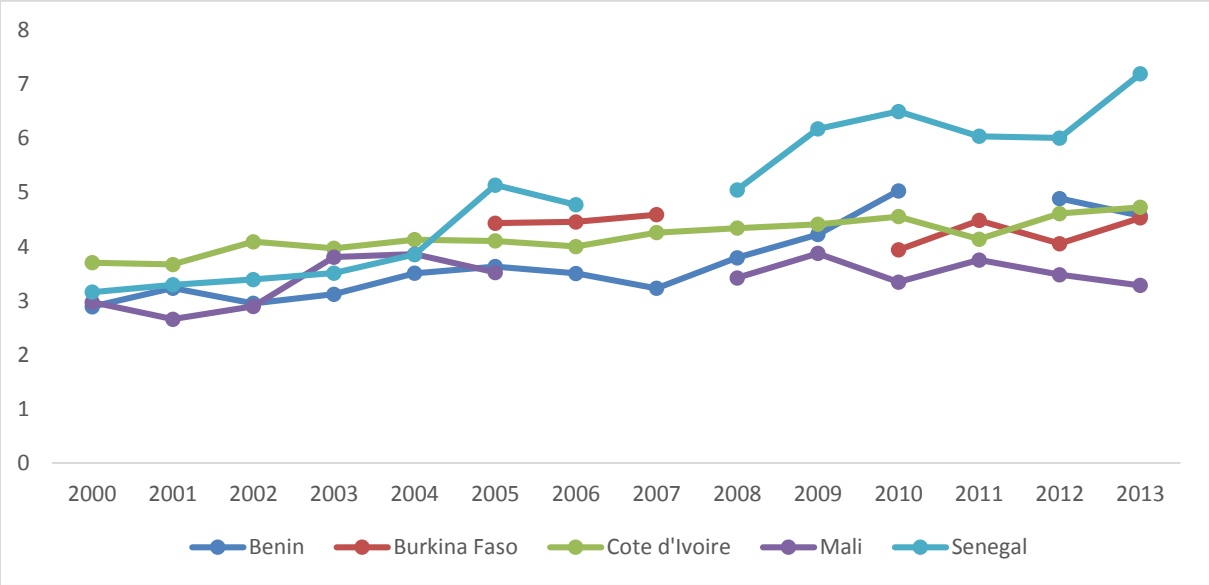

Source : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) Institut de Statistique

En termes de durée moyenne de scolarisation des adultes et des enfants, la situation d'ensemble est faible car aucun des pays considérés n'a atteint un indice de 0,5 sur une échelle de 0 à 1, la valeur 0 correspondant au niveau d'éducation le plus bas et la valeur 1 au niveau le plus élevé. Mais on note que le Burkina est également le pays qui enregistre le plus faible indice comparativement au Bénin qui a les meilleurs résultats, suivi de la Côte d'Ivoire au deuxième rang pour ce critère.

Graphique 57 : Indice de durée moyenne de scolarisation

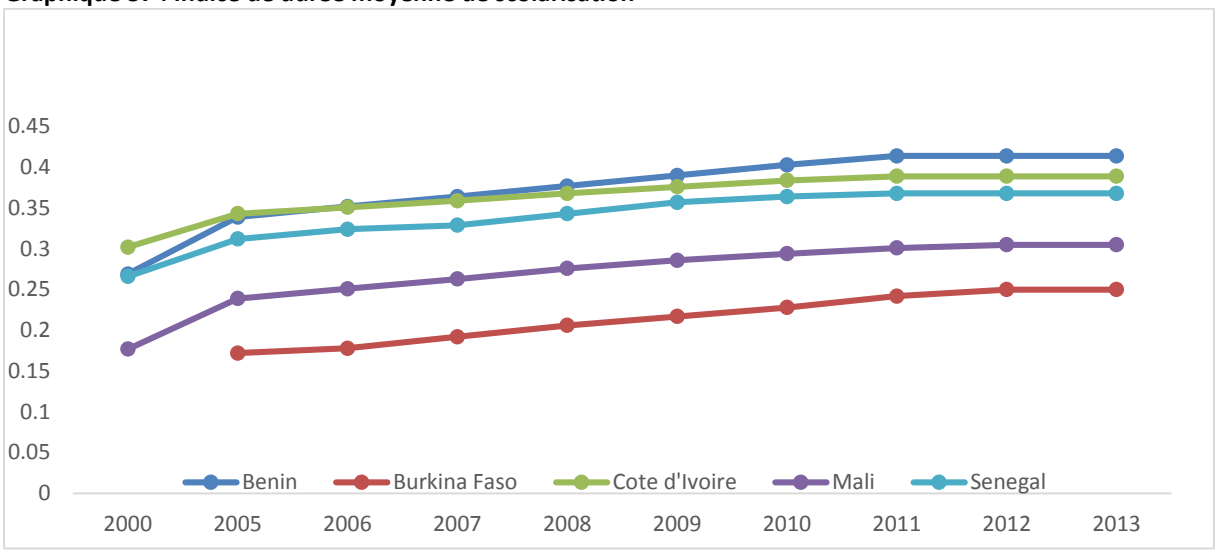

PNUD, Rapport sur le Développement Humain

Sur le plan de la productivité du travail, il ressort du graphique ci-dessous que c'est le Sénégal et la Cote d'Ivoire qui présentent les productivités les plus élevées sur la période allant de 2000 à 2015. Le Burkina Faso est le pays qui affiche les plus faibles productivités sur la période considérée, même si celle-ci est en légère hausse continue.

Graphique 58 : Productivité du travail

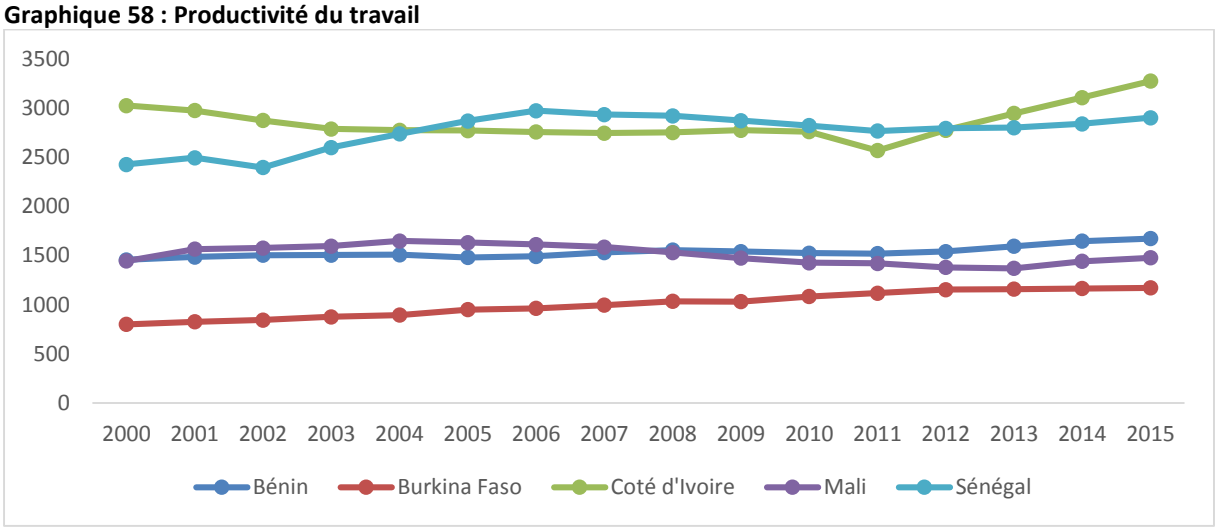

Source : OIT, modèle estimé (2016)

A contrario, en termes de participation de la force de travail, le graphique ci-après montre que le Burkina présente le taux le plus élevé, dépassant toujours 85% sur la période 2000 à 2014. Cela rend compte de l'effort important en termes de travail pour l'obtention des ressources économiques. Le Mali, par contre, enregistre le taux le plus bas (moins de 70%) sur la période considérée.

Graphique 59: Taux de participation de la force de travail en pourcentage de la population de 15 à 64 ans

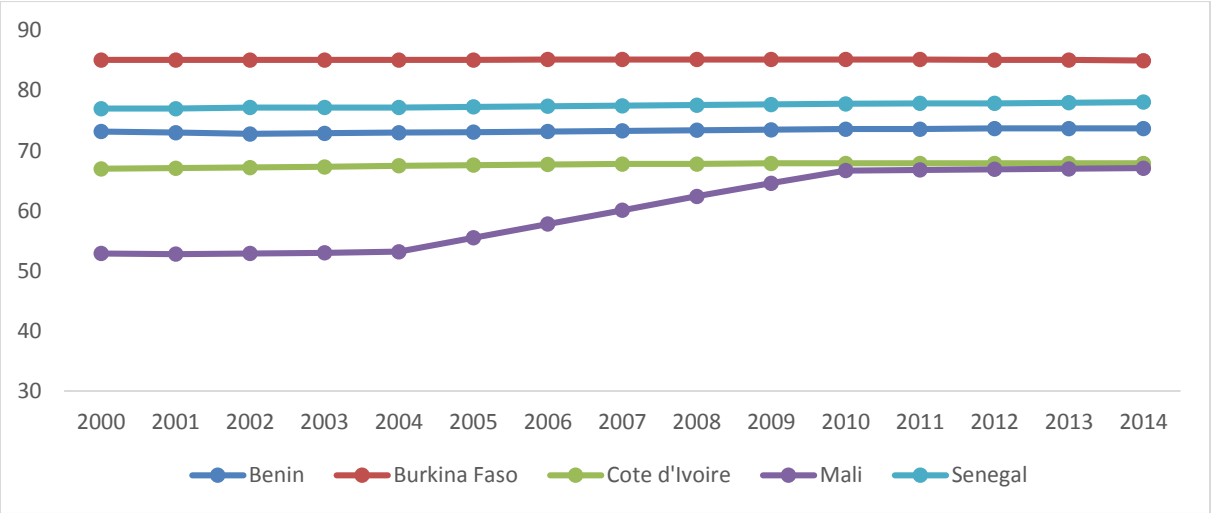

Source : OIT, Base de données des statistiques du travail

En matière d'investissement dans la formation, le graphique ci-dessous montre que la Côte d'Ivoire se classe au premier rang avec un score moyen d'environ 5/7, tandis que le Burkina Faso est encore en bas de l'échelle avec une moyenne de moins de 3/7 sur la période allant de 2006 à 2014.

Graphique 60 : Investissement dans la formation

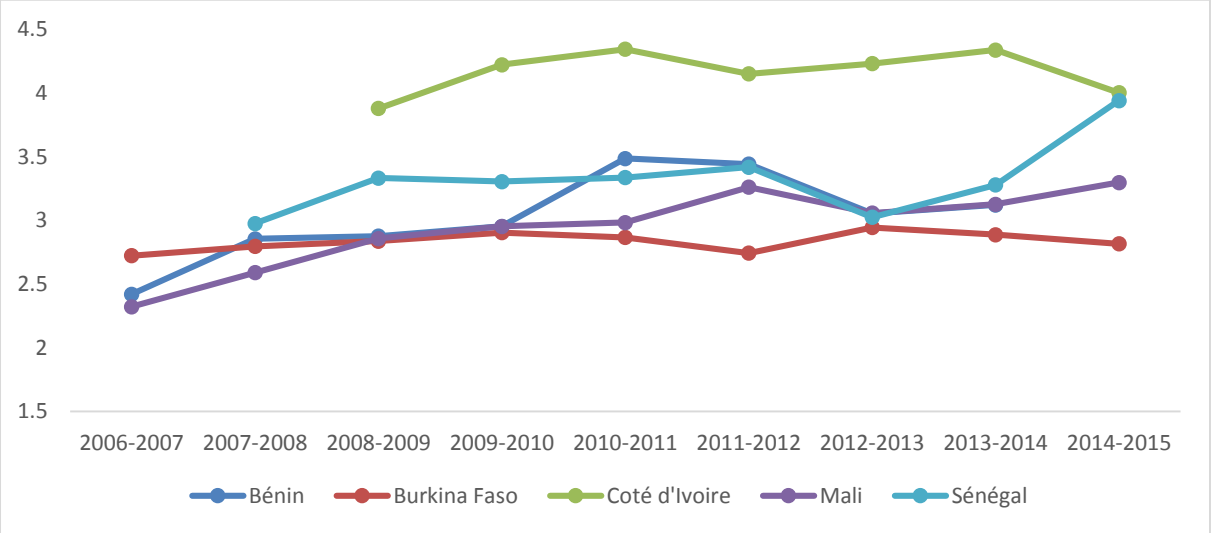

Source: World Economic Forum, The Global Competitiveness Report[83]

[83] L'indicateur prend des valeurs entre 0 et 7. Plus il s'approche de 7, plus la situation qu'il présente est meilleure.

Indicateurs clés

Tableau 55 : Dépenses publiques d'éducation

Dépenses publiques d'éducation		2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB. Les dépenses publiques d'éducation comprennent les dépenses publiques courantes et en capital consacrées à l'éducation, ainsi que les subventions à l'enseignement privé aux niveaux primaire, secondaire et supérieur.	Bénin	5,03	-	4,89	4,57	4,38	4,26
	Burkina Faso	3,94	4,48	4,05	4,53	4,5	3,91
	Côte d'Ivoire	4,55	4,14	4,61	4,72	4,72	-
	Mali	3,34	3,75	3,48	3,28	3,64	-
	Sénégal	6,5	6,04	6,01	7,19	7,22	-
	Grandeur mesurée sur une échelle de 0 à 1 et dont les valeurs plus élevées correspondent à de meilleures performances.						

Source: United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization (UNESCO) Institute for Statistics

Tableau 56 : Indice d'éducation

Indice d'éducation		2008	2009	2010	2011	2012	2013
Il mesure le niveau d'éducation. L'indice de l'éducation est mesuré par le taux d'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation primaire, secondaire et tertiaire. Le taux d'alphabétisation des adultes donne une indication de la capacité de lire et d'écrire, tandis que le taux brut de scolarisation donne une indication du niveau d'éducation de la maternelle à la formation postuniversitaire. Il s'agit d'une moyenne pondérée de l'indice d'alphabétisme des adultes (pondéré aux deux tiers) et du taux brut de scolarisation primaire, secondaire et tertiaire (indice brut d'inscription [0, 100]) (pondération d'un tiers).	Bénin	0,38	0,39	0,4	0,41	0,41	0,41
	Burkina Faso	0,21	0,22	0,23	0,24	0,25	0,25
	Côte d'Ivoire	0,37	0,38	0,38	0,39	0,39	0,39
	Mali	0,28	0,29	0,29	0,3	0,31	0,31
	Sénégal	0,34	0,36	0,36	0,37	0,37	0,37
	Grandeur mesurée sur une échelle de 0 à 1 et dont les valeurs plus élevées correspondent à de meilleures performances.						

Source : PNUD, Rapport sur le Développement Humain

Tableau 57 : Productivité du travail

Productivité du travail		2010	2011	2012	2013	2014	2015
Quantité de production par travailleur en dollar US constant de 2005	Bénin	1524	1520	1541	1595	1646	1673
	Burkina Faso	1083	1118	1154	1158	1165	1172
	Côte d'Ivoire	2760	2568	2774	2946	3107	3275
	Mali	1427	1420	1380	1370	1441	1478
	Sénégal	2822	2766	2794	2801	2839	2902
	Les valeurs plus élevées correspondent à de meilleures performances						

Source: ILO modeled estimates, Nov.2016

Tableau 58 : Investissement dans la formation

Investissement dans la formation		2009	2010	2011	2012	2013	2014
Propension des entreprises à assurer la formation continue du personnel Données d'enquête du Forum économique mondial (WEF) auprès de chefs d'entreprises.	Bénin	2,95	3,48	3,44	3,05	3,12	
	Burkina Faso	2,9	2,87	2,74	2,94	2,89	2,82
	Côte d'Ivoire	4,22	4,34	4,15	4,23	4,34	4
	Mali	2,95	2,98	3,26	3,06	3,13	3,3
	Sénégal	3,3	3,34	3,42	3,02	3,28	3,94
	Grandeur mesurée sur une échelle de 1 à 7 et dont la valeur 1 correspond à investir peu dans la formation et le perfectionnement des employés, et la valeur 7 correspond à investir massivement pour attirer, former et retenir les employés.						

Source: World Economic Forum, The Global Competitiveness Report.

4.3. Justice et inclusion sociale

Contexte

La Constitution du Burkina Faso affirme l'engagement du peuple burkinabè à édifier un Etat de droit garantissant l'exercice des droits collectifs et individuels. Elle garantit également aux citoyens, la liberté, la dignité, la sûreté, le bien-être, le développement, l'égalité et la justice comme valeurs fondamentales d'une société pluraliste de progrès et débarrassée de tout préjugé et de devoirs fondamentaux dont la défense passe par la justice.

Mais, dans la pratique, en matière de justice et d'inclusion sociale, la crise socio-politique de 2011, l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 et la résistance populaire au putsch de septembre 2015 ont matérialisé les fortes attentes des populations burkinabè pour une meilleure gouvernance politique et administrative, un meilleur fonctionnement de la justice, une effectivité des droits humains et une amélioration des conditions de vie. Le diagnostic effectué dans le domaine de la justice, et plus particulièrement au niveau des juridictions, aboutit aux constats suivants : un service public de la justice exsangue, tant matériellement qu'humainement, une justice difficilement accessible et mal comprise, en délicatesse avec le respect des droits humains, dépendante et politisée malgré une indépendance garantie, corrompue et favorisant l'impunité, des valeurs éthiques en désagrégation et des règles déontologiques violées.

Ces insuffisances ont conduit à l'organisation des Etats généraux de la justice du 24 au 28 mars 2015. A cette occasion, cinq ateliers se sont tenus sur les thèmes suivants : Comment rendre effective l'indépendance de la magistrature pour garantir l'impartialité ; réhabiliter la confiance entre les citoyens et la justice ; faciliter l'accès à la justice et la compréhension du droit ; assurer le bon fonctionnement du service public de la justice et enfin comment prendre en compte les droits humains à toutes les étapes de la justice.

Ces Etats généraux ont abouti à l'adoption du Pacte national pour le renouveau de la justice. La mise en œuvre des engagements contenus dans ce pacte a permis d'engranger des acquis importants. On peut citer, entre autres, le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire à travers des réformes législatives et institutionnelles, l'amélioration de l'accessibilité physique et financière de la justice par la construction de nouvelles juridictions et l'opérationnalisation du Fonds d'assistance

judiciaire, ainsi que le renforcement de la lutte contre la corruption avec l'adoption en 2015 de la loi anticorruption. A cela s'ajoutent le renforcement des mesures d'humanisation des prisons, qui se matérialisent par la construction des zones des repos et par l'intensification de la production pénitentiaire pour une meilleure prise en charges des détenus, la sensibilisation des populations sur les droits humains et le civisme à travers le processus d'introduction de l'éducation aux droits humains dans les différents ordres d'enseignement et dans les écoles de formation professionnelle.

Cependant ces résultats restent insuffisants au regard des nombreuses attentes de la population. En effet, d'énormes défis se posent notamment en matière de justice et de droits humains, auxquels il faut ajouter les nombreux cas de justice privée, de violations constatées, le regain de l'incivisme et de l'intolérance qui viennent attester la nécessité de renforcer les actions et d'impulser une nouvelle dynamique au secteur. C'est pourquoi la Politique sectorielle « Justice et Droits humains » (PSJDH) 2018-2027, qui entre le cadre de l'opérationnalisation du Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020, a été élaborée. La vision à l'horizon 2027 retenue pour ce secteur est : « le Burkina Faso, dispose d'une justice crédible, accessible à tous et respectueuse des règles d'un Etat de droit qui garantit aux femmes et aux hommes l'effectivité de leurs droits, pour une Nation pacifique et solidaire ».

La problématique des inégalités et disparités entre les hommes et les femmes se pose aussi avec acuité au Burkina Faso. En effet, dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle, des inégalités et disparités flagrantes sont observées, particulièrement en défaveur des femmes. L'inclusion et la solidarité sociales sont également des aspects très importants qui permettent de minimiser les inégalités sociales et, partant, de lutter efficacement contre la pauvreté économique et sociale. Dans ce sens, les résultats de l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM) 2009-2010 indiquent qu'en 2009 46,7% des populations vivaient en dessous du seuil de pauvreté estimé à 108 374 FCFA. Le cas spécifique du milieu rural fait état de près de six Burkinabè sur dix qui seraient dans la précarité. Le Rapport de l'Enquête multisectorielle continue (EMC) 2014 quant à lui indique un taux de pauvreté de 40,1% en 2014, soit un recul de 6,6 points de pourcentage par rapport à 2009. Si les populations pauvres ne sont pas en mesure de participer à l'économie, et donc à la création de la croissance économique, l'impact de la crise économique, aussi bien que des crises environnementales et alimentaires, s'en trouve considérablement amplifié.

Conscient que le plein épanouissement de chaque Burkinabè, homme et femme, passe par la jouissance effective de ses droits civique, civil, politique, économique et social, le Burkina Faso a élaboré et mis en œuvre la Politique Nationale Genre (PNG) qui se veut un cadre de référence et d'orientation pour tous les acteurs qui interviennent en faveur de l'équité et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Son but est de contribuer au développement harmonieux, équilibré, et intégral de tous les Burkinabè, en éliminant les inégalités et disparités entre les hommes et les femmes dans tous les domaines, et en promouvant leurs droits fondamentaux[84].

Les orphelins et autres enfants vulnérables, les personnes vivant avec le VIH/SIDA ainsi que les personnes handicapées sont de nos jours l'objet d'abandon, d'isolement, de stigmatisation, de

[84] Politique Nationale Genre du Burkina Faso (octobre 2009)

considérations stéréotypées, toutes choses qui constituent des facteurs de marginalisation et d'exclusion sociale malgré les efforts de sensibilisation déployés dans ces domaines[85].

L'exclusion à l'accès aux soins de santé adéquats a un impact économique et social important car en plus de ses incidences négatives sur la santé et la pauvreté, il est aujourd'hui établi qu'il existe un lien entre la santé, le marché du travail, la création de revenus d'une part et la croissance économique et le développement d'autre part[86]. Une distribution de pouvoir d'achat inter-temporelle est souhaitable sur le plan économique, mais aussi sur le plan social[87].

Résultats de l'enquête auprès des entreprises

Sur le plan de l'accès à la justice, le graphique suivant indique que 11,6% et 9,1% des entreprises sont respectivement tout à fait d'accord et assez d'accord avec l'idée que tous les citoyens ont accès à la justice. Cependant, 31,9% ne sont pas d'accord et 11,6% des entreprises ne sont pas du tout d'accord.

Graphique 61 : Appréciation de l'accès à la justice

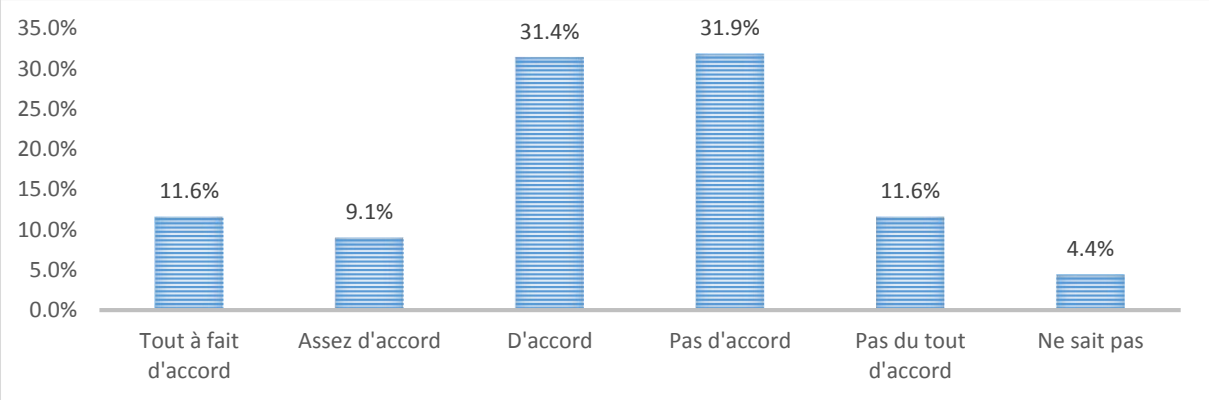

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Il ressort, selon le tableau ci-dessous, au seuil de 5%, qu'il existe une différence d'appréciation de cet accès à la justice entre les entreprises formelles et celles informelles. En effet, les entreprises formelles ont tendance à dire que les citoyens ont accès à la justice, tandis que les entreprises informelles pensent généralement qu'il n'y en a pas.

Tableau 59 : Appréciation de l'accès à la justice

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Ne sait pas
Informelle	10,5%	5,7%	35,2%	31,4%	13,3%	3,8%
Formelle	10,9%	12,2%	32,8%	31,9%	7,6%	4,6%
En partie formelle	14,9%	4,6%	23,0%	32,2%	20,7%	4,6%
ENSEMBLE	11,6%	9,1%	31,4%	31,9%	11,6%	4,4%
Khi-deux=19,322			ddl=10		prob=0,036	

Source : Enquête EESE Burkina Faso+

[85] DECRET N° 2010-834/PRES/PM/MASSN du 31 décembre 2010 portant adoption du programme national pour la protection et la promotion de la famille 2011-2015.
[86] Rapport de Diagnostic des dispositifs de protection sociale au Burkina Faso (version provisoire)
[87] Ibid.

Le graphique ci-dessous concerne l'appréciation de l'égalité de traitement par la justice. On note que 2,3% et 4,2% des entreprises sont respectivement tout à fait d'accord et assez d'accord sur le fait que tous les citoyens du pays sont traités de manière égale par la justice. Par contre, 25,3% des entreprises ne sont pas du tout d'accord avec cette idée et 51,6% des entreprises ne sont pas d'accord avec l'idée de traitement égal par la justice.

Graphique 62 : Appréciation de l'égalité de traitement par la justice

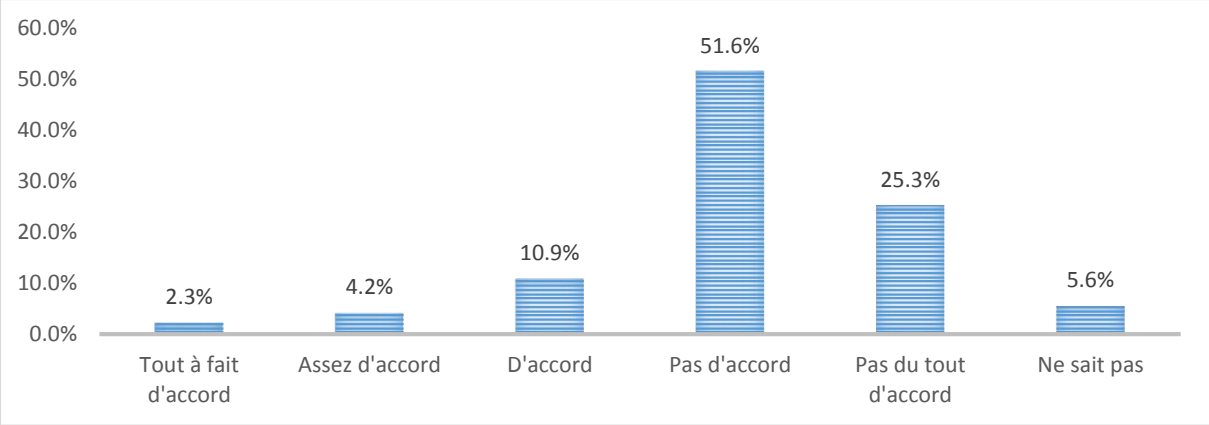

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Graphique 63 : Existence d'une égalité des chances au travail pour tous les citoyens

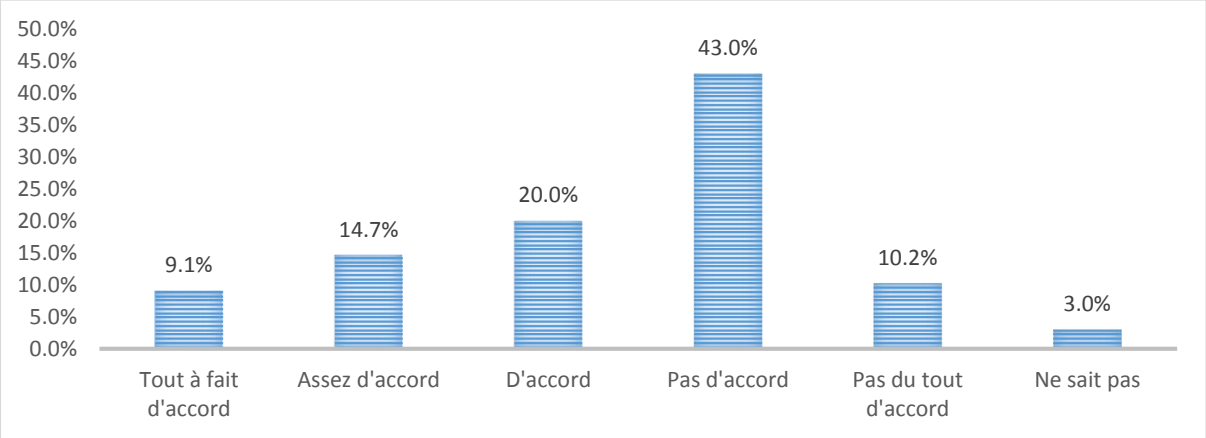

Source : Enquête EESE Burkina Faso

A la question de savoir s'il y a une égalité des chances au travail pour tous les citoyens, il ressort du graphique ci-dessus que 9,1% et 14,7% des entreprises sont respectivement tout à fait d'accord et assez d'accord. Par contre, on note 43% des entreprises qui ne sont pas d'accord et 10,2% ne sont pas du tout d'accord avec ce fait. Ce résultat constitue dans une certaine mesure une généralisation de la perception de l'opinion nationale qui pense communément que ce sont les fils et filles des pauvres qui sont brimés sur le plan de recherche d'emploi, à la faveur des enfants des classes sociales favorisées.

Le tableau ci-dessous concerne l'appréciation de l'égalité des chances au travail pour tous les citoyens en fonction de la branche d'activité des entreprises. Il ressort que l'appréciation de l'égalité des chances au travail pour tous les citoyens dépend fortement de la branche d'activité des entreprises. On peut retenir que l'appréciation dominante, partagée par tous les secteurs d'activités, est que les entreprises ne sont pas d'accord avec l'idée d'existence d'une égalité des chances au travail pour tous

les citoyens. En effet, 41,7% des entreprises du secteur de l'industrie, 45% des entreprises du secteur du commerce et 41,7% de celles du secteur des services ne croient pas en l'existence d'une égalité des chances au travail pour tous les citoyens. Les différences s'observent surtout dans les appréciations extrêmes, où les entreprises industrielles sont plus susceptibles d'être tout à fait d'accord ou assez d'accord avec l'idée d'égalité des chances au travail, tandis que les entreprises de commerce et de service sont plus enclines à rejeter catégoriquement cette égalité des chances.

Tableau 60 : Existence d'une égalité des chances au travail pour tous les citoyens

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Ne sait pas
Industrie	11,7%	24,2%	14,2%	41,7%	5,0%	3,3%
Commerce	8,3%	8,3%	20,0%	45,0%	13,3%	5,0%
Service	7,8%	12,2%	24,4%	41,7%	12,2%	1,7%
ENSEMBLE	9,0%	14,5%	20,2%	42,6%	10,5%	3,1%
Khi-deux=24,299			ddl=10		prob=0,007	

Source : Enquête EESE Burkina Faso

En matière d'accès à l'enseignement formel pour les hommes et les femmes, il ressort que 71,3% des entreprises jugent qu'il est égalitaire, 17% des entreprises affirment qu'il existe un accès inégal en faveur des hommes, tandis que 5,6% avancent l'idée d'un accès inégal en faveur des femmes.

Graphique 64 : Avis si les hommes et les femmes ont le même accès à l'enseignement formel

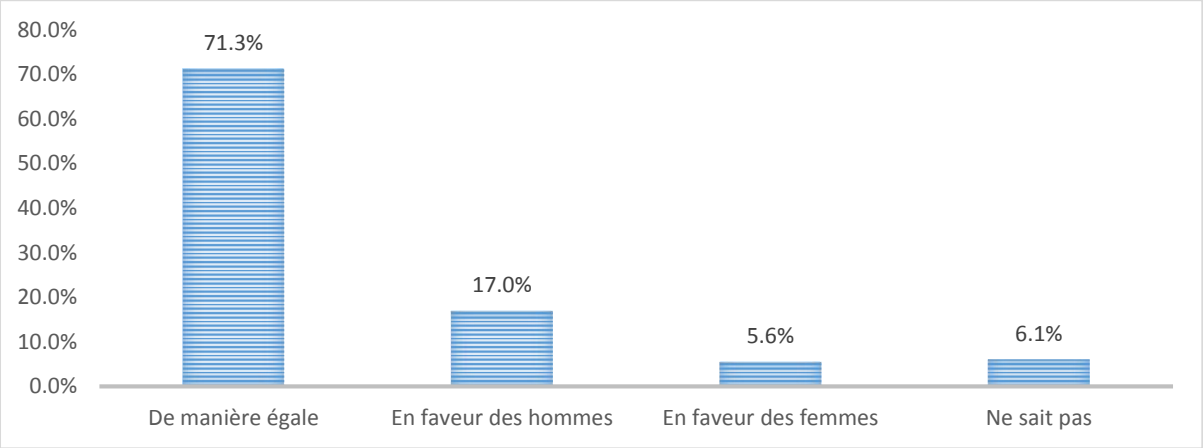

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Lorsque l'on analyse l'accès à l'enseignement formel pour les hommes et les femmes selon le sexe du répondant, on constate que 16,7% des répondants masculins diagnostiquent une inégalité en faveur des hommes, contre 5,2% qui expriment une inégalité en faveur des femmes. Cependant, pour les répondants de sexe féminin, on note 18,5% qui identifient une inégalité en faveur des hommes, contre 5,6% qui trouvent une inégalité en faveur des femmes

Graphique 65 : Avis si les hommes et les femmes ont le même accès à l'enseignement formel en fonction du sexe du répondant

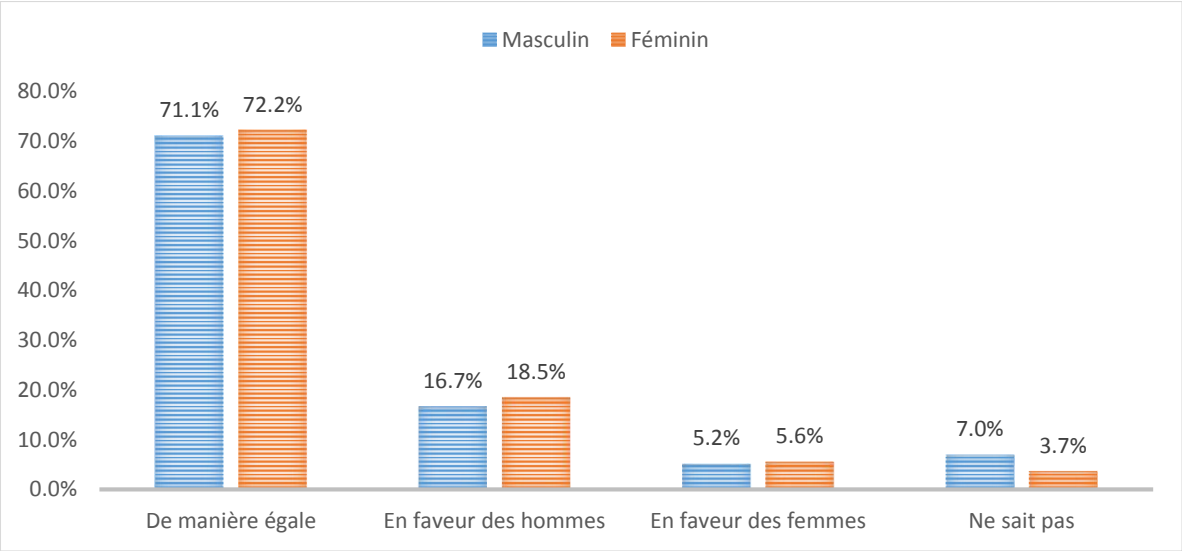

Source : Enquête EESE Burkina Faso

En matière d'accès à la formation technique et professionnelle, la tendance qui se dégage du graphique ci-dessous est un accès égal entre les hommes et les femmes (53,4% des entreprises). Mais on note que 34,2% des entreprises soutiennent qu'il y a une inégalité d'accès en faveur des hommes, tandis que 8% pense à une inégalité en faveur des femmes. Des mesurent sont nécessaires afin de rétablir l'égalité d'accès entre les hommes et les femmes à la formation technique et professionnelle.

Graphique 66 : Accès à la formation technique et professionnelle

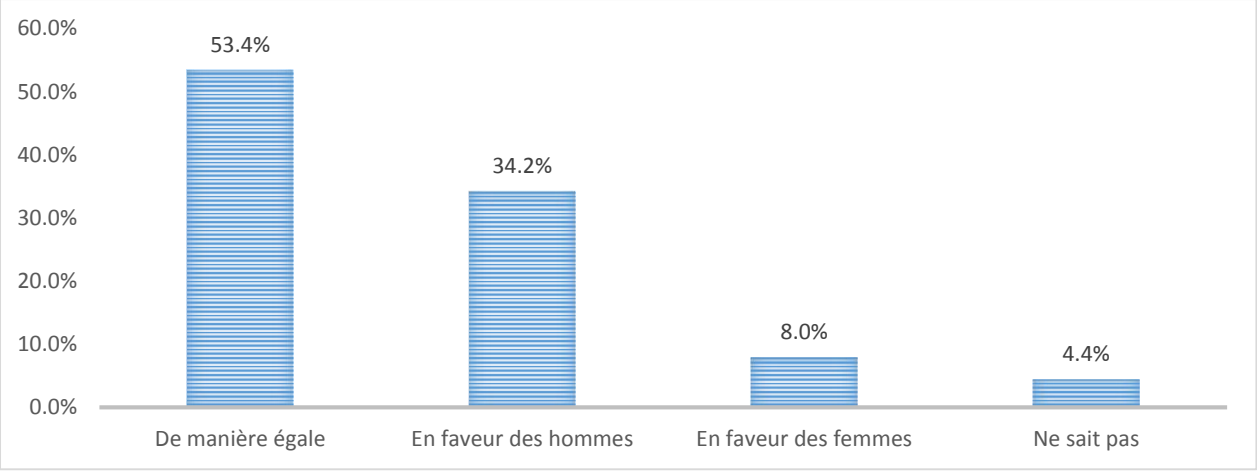

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Si l'on analyse l'accès à la formation technique et professionnelle en fonction du sexe du répondant, il ressort que 35,3% des répondants masculins et 26,4% des répondants féminin mettent en évidence une inégalité en faveur des hommes. Par contre on note 7,9% des répondants masculins et 5,7% des répondants féminins qui soutiennent une inégalité en faveur des femmes.

Graphique 67 : Accès à la formation technique et professionnelle selon le sexe du répondant

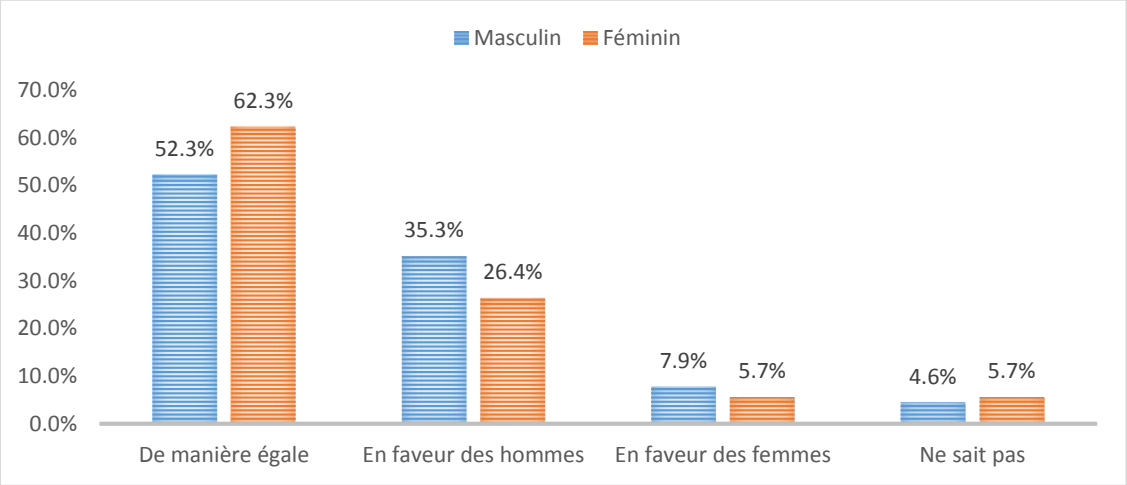

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Le tableau suivant porte sur l'appréciation de l'accès à la formation technique et professionnelle en fonction de la nature formelle ou informelle des entreprises. Il apparaît, au seuil de 5%, qu'il existe une différence d'appréciation de cet accès entre les entreprises formelles et celle informelles. En effet, les entreprises informelles ont plus tendance à diagnostiquer une inégalité en faveur des hommes que les entreprises formelles.

Tableau 61 : Accès à la formation technique et professionnelle

	De manière égale	En faveur des hommes	En faveur des femmes	Ne sait pas
Informelle	38,1%	42,9%	11,4%	7,6%
Formelle	57,7%	32,9%	6,4%	3,0%
En partie formelle	60,2%	27,3%	8,0%	4,5%
ENSEMBLE	53,4%	34,2%	8,0%	4,4%
Khi-deux=15,616		ddl=6	prob=0,016	

Source: Enquête EESE Burkina Faso

En matière d'accès aux opportunités d'emploi, la tendance qui se dégage du graphique ci-dessous (47,3% des entreprises) est celle de la perception d'un accès égal entre les hommes et les femmes. Toutefois, on note que 19% des entreprises affirment qu'il y a une inégalité d'accès aux opportunités d'emploi en faveur des hommes, contre 28,8% qui soutiennent une inégalité en faveur des femmes.

Graphique 68 : Accès des hommes et des femmes aux opportunités d'emploi

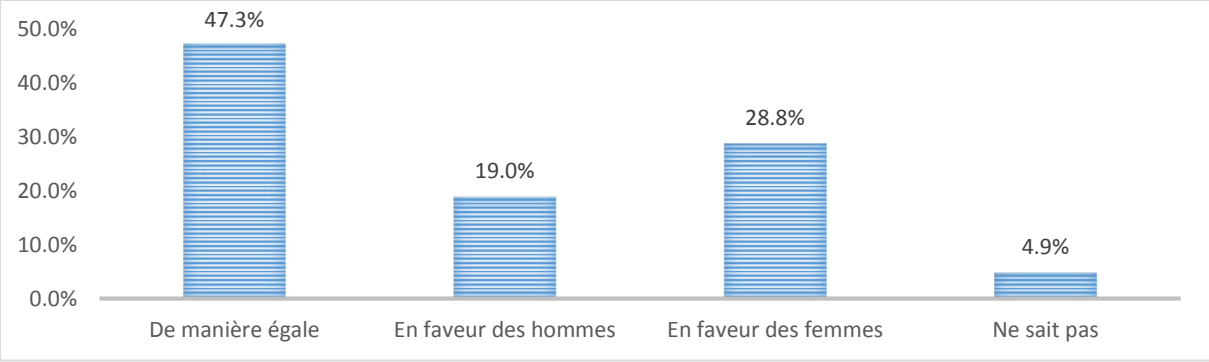

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Le tableau suivant présente l'appréciation de l'accès aux opportunités d'emploi suivant la nature formelle ou informelle des entreprises. Il ressort, au seuil de 5%, qu'il existe un lien entre la façon d'apprécier l'accès aux opportunités d'emploi et le caractère formel ou informel des entreprises. De manière plus précise, on note que les entreprises informelles ont plus tendance à diagnostiquer une inégalité en faveur des femmes qu'en faveur des hommes.

Tableau 62 : Avis si les hommes et les femmes ont le même accès aux opportunités d'emploi

	De manière égale	En faveur des hommes	En faveur des femmes	Ne sait pas
Informelle	37,1%	21,0%	37,1%	4,8%
Formelle	52,8%	20,0%	23,0%	4,3%
En partie formelle	44,8%	13,8%	34,5%	6,9%
ENSEMBLE	47,3%	19,0%	28,8%	4,9%
Khi-deux=12,649		ddl=6	prob=0,049	

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Graphique 69 : Perception relative à l'accès aux opportunités d'emploi selon le sexe du propriétaire

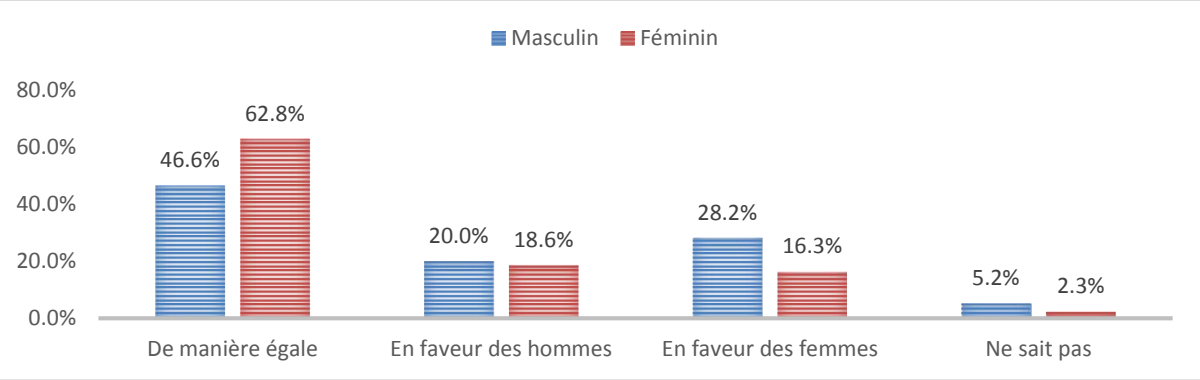

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Le graphique ci-dessous est relatif au cadre législatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. On retient globalement que 50,6% des entreprises estiment que le cadre est existant mais pas bien appliqué. Toutefois, 5,9% des entreprises jugent que ce cadre est très développé et appliqué, 25,4% le jugent sous-développé et 2,6% pensent qu'il est simplement inexistant.

Graphique 70 : Existence de cadre législatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes

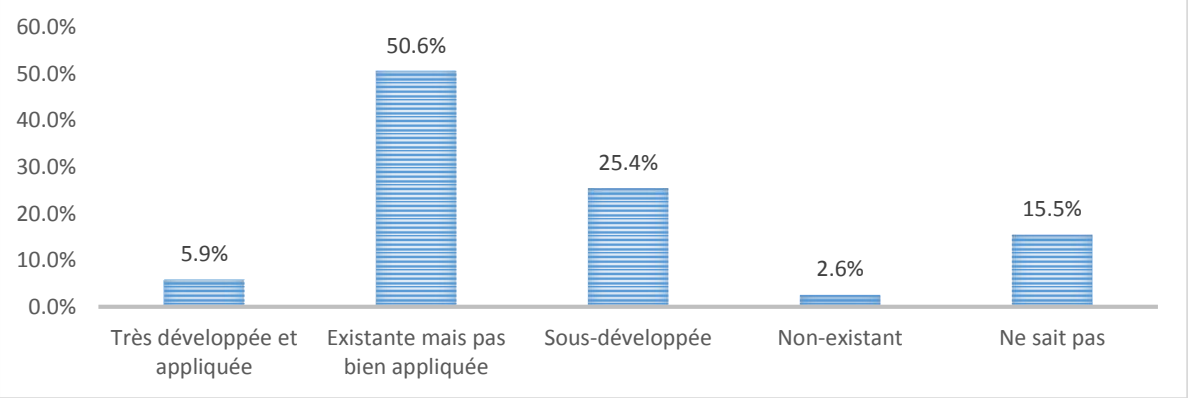

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Le graphique ci-dessous représente l'appréciation de l'égalité des chances au travail pour toutes les personnes. On peut retenir que 43,3% des entreprises ne sont pas d'accord avec l'idée qu'il existe une égalité des chances au travail pour tous. 10,1% des entreprises affirment être tout à fait d'accord, alors que 11,1% n'est pas du tout d'accord avec l'idée. De manière générale, la tendance se dégage en faveur d'un rejet de l'idée qu'il existe une égalité des chances au travail pour tous.

Graphique 71 : Appréciation de l'égalité des chances au travail pour toutes les personnes

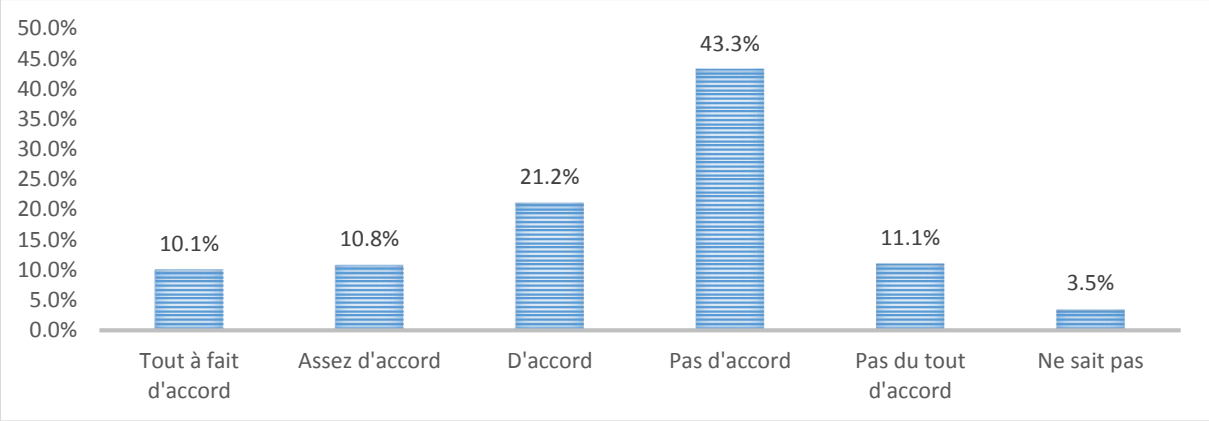

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Le tableau suivant présente l'appréciation de l'égalité des chances au travail pour tous en fonction de la nature formelle ou informelle des entreprises. On conclut, au seuil de 5%, qu'il existe un lien entre la manière d'apprécier l'égalité des chances au travail et le caractère formel ou informel des entreprises, c'est-à-dire que l'égalité des chances au travail sera diversement appréciée selon la formalité de l'entreprise. Plus précisément, les entreprises informelles ont plus tendance à réfuter l'idée de l'égalité d'accès au travail comparativement aux entreprises formelles.

Tableau 63 : Appréciation de l'égalité des chances au travail pour toutes les personnes

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Ne sait pas
Informelle	1,0%	8,7%	23,1%	55,8%	9,6%	1,9%
Formelle	12,0%	12,8%	19,7%	41,5%	9,8%	4,3%
En partie formelle	16,1%	8,0%	23,0%	33,3%	16,1%	3,4%
ENSEMBLE	10,1%	10,8%	21,2%	43,3%	11,1%	3,5%
Khi-deux=24,531			ddl=10		prob=0,006	

Source: Enquête EESE Burkina Faso

Ces données de l'enquête sont appuyées par des indicateurs fournis par les données secondaires. Ces indicateurs sont entre autres l'indice de développement du genre, l'indice d'inégalité du genre et le taux d'activité des femmes en % des 15 à 64 ans.

Indicateurs

En matière de prise en compte du genre dans le développement, le graphique ci-dessous montre que le pays ayant les meilleurs résultats est le Sénégal, suivi du Bénin et de la Côte d'Ivoire. Quant au Burkina, il est en bas de l'échelle, en concurrence avec le Mali qui a une légère avance. Ce qui signifie qu'il existe des inégalités importantes fondées sur le sexe au Burkina Faso comparativement aux

autres pays. Le Sénégal est le pays qui montre le moins d'inégalités fondées sur le sexe. Toutefois, il faut mentionner que les données sur cet indicateur datent de 2007, et ne sont pas collectées depuis 2008. La situation actuelle pourrait donc avoir significativement changé par rapport à la période 2000 à 2007.

Graphique 72 : Indice de développement du genre

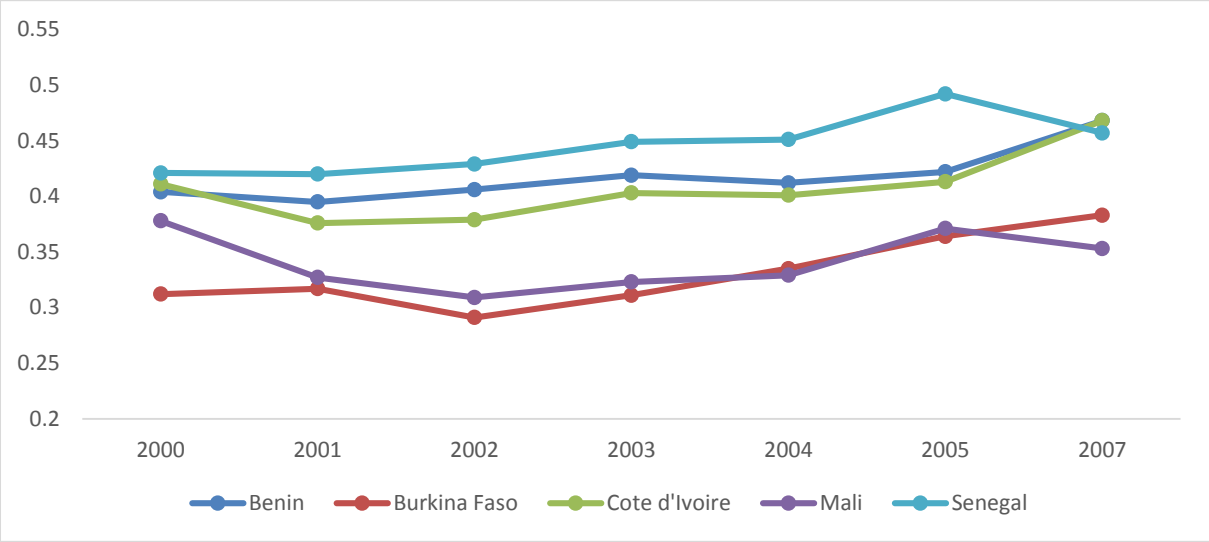

Source : PNUD, Rapport de Développement Humain

Du point de vue de l'indice d'inégalité du genre, le Sénégal est le pays où il y a moins d'inégalité, ce qui confirme l'analyse faite plus haut. Le Burkina Faso est le deuxième meilleur pays du classement, au vu de sa situation qui s'est légèrement améliorée pour cet indicateur (par rapport à celui présenté ci-dessus).

Graphique73 : Indice d'inégalité du genre

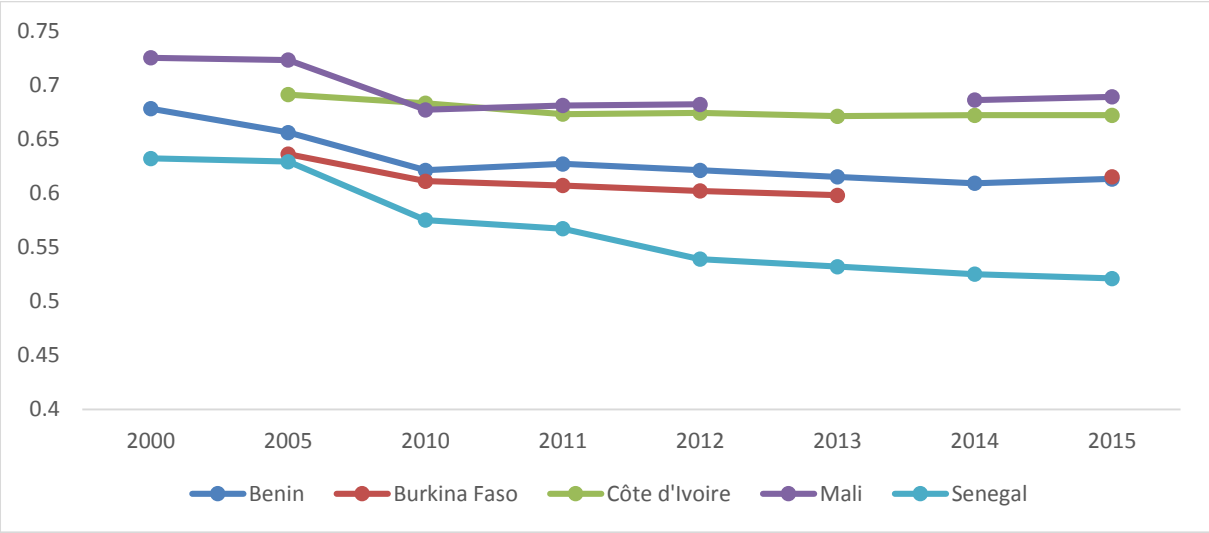

Source : PNUD, Rapport sur le Développement Humain[88]

[88] La valeur 0 signifie l'égalité parfaite et la valeur 1 signifie une inégalité totale

Indicateurs clés

Tableau 64 : Indice de développement de genre

Indice de développement de genre		2001	2002	2003	2004	2005	2007
Indice composite mesurant la performance moyenne dans les trois dimensions de base saisies dans l'indice de développement humain - une vie longue et saine, la connaissance et un niveau de vie décent - ajusté pour tenir compte des inégalités entre les hommes et les femmes.	Bénin	0,4	0,41	0,42	0,41	0,42	0,47
	Burkina Faso	0,32	0,29	0,31	0,34	0,36	0,38
	Côte d'Ivoire	0,38	0,38	0,4	0,4	0,41	0,47
	Mali	0,33	0,31	0,32	0,33	0,37	0,35
	Sénégal	0,42	0,43	0,45	0,45	0,49	0,46
	Plus la valeur est faible, plus la société fait face à de profondes inégalités fondées sur le genre.						

Source : PNUD, Rapport sur le Développement Humain PNUD, Rapport sur le Développement Humain

Tableau 65 : Classement CPIA en matière d'égalité des sexes

Classement CPIA en matière d'égalité des sexes		2010	2011	2012	2013	2014	2015
Cet indicateur évalue la mesure dans laquelle le pays a mis en place des institutions et des programmes pour appliquer les lois et les politiques qui favorisent l'égalité d'accès des hommes et des femmes dans l'éducation, la santé, l'économie et la protection juridique.	Bénin	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
	Burkina Faso	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
	Cote d'Ivoire	2,5	2,5	2,5	3	3	3
	Mali	3,5	3,5	3	3	3	2,5
	Sénégal	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
	Grandeur mesurée sur une échelle de 1 à 6 et dont les valeurs plus élevées correspondent à de meilleures performances						

Source : World Development Indicators ; PNUD, Rapport sur le Développement Humain

Tableau 66 : Indice d'inégalité du genre

Indice d'inégalité du genre		2010	2011	2012	2013	2014	2015
Indicateur composite reflétant l'inégalité des résultats entre les femmes et les hommes dans trois dimensions : la santé reproductive, l'autonomisation et le marché du travail.	Bénin	0,621	0,627	0,621	0,615	0,609	0,613
	Burkina Faso	0,611	0,607	0,602	0,598		0,615
	Côte d'Ivoire	0,683	0,673	0,674	0,671	0,672	0,672
	Mali	0,677	0,681	0,682		0,686	0,689
	Sénégal	0,575	0,567	0,539	0,532	0,525	0,521
	La valeur 0 signifie l'égalité parfaite et la valeur 1 signifie une inégalité totale						

Source : PNUD, Rapport sur le Développement Humain PNUD, Rapport sur le Développement Humain

Tableau 67 : Indice de Gini

Indice de Gini		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Indicateur reflétant l'inégalité dans la répartition des richesses du pays. De façon globale, on note qu'il y a de fortes inégalités de revenus entre les habitants dans l'ensemble des pays de la comparaison. La situation présentée montre une légère amélioration (réduction des inégalités) pour le Burkina Faso entre 2009 et 2014.	Bénin				43,44			
	Burkina Faso		39,76					35,3
	Côte d'Ivoire	43,18						
	Mali		33,04					
	Sénégal				40,29			
	La valeur 0 signifie l'égalité parfaite et la valeur 1(100%) signifie une inégalité totale							

Source : PNUD, Rapport sur le Développement Humain

4.4. Protection sociale adéquate

Contexte

Dans le document de Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS), la protection sociale est définie comme un ensemble d'interventions publiques qui aident les ménages et individus à mieux gérer les risques et à réduire leur vulnérabilité et leur pauvreté en leur assurant un meilleur accès aux prestations et services sociaux et à l'emploi. Ainsi définie, la protection sociale est un investissement de soutien au développement du capital humain et à la croissance économique en vue de préserver le bien-être des populations sans toutefois se réduire à une forme d'assistance ou de secours[89]. La protection sociale au Burkina Faso dispose de quatre instruments : les transferts sociaux, l'assurance sociale pour les travailleurs de l'économie formelle et son extension à l'économie informelle, les services sociaux de base pour tous, et la promotion de l'emploi.[90] Quant à l'assurance sociale, elle assume une fonction distributive et protectrice couvrant en principe les risques de chômage, vieillesse, invalidité, mort du principal soutien de la famille, congé maternité et maladie, et prestations familiales[91]. Deux régimes de sécurité sociale coexistent et couvrent aussi bien les travailleurs du secteur privé que les fonctionnaires, militaires et magistrats. Ils sont complétés par un dispositif chargé exclusivement de la prise en charge des accidents du travail et maladies professionnelles. En plus des prestations de sécurité sociale, l'Etat a mis en place l'Office de santé des travailleurs (OST), structure chargée de la santé et sécurité au travail[92]. Des programmes dits « filets sociaux de sécurité » sont élaborés et mis en œuvre en vue d'accroître directement la consommation ou l'accès aux services sociaux de base à travers des transferts directs non contributifs, réguliers et prévisibles, en faveur des pauvres ou individus vulnérables à la pauvreté et aux chocs.

La protection sociale est partielle à deux points de vue, car non seulement elle ne concerne qu'une infime partie de la population mais en plus elle ne couvre qu'une faible partie des besoins en protection sociale. Une multitude de maladies sévissent dans un contexte de pauvreté extrême, contribuant à la dégradation de l'état de santé et du bien-être des populations, et rendant nécessaire la mise au point d'un système de protection plus efficace. L'épidémie du VIH-Sida ainsi que d'autres infections comme le paludisme sont des facteurs qui empêchent la protection sociale de jouer son rôle d'outil de constitution du capital humain d'accroissement de la productivité et de la croissance économique. Mais des initiatives ont été prises en vue d'améliorer et d'étendre les prestations sociales et les mesures de protection sociale (politique de gratuité des soins depuis 2015 visant les enfants et les femmes enceintes, subvention des dépenses liées à la maternité tel que les subventions des accouchements et des soins obstétricaux et néonatals d'urgence, assurance maladie universelle en cours de préparation, etc.).

La protection sociale est de plus en plus perçue comme un outil participant à la constitution d'un capital humain qui accroît ainsi la productivité et la croissance économique.[93]

[89] PNPS (Septembre 2012)
[90] Document de Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) (Septembre 2012)
[91] Profile pays, Association internationale de la Sécurité sociale : https://www.issa.int/fr/country-details?countryId=BF&regionId=AFR&filtered=false
[92] PNPS (Septembre 2012)
[93] Rapport de Diagnostic des dispositifs de protection sociale au Burkina Faso (version provisoire)

Les dispositifs publics de protection sociale comprennent les régimes d'assurance sociale obligatoire et financés par les cotisations des employeurs et salariés ; et les mécanismes de prise en charge de certaines catégories sociales spécifiques telles que les femmes et les enfants, les personnes vivant avec le VIH-Sida et les personnes âgées financées par le budget national et par des ressources extérieures. La CNSS et la CARFO couvrent surtout les travailleurs du secteur formel, mais échouent à étendre leurs prestations aux travailleurs du secteur informel et de l'agriculture. Cette défaillance est due pour l'essentiel à l'absence des contrats de travail écrits et aux revenus irréguliers et variables qui caractérisent ces secteurs économiques.

En plus de la PNPS, il est institué au Burkina Faso un régime d'assurance maladie obligatoire dénommé « régime d'assurance maladie universelle au Burkina Faso » par loi N° 060-2015/CNT du 5 septembre 2015. Cette loi, qui bénéficie à toutes les populations sans distinction de race, de nationalité, de sexe, d'origine et d'antécédent pathologique, se veut une révolution en matière de protection sociale. Au sens de cette loi, la couverture du risque maladie est fondée sur les principes de solidarité nationale, d'équité, de non-discrimination, de mutualisation des risques, d'efficience et de responsabilité générale de l'Etat. Elle vise les objectifs suivants :

- la participation de chaque assuré social au financement des charges du régime d'assurance maladie universelle dans la mesure de ses ressources ;
- l'accès effectif et équitable de chaque bénéficiaire du régime d'assurance maladie universelle aux prestations de soins de santé ;
- la bonne gouvernance du régime d'assurance maladie universelle ;
- la pérennité financière du régime.

A cette assurance sont assujetties toutes les personnes physiques domiciliées sur le territoire national et toutes les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, qui emploient au moins un travailleur salarié au sens de la législation en vigueur. Les bénéficiaires du régime d'assurance maladie universelle institué par la présente loi sont :

- les personnes physiques assujetties ;
- les membres de la famille à charge ;
- les indigents.

Toutefois, l'opérationnalisation effective de cette loi reste en souffrance du fait de l'inexistence des décrets de création des organismes de gestion.

Résultats de l'enquête auprès des employés

Le graphique suivant renseigne sur la couverture en matière d'assurance santé des travailleurs. Il ressort que 86,7% des employés interrogés ne bénéficient pas d'assurance santé. Ceux qui bénéficient d'assurances santé sont de l'ordre de 13,3% des employés. Cette situation est assez critique et rend compte d'un important déficit de protection sociale pour les employés**.**

Graphique 74 : Assurance maladie des employés

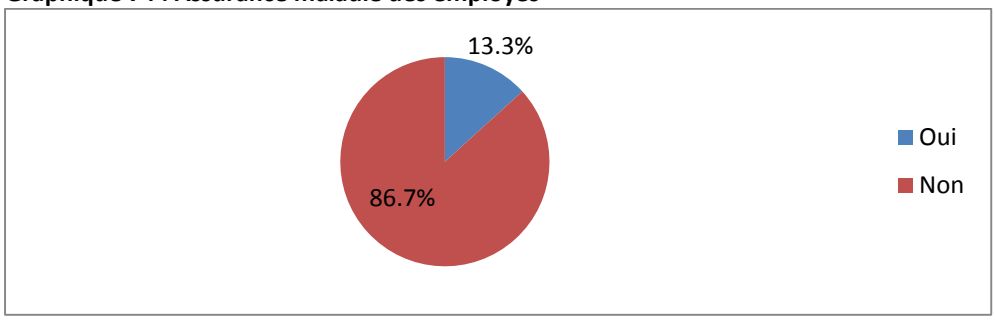

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Pour ceux qui bénéficient d'une assurance santé, ce sont les entreprises qui payent la souscription des employés (64,7%). Les employés qui payent eux-mêmes leurs souscriptions sont de l'ordre de 11,8%. Pour 5,9% des employés ce sont les syndicats qui payent la souscription à l'assurance santé. Aussi, 11,8% des employés ont recours à d'autres sources de financement de leur assurance santé.

Graphique 75 : Source de paiement de la prime d'assurance santé

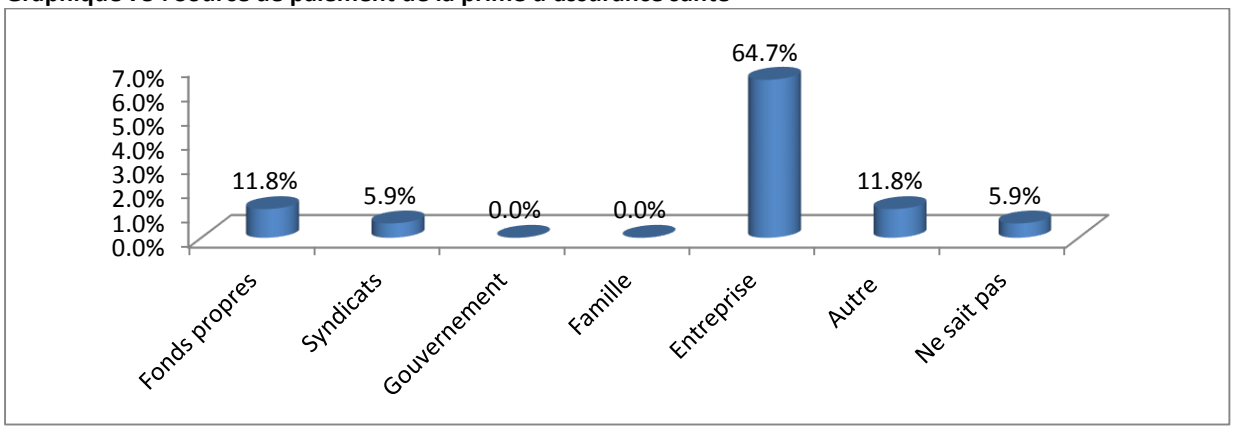

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Le graphique suivant donne la répartition des employés en fonction de l'existence d'avantages pour la santé dans leurs entreprises. Le graphique montre que 71,1% des employés n'ont pas d'avantages pour la santé contre seulement 28,9% qui en ont.

Graphique 76 : Existence d'avantages pour la santé

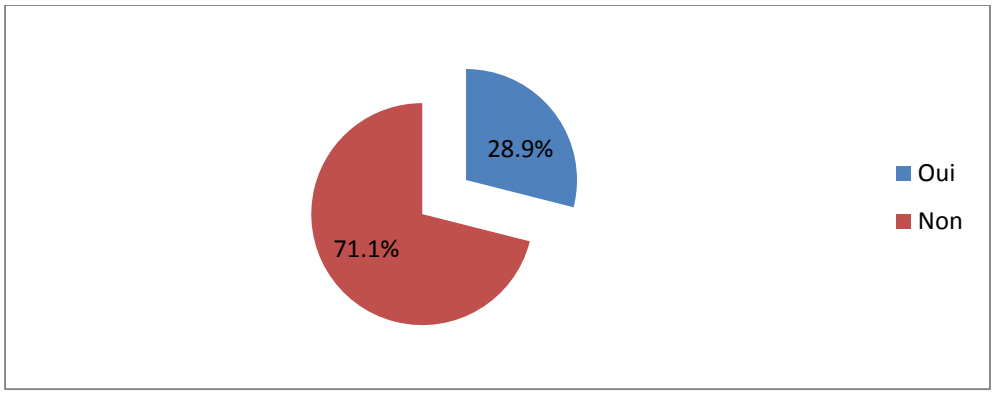

Source : Enquête EESE Burkina Faso

La majorité des employés (83,0%) n'ont pas eu d'accidents durant le travail au cours des deux dernières années. Ceux qui en ont eu représentent 16,1% des employés enquêtés.

Graphique 77 : Cas de blessures dans l'entreprise concernant les employés enquêtés

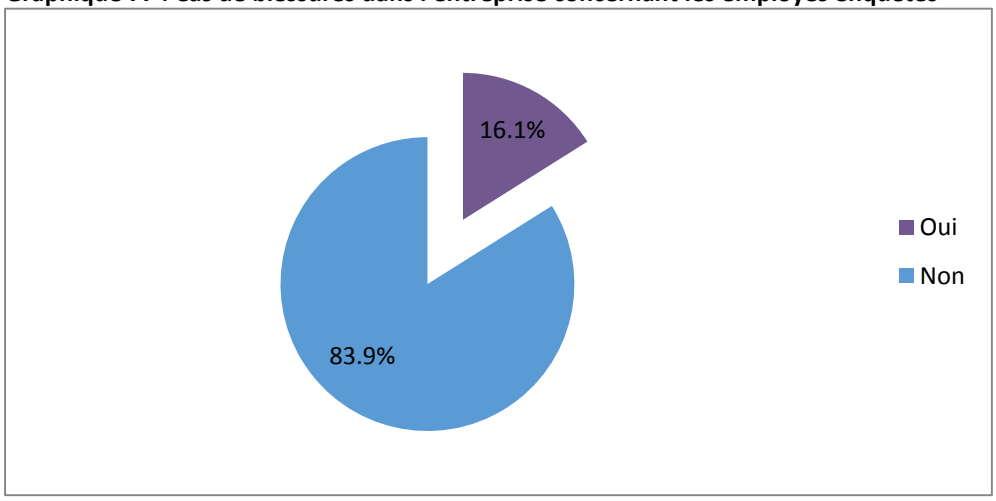

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Le graphique ci-dessous donne le degré de satisfaction de la compensation offerte en cas d'accident au travail. Le graphique indique que 52,6 % des employés trouvent que la compensation n'a pas du tout été adéquate. Par contre, 15,8% trouvent qu'elle est un peu adéquate, 21,1% qu'elle est assez adéquate et 10,5% qu'elle est complètement adéquate.

Graphique 78 : Compensation de l'employé enquêté blessé

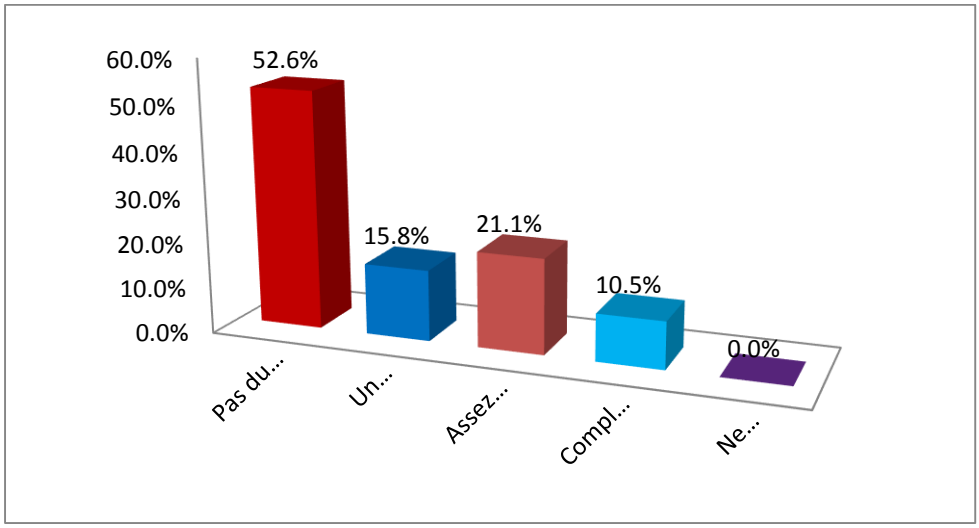

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Le graphique montre que 76,5% des employés n'ont pas connaissance de cas d'accidents d'autres employés au cours des deux dernières années, contre 19,1% des employés qui indiquent en connaitre.

Graphique 79 : Cas de blessures d'un autre employé

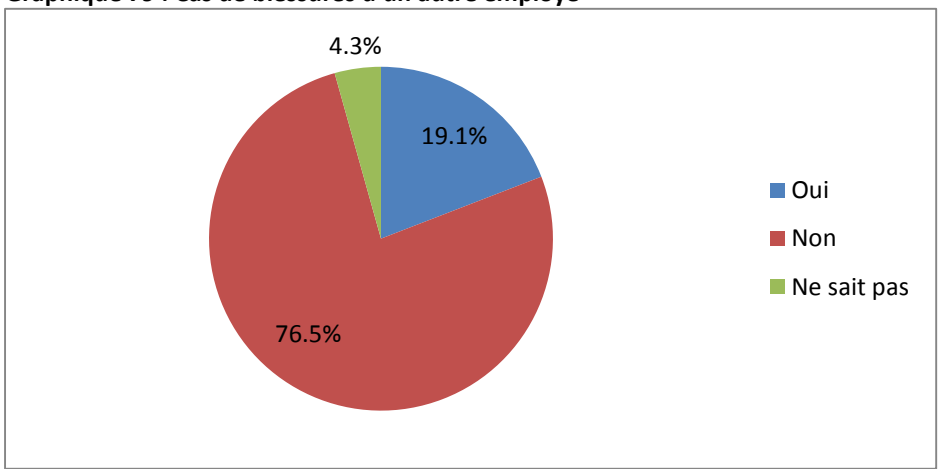

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Pour la prise en charge des personnes blessées au sein de l'entreprise, 20,8% des employés considèrent que la compensation n'a pas du tout été adéquate. Par contre, 25% des employés trouvent qu'elle a été adéquate, 20,8% estiment qu'elle a été assez adéquate et 16,7% trouvent qu'elle a été complètement adéquate.

Graphique 80 : Appréciation de la compensation en cas de blessures

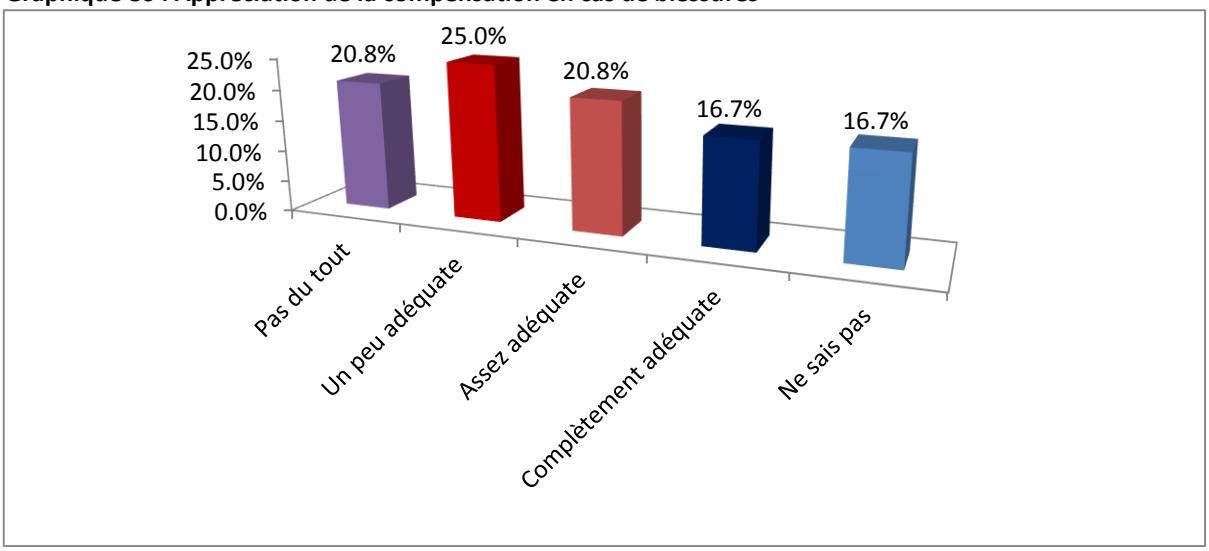

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Indicateurs

En ce qui concerne les dépenses publiques de santé, il faut noter que le Burkina Faso est le pays qui y consacre la part du PIB la plus importante sur la période allant de 2003 à 2014, tandis que de 2000 à 2003, c'est le Mali qui présente la part la plus élevée. La Côte d'Ivoire consacre généralement la part la plus faible sur la période 2000 à 2014.

Graphique 81 : Dépenses publiques de santé en % du PIB

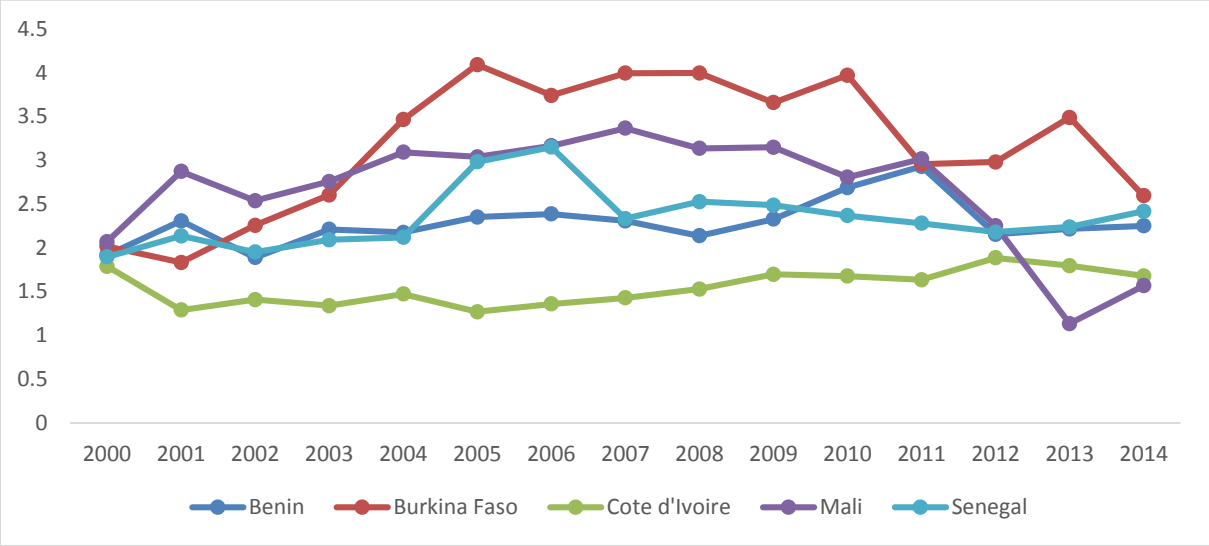

Source : OMS, Base de données sur les dépenses de santé

Les dépenses de santé excluant les montants supportés directement par les ménages représentent une part importante des dépenses totales de santé. Sur ce plan, à partir de 2004 jusqu'en 2011, le Burkina Faso présente une proportion qui excède généralement 60%, au-delà du seuil de 40% recommandée par l'Organisation mondiale de la Santé. Cela met en évidence les efforts importants de l'Etat et de ses partenaires dans la prise en charge des dépenses de santé des populations. Néanmoins, cet indicateur ne permet pas d'évaluer la qualité, l'accessibilité et l'équité dans les soins de santé, ce qui demanderait une étude plus approfondie d'autres indicateurs mesurant la qualité de l'accès aux soins.

Graphique 82 : Proportion des dépenses de santé non supportées directement par les ménages privés (% des dépenses totales de santé)

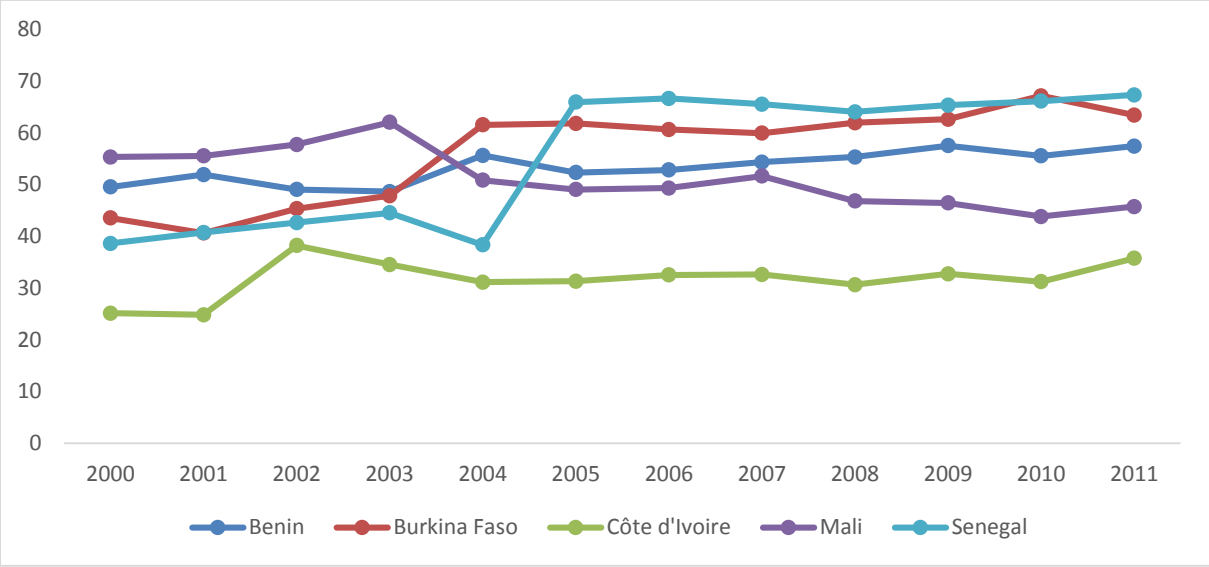

Source : OIT

Indicateurs clés

Tableau 68 : Dépenses publiques de protection sociale

Dépenses publiques de protection sociale		2003	2004	2005	2006	2007	2008
Pourcentage des dépenses publiques de protection sociale hors prestations de santé en nature en pourcentage dans le PIB	Bénin	2,6%	2,9%	2,8%	2,4%	2,5%	2,7%
	Burkina Faso	1,4%	1,4%	1,1%	1,2%	1,4%	0,8%
	Côte d'Ivoire	-	-	-	-	-	-
	Mali	-	-	-	-	-	-
	Sénégal	1,7%	1,8%	1,6%	1,5%	0,0%	0,0%
	Grandeur mesurée sur une échelle de 0 à 100 et dont les valeurs plus élevées correspondent à de meilleures performances en matière de protection sociale						

Source: ILO social security enquiry

Tableau 69 : Dépenses publiques de santé en % du PIB

Dépenses publiques de santé en % du PIB		2009	2010	2011	2012	2013	2014
Pourcentage des dépenses de santé publique comprennent les dépenses récurrentes et en capital provenant des budgets gouvernementaux (centraux et locaux), les emprunts et dons extérieurs (y compris les dons d'agences internationales et d'organisations non gouvernementales) et les caisses d'assurance sociale (ou obligatoire) dans le PIB.	Bénin	2,33	2,69	2,93	2,15	2,22	2,25
	Burkina Faso	3,66	3,97	2,96	2,98	3,49	2,59
	Côte d'Ivoire	1,7	1,68	1,64	1,89	1,8	1,68
	Mali	3,15	2,81	3,02	2,25	1,13	1,57
	Sénégal	2,49	2,37	2,28	2,18	2,24	2,42
	Grandeur mesurée sur une échelle de 0 à 100 et dont les valeurs plus élevées correspondent à de meilleures performances. Source: World Health Organization Global Health Expenditure database (see http://apps.who.int/nha/database for the most recent updates).						

Tableau 70 : Dépenses de santé non supportées directement par les ménages privés

Dépenses de santé non supportées directement par les ménages privés		2009	2010	2011	2012	2013	2014
Proportion des dépenses de santé non supportées directement par les ménages privés (% des dépenses totales de santé)	Bénin	52,8	54,3	55,3	57,5	55,5	57,4
	Burkina Faso	60,6	59,9	61,9	62,6	67,1	63,4
	Côte d'Ivoire	32,5	32,6	30,6	32,7	31,2	35,7
	Mali	49,3	51,6	46,8	46,4	43,8	45,7
	Sénégal	66,6	65,5	64	65,3	66,1	67,3
	Grandeur mesurée sur une échelle de 0 à 100 et dont les valeurs plus élevées correspondent à de meilleures performances.						

Source : ILO social security enquiry

5. Éléments environnementaux

Graphique 83 : Indicateurs environnementaux

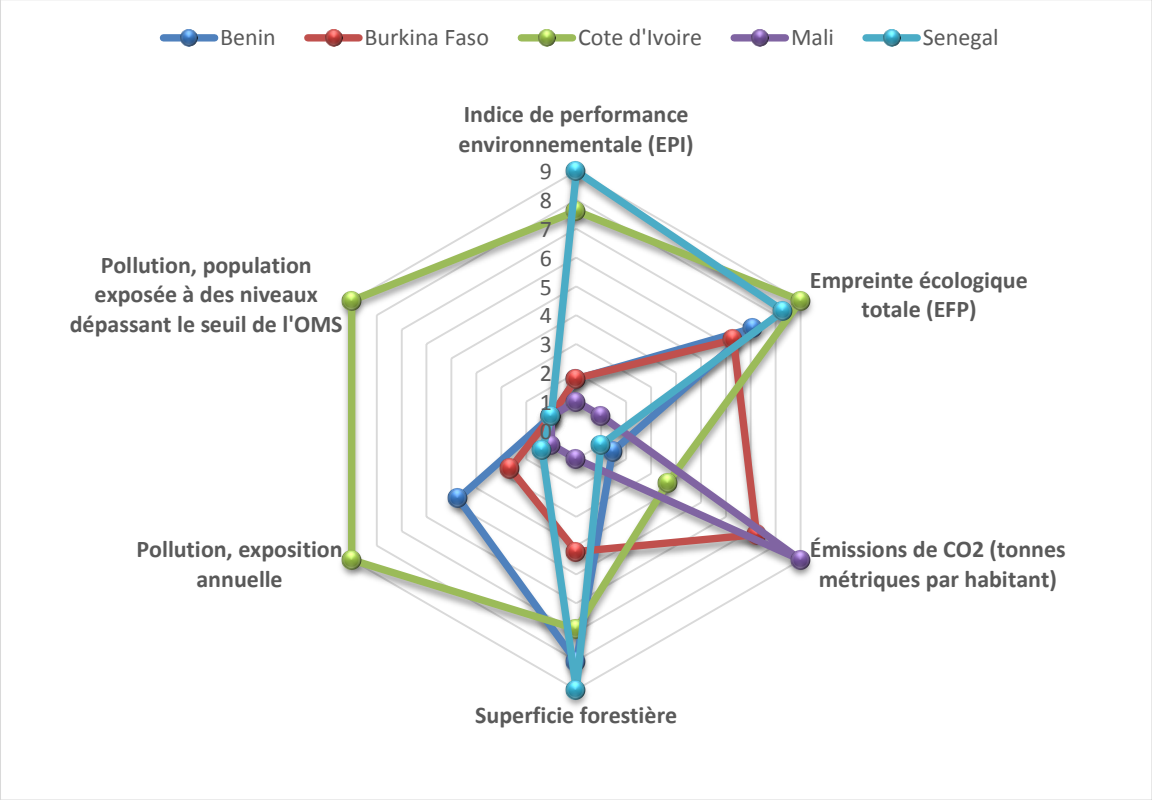

Sources : Indice de performance environnementale (EPI): Yale University - Center for Environmental Law and Policy & Columbia University's Center for International Earth Science Information Network; Empreinte écologique totale (EFP): Global Footprint Network; Émissions de CO2 (tonnes métriques par habitant): Carbon Dioxide Information Analysis Center, Environmental Sciences Division, Oak Ridge National Laboratory, Tennessee, US; - Superficie forestière: Food and Agriculture Organization, electronic files and web site; Pollution, exposition annuelle: Brauer, M. et al. 2016, for the Global Burden of Disease Study 2015; Pollution, population exposée à niveaux dépassant le seuil de l'OMS: Brauer, M. et al. 2016, for Global Burden of Disease Study 2015.

Principales conclusions

- En matière de gestion de l'environnement, la Côte d'Ivoire est le meilleur exemple comparativement aux autres pays dans le groupe considéré, en ce sens qu'elle l'emporte sur des critères tels que la pollution, exposition annuelle, en terme de population exposée à des niveaux dépassant le seuil et du point de vue de l'empreinte écologique totale. Toutefois, cette bonne performance de la Côte d'Ivoire pourrait aussi s'expliquer par les différences des conditions climatiques et météorologiques dont elle bénéficie, comparativement aux autres pays.
- Le Burkina Faso, quant à lui, affiche des contre-performances sur la presque totalité des indicateurs environnementaux sélectionnés.
- Le Burkina Faso fait face à des problèmes écologiques dont, notamment, la désertification et la dégradation des terres et des ressources naturelles. Pour y remédier, le pays a entrepris des actions au niveau national et ratifié des conventions internationales qui énoncent les principes fondamentaux de la gestion durable de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement et amélioration du cadre de vie.

5.1. Gestion responsable de l'environnement

Contexte

Le Burkina Faso, situé au sud du Sahara et au cœur de l'Afrique Occidentale, n'a pas de débouché sur la mer. Il appartient à la zone phytogéographique soudano-zambézienne. Le couvert végétal s'y distingue par la diversité des espèces mais aussi par sa variation selon les facteurs climatiques, les types de sols et l'influence de l'homme. Trois principales zones sont identifiées : le domaine sahélien où on rencontre des forêts rupicoles et une steppe arbustive et/ou arborée qui supplantent des arbres ou des arbustes rabougris souvent épineux, des fourrés en bande et des graminées formant un tapis discontinu, et également des prairies et des papilionacées herbacées. Le Burkina connaît un climat tropical caractérisé par une longue saison sèche et une courte saison pluvieuse. Le patrimoine faunique du pays, riche et varié, bénéficie d'aires de protection telles que le Parc national W, le parc Tambi KABORÉ, le parc d'Arli et le ranch de gibier de Nazinga.

La Constitution de juin 1991 et ses différents amendements consacrent le principe de protection de l'environnement, le droit à un environnement sain, l'accès à l'eau, à l'assainissement et au logement comme un devoir fondamental de l'Etat et de toute la nation. En plus de la Constitution, l'environnement est encadré par de nombreux textes juridiques que sont les Conventions, les Accords, les Traités et protocoles internationaux qui énoncent les principes fondamentaux de la gestion durable de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement et amélioration du cadre de vie[94]. A ce titre, le Burkina Faso, à l'instar des autres Etats membres des Nations Unies, est entré dans la dynamique de gestion durable de l'environnement au niveau national, prenant en compte la dimension globale.[95]

Ainsi, le pays est partie prenante des conventions suivantes :

- la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Ramsar, 2 février 1971);
- la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Paris, 16 novembre 1972);
- la Conférence des Nations Unies sur le développement humain (Stockholm en 1972)
- la Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction (Washington, 3 mars 1973) ;
- la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Bonn, 23 juin 1979) ;
- la Convention pour la protection de la couche d'ozone (Vienne, 22 mars 1985) ;
- la Convention sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (Bâle, 22 mars 1989) ;
- la Convention sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontières en Afrique (Bamako, 30 janvier 1991).

Cette volonté s'est poursuivie avec sa participation aux grandes conférences sur l'environnement qui ont à partir de 1992 consacré le concept de développement durable que tous les Etats membres des

[94] LOI N°006-2013/AN PORTANT CODE DE L'ENVIRONNEMENT AU BURKINA FASO
[95] Politique nationale de Développement Durable au Burkina Faso (2013)

Nations Unies se sont engagés à mettre en œuvre (Rio de Janeiro en 1992 ; Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques ratifié en 1993, Johannesburg en 2002 ; Rio de Janeiro en 2012).

Le pays s'est doté également d'une loi sur l'environnement, par l'adoption de la loi n°006-2013/an portant code de l'environnement au Burkina Faso, qui met en place des principes régissant la gestion de l'environnement tout en érigeant des sanctions contre les éventuels auteurs d'atteintes à l'environnement.

Sur le plan de l'environnement, l'exploitation des écosystèmes et de leurs ressources (bois, charbon, etc.) procure de l'emploi et des revenus à plus de 80% de la population. La contribution de l'environnement à la croissance économique est évaluée à 43,64% du PIB (SP/CNDD, 2016). Toutefois, de telles exploitations ne sont pas sans conséquences sur l'environnement. En 2016, l'Indicateur de Performance Environnementale (IPE) classe le pays au 144ème rang mondial sur 167. Le coût estimé des dommages environnementaux et des inefficiences reste très élevé. En effet, il est passé de 760 milliards de FCFA en 2008 à environ 780,39 milliards de FCFA en 2011. En 2011, ces dommages environnementaux représentaient environ 21,02% du PIB (SP/CNDD, 2016). Le quatrième rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso (REEB 4) de 2016 illustre cet état de fait en indiquant que les problèmes environnementaux majeurs du pays sont : (i) les changements climatiques, (ii) les pressions sur les ressources biologiques, (iii) les pressions sur les sols et (iv) la dégradation des ressources en eau. Autrement dit, le pays fait face à ces problèmes écologiques dont notamment la désertification et la dégradation des terres et des ressources naturelles, plus ressenties en milieu rural fortement dépendant de l'agriculture et de l'élevage, et les nuisances et pollutions, plus familières aux populations des grandes villes.

S'inspirant de l'Etude Nationale Prospective (ENP) Burkina 2025, du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT), des objectifs de développement durable (ODD) et des engagements internationaux auxquels le pays a souscrit, le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) ambitionne de transformer structurellement l'économie burkinabè pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social. Ce plan est opérationnalisé à travers l'élaboration de la Politique Sectorielle « Environnement, Eau et Assainissement » (PS-EEA) sur la période 2017-2026, qui retient comme vision à l'horizon 2026 de « assurer un accès à l'eau, à un cadre de vie sain et renforcer la gouvernance environnementale et le développement durable, dans l'optique d'améliorer les conditions économiques et sociales des populations ».

Résultats de l'enquête

En matière de gestion de l'environnement, il ressort du graphique ci-dessous, relatif à l'intégration des préoccupations environnementales dans le milieu des affaires, que 4,6% des entreprises pensent que les problèmes environnementaux sont une préoccupation et sont traités de manière adéquate dans le milieu des affaires. Par contre, pour 23,4% des entreprises, la cause de l'environnement n'est pas une préoccupation majeure pour le milieu des affaires. Toutefois, il ressort une tendance nette (41,7% des entreprises) à affirmer que les problèmes environnementaux sont une préoccupation mais ne sont pas traités de manière adéquate dans le milieu des affaires.

Graphique 84 : Appréciation du traitement des problèmes environnementaux comme une préoccupation par les milieux des affaires

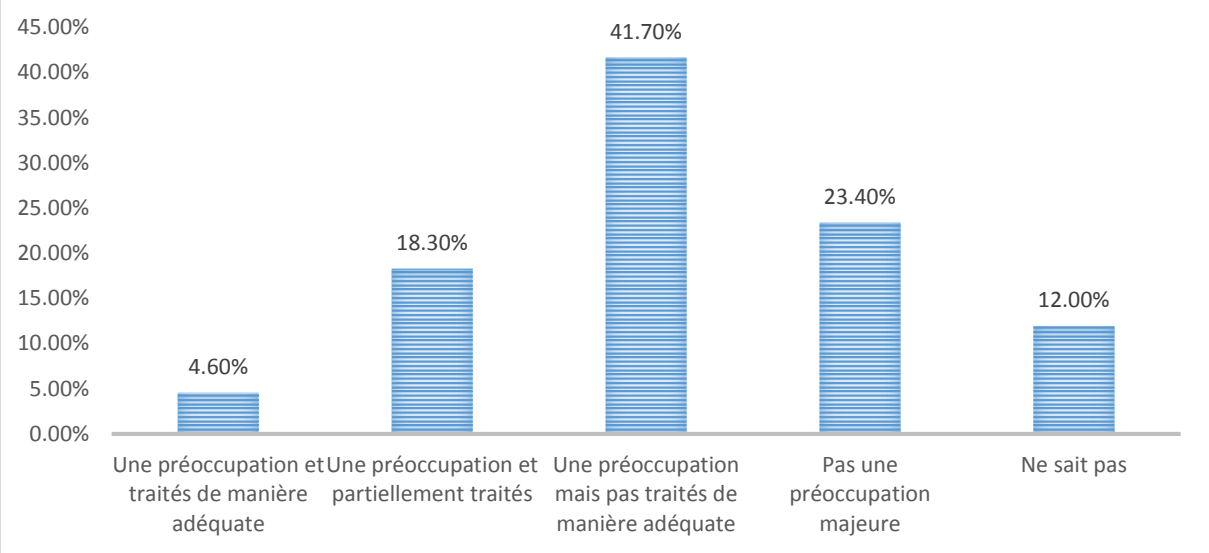

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Le tableau suivant présente l'appréciation du traitement des problèmes environnementaux comme une préoccupation par les milieux des affaires en fonction du sexe des propriétaires des entreprises. 19,5% des entreprises dont le propriétaire est de sexe masculin, et 9,3% des entreprises dont le propriétaire est de sexe féminin, relèvent que les problèmes environnementaux sont une préoccupation pour le milieu des affaires mais sont partiellement traités. A l'opposé, 22,5% des entreprises dont le propriétaire est de sexe masculin et 30,2% des entreprises dont le propriétaire est de sexe féminin soutiennent que les problèmes environnementaux ne sont pas une préoccupation majeure pour le milieu des affaires.

Tableau 71 : Appréciation du traitement des problèmes environnementaux comme une préoccupation par les milieux des affaires selon le sexe du propriétaire de l'entreprise

	Une préoccupation et traités de manière adéquate	Une préoccupation et partiellement traités	Une préoccupation mais pas traités de manière adéquate	Pas une préoccupation majeure	Ne sait pas
Masculin	4,6%	19,5%	43,3%	22,5%	10,1%
Féminin	4,7%	9,3%	30,2%	30,2%	25,6%
ENSEMBLE	4,6%	18,3%	41,7%	23,4%	12,0%
Khi-deux=12,218		ddl=4		prob=0,016	

Source: Enquête EESE Burkina Faso

Le tableau suivant présente l'appréciation du traitement des problèmes environnementaux comme une préoccupation par les milieux des affaires en fonction de la nature formelle ou informelle des entreprises. On note que 1% des entreprises informelles contre 7,1% des entreprises formelles voient les problèmes environnementaux comme une préoccupation et considèrent qu'ils sont traités de manière adéquate.

Tableau 72 : Appréciation du traitement des problèmes environnementaux comme une préoccupation par les milieux des affaires selon la formalité des entreprises

Appréciation du traitement des problèmes environnementaux	Une préoccupation et traités de manière adéquate	Une préoccupation et partiellement traités	Une préoccupation mais pas traités de manière adéquate	Pas une préoccupation majeure	Ne sait pas
Informelle	1,0%	18,1%	41,9%	22,9%	16,2%
Formelle	7,1%	21,8%	39,5%	24,8%	6,7%
En partie formelle	3,4%	9,2%	43,7%	24,1%	19,5%
ENSEMBLE	4,9%	18,4%	40,9%	24,2%	11,6%
Chi-Deux de Pearson=23,641		ddl=8		prob=0,003	

Source: Enquête EESE Burkina Faso

En matière de protection de l'environnement, le graphique relatif à l'existence et à l'application d'une législation adéquate indique que pour 65% des entreprises interrogées, le cadre législatif de protection de l'environnement existe, mais est appliqué de manière médiocre. Toutefois, 1,9% des entreprises estiment que le cadre existe et est bien appliqué tandis que pour 5,3%, le cadre est non existant.

Graphique 85: Existence et application d'une législation adéquate pour protéger l'environnement

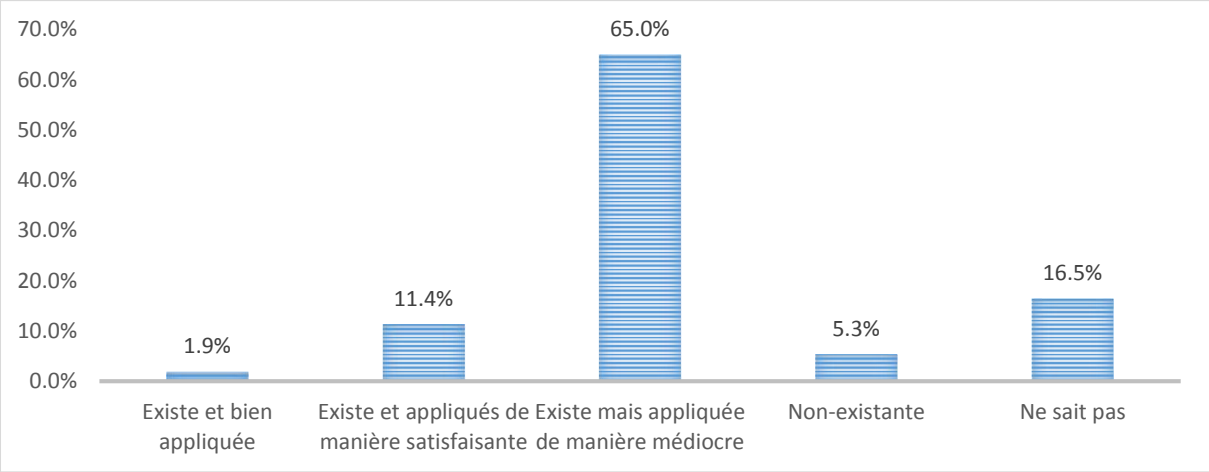

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Le graphique ci-dessous permet de constater une différence d'appréciation de l'existence et de l'application de texte législatif en vue de la protection de l'environnement selon le caractère formel ou informel des entreprises. On peut noter qu'en général, 68,9% des entreprises formelles contre 58,1% des entreprises informelles diagnostiquent que les textes existent mais sont appliqués de manière médiocre. Par contre, 7,6% des entreprises informelles et 3,8% de celles formelles ont exprimé que les textes sont tout simplement non-existants.

Graphique 86 : Existence et application d'une législation adéquate pour protéger l'environnement selon la formalité des entreprises

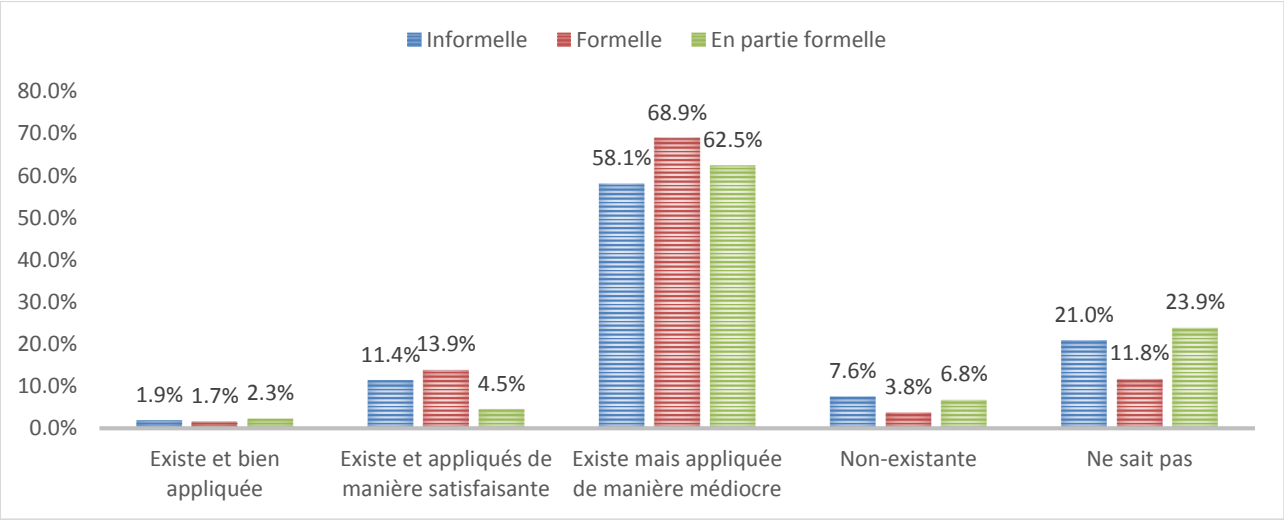

Source : Enquête EESE Burkina Faso

Indicateurs

L'émission de CO2 est faible dans l'ensemble (moins de 0,7 tonne métrique par habitant pour le plus grand émetteur) mais montre une légère tendance à la hausse sur la période 2000 à 2013. Le Sénégal, le Bénin et la Cote d'Ivoire sont les principaux émetteurs. Le Mali est le pays qui émet le moins le CO2, suivi du Burkina Faso. Toutefois, cette différence pourrait s'expliquer par un tissu industriel faiblement développé et par l'aridité relative de ces deux pays comparativement aux autres.

Graphique 87 : Emission de CO2 (tonne métrique par habitant)

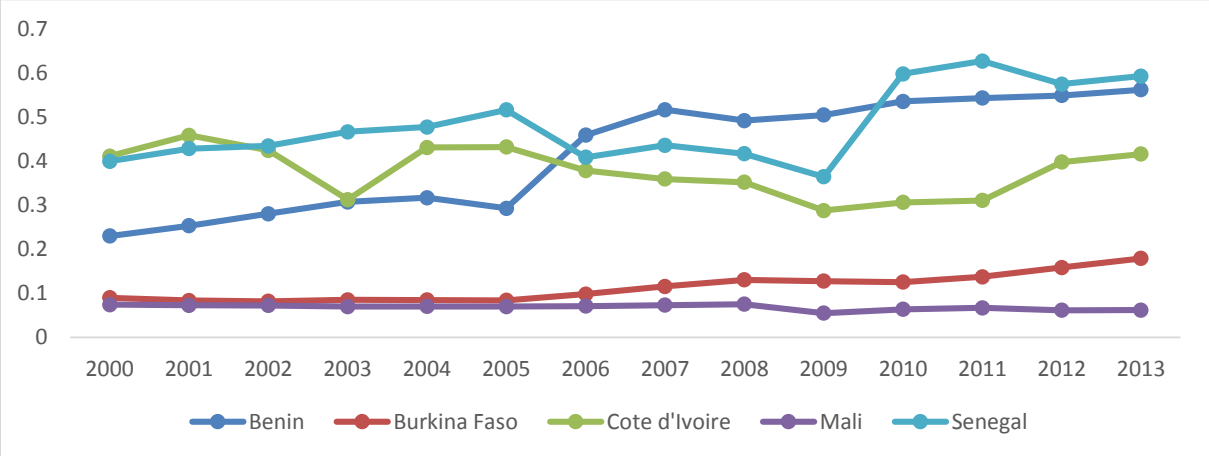

Source: Centre d'analyse de l'information sur le CO2, Division des sciences de l'environnement, Oak Ridge National Laboratory, Tennessee, États-Unis.

Lorsque l'on s'intéresse à la part des superficies forestières au Burkina Faso en pourcentage de la superficie du territoire national, on constate une baisse tendancielle sur la période 2000 à 2015. Le Sénégal avec 43% et le Bénin avec 38% en 2015 en détiennent les parts les plus importantes. Le Mali détient la part la plus faible (moins de 4% en 2015), suivi du Burkina Faso (environ 20% en 2015), ce

qui confirme le fait que la faible émission de CO2 n'est pas le résultat d'une gestion efficace de l'environnement, mais plutôt une conséquence de l'aridité du climat de ces pays.

Graphique 88 : Superficie des forêts (en % de la superficie du territoire national)

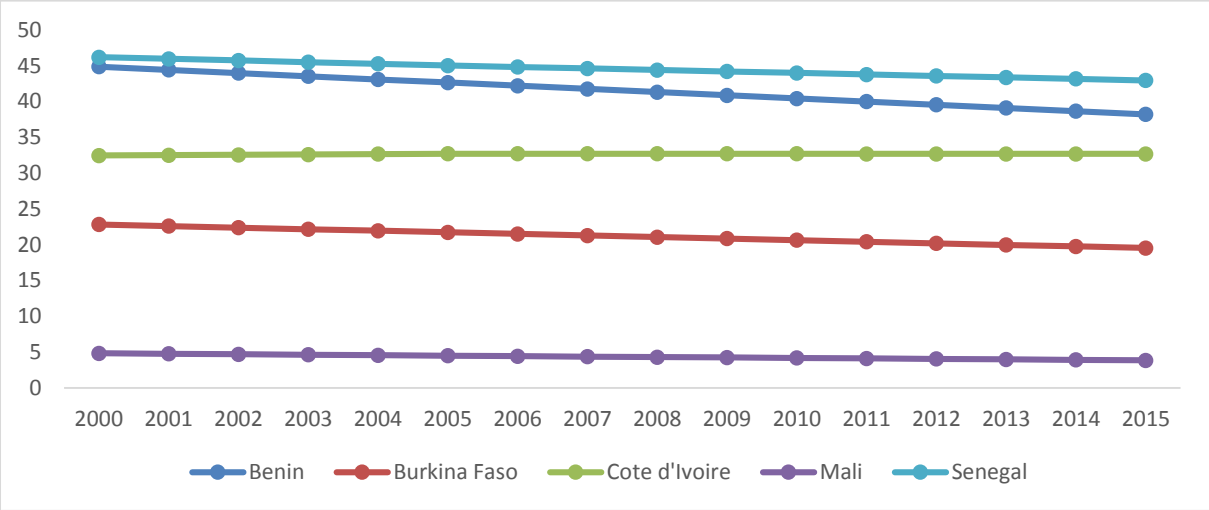

Source : FAO

En matière de pollution atmosphérique par les PM2,5[96], on note que le Mali est le plus pollué suivi du Burkina Faso sur la période 2010 à 2014. Ceci permet de mieux préciser les efforts de gestion de l'environnement. En effet, il est facile de conclure que le Mali et le Burkina sont les pays qui montrent le plus d'insuffisances dans la gestion de l'environnement du point de vue du polluant PM2,5 comparativement aux trois autres pays. Mais en 2015 le Sénégal se classe moins bien que la Côte d'Ivoire, le Benin et le Burkina Faso.

Graphique 89 : Pollution de l'air par les PM2,5 (microgrammes par mètre cube)

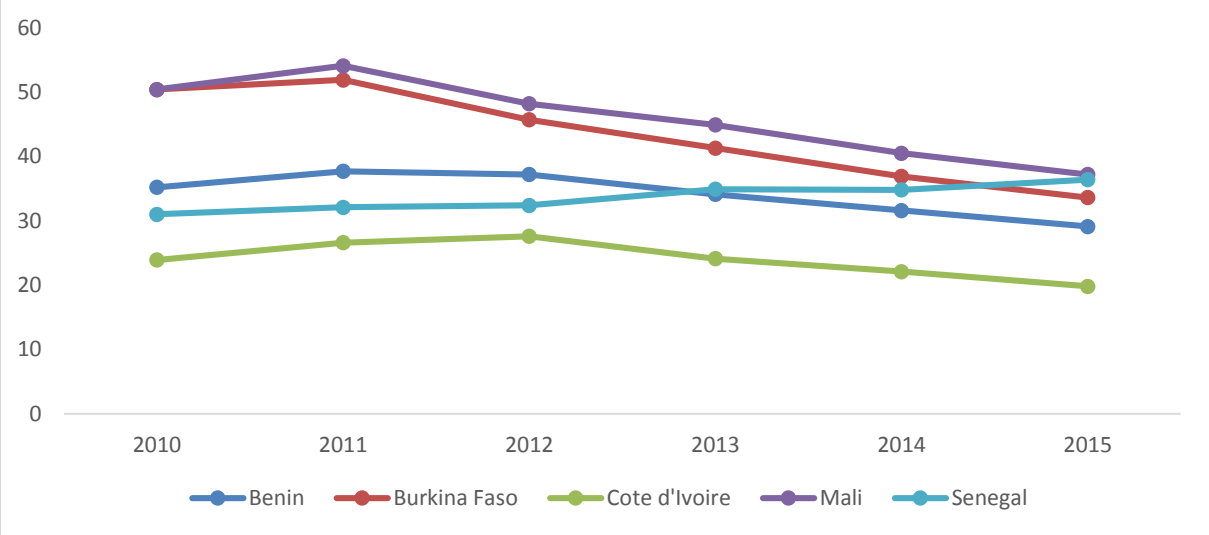

Source: Brauer, M. et al. 2016, for the Global Burden of Disease Study 2015

[96] *PM2,5 (*Particulate matter) : qui est un polluant atmosphérique de taille 2,5 µm

Indicateurs clés

Tableau 73: Indice de performance environnementale

Indice de performance environnementale		2010	2012	2014	2016
L'indice de performance environnementale (EPI) est construit à partir du calcul et de l'agrégation de 20 indicateurs reflétant les données environnementales au niveau national. Ces indicateurs sont regroupés en neuf catégories thématiques (impacts sur la santé, qualité de l'air, eau et assainissement, ressources en eau, agriculture, forêts, pêche, biodiversité et habitat, climat et énergie, chacun d'entre eux répondant à l'un des deux objectifs principaux.	Bénin	39,6	50,38	32,42	43,66
	Burkina Faso	47,3		40,52	43,71
	Côte d'Ivoire	54,3	53,55	39,72	59,89
	Mali	39,4		18,43	41,48
	Sénégal	42,3	46,73	40,83	63,73
	Score de performance allant de 0 à 100. Plus le score d'un pays est élevé, mieux il est en mesure de maintenir des conditions environnementales favorables dans le futur.				

Source: Yale University's Yale Center for Environmental Law and Policy (YCELP) and Columbia University's Center for International Earth Science Information Network (CIESIN).

Tableau 74 : Emission de CO2

Emission de CO2		2008	2009	2010	2011	2012	2013
Quantité d'émission de CO2 / tonne métrique et par habitant	Bénin	0,49	0,5	0,54	0,54	0,55	0,56
	Burkina Faso	0,13	0,13	0,13	0,14	0,16	0,18
	Côte d'Ivoire	0,35	0,29	0,31	0,31	0,4	0,42
	Mali	0,08	0,05	0,06	0,07	0,06	0,06
	Sénégal	0,42	0,36	0,6	0,63	0,57	0,59
	Plus la valeur est élevée, plus l'activité économique de chaque habitant dégage une grande quantité de dioxyde de carbone						

Source: Carbon Dioxide Information Analysis Center, Environmental Sciences Division, Oak Ridge National Laboratory, Tennessee, United States

Tableau 75 : Superficie des forêts (en % de la superficie du territoire national)

Superficie des forêts (en % de la superficie du territoire national)		2010	2011	2012	2013	2014	2015
Part de la superficie des terres d'arbres naturels ou plantés qu'ils soient productifs ou non, et excluant les plantes dans les systèmes de production agricole (par exemple dans les plantations fruitières et les systèmes agroforestiers) et les arbres dans les parcs et jardins urbains dans la superficie du territoire national.	Bénin	40,45	40,01	39,56	39,12	38,68	38,23
	Burkina Faso	20,65	20,43	20,21	19,99	19,77	19,55
	Côte d'Ivoire	32,71	32,71	32,71	32,71	32,71	32,71
	Mali	4,19	4,12	4,06	3,99	3,93	3,86
	Sénégal	44,01	43,8	43,59	43,39	43,18	42,97
	Grandeur mesurée sur une échelle de 0 à 100 et dont les valeurs plus élevées correspondent à de meilleures situations Source : FAO						

Tableau 76 : Pollution de l'air par les PM2,5 (microgrammes par mètre cube)

Pollution de l'air par les PM2,5 (microgrammes par mètre cube)		2010	2011	2012	2013	2014	2015
Cet indicateur mesure le niveau moyen d'exposition de la population à des concentrations de particules en suspension de moins de 2,5 microns de diamètre aérodynamique, capables de pénétrer profondément dans les voies respiratoires. L'exposition est calculée en pondérant les concentrations annuelles moyennes de PM2,5 par la population dans les zones urbaines et rurales.	Bénin	35,2	37,7	37,2	34,1	31,6	29,1
	Burkina Faso	50,4	51,9	45,7	41,3	36,9	33,6
	Côte d'Ivoire	23,9	26,6	27,6	24,1	22,1	19,8
	Mali	50,4	54,1	48,2	44,9	40,5	37,2
	Sénégal	31	32,1	32,4	34,9	34,8	36,4
	Plus la valeur est élevée, plus chaque habitant est exposé à une grande quantité de dioxyde de carbone						

Source: Brauer, M. et al. 2016, for the Global Burden of Disease Study 2015

6. Résultats de l'évaluation et perspectives d'avenir

L'analyse du climat des affaires au Burkina Faso laisse percevoir que, malgré des efforts faits dans ce pays pour promouvoir un environnement favorable aux entreprises durables, beaucoup reste encore à faire. En effet, les résultats de l'évaluation de l'environnement favorable aux entreprises durables indiquent qu'il est possible d'améliorer la situation dans l'ensemble des 17 conditions définies par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et approuvées à la Conférence internationale du Travail en 2007.

Pour une plus grande efficacité et dans le souci de conduire une évaluation centrée sur les préoccupations des acteurs, l'atelier tenu les 19 et 20 juin 2017 à Ouagadougou a permis aux différentes parties prenantes de retenir 10 des 17 conditions pour qu'elles fassent l'objet d'une analyse approfondie. Ces choix ont été principalement motivés par le souci de mener une évaluation qui porte sur des points où les interventions d'amélioration sont les plus nécessaires et qui pourraient conduire à des résultats probants susceptibles d'aider à la prise de décision de politique publique. Les 10 piliers retenus au Burkina Faso sont :

- la bonne gouvernance ;
- le dialogue social ;
- l'environnement juridique et réglementaire propice ;
- une concurrence loyale ;
- l'accès aux services financiers ;
- l'infrastructure physique ;
- les TIC ;
- l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie ;
- la justice sociale et l'inclusion sociale ;
- la gestion responsable de l'environnement.

Les conclusions préliminaires de l'évaluation globale ont été présentées, discutées et validées lors d'un atelier tripartite tenu à Ouagadougou. Plusieurs questions ont été discutées et indiquées comme des contraintes majeures pour un environnement favorable aux affaires au Burkina Faso. Il a été retenu que la situation sociopolitique et sécuritaire actuelle n'est pas propice à la création d'entreprises et à la croissance. Le manque de bonne gouvernance, et en particulier les dysfonctionnements du système judiciaire et la corruption, sont d'autres facteurs qui entravent le développement des entreprises. Il a été convenu que les efforts visant à améliorer l'environnement des affaires devraient être intensifiés et concentrés sur des domaines qui sont essentiels pour l'OIT et ses mandants et qui ne sont pas au centre des actions déjà entreprises par les parties prenantes nationales et les donateurs internationaux. L'accent sur les actions futures d'amélioration a donc été placé sur les conditions prioritaires suivantes :

- L'environnement légal et règlementaire
- L'accès aux services financiers ;
- L'éducation, l'apprentissage et la formation continue.

Bibliographie

Ary Tanimoune N., Plane P. (2005), « Performances et convergence des politiques économiques : La zone franc en Afrique de l'Ouest »

Banque Mondale (2006), « Infrastructure and the World Bank: A progress report »

Banque Mondiale, Société Financière Internationale, rapport « Doing Business (2011) », H Street, N.W. Washington, D.C., 20433, États-Unis d'Amérique.

Basga Emile DIALLA (2004) : série documents de travail DT-CAPES n° 2004-16 : les fondements de l'entrepreneuriat au Burkina Faso

BCEAO (2015), Note d'information - 4e trimestre 2014

BCEAO (2014), Note d'information - 4e trimestre 2014

Brauer, M. et al. (2016), for the Global Burden of Disease Study 2015.

Carbon Dioxide Information Analysis Center, Environmental Sciences Division, Oak Ridge National Laboratory, Tennessee, United States.

CNUCED (2009), Examen de la politique d'investissement du Burkina Faso, Nations Unies, New York et Genève

CNUCED (2012), Guide de l'investissement au Burkina Faso Opportunités et conditions Nations Unies, New York et Genève.

Condé, L. (2012), « Trois essais sur la monnaie unique de la CEDEAO et les défis associés », Économies et finances, thèse de doctorat, Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand

Conseil National de la Transition, Burkina Faso, (2015), Loi organique n°082-2015 /CNT portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'État et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC)

CUTS International, (2010) « Mise en œuvre des règles de la concurrence au Burkina Faso: Concurrence légale ou situation de double voire de triple emploi ? », Rapport No. 8

Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles/MINEFID (2017) « Annuaire Statistique de l'économie et des finances 2016 », Burkina Faso

FMI (2017) : « Septième revue dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit—communiqué de presse et rapport des services du FMI » Rapport du FMI n° 17/222, Burkina Faso

Gbetnkom, D., Avom, D. (2005), « Intégration par le marché : le cas de l'UEMOA », Région et Développement n°22

Hatem, F. (2005), « Attractivité du territoire : théorie et pratique, aller-retour », École de Management de Normandie, Cahier de recherche N°21

Hien, K. F. (2002) cité par Basga Emile Dialla, L'entrepreneuriat féminin au Burkina Faso : une étude exploratoire (CDS Research Report).

INSD (2015) : « Enquête multisectorielle continue (EMC) 2014 : Emploi et Chômage », Burkina Faso

Institut National de la Statistique et de Démographie, Burkina Faso, (2015) : rapport de l'enquête multisectorielle continue (Emc) 2014 : profil de pauvreté et d'inégalités

International Labour Organisation (ILO). (2007). Conclusions Concerning the Promotion of Sustainable Enterprises.

Lachaud, Jean-Pierre (2007) « La mesure de la croissance pro-pauvres au Burkina Faso : espace de l'utilité ou des capacités ? », Revue d'économie du développement 2007/1 (Vol. 15), p. 5-44. DOI 10.3917/edd.211.0005

Mc Clelland, D. C. (1961) cité par Basga Emile Dialla, The achieving society, Princeton N. J.

MDENP, Burkina Faso, (2016), Rapport « Politique nationale de développement de l'économie numérique »

Ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières », Burkina Faso (2017), « Annuaire statistique 2015 »

Ministère de l'Environnement et des changements climatiques, Burkina Faso, (2013), : Code de l'Environnement

Ministère de l'Environnement, de l'économie verte et des changements climatiques, Burkina Faso, (2017), Politique sectorielle, « Environnement, Eau et Assainissement » (2017-2026) »

Ministère de la justice et des Droits humains, Burkina Faso, (2017), Cadre sectoriel de dialogue (CSD)-Justice et droits humains, « Politique sectorielle «Justice et Droits humains » (PSJDH) 2018-2027 »

Ministère des infrastructures, du désenclavement et des transports, Burkina Faso, (2015) « Tableau de bord 2013

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale du Burkina Faso, (2012) : Politique nationale de protection sociale 2013 – 2022

OHADA (2016) : « Climat des affaires en 2015 : Le Burkina Faso 1er pays de l'espace UEMOA selon le rapport Doing business », OHADA.COM,

Ouédraogo, A. (1999) cité par Basga Emile Dialla, les déterminants de la création de PME dans un pays d'Afrique Sub-saharienne : une analyse quadridimensionnelle du phénomène entrepreneurial au Burkina Faso, Thèse de doctorat, Université de Caen, France, 503 p.

Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020, Burkina Faso, (2016)

PNUD (2015), « Rapport sur le développement humain 2015 », Communications Development Incorporated, Washington DC, USA

Présidence du Faso (2016) : « Présentation de l'Agence de Promotion des Investissements du Burkina Faso », SAMAO 2016

Somé, S. A. (1995) cité par Basga Emile Dialla, Entrepreneurs et développement économique français au XXè siècle : l'avènement d'un capitalisme original, Thèse de doctorat, Université des Sciences Sociales, Toulouse I, France,356p.

Stiglitz, Joseph E et Andrew Weiss (1981): « Credit rationing in markets with imperfect information», American Economic Review, Vol. 71, 393-410

The World Bank. 2013b. Doing Business 2014: Understanding Regulations for Small and Medium-Size Enterprises. Washington, DC: World Bank Group.

UNDP, Human Development Report PNUD, Rapport sur le Développement Humain.

United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization (UNESCO) Institute for Statistics.

Weber, M. (1964) cité par Basga Emile DIALLA, L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme, Plon.

Willoughby (2004), «Infrastructure and the Millennium Development Goals »

World Development Indicators (The World Bank Databank)
http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators

World Economic and Financial Surveys (World Economic Outlook Database) http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2010/01/weodata/index.aspx

World Economic Forum, The Global Competitiveness Report.

Worldwide Governance Indicators (The World Bank Databank) http://databank.worldbank.org/data/views/variableselection/selectvariables.aspx?source=worldwide-governance-indicators

Yale University's Yale Center for Environmental Law and Policy (YCELP) and Columbia University's Center for International Earth Science Information Network (CIESIN).

Zerbo A (2008), Le dialogue social au Burkina Faso, Be-Employed